

Actualisation de l'étude du réseau écologique du territoire de la commune de Gembloux

RAPPORT

Chloé Dagnelie

Lilly Gillet

Benjamin Cornier

Grégory Mahy

2024



Table des matières

1. Introduction	9
Objectifs et portées de l'étude.....	10
Concepts clés	11
Les réseaux écologiques comme réponse à la fragmentation et à l'homogénéisation des paysages.....	11
Les grands principes d'organisation d'un réseau écologique : protéger, reconnecter, réconcilier.....	12
Structure du réseau écologique : du réseau écologique fonctionnel au réseau écologique opérationnel	13
La logique des trames thématiques	16
Articulation avec la démarche régionale et le CoDT	17
2. Analyse territoriale.....	19
Structure écologique du paysage gembloutois.....	20
Pressions liées au contexte socio-économique et aux infrastructures.....	25
Population et dynamique d'urbanisation	25
Occupation du sol.....	27
Infrastructures	27
3. Identification des enjeux biologiques du territoire	31
Identification des enjeux et des leviers d'action – Groupe de Travail avec les acteurs du territoire	32
Méthodologie d'évaluation de l'état de la biodiversité.....	32
Distribution des habitats.....	35
Sites d'intérêt connus et leurs milieux naturels.....	38
Sites protégés	38
Sites de grand intérêt biologique	40
Espèces protégées et menacées présentes sur le territoire communal.....	43
Biodiversité ordinaire du territoire.....	49
Évolution de l'état de la biodiversité sur base de l'évolution des sites d'intérêts.....	49
Constations générales.....	54
Facteurs de régression écologique des sites	54
Facteurs d'amélioration écologique des sites	55
Exemples de sites dégradés	56
Exemples de sites améliorés	60
4. Cartographie et description des trames thématiques.....	64
Organisation générale du réseau écologique communal.....	65
Les trames du réseau écologique de la commune de Gembloux.....	65
Zonage du réseau écologique	67

Mise en œuvre de la liaison forestière feuillue du CoDT	68
Stratégie de mise en œuvre du réseau écologique.....	69
Trame des forêts feuillues	72
Sous-trame des forêts feuillues mésophiles	72
Critères de désignation des zones	72
Description de la structure de la sous-trame.....	73
Intérêt pour les espèces patrimoniales	73
Menaces et enjeux	74
Actions recommandées	74
Sous-trame des forêts feuillues alluviales et humides	78
Critères de désignation des zones	78
Description de la structure de la sous-trame	79
Intérêt pour les espèces patrimoniales	79
Menaces et enjeux	80
Actions recommandées	80
Trame des milieux ouverts secs.....	84
Sous-trame des pelouses sèches	85
Critère de désignation des zones	85
Description de la structure de la sous-trame.....	85
Intérêt pour les espèces patrimoniales	85
Sous-trame des prairies mésophiles	86
Critère de désignation des zones	86
Description de la structure de la sous-trame.....	86
Intérêt pour les espèces patrimoniales	87
Menaces et enjeux	87
Actions recommandées	87
Trame des milieux ouverts humides.....	91
Critères de sélection des zones.....	91
Description de la structure de la trame	92
Intérêt pour les espèces patrimoniales	92
Menaces et enjeux	92
Actions recommandées	93
Outils d'aménagement du territoire.....	94
Partenariats structurants	94
Trame des eaux de surface (milieux aquatiques)	97
Critères de sélection des zones.....	98
Caractéristiques écologiques de la trame des eaux de surfaces	98

Intérêt pour les espèces patrimoniales	99
Menaces principales.....	99
Actions recommandées	100
Trame des bocages et lisières	104
Description de la trame bocagère	104
Fonction écologique du bocage.....	105
Menaces et enjeux	106
Actions recommandées	107
Trame agricole des grandes cultures	111
Enjeux biologiques et espèces d'intérêt.....	111
Localisation des zones agricoles à enjeu	112
Menaces principales.....	112
Actions recommandées	113
Milieus urbanisés et urbanisables	117
Enjeux écologiques des milieux urbanisés	117
Actions recommandées	118
Synthèse transversale des enjeux et des leviers d'action du réseau écologique communal	120
5. Sources et bibliographie	123
6. Annexes	125
Annexe 1 - Matrice de transition de l'occupation du sol entre 2010 et 2022 dans la commune de Gembloux.....	126
Annexe 2 - Liste des espèces protégées et à statut de conservation défavorable observées sur le territoire de la commune de Gembloux	128
Annexe 3 - Maillage écologique de Gembloux.....	135
Annexe 4 - Fiches descriptives des sites d'intérêts.....	137

Résumé exécutif

L'actualisation du réseau écologique communal de Gembloux montre que le territoire dispose d'atouts naturels important — forêts anciennes, vallées humides, bocages, plans d'eau, pelouses et milieux agricoles à enjeux — mais que ces habitats sont fragilisés par l'urbanisation, la fragmentation et les pressions croissantes liées aux activités humaines.

Pour préserver cette richesse et renforcer la qualité de vie des habitants, la commune dispose aujourd'hui de leviers d'action concrets, réalistes et compatibles avec ses compétences. L'objectif du réseau écologique n'est pas de "bloquer" le développement, mais au contraire de mieux orienter l'aménagement du territoire, de restaurer des continuités écologiques cohérentes et d'inscrire la commune dans une dynamique positive de transition.

1. Protéger les milieux les plus précieux : le socle du réseau écologique

Les forêts anciennes, les zones humides, les roselières, les pelouses calcaires et certains plans d'eau constituent les cœurs biologiques du territoire. Leur préservation est une priorité, car ce sont eux qui abritent les espèces les plus sensibles.

→ **Action recommandée** : appuyer la création ou l'extension de réserves naturelles agréées ou domaniales là où c'est possible, et renforcer la gestion écologique des zones centrales. Les SGIB constituent des cibles privilégiées pour la création de zones protégées.

2. Restaurer les vallées et redonner de l'espace au vivant

Les vallées de l'Orneau et de l'Orne représentent une colonne vertébrale écologique. Restaurer les mares, les ripisylves, les prairies humides et les continuités hydrauliques permet à la fois de renforcer la biodiversité et d'améliorer la résilience face aux inondations.

→ **Action recommandée** : planifier des restaurations ciblées avec le DNF, la SPGE et le Contrat de Rivière, en priorisant les zones centrales restaurables.

3. Reconstituer un maillage bocager cohérent

Le bocage n'est pas seulement un élément paysager : c'est un **habitat écologique essentiel**. Replanter, reconnecter et entretenir haies et lisières permet de créer une structure écologique cohérente contribuant à la liaison forestière.

→ **Action recommandée** : lancer un programme pluriannuel de replantation le long des voiries, chemins agricoles et zones urbanisables en mettant l'accent sur les vallées comme éléments structurant.

4. Faire des espaces publics des lieux exemplaires

La commune peut agir immédiatement sur ses propres terrains : parcs, cimetières, écoles, bords de voirie, zones de sport. La gestion différenciée (fauche tardive, prairies fleuries, plantations indigènes) peut améliorer rapidement la biodiversité en cœur de ville.

→ **Action recommandée** : poursuivre et structurer la gestion écologique en lien avec Adalia 2.0 et les acteurs locaux.

5. Déployer une trame noire cohérente

La pollution lumineuse impacte fortement les chauves-souris, les insectes et les oiseaux nocturnes. Gembloux peut devenir exemplaire en limitant l'éclairage dans les zones sensibles et en adoptant des sources lumineuses adaptées.

→ **Action recommandée** : extinction nocturne ciblée, luminaires ambre, prescriptions pour les nouveaux projets. Mise en place d'un plan trame noire.

6. Faire de l'urbanisme un levier de biodiversité

Les outils de planification (SDC, permis) permettent d'inscrire la nature dans les projets urbains : haies, arbres, désimperméabilisation, toitures végétalisées, corridors verts, zones d'immersion temporaires.

→ **Action recommandée** : intégrer les trames écologiques dans le futur SDC et encadrer les nouvelles urbanisations pour éviter de nouvelles ruptures de connectivité.

7. Valoriser la trame urbaine comme espace de nature

Même les zones urbanisées peuvent contribuer : végétalisation des rues, gestion écologique des parcs, mares urbaines, corridors verts le long des pistes cyclables, désimperméabilisation, jardins de pluie.

→ **Action recommandée** : collaborer avec des acteurs spécialisés pour des projets de végétalisation innovants.

8. Soutenir les agriculteurs dans la transition agroécologique

La majorité du territoire est agricole : impossible d'y restaurer un réseau écologique sans les agriculteurs. Les MAEC, soutenues via Natagriwal, contribuent à créer des habitats favorables (jachères, bandes fleuries, haies, prairies extensives).

→ **Action recommandée** : soutenir les agriculteurs dans les démarches de mise en place des MAEC et prioriser les secteurs clés (oiseaux des plaines, lisières humides, corridors bocagers).

9. Construire une gouvernance écologique locale

La biodiversité ne se gère pas seule : elle repose sur une coalition locale dynamique. Associations, experts, agriculteurs, écoles, citoyens, services communaux et sociétés spécialisées doivent être mobilisés autour d'une vision commune.

→ **Action recommandée** : structurer un comité de suivi du Réseau Écologique Communal au-delà du groupe PCDN.

10. Avancer pas à pas, en ciblant les zones où la commune a le plus d'impact

Le rapport propose une hiérarchisation claire :

- **Intervenir directement** sur le foncier communal ;
- **Orienter l'aménagement du territoire** via le SDC et les permis ;
- **Travailler avec les agriculteurs** sur les zones agricoles ;
- **Renforcer les vallées et le bocage**, éléments structurants du territoire.

Le réseau écologique de Gembloux n'est pas seulement un diagnostic : c'est un **outil stratégique**, un fil conducteur pour orienter les choix d'aménagement et améliorer la qualité de vie.

Il offre une vision cohérente, pragmatique et réaliste pour un territoire :

Plus résilient,

Plus beau,

Plus sain,

Et plus accueillant pour le vivant... et les habitants.

Avec quelques décisions structurantes et un travail de coordination, Gembloux peut devenir une **référence wallonne** en matière d'intégration de la nature et de la biodiversité dans l'aménagement du territoire.



Introduction

Objectifs et portées de l'étude

L'étude présentée constitue une actualisation de la cartographie et de la stratégie du réseau écologique pour la commune de Gembloux, réalisée à la demande de la ville de Gembloux.

Cette actualisation s'articule sur la cartographie du réseau écologique réalisée en 2009 dans le cadre du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) depuis 2009. Cet outil a permis l'identification et la **cartographie de la Structure Ecologique Principale (SEP)** de Gembloux et l'identification de **51 sites d'intérêt** (Annexe 4, page 135). Elle est alors composée de zones centrales (ZC) caractéristiques et restaurables qui occupent 241 ha, et de zones de développement (ZD) du milieu forestier, de milieux ouverts et de zones tampon qui couvrent 2026 ha.

L'actualisation du réseau écologique communal vise à prendre en compte les évolutions récentes :

- Des concepts et stratégies liées à la conservation de la biodiversité (biodiversité ordinaire, services écosystémiques, méthodes de délimitations des zones des réseaux écologiques, ...),
- Des outils de planification des réseaux écologiques en Wallonie,
- Des outils de soutiens à la mise en place d'actions soutenant les réseaux écologiques en Wallonie.

En outre l'actualisation du réseau écologique vise à prendre en compte les évolutions de la structure socio-économique du territoire ainsi que de son patrimoine naturel. Cela permettra à la Ville de prendre des décisions éclairées et réfléchies pour renforcer son réseau écologique et répondre aux enjeux de l'aménagement de son territoire.

D'un point de vue opérationnel, les objectifs d'actualisation repris dans le cahier des charges comprennent des analyses de l'évolution :

- Du territoire et des pressions sur le patrimoine naturel ;
- De la structure écologique principale et son adaptation au projet wallon de réseau écologique ;
- De l'état de conservation des sites prioritaires.

Celles-ci permettent d'identifier et de structurer les axes stratégiques de développement du patrimoine naturel en tenant compte des compétences communales.

Les résultats de l'étude d'actualisation du réseau écologique relèvent d'un schéma d'orientation stratégique, et n'ont donc pas vocation à proposer un plan d'actions opérationnel à l'échelle de la parcelle. Ils visent à **identifier les priorités** en matière de conservation du patrimoine naturel, **les zones du territoire soutenant les**

différentes fonctions d'un réseau écologique (cœurs de biodiversité, connectivité écologique, etc.), ainsi que les **obstacles et opportunités** au développement de ce patrimoine. L'objectif est donc d'**établir une structure écologique fonctionnelle** fournissant une vision optimale des ambitions du développement du patrimoine naturel. Celle-ci pourra ensuite, en concertation avec les acteurs du territoire (gestionnaires, acteurs de la conservation de la nature, citoyens), servir de base à la **définition des actions opérationnelles** à mettre en œuvre.

Concepts clés

Cette partie présente le cadre conceptuel et méthodologique général du réseau écologique, servant de base à la compréhension des principes qui guideront l'analyse et la mise à jour du réseau écologique communal de Gembloux. Il décrit la logique biologique et spatiale qui sous-tend la construction des réseaux écologiques, la notion de trame thématique et l'articulation entre le réseau écologique fonctionnel, d'ordre biologique, et le réseau écologique opérationnel, d'ordre planologique.

Les réseaux écologiques comme réponse à la fragmentation et à l'homogénéisation des paysages

La mise en place de réseaux écologiques s'impose aujourd'hui comme une réponse essentielle à la fragmentation croissante des habitats naturels et à l'homogénéisation des paysages sous l'effet des activités humaines. La fragmentation correspond à la division d'un habitat continu en unités isolées de plus petites dimensions. Elle réduit non seulement la superficie totale d'habitats disponibles pour la faune et la flore sauvages mais également la connectivité écologique – c'est-à-dire la capacité des espèces à se déplacer, se reproduire et échanger entre populations. Les espèces spécialistes, dépendantes de conditions écologiques précises, sont particulièrement affectées : la diminution de la taille et de la qualité des habitats conduit souvent à leur disparition locale. À l'inverse, les espèces généralistes ou ubiquistes profitent de la simplification des paysages, entraînant une banalisation de la biodiversité.

La fragmentation s'accompagne aussi d'une homogénéisation de la matrice paysagère : les grands espaces agricoles intensifs, les zones urbanisées et les infrastructures forment un tissu continu peu favorable aux déplacements et à la survie de nombreuses espèces. S'y ajoutent des pressions croissantes telles que la pollution et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes, qui modifient profondément les équilibres écologiques.

Face à ces phénomènes, le réseau écologique vise à reconstituer des surfaces d'habitats de qualité pour la biodiversité et à restaurer la connectivité. Il a pour objectif prioritaire la conservation de la biodiversité, en particulier de la biodiversité dite extraordinaire, c'est-à-dire celle des espèces et habitats rares, menacés ou

emblématiques. À ce titre, il constitue l'une des composantes de l'infrastructure verte au sens large. Cette dernière englobe l'ensemble des éléments naturels, semi-naturels ou aménagés fournissant des services écosystémiques (régulation du climat, gestion de l'eau, bien-être, paysages, etc.). Certains de ces éléments peuvent rendre des services sans nécessairement viser la conservation d'espèces rares, tandis que le réseau écologique concentre ses priorités sur la préservation et la restauration des continuités biologiques essentielles au maintien de la biodiversité patrimoniale.

Finalement, le réseau écologique constitue un levier de durabilité territoriale. Il favorise la résilience écologique, soutient la qualité paysagère et améliore la qualité de vie des habitants. Son actualisation régulière, fondée sur le suivi des milieux et des pressions, garantit son efficacité

Les grands principes d'organisation d'un réseau écologique : protéger, reconnecter, réconcilier

La mise en œuvre d'un réseau écologique repose sur trois principes complémentaires :

◆ Protéger

Il s'agit de maintenir les habitats et espèces rares ou menacés et de préserver les milieux à haute valeur écologique. En Wallonie, cette protection s'appuie sur la Loi sur la Conservation de la Nature (LCN, 1973) et sur divers statuts : réserves naturelles agréées ou domaniales, zones Natura 2000, zones humides d'intérêt biologique, etc. Ces statuts confèrent une reconnaissance légale et des obligations de gestion, mais couvrent une part limitée du territoire.

Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB), quant à eux, ne sont pas des zones protégées : ils constituent un inventaire de référence identifiant les sites abritant des espèces ou habitats d'intérêt, utiles pour la planification et la hiérarchisation des enjeux.

◆ Reconnecter

La protection seule ne suffit pas : il est nécessaire de restaurer la perméabilité du paysage pour permettre aux espèces de se déplacer entre les habitats. Cette connectivité écologique peut être améliorée de plusieurs manières :

- En extensifiant la matrice paysagère, c'est-à-dire en favorisant des pratiques agricoles, forestières ou urbaines plus favorables à la biodiversité ;
- En densifiant un réseau de petites surfaces d'habitats disséminées dans la matrice (mares, haies, bandes fleuries, bosquets, friches, talus fleuris), jouant le rôle de « pas japonais » pour les déplacements d'espèces ;
- En structurant des corridors écologiques fonctionnels le long d'éléments linéaires.

◆ Réconcilier

La biodiversité ne se limite pas aux réserves naturelles : elle est également présente dans les milieux ruraux, périurbains et urbains. Réconcilier aménagement et nature consiste à intégrer cette dernière dans les espaces anthropisés (résidentiels, publics et économiques) et à adapter les pratiques de gestion pour accueillir la biodiversité ordinaire.

A titre d'exemple, voici les actions faisant partie de cette stratégie : végétalisation des bâtiments (toitures et façades vertes) ; aménagement de parcs, friches et cimetières naturels ; gestion différenciée des espaces verts et bords de voirie ; désimperméabilisation et création de mares urbaines ; verdissement des zones de stationnement ou des cours d'école.

Ces mesures renforcent la continuité écologique entre espaces naturels et artificiels tout en améliorant le confort, le cadre de vie et la résilience climatique.

Structure du réseau écologique : du réseau écologique fonctionnel au réseau écologique opérationnel

Le **réseau écologique fonctionnel (REF, Figure 1)** correspond à la **structure biologique** d'un territoire : il regroupe l'ensemble des habitats naturels et semi-naturels permettant la survie et la dispersion des espèces, organisés selon les trames thématiques (forestières, prairiales, aquatiques, agricoles, etc.). Il résulte d'une analyse écologique fondée sur la distribution des biotopes et la dynamique des espèces. Le REF **met en évidence les interactions écologiques** et les **continuités biologiques potentielles ou avérées**.

Le **réseau écologique opérationnel (REO)** est la **traduction planologique** de cette analyse : il intègre les enjeux biologiques du REF tout **en tenant compte des contraintes et potentialités socio-économiques**. Il hiérarchise les territoires selon plusieurs types de zones, dont les plus fréquentes sont (Figure 2) :

- **Zones centrales (ZC)** : zones accueillant les biotopes et populations d'espèces ciblées par le réseau et pour lesquelles la priorité de gestion est la nature. Elles nécessitent un statut de protection efficient. Dans le projet de Schéma de Développement du Territoire (2018), les zones centrales sont définies comme *« les zones qui regroupent des milieux présentant un grand intérêt biologique où toutes actions menées devraient être en faveur de la conservation de la nature. Une zone centrale peut être incluse dans une zone de développement »*.
- **Zones de développement (ZD)** : zones au sein desquelles les activités socio-économiques sont adaptées pour permettre le développement de la biodiversité, en cohérence avec les ZC et les ZL. Ceci recoupe la définition donnée par le Schéma de Développement du Territoire (2018) : *« Les zones de développement sont les zones qui regroupent des milieux présentant un intérêt biologique moindre que les précédents, mais ont toutefois un bon potentiel écologique valorisé par une gestion adéquate. La conservation des espèces et*

de leurs habitats naturels est compatible avec une exploitation économique moyennant certaines mesures ».

- **Zones de liaison (ZL)** : zones nécessaires à la dispersion des espèces qui vont devoir bénéficier de mesures de protection ou de gestion pour garantir leur efficacité. Effectivement, le Schéma de Développement du Territoire (2018) définit ces zones comme « *des habitats naturels pour de très nombreuses espèces sauvages indigènes et forment le maillage écologique du territoire. Leur nombre, leur qualité et leur continuité sont déterminants pour réaliser de véritables liaisons écologiques entre les zones centrales et de développement ce qui permet le brassage génétique des populations.* » Ces zones peuvent identifier des éléments précis à maintenir dans le paysage ou être représentées sous la forme d'une trame dans laquelle un certain nombre d'éléments favorables doivent être gardés.

Le type et la dénomination des zones d'un réseau écologique sont adaptée au contexte local. Cette organisation permet de concilier **protection**, **connectivité** et **gestion active**. L'identification de ces zones s'appuie sur des inventaires biologiques, des analyses spatiales et une connaissance fine des pressions locales. Le REO constitue ainsi un **outil de planification territoriale** et un **support de dialogue** entre acteurs locaux, permettant de croiser les enjeux écologiques et les réalités d'aménagement.

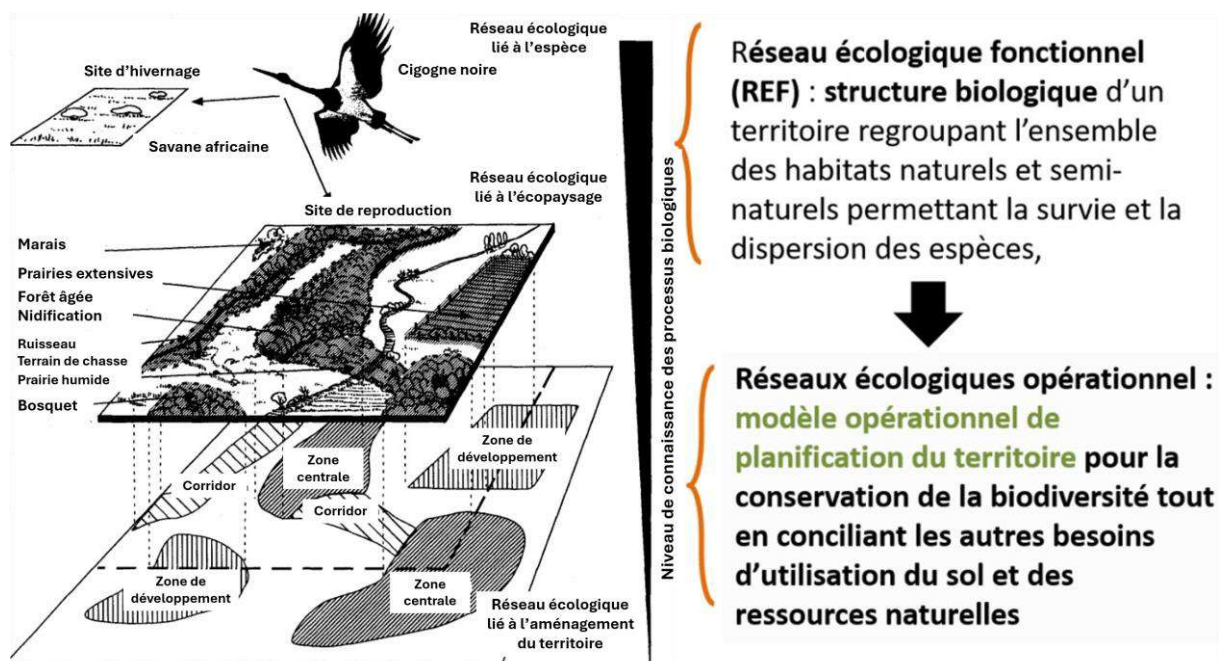


Figure 1 : Articulation des réseaux écologiques fonctionnels et opérationnels. Source : Mougnot & Mellin, 2000.



Figure 2 : Exemple de zonage d'un réseau écologique. Source : Bourdouxhe et al. (2023)

La logique des trames thématiques

Les **trames thématiques** structurent la complexité du réseau écologique. Elles regroupent les **milieux naturels et semi-naturels** partageant des caractéristiques écologiques similaires ou accueillant des **groupes d'espèces aux exigences proches**. Cette logique permet : d'intégrer la grande diversité des habitats ; d'organiser les données naturalistes ; et d'analyser la connectivité par types de milieux.

En Wallonie, six **trames principales** ont été définies : **trame forestière feuillue**, **trame des milieux ouverts secs**, **trame des milieux ouverts humides**, **trame des eaux de surface**, **trame des bocage et lisières** et **trame agricole**. Celles-ci sont également déclinée en **douze sous-trames** à l'échelle biogéographique, correspondant à des ensembles d'habitats précis (forêts alluviales, pelouses sèches, prairies mésophiles, etc.) (Figure 3).

Cette approche multi-échelle permet : une **cohérence verticale** (du régional au local), une **cohérence horizontale** (entre communes voisines), une meilleure compréhension des continuités biologiques et une priorisation des actions de gestion ou de restauration.

Figure 3 :



Organigramme des trames thématiques du réseau écologiques à l'échelle régionale (Wallonie). Ces trames sont déclinées en ensembles d'habitats plus précis à l'échelle locale. Source : Boeraeve et al. (2020).

A l'échelle locale, d'autres trames écologiques peuvent être prises en compte. La trame noire (l'ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes) ou la trame blanche (sans bruit) sont importantes pour répondre à des enjeux biologiques plus précis. La définition d'une trame « milieux artificiels et friches industrielles » n'a pas été retenue à l'échelle régionale pour privilégier la logique fonctionnelle du réseau écologique plutôt que les usages qui sont faits de l'espace. En effet, les carrières, les terrils, ou encore les friches

industrielles abritent tous des milieux forestiers, des pelouses, des zones humides, etc. Ils participent ainsi à la cohérence du réseau écologique fonctionnel au même titre que les autres éléments dans les trames fonctionnelles.

Articulation avec la démarche régionale et le CoDT

Le **Code du Développement Territorial (CoDT)** structure cette démarche à l'échelle régionale en intégrant les **liaisons écologiques régionales**, adoptées par le Gouvernement wallon (AGW du 9 mai 2019). Ces liaisons constituent les **axes structurants de connectivité** reliant les grands ensembles naturels reconnus par la Loi sur la Conservation de la Nature. Elles sont indicatives à l'échelle régionale : leur traduction opérationnelle revient aux échelons biogéographique et communal. Elles n'imposent pas d'obligations, mais fixent un **cadre d'orientation** pour les plans et projets locaux afin « *de préserver et d'éviter toute fragmentation ou artificialisation supplémentaire de ces territoires* ».

L'échelle communale représente, dans ce dispositif, **le maillon le plus concret et le plus mobilisateur**, capable de relier les ambitions régionales aux réalités du terrain. Les communes doivent donc :

- **Prendre en compte ces liaisons** dans leurs documents d'aménagement ;
- **Assurer la continuité** des corridors intercommunaux ;
- **Et articuler leur réseau écologique communal** au CoDT.

Cinq types de liaisons écologiques régionales ont été identifiés et cartographiés au niveau du Géoportail de la Wallonie :

- Liaisons forestières feuillues (continuités entre massifs forestiers majeurs) ;
- Liaisons de pelouses calcaires et milieux associés ;
- Liaisons des crêtes ardennaises ;
- Liaisons des hautes vallées ardennaises ;
- Liaisons des plaines alluviales typiques des larges vallées du réseau hydrographique.

Le territoire de la commune de Gembloux est concerné par la liaison des massifs forestiers (Figure 4). Celles-ci sont définies comme des corridors reliant une succession de massifs forestiers feuillus, souvent composés de forêts anciennes (i.e. forêts feuillues qui ont subsisté sans interruption depuis le 18^{ème} siècle). Ces liaisons visent à « mettre en réseau des milieux naturels de grande valeur biologique caractéristiques des massifs forestiers feuillus ou de différents types de sols sensibles et marginaux associés au relief et au réseau hydrographique ». ¹

¹ <https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2019/05/09/2019030963/2019/11/09>

Liaison écologique selon le CoDT

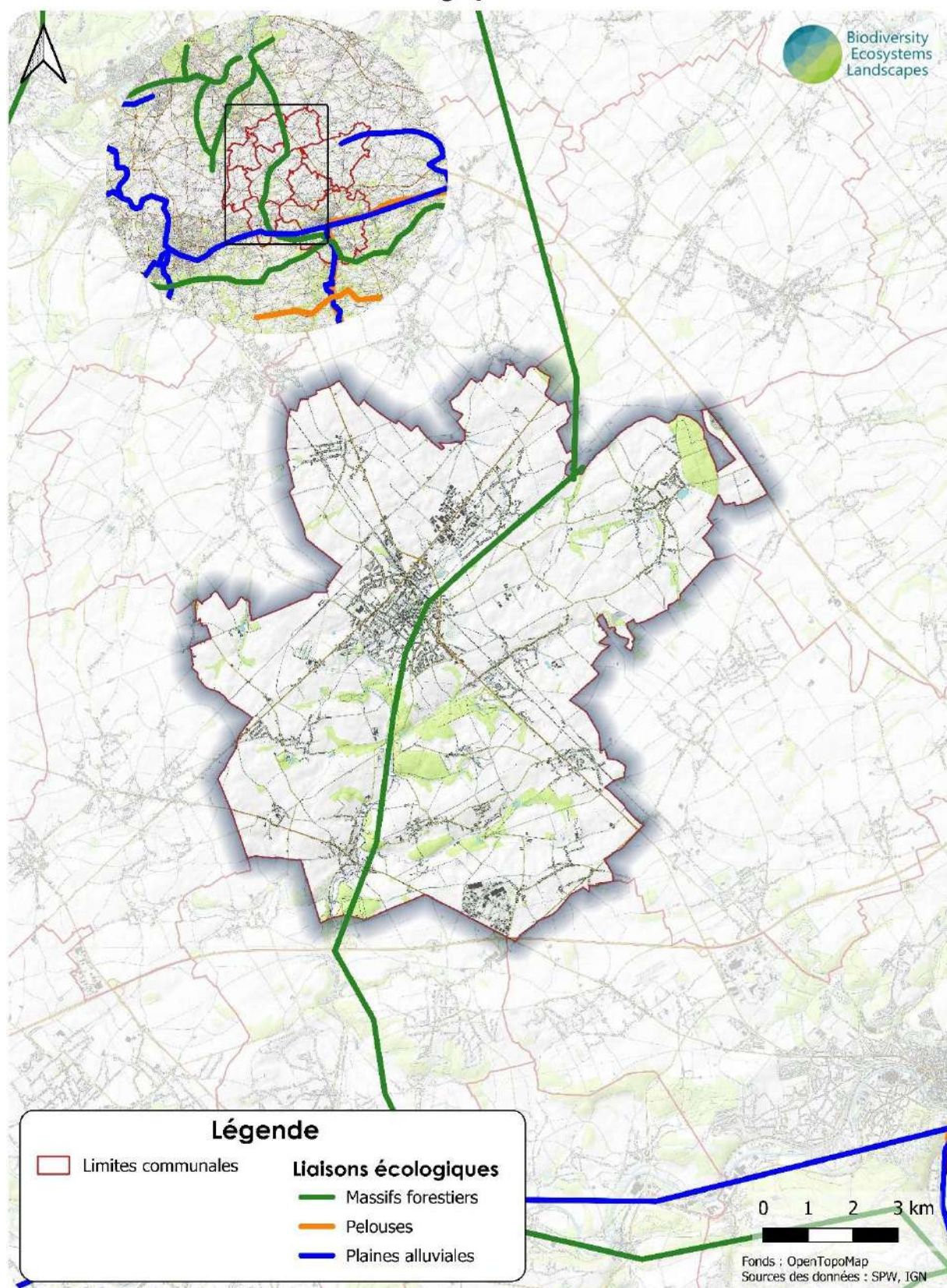


Figure 4 : Liaisons écologiques régionales à l'échelle de la commune de Gembloux.



2

Analyse territoriale

Structure écologique du paysage gembloutois

Le paysage de Gembloux s'inscrit dans un cadre géologique et géomorphologique particulièrement varié qui détermine la répartition des sols, des milieux naturels et des usages du territoire. Les formations dominantes sont constituées des sables et grès de la Formation de Bruxelles (Éocène moyen), des calcaires du Tournaisien et de Rhisnes (Dévonien supérieur à Carbonifère) et des limons loessiques du Quaternaire. Ces ensembles structurent la physionomie du territoire et expliquent la diversité écologique qui le caractérise ().

Au nord ainsi que sur les bordures ouest et est de la commune, les dépôts sableux bruxellois dominent. Il s'agit de sables fins à grossiers, siliceux, de teinte blanche à jaune roux, formant des terrains légers et perméables. L'exploitation ancienne de ces sables a conduit à la création de nombreuses sablières, dont certaines – comme celles des Sept Voleurs et des Huit Bonniers – ont aujourd'hui été reconverties en sites de grand intérêt biologique (SGIB). Ces zones, désormais colonisées par une végétation pionnière et des communautés spécialisées des milieux sableux, constituent des habitats remarquables à l'échelle communale.

L'Orneau et ses affluents ont profondément entaillé le plateau du Massif du Brabant, révélant dans les vallées des couches géologiques plus anciennes, composées de schistes et de grès. Ce réseau hydrographique sculpte le relief et crée des contrastes marqués entre les plateaux limoneux et les fonds de vallées encaissés. Sur les plateaux, un épais manteau de limons quaternaires s'est déposé, donnant naissance à des terres agricoles d'exception, aujourd'hui exploitées de manière intensive.

Les sols (Figure 6) sont majoritairement limoneux à limono-caillouteux, localement sablo-limoneux ou alluviaux. Sur les plateaux, les sols limoneux à drainage naturel favorable dominant, offrant des conditions idéales pour les cultures céréalières. À l'inverse, les fonds de vallées présentent un drainage pauvre à très pauvre, propice à l'apparition de zones humides, de prairies hydromorphes et de boisements alluviaux.

Entre Lonzée, Corroy-le-Château et Mazy, les versants de vallées sont constitués de sols limono-caillouteux à charge schisteuse, généralement bien drainés. Ces terrains, moins favorables à l'agriculture, sont occupés par des boisements mixtes qui jouent un rôle important dans la stabilisation des pentes et la continuité écologique entre les massifs forestiers. Plus au sud, autour de Mazy et Bossière, se rencontrent des poches de sols limono-caillouteux à charge calcaire, où la présence du calcaire favorise une flore calcicole originale. C'est dans ce contexte que s'inscrit la pelouse calcaire du golf de Falnuée, habitat d'intérêt communautaire caractérisé par une végétation thermophile et de nombreuses espèces patrimoniales.

Le réseau hydrographique (Figure 7) est dominé par la vallée de l'Orneau, qui traverse la commune d'est en ouest avant de rejoindre la Sambre, dans le bassin de la Meuse. L'Orneau prend sa source à Meux, sur le territoire de La Bruyère, et est alimenté par plusieurs ruisseaux locaux. Parmi eux, l'Orne, dont la source se situe près de la ferme

de Bertinchamps, et le ruisseau d'Ernage, qui traverse le village du même nom, appartiennent au bassin versant de la Dyle. Ces cours d'eau secondaires, bien que modestes, contribuent à la trame bleue communale en assurant la connectivité écologique et hydrologique entre les zones humides et les vallées boisées.

Cette organisation géologique, pédologique et hydrographique façonne la structure écologique du territoire gembloutois. Les plateaux limoneux fertiles accueillent une agriculture intensive, les vallées et leurs pentes concentrent les boisements et les prairies naturelles, tandis que les versants calcaires abritent des habitats secs remarquables. Cette mosaïque, typique du Brabant wallon, fonde la diversité biologique du territoire et conditionne la répartition des trames écologiques : trame verte forestière et bocagère dans les zones de relief, trame bleue le long de l'Orneau et de ses affluents, et trame agricole ouverte sur les plateaux.

CARTE GEOLOGIQUE

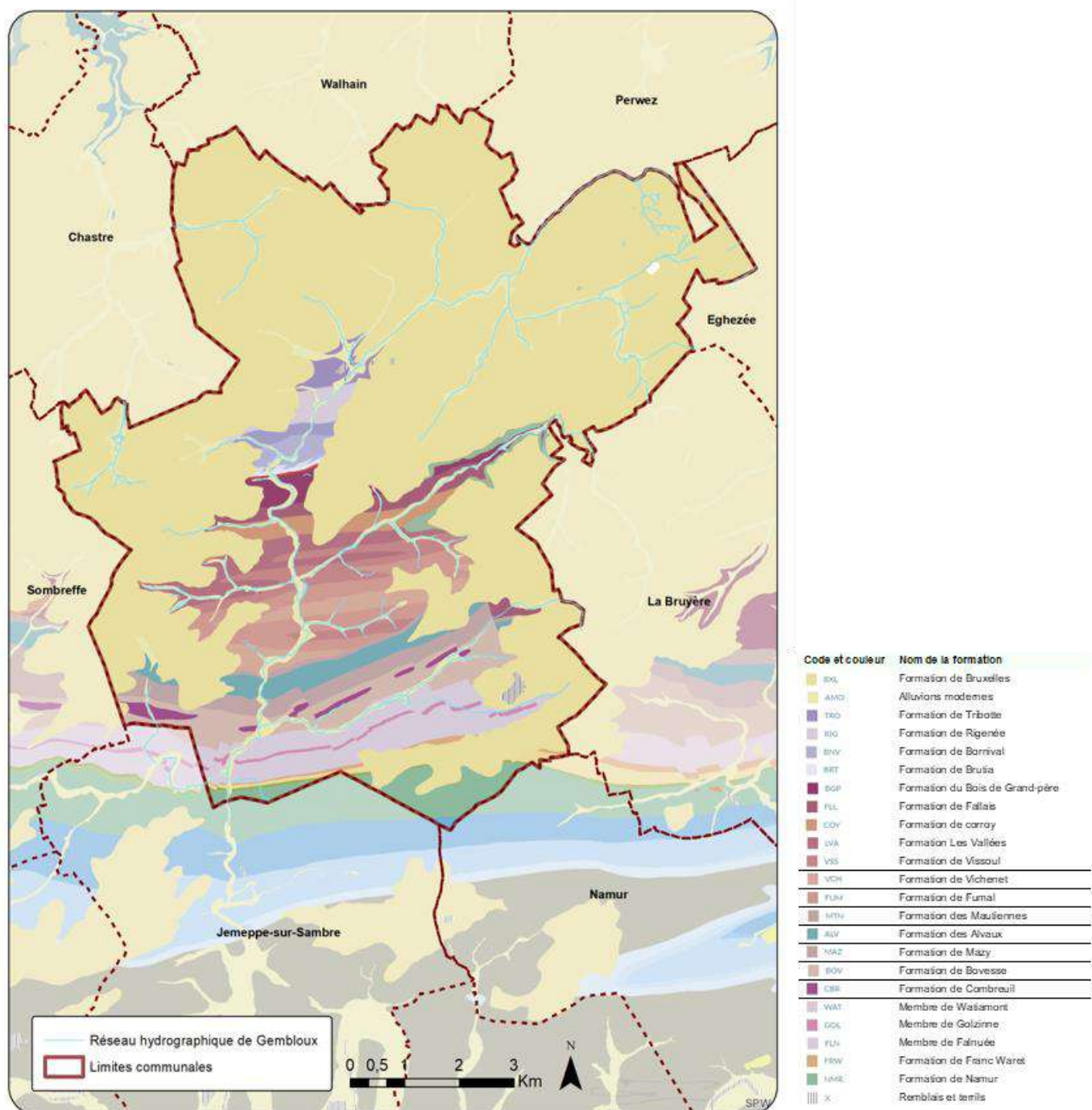


Figure 5 : Formations géologiques et réseau hydrographique du territoire de Gembloux

Carte des principaux types de sol de Gembloux

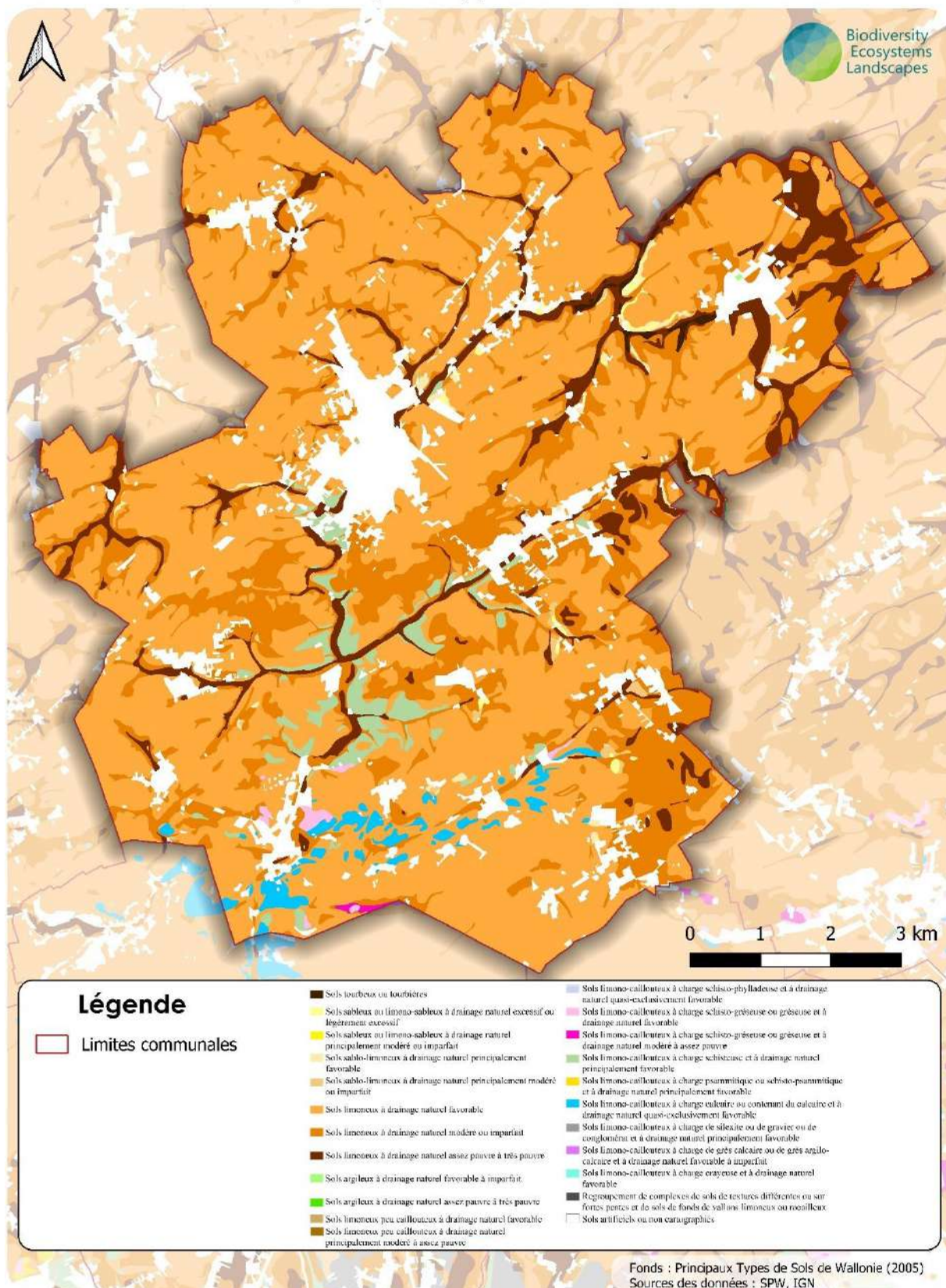


Figure 6 : Organisation spatiale des principaux types de sols du territoire de Gembloux.

Réseau hydrographique de Gembloux

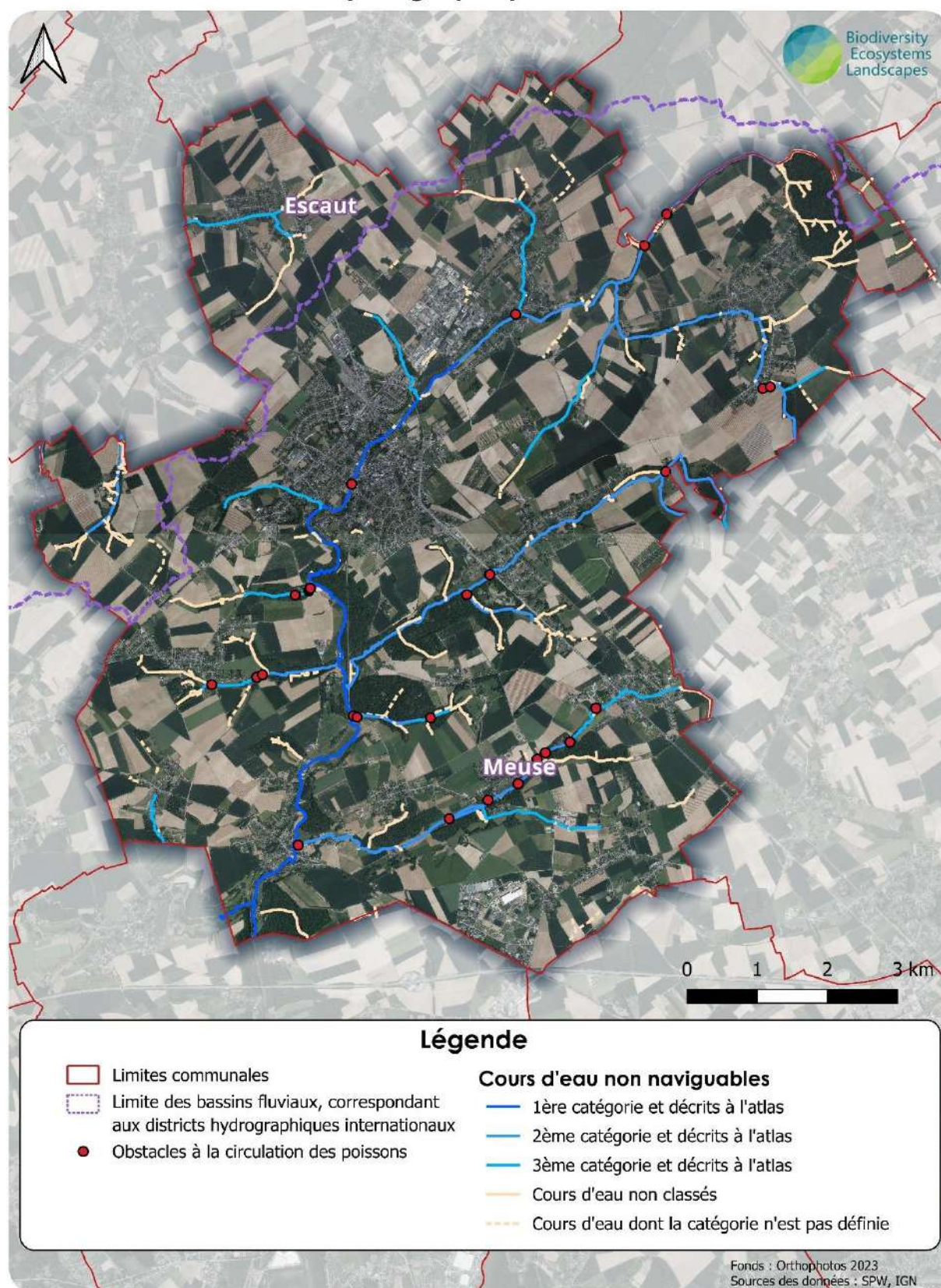


Figure 7 : Organisation spatiale du réseau hydrographique du territoire de Gembloux

Pressions liées au contexte socio-économique et aux infrastructures

Population et dynamique d'urbanisation

Au 1^{er} janvier 2023, la commune de Gembloux comptait **26.517 habitants**, soit environ 3.700 habitants supplémentaires par rapport à l'étude du PCDN de 2009. Un pic d'arrivées est visible entre 2010 et 2015 à la suite de la création du quartier Tous Vents en périphérie sud de la Ville de Gembloux. En effet, cette zone seule a accueilli 1.500 nouveaux habitants (8). Un autre pic d'augmentation du nombre d'habitants est attendu avec le **PRU « Quartier de la gare »**. Au travers de ce projet, la Ville pourrait accueillir **4.000 nouveaux habitants d'ici 2035**². Cette dynamique démographique s'accompagne d'une pression croissante sur les espaces non urbanisés.

² PRU « Quartier de la gare » – Plaquette de présentation, Ville de Gembloux

STRUCTURE ET POPULATION DE LA COMMUNE DE GEMBOUX

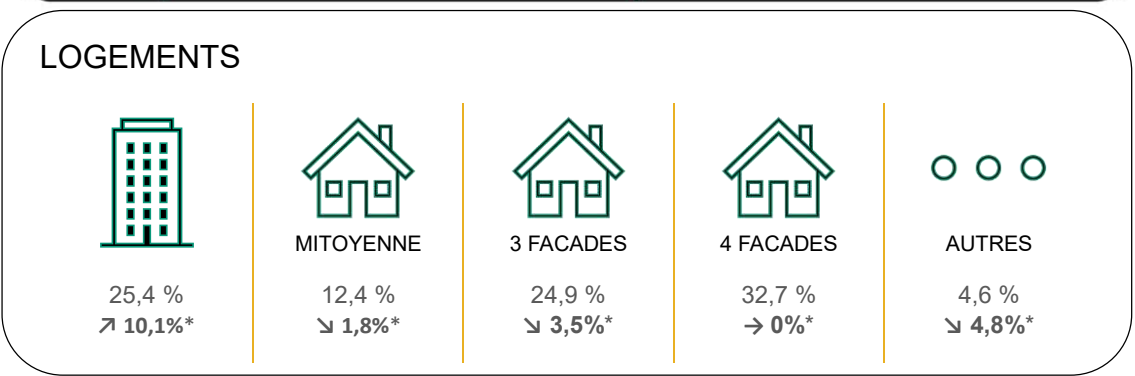
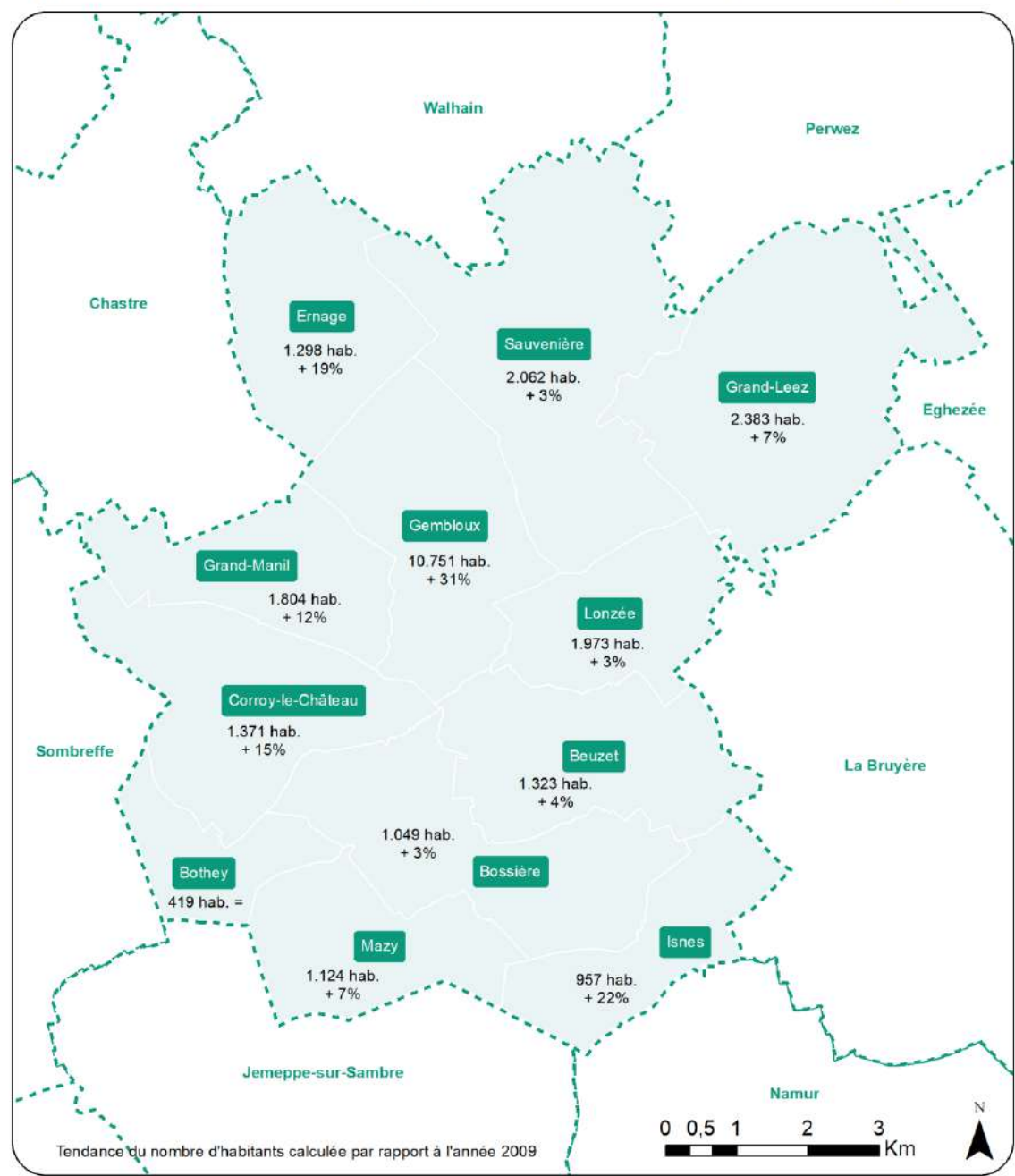


Figure 8 : Structure du territoire de la commune de Gembloux, nombre d'habitants par entités en 2023 et leur évolution depuis 2009 ; proportions des différentes typologies de logement en 2023 et leur évolution depuis 2009.

Occupation du sol

La majorité du territoire de Gembloux est occupée par des **terres arables cultivées** (57,1%). Ensuite viennent les prairies et parcs et jardins couvrant 17,1% du territoire, et les forêts feuillues (12,6%) (Figure 9).

Environ **10% de la commune est imperméabilisée** dont un quart par des bâtiments et le reste par des voiries, parking et autres surfaces imperméabilisées (Figure 9).

Les plateaux agricoles dominent le paysage, ponctués de rares haies et bosquets. Les vallées et fonds humides conservent une mosaïque de prairies permanentes, de boisements rivulaires et zones d'habitats. Les forêts (chênaies, hêtraies, aulnaies) se concentrent dans les vallées. Les zones bâties s'étendent le long des axes N4, N29 et E411.

En analysant la matrice de transition de l'occupation des sols entre 2010 et 2022 (Annexe 1, page 126), basée sur les données Land Cover du LifeWatch, la tendance la plus visible est la **conversion des prairies vers des terres arables** (50 ha) **ou leur urbanisation** (95 ha). Entre 2010 et 2022, la superficie urbanisée a augmenté d'environ 8 %, principalement autour de Gembloux, Ernage, Beuzet et Lonzée.

Depuis 2021, la ville de Gembloux est en cours de révision de son Schéma de Développement Communal. Il permettra de guider l'aménagement du territoire de la commune et son urbanisation pour les années à venir.

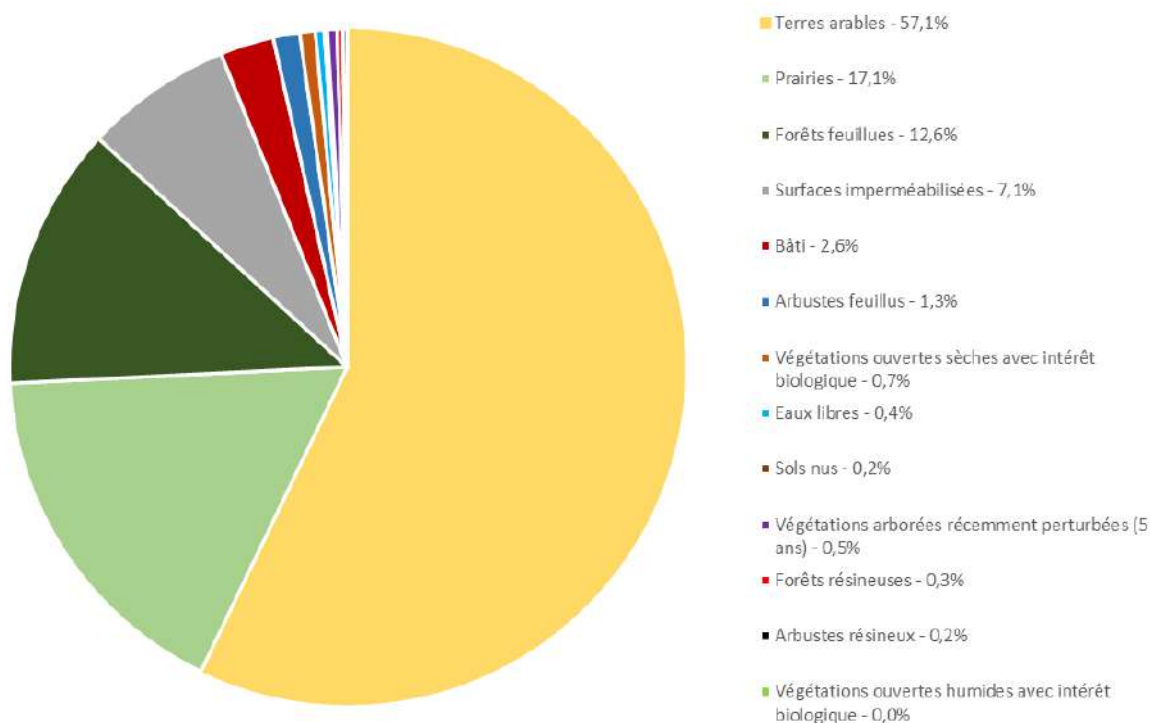


Figure 9. Occupation du sol sur le territoire de la commune de Gembloux en 2022. Source : LifeWatch, Land Cover 2022

Infrastructures

Le territoire communal de Gembloux présente une forte densité d'infrastructures et d'activités économiques (Figure 10), reflet d'une dynamique territoriale soutenue mais également source de pressions croissantes sur la biodiversité. Les principaux déterminants de ces pressions proviennent de l'accessibilité du territoire, de l'extension des pôles économiques, du développement énergétique et de l'artificialisation progressive des zones destinées à l'urbanisation au Plan de Secteur.

Réseaux de communication et fragmentation écologique

La commune est traversée par plusieurs axes de communication majeurs qui structurent son territoire. Trois routes nationales, dont la N4, assurent les liaisons vers Namur et Wavre, tandis que l'autoroute E411 borde la commune au Nord-Est, reliant directement Gembloux à Bruxelles et au Luxembourg. Cette accessibilité est renforcée par un axe ferroviaire principal reliant Bruxelles à Luxembourg, auquel s'ajoute une ligne secondaire vers Charleroi. Indispensable à la connectivité humaine et économique ces infrastructures constituent toutefois des barrières physiques pour de nombreuses espèces, fragmentent les habitats et réduisent les déplacements de la faune entre les massifs forestiers et les zones humides.

En parallèle, le territoire bénéficie d'un réseau d'infrastructures douces, dont le RAVeL de la ligne 147 (tronçon « Ligny–Perwez ») et celui de la ligne 142 (« Wavre–Namur »), qui traverse Grand-Leez. En plus de permettre la mobilité douce, ces axes cyclables, complétés par plusieurs pistes communales, assurent une forme de continuité écologique locale, notamment pour la petite faune et les pollinisateurs lorsqu'ils sont végétalisés.

Depuis peu, la commune s'est engagée dans une démarche d'identification et de gestion de l'éclairage public impactant la biodiversité, en lien avec la plateforme WalOnMap. Des zones de priorité 1 (situées à moins de 50 m des périmètres Natura 2000) ont été repérées, notamment autour de Mazy, où la pollution lumineuse perturbe les déplacements des chauves-souris et des insectes nocturnes. Le reste du territoire est principalement classé en priorité 2, c'est-à-dire dans des zones non urbanisables, mais où une gestion adaptée de l'éclairage nocturne demeure essentielle pour restaurer une trame noire fonctionnelle.

Activités économiques et extension des zones d'aménagement

Le développement économique de Gembloux repose sur deux parcs d'activités gérés par le BEP et localisés en zones d'activités industrielles au plan de secteur :

- Le parc scientifique de Créalys, d'une superficie totale de 110 ha, regroupant plus d'une centaine d'entreprises innovantes ;
- Le parc d'activités de Gembloux-Sauvenière, couvrant près de 105 ha, accueillant environ 150 implantations.

Ce dernier a récemment été étendu avec la création du quartier d'Enée, destiné à accueillir une activité économique mixte, marquant une tendance à la périurbanisation

commerciale en périphérie immédiate du centre-ville. Ces zones génèrent une forte imperméabilisation des sols, une perte d'habitats herbacés et une rupture écologique entre la plaine agricole et les vallées humides, encore accentuée par la concentration du trafic et des nuisances lumineuses.

Sur le plan du risque industriel, la Société coopérative agricole de la Meuse, implantée dans le parc de Gembloux-Sauvenière, est la seule entreprise classée SEVESO (seuil bas) pour le stockage de produits phytosanitaires. Bien que ce risque soit localisé, il contribue à la vulnérabilité chimique du réseau hydrographique en cas d'accident ou de ruissellement non maîtrisé.

En dehors de ces pôles structurants, les commerces et services se concentrent dans le centre urbain et le long de la N4, où la densification des activités contribue à la pression foncière et à l'augmentation des flux de transport.

Production énergétique et paysage rural

Le territoire communal participe également à la production d'énergie renouvelable. On y recense quatre éoliennes entre Ernage et Sauvenière, et trois autres situées en limite de territoire, près de Corroy-le-Château. En périphérie, des parcs éoliens plus étendus se déploient sur les communes voisines de Perwez, Walhain, Sombreffe et Jemeppe-sur-Sambre. Bien qu'inscrites dans une démarche de transition énergétique, ces infrastructures exercent des impacts paysagers et écologiques localisés, notamment sur l'avifaune et les chiroptères. Leur implantation nécessite, entre autres, de veiller à la préservation de la trame noire.

Urbanisation et zones d'aménagement communal concerté

Enfin, le plan de secteur identifie plusieurs zones d'aménagement communal concerté (ZACC), représentant une superficie totale d'environ 109 ha. Ces zones, aujourd'hui en grande partie non urbanisées, sont majoritairement occupées par des cultures (45 %), des surfaces imperméabilisées (31 %) et des prairies (17 %). Une seule ZACC comprend un site d'intérêt biologique notable : la mosaïque d'habitats humides d'Ernage, présentant un intérêt écologique à préserver dans toute planification future.

L'activation progressive de ces zones accentuerait l'étalement urbain et la fragmentation écologique, en réduisant les surfaces de prairies et en modifiant les continuités paysagères qui relient les vallées humides aux massifs forestiers. La commune est donc confrontée à un défi de planification : équilibrer développement économique, mobilité et préservation des trames écologiques.

Infrastructures techniques et économiques de Gembloux

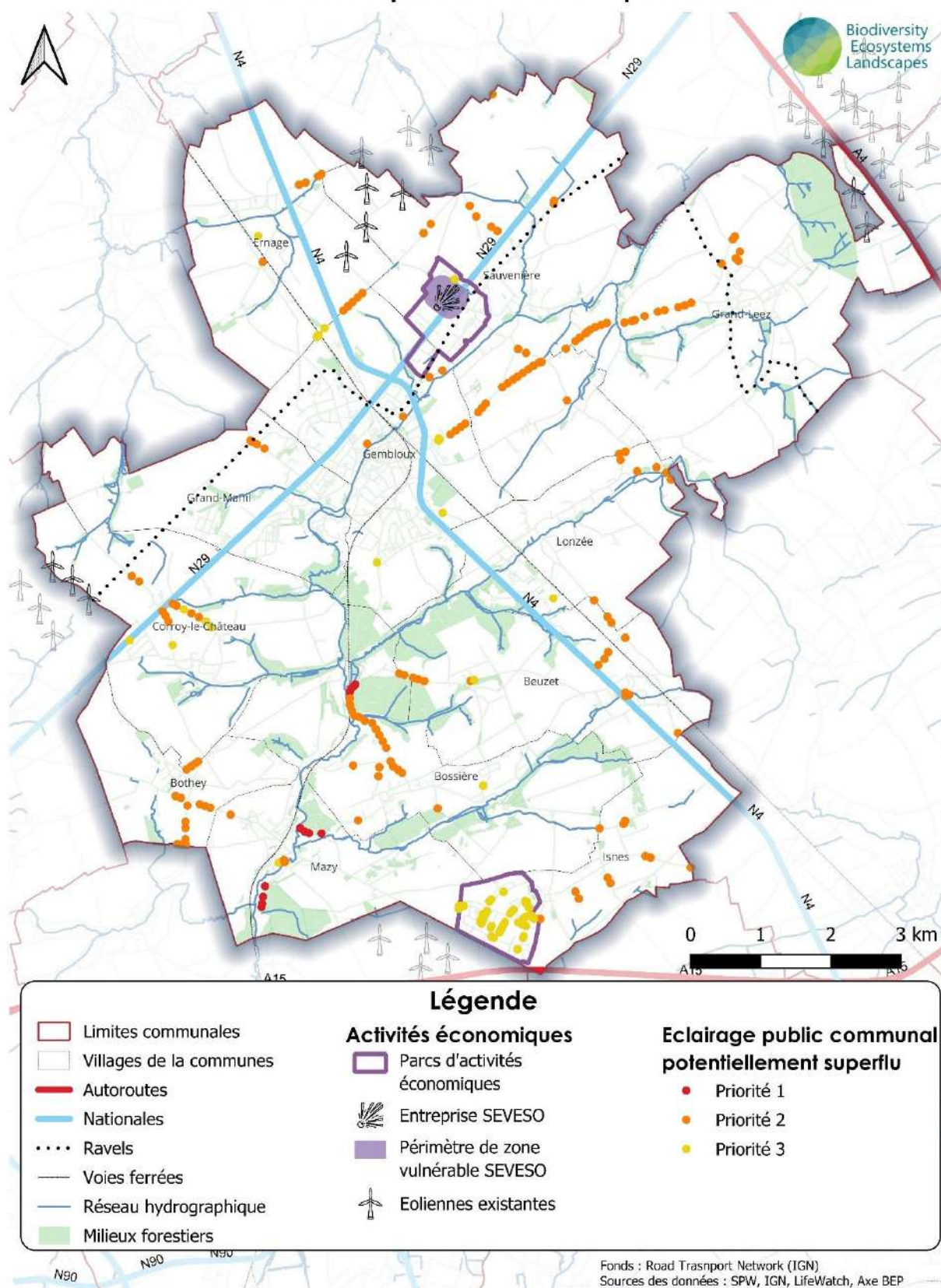


Figure 10 : Localisation des principales infrastructures du territoire de Gembloux.



3

Identification des enjeux biologiques du territoire

Identification des enjeux et des leviers d'action

– Groupe de Travail avec les acteurs du territoire

L'identification des enjeux de biodiversité et des leviers d'action à l'échelle communale s'est appuyée sur la mobilisation de deux groupes de travail.

Le premier, réuni le 5 juillet 2024, visait à rassembler les acteurs communaux de l'aménagement du territoire afin de définir clairement leurs attentes ainsi que l'usage concret qu'ils comptaient faire de la cartographie du réseau écologique gembloutois et du rapport associé. Les participants suivants étaient présents : Laurence Dooms – Echevine ; Julien Legrand – Conseiller en Environnement ; Pascal Golinveau – Conseiller en Urbanisme ; Christine Hubert – Conseillère en Aménagement du territoire et Patrimoine ; Natalie Slegers – Conseillère en Mobilité ; Grégory Mahy, Lilly Gillet et Chloé Dagnelie – Université de Gembloux Agro-Bio Tech.

Le second groupe de travail, organisé le 17 décembre 2024, a rassemblé un panel d'acteurs plus large. Outre la commune, diverses structures et associations étaient représentées : le BEP, le DNF, Natagriwal et Natagora. Dans un premier temps, chacun a pu présenter les enjeux et contraintes que ses expériences avaient mis en évidence pour le redéploiement de la biodiversité. Dans un second temps, nous avons identifié les leviers et outils mobilisables par ces différents acteurs pour contribuer au développement de chacune des trames du réseau écologique gembloutois. Les personnes présentes étaient : **Gauthier de Sauvage** – Echevin en Environnement ; **Julien Legrand** – Conseiller en Environnement ; **Pascal Golinveau** – Service Urbanisme ; **Pascal Mauclet** – Responsable Espaces Verts ; **Céline Rasse** – BEP ; **Pascal Thibaut** – DNF ; **Emmanuel Delbart** – Natagriwal ; **Olivier Guillitte** et **Joelle Thonnard** – Natagora ; **Grégory Mahy** et **Chloé Dagnelie** – Gembloux Agro-Bio Tech.

Méthodologie d'évaluation de l'état de la biodiversité

L'évaluation de l'état de la biodiversité sur le territoire communal de Gembloux repose sur une approche intégrée, combinant plusieurs sources de données et méthodes d'analyse. Cette démarche vise à actualiser les connaissances acquises lors du premier réseau écologique communal (2009) tout en les enrichissant par des données biologiques récentes issues de plateformes existantes de sciences participatives.

Cartographie des habitats

La cartographie des habitats présents sur le territoire a été réalisée en croisant plusieurs sources d'information complémentaires :

- La couche cartographique **LifeWatch – Ecotopes 2022** (WalOnMap), fournissant une information récente sur l'occupation du sol ;
- La **Structure Écologique Principale (SEP)** issue du projet **PCDN de 2009**, offrant une description fine des milieux d'intérêt biologique ;
- Les **orthophotos 2023**,
- Les **données cadastrales**.

Cette combinaison de sources a permis d'**actualiser la cartographie des habitats** tout en conservant la précision du travail antérieur. L'identification et la typologie des habitats ont été établies selon la **classification WalEUNIS**, garantissant la compatibilité avec les référentiels régionaux.

Il convient toutefois de souligner que la précision spatiale diffère selon les zones. Les secteurs repris dans la SEP de 2009 bénéficient d'un niveau de détail plus élevé que le reste du territoire, pour lequel les données récentes d'occupation du sol présentent une résolution plus grossière. Certains habitats d'intérêt, notamment situés hors du périmètre SEP, peuvent donc ne pas avoir été identifiés.

Évaluation de l'évolution des sites d'intérêt (2009–2023)

Pour les 51 sites d'intérêt identifiés en 2009, les données d'habitats issues des différents recoupements cartographiques ont été vérifiées par l'analyse diachronique des **orthophotos 2009–2023**. Elles ont ensuite été ajustées et complétées grâce à des visites de terrain réalisées en 2024 (à l'exception du site n° 36, inaccessible et analysé par photo-interprétation). Les objectifs de cette actualisation étaient de :

- Caractériser l'**évolution des habitats** depuis 2009 ;
- Évaluer l'**état de conservation** des habitats de chaque site ;
- Identifier les **pressions et contraintes** en cours ;
- Proposer, le cas échéant, des **orientations de gestion ou de restauration**.

Cette approche a permis de mesurer les **dynamiques écologiques** à l'œuvre sur quinze années, d'identifier les sites en **amélioration écologique** (ex. : progression de la végétation naturelle, diversification floristique) et ceux en **dégradation** (ex. : enfrichement, eutrophisation, fermeture ou urbanisation partielle).

Cette analyse a également pris en compte les principaux **statuts de conservation** définis par la **Loi sur la Conservation de la Nature (12 juillet 1973)** et les **Directives européennes « Oiseaux » (79/409/CEE)** et « **Habitats** » (92/43/CEE). Ces dispositifs encadrent les statuts suivants :

- **Réserves naturelles** (intégrales, dirigées, domaniales, agréées) : protection forte interdisant toute dégradation ;
- **Zones humides d'intérêt biologique (ZHIB)** : protection ciblée permettant certaines activités comme la chasse ;
- **Sites Natura 2000** : périmètres intégrant des activités humaines compatibles avec les objectifs de conservation.

Analyse des sites de grand intérêt biologique (SGIB) et des sites à statuts de protection

Les **sites de grand intérêt biologique (SGIB)** constituent les **noyaux de biodiversité** du territoire. Ils abritent des populations d'espèces protégées, rares ou menacées, ainsi que des habitats remarquables. Ils ne disposent toutefois **d'aucun statut de protection juridique**, mais représentent des repères essentiels pour l'organisation du réseau écologique communal.

La quasi-totalité des SGIB sont reprises dans les 51 sites d'intérêt et ont donc été évaluée selon la même méthodologie (Annexe 4, page 135).

Données relatives aux espèces patrimoniales : espèces protégées et menacées

Les informations sur les espèces protégées ou menacées proviennent du croisement de plusieurs bases de données :

- GBIF (**Global Biodiversity Information Facility**),
- OFFH : **base de données du DEMNA (SPW – ARNE)**,
- Plateforme Observations.be (**Aves – Natagora**).

Les espèces ont été identifiées et leur statut de protection identifié selon la **Loi sur la Conservation de la Nature** et les **Listes rouges wallonnes de l'IUCN**, par grands groupes taxonomiques (flore, oiseaux, amphibiens, reptiles, mammifères, insectes, etc.).

La **spatialisation des occurrences** a permis d'établir des cartes de répartition et d'identifier les zones de concentration d'espèces protégées, servant de base à la hiérarchisation écologique du territoire.

Limites et précautions d'interprétation

Les résultats de cette évaluation doivent être interprétés avec précaution :

- La précision des données dépend de la qualité des inventaires antérieurs et de la couverture des bases de données récentes ;
- Certains groupes taxonomiques (insectes, micromammifères, bryophytes) demeurent **sous-prospectés** ;
- Des **biais d'observation** persistent dans les **zones privées** et les **milieux agricoles intensifs**, peu accessibles ou peu étudiés.

Les tendances dégagées reflètent donc une **évolution globale du réseau écologique communal**, mais ne se substituent pas à des inventaires spécifiques pour des décisions de gestion ponctuelles.

Distribution des habitats

L'analyse de la carte des habitats (biotopes) actualisée en 2024 (Figure 11) met en évidence une prédominance des milieux ouverts agricoles, suivis par les milieux boisés et humides. Les milieux agricoles dominent très nettement, formant une matrice paysagère homogène, tandis que les habitats naturels et semi-naturels subsistent sous forme d'îlots dispersés, souvent concentrés dans les vallées ou sur les pentes calcaires (Tableau 1).

Carte des habitats de Gembloux

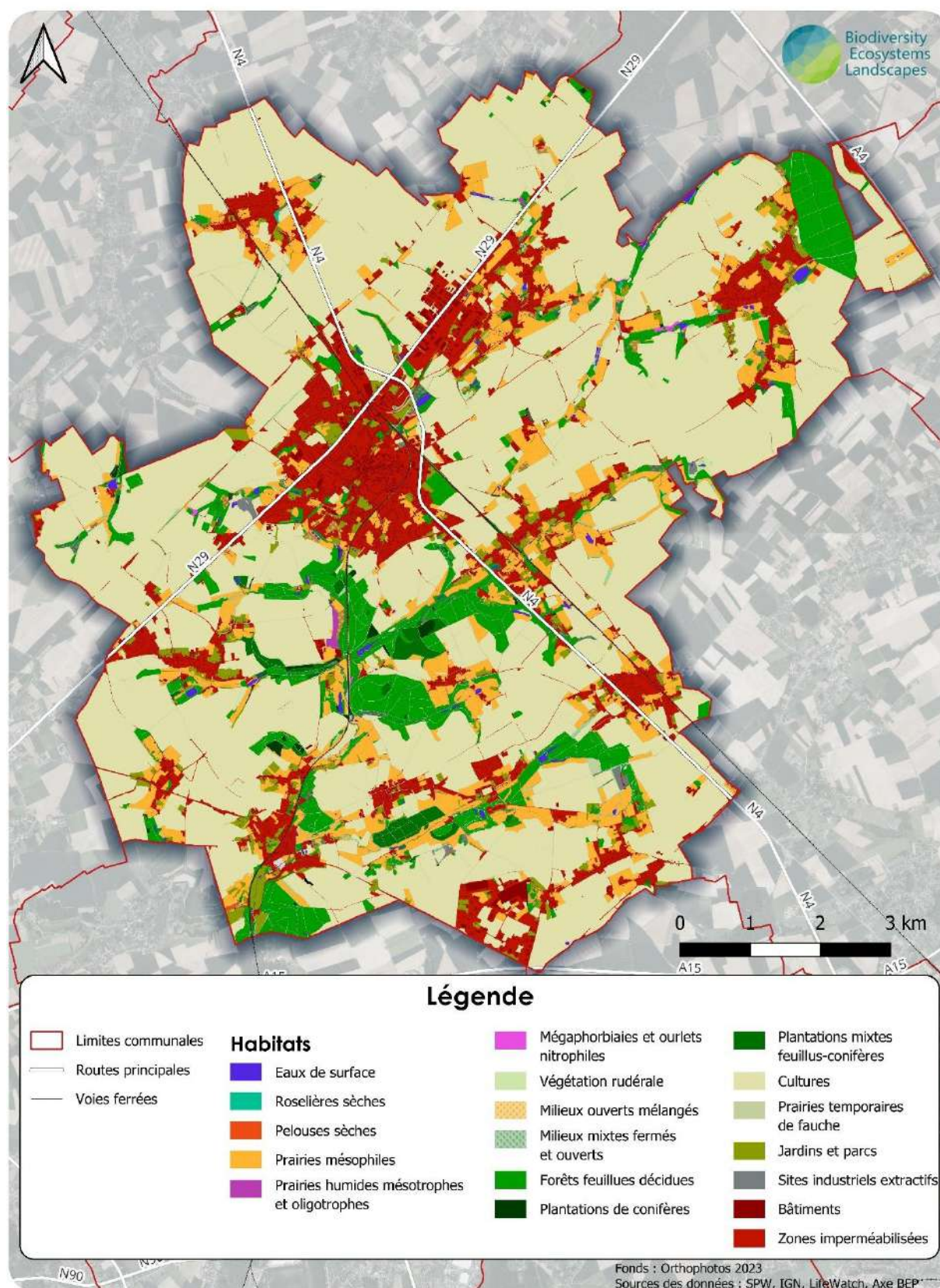


Figure 11 : Carte des habitats (biotopes) de la commune de Gembloux

Tableau 1 : Superficies occupées par les habitats présents sur la commune de Gembloux.

Habitats	Code WaIEUNIS	Superficie (ha)	Proportion du territoire (%)
Eaux de surface		51,07	0,53
Eaux stagnantes	C1	35,25	0,37
Eaux courantes	C2	13,49	0,14
Végétation aquatique	C3	2,33	0,02
Habitats ouverts humides		13,25	0,14
Roselières sèches et magnocariçaies	D5	2,27	0,02
Prairies humides mésotrophes et eutrophes	E3.4	6,88	0,07
Mégaphorbiaies et ourlets nitrophiles	E5.4	4,10	0,04
Habitats ouverts secs		1089,82	11,29
Pelouses sèches	E1	1,45	0,01
<i>Pelouses calcaires</i>	<i>E1.2</i>	<i>1,11</i>	0,01
Prairies mésophiles	E2	1011,68	10,48
<i>Pâtures permanentes et prairies mixtes</i>	<i>E2.1</i>	<i>977,41</i>	10,12
<i>Prairies de fauche de basse altitude</i>	<i>E2.2</i>	<i>28,65</i>	0,30
Ptériadaies	E5.3	0,29	0,00
Végétation rudérale	E5.6	22,88	0,24
Fourrés et haies	F	10,00	0,10
Milieux ouverts mélangés		43,53	0,45
Milieux mixtes ouverts et fermés		26,35	0,27
Forêts et autres territoires boisés		940,20	9,74
Forêts feuillues décidues	G1	645,88	6,69
<i>Aulnaies-frênaies alluviales et forêts mélangées à chêne-orme-frêne</i>	<i>G1.2</i>	<i>21,53</i>	0,22
<i>Forêts feuillues marécageuses sur substrat méso- à eutrophe</i>	<i>G1.4</i>	<i>3,05</i>	0,03
<i>Hêtraies</i>	<i>G1.6</i>	<i>17,55</i>	0,18
<i>Forêts avec bouleau tremble, sorbier des oiseaux, coudrier ou saule</i>	<i>G1.9</i>	<i>23,96</i>	0,25
<i>Forêts méso- à eutrophes à [Quercus], [Carpinus], [Fraxinus], [Acer], [Tilia], [Ulmus] et forêts apparentées</i>	<i>G1.A</i>	<i>366,10</i>	3,79
<i>Plantations forestières feuillues</i>	<i>G1.C</i>	<i>68,85</i>	0,71

<i>Vergers à fruits charnus</i>	G1.D	21,84	0,23
Milieux forestiers feuillus mélangés		130,62	1,35
Milieux forestiers mélangés de feuillus et conifères		36,58	0,38
Plantations de conifères	G3	21,57	0,22
Plantations mixtes de feuillus et conifères	G4	40,99	0,42
Alignement d'arbres	G5.1	31,27	0,32
Jeunes stades de forêts naturelles	G5.6	15,40	0,16
Jeunes stades de taillis et plantations	G5.7	4,68	0,05
Mises à blanc et clairières	G5.8	13,21	0,14
Autres		0,64	0,01
Cavités souterraines artificielles	H1.7	0,54	0,01
Végétation des fentes et crevasses des rochers calcaires	H3.2	0,09	0,00
Milieux artificialisés		7433,33	76,98
Cultures	I1	5809,57	60,18
Prairies temporaires de fauche	Ia	4,37	0,05
Sites industriels extractifs	J3	13,67	0,14
Bâtiments		241,01	2,50
Surfaces imperméabilisées		1106,62	11,46
Jardins et parcs	I2	304,46	3,15

Sites d'intérêt connus et leurs milieux naturels

Ces sites accueillent une biodiversité dite extraordinaire, c'est-à-dire composée d'habitats et d'espèces rares, menacées et/ou protégés.

Sites protégés

Actuellement, environ 1,5% du territoire est protégé pour la biodiversité.

Le **réseau Natura 2000** est constitué de sites qui concrétisent la mise en œuvre des Directives européennes « Oiseaux » (79/409/CEE) et « Habitats » (92/43/CEE) qui visent à garantir le maintien dans un état de conservation favorable des populations d'espèces et des habitats importants. Bien que protégés, le déroulement d'activités humaines au sein des sites est permis.

La commune comprend partiellement le **site Natura 2000 « BE35002 - Vallée de l'Orneau »** qui couvre 120 ha de son territoire. Ce site Natura 2000 est réparti sur

plusieurs zones le long du réseau hydrographique et comprend les habitats d'intérêt suivants : des milieux aquatiques (UG1³), des milieux ouverts prioritaires (UG2), des prairies de liaison (UG5) et des habitats forestiers (UG6, 7, 8, 9 et 10) (Figure 13).

Quatre zones protégées par la Loi sur la Conservation de la Nature sont présentes sur le territoire :

- **Une réserve naturelle agréée (RNA)** – Celle-ci est gérée par Natagora ;
- **Deux réserves naturelles domaniales (RND)** – terrains publics gérés par le Service Public de Wallonie ;
- **Une zone humide d'intérêt biologique (ZHIB)** – identifiée sur base de sa valeur écologique et scientifique.

Tableau 2 : Zones protégées selon la LCN 1973 sur le territoire de Gembloux.

Nom du site	Type de site	Surface (ha)	Habitats
Réserve de l'Escaille (6615)	Réserve naturelle agréée SGIB	4,82	Plan d'eau Friches sèches et humides Zone de sources Forêts alluviales
Les Mottes (6402)	Réserve naturelle domaniale SGIB	7,88	Prairies humides Haies Roselières Forêts alluviales
Fond des Nues (6025)	Réserve naturelle domaniale SGIB	7,08	Ruisseau Prairie de fauche Mares Haies
Fonds Gatot et Laid Mâle (6287)	Zone humide d'intérêt biologique SGIB	10	Bois marécageux Roselières Habitats ouverts humides

L'ensemble de ces sites protégés concerne des **habitats aquatiques et humides** d'intérêt, et est situé dans des vallées, en contact direct avec le réseau hydrographique (Figure 13).

³ Unité de Gestion 1



Illustrations : Gauche : Traversée de l'Orneau dans la Réserve de l'Escaille ; Droite : Forêt comprise dans le site Natura 2000 BE35002.

Sites de grand intérêt biologique

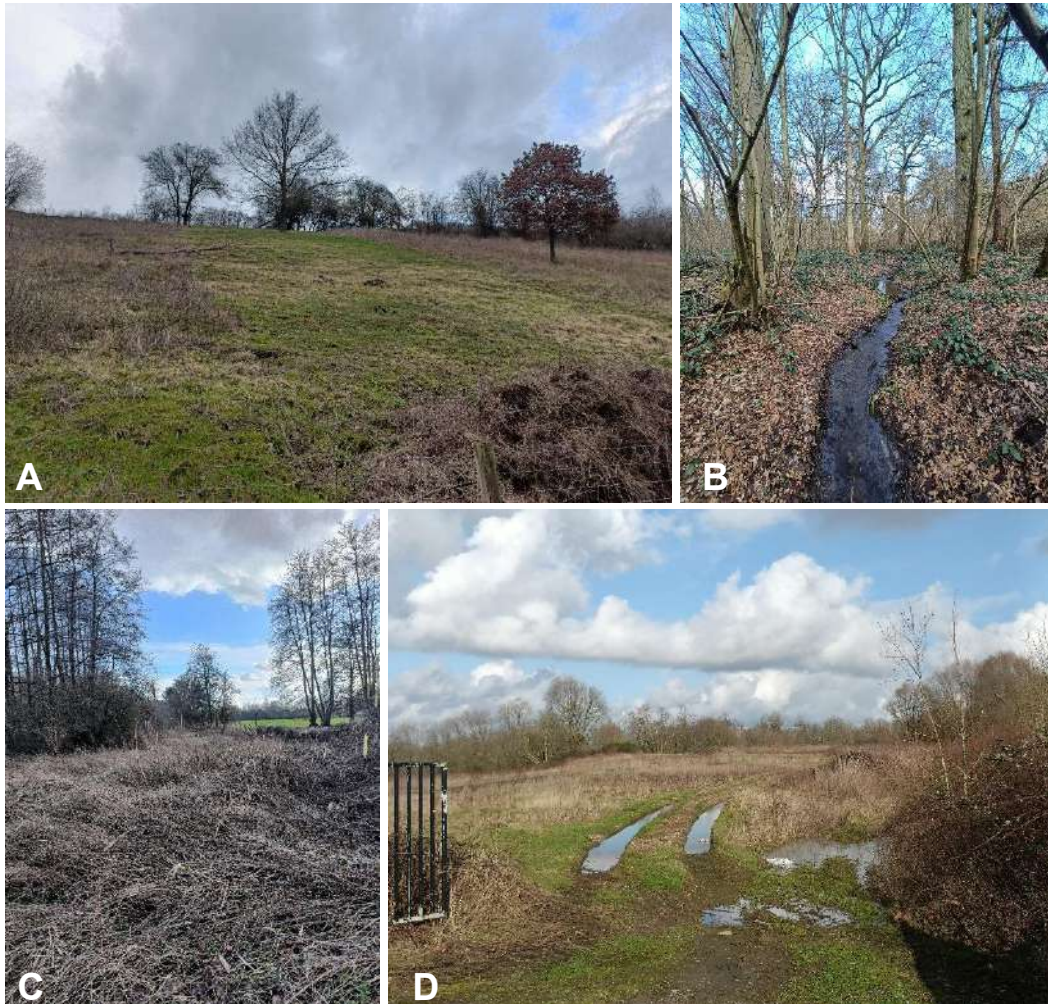
Les sites de grand intérêt biologique (SGIB) abritent des espèces et des habitats protégés, rares et/ou menacés, ou se caractérisent par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation.

39 SGIB sont répertoriés comme de grand intérêt biologique sur le territoire de Gembloux, dont 4 font partis de sites protégés (Figure 13). A l'exception de la Source de la Jette (3386), des Mautiennes (3449) et de l'ancienne carrière de la CIBE (1150), l'ensemble des SGIB de la commune fait partie des sites d'intérêt identifiés lors de l'étude du réseau de 2009 (Figure 13).

Plusieurs grands types d'habitats d'intérêt pour la biodiversité sont présents ausein de ces sites (Figure 12) :

- Des milieux aquatique - (C1.2, C2.1) (25 sites) : L'Orneau et ses affluents forment des corridors écologiques majeurs, associés à des plans d'eau et d'anciennes gravières accueillant une avifaune riche et une diversité d'amphibiens ;
- Des prairies humides et marais - E3.4 (19 sites) : Ces habitats subsistent en fond de vallée : prairies à joncs, cariçaies et mégaphorbiaies ;
- Des forêts humides et alluviales - G1.6. Les forêts alluviales (aulnaies-frênaies) longent l'Orneau et ses affluents (17 sites) ;
- Des forêts mésophiles - G1.A (14 sites) : Les hêtraies et chênaies mésophiles situées majoritairement sur les plateaux (Bois de Grand-Manil, Bois de Corroy-le-Château) (13 sites) ;
- Des prairies mésophiles (13 sites) – E2.1 : Les prairies mésophiles à fauche tardive subsistent localement dans les hameaux périphériques (Bothey, Bossière) ;

- Des pelouses calcaires et milieux secs (E1.2) : Présentes sur les versants exposés du sud et sur les affleurements calcaires de Rhisnes et Corroy, ces pelouses hébergent une flore patrimoniale (8 sites) ;
- Des cavités souterraines (4 sites) ;
- Des milieux agricoles extensifs et bocagers (I1.3) : Ces habitats accueillent une avifaune typique.



http://biodiversite.wallonie.be/fr/rechercher-un-site-interessant-ou-protege.html?IDC=2828&COMMUNE=gembloux&TYPE_SGIB=sgib&order=surface&pos=1

Figure 12. A – Pelouse calcaire de Falnuée (1366) ; B – Bois de Grand-Leez (1319) ; C – Les Mottes (2343) ; D – Sablière de Sauvenière (816).

Périmètres officiels des sites d'intérêts pour la biodiversité

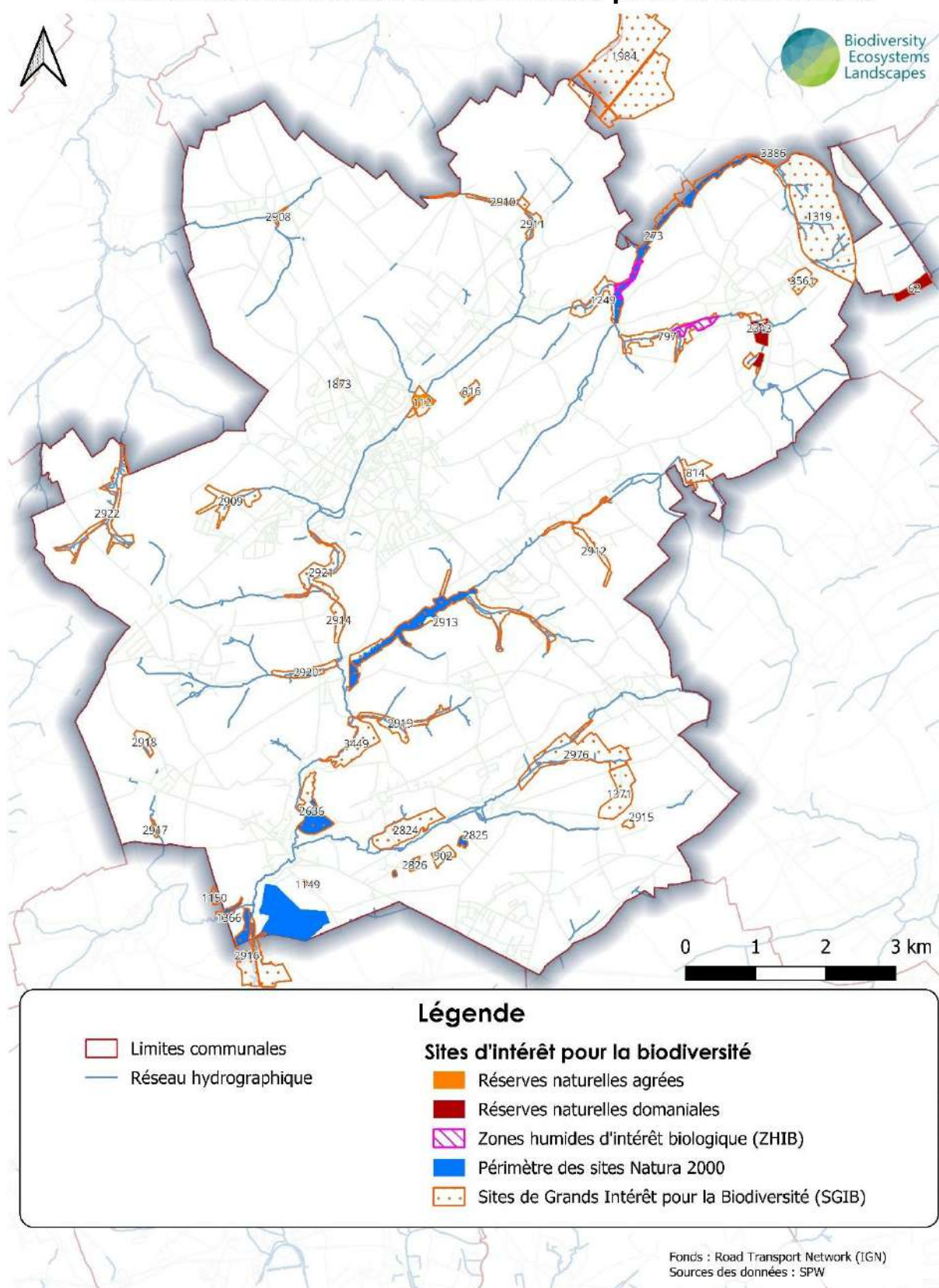


Figure 13. Sites d'intérêt connus pour la biodiversité sur le territoire de la commune de Gembloux au 01/01/24.

Espèces protégées et menacées présentes sur le territoire communal

La liste complètes des espèces protégées et à statut de conservation défavorable est reprise en Annexe 2 (page 128). Ces observations proviennent des bases de données du DEMNA, de Observations.be et de GBIF et concernent la commune de Gembloux ainsi qu'une zone tampon de 2 km autour du territoire communal.

Entre 2009 et 2024, la commune de Gembloux et ses environs totalisent 58 espèces végétales et 76 espèces animales protégées selon la Loi sur la Conservation de la Nature de 1973, sans compter les oiseaux.

Les espèces protégées se concentrent dans 3 grands ensembles (Figure 14, Figure 15) :

- Les **vallées humides** (Orneau, Grand-Leez) : amphibiens, libellules, flore hygrophile ;
- Les **versants calcaires** de Corroy et Rhisnes : flore xérique et lépidoptères thermophiles ;
- Les **zones bocagères** : avifaune agricole et petits mammifères.

Les espèces observées sur le territoire et ses alentours corrént les enjeux biodiversité identifiés sur base des habitats et sites d'intérêt.

Oiseaux :

Les observations d'espèces d'oiseaux patrimoniales se situent sur l'ensemble du territoire. Un ensemble d'espèces d'intérêt est identifié pour chaque grand type d'habitat (Tableau 3).

Tableau 3 : Liste représentative des espèces d'oiseaux protégées présentant un enjeu de conservation pour les grands types d'habitats du territoire de Gembloux.

Habitat	Nom scientifique	Nom commun
Forêt mésophile	<i>Dendrocygna media</i>	Pic mar
	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe
	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur
	<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette
	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte
Forêt alluviale	<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale
Cours d'eau	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe
	<i>Cinclus cinclus</i>	Cincle plongeur
Plan d'eau et roselières	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte
	<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé
	<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti
	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux
Prairies humides	<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle
	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais
Pelouses sèches	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu
Haies et bocages (dont prairies mésophiles)	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune
	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres
	<i>Hippolais icterina</i>	Hypolaïs icterine
	<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna
Cultures	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs
	<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés
	<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière
	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé
	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin

Reptiles et amphibiens :

Les observations de reptiles et d'amphibiens sont largement inféodées aux forêts alluviales et à proximité des cours d'eau. Plusieurs espèces protégées sont également observées en zone urbaine, le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) et le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*) principalement.

Les amphibiens font partie des espèces animales patrimoniales les plus recensées sur le territoire (Annexe 2, page 128). L'ensemble des espèces de tritons présentes en Wallonie a été observé récemment dans la commune. Ces observations témoignent de l'importance des milieux aquatiques, aussi bien permanents que temporaires, et des milieux terrestres de bonne qualité associés, tels que les forêts humides (Salamandre tachetée - *Salamandra salamandra*) ainsi que les prairies humides, les bocages et les pelouses (Crapaud calamite - *Epidalea calamita*).

Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) fréquente des milieux rocheux bien ensoleillés. L'Orvet fragile (*Anguis fragilis*) et le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*) affectionnent aussi bien les milieux ouverts humides que secs avec des lisières, haies, etc.

Mammifères :

Parmi les mammifères protégés, 9 espèces de chauves-souris sont observées à Gembloux (Annexe 2, page 128). Chacune de ces espèces occupe différents habitats

qui varient au cours de leur cycle de vie. Lors des comptages hivernaux, de nombreuses espèces chassant et gîtant en milieu forestier sont observées dans des cavités arboricoles de la commune. C'est notamment le cas de la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), une espèce typiquement sylvicole.

A l'inverse, le Murin des marais (*Myotis dasycneme*), spécialiste de la chasse au-dessus de l'eau, hiverne dans des cavités souterraines naturelles ou artificielles. Les anciennes carrières rocheuses constituent donc des habitats très intéressants pour l'hibernation de cette espèce. Elles sont par ailleurs également utilisées par d'autres espèces de chauves-souris.

Insectes :

La liste des espèces observées sur la commune de Gembloux met en évidence une diversité entomologique intéressante, couvrant plusieurs groupes tels que les pollinisateurs, les prédateurs et les espèces inféodées à des habitats spécifiques. La présence de nombreuses abeilles sauvages, comme *Andrena labialis*, *Colletes cunicularius*, *Dasypoda hirtipes* ou *Panurgus calcaratus*, souligne l'importance de milieux ouverts offrant des ressources florales et des sites de nidification adaptés (zones meubles/sableuses). Des coléoptères associés aux structures ligneuses (saule sur sol humide) et au bois mort, tels qu'*Aromia moschata* ou *Prionus coriarius*, suggèrent localement la disponibilité de ces habitats forestiers. Plusieurs lépidoptères à enjeu de conservation, dont *Lysandra bellargus*, *Boloria eunomia* ou *Hamearis lucina*, témoignent de la présence ponctuelle de prairies maigres, de zones humides ou de lisières diversifiées. Les sept espèces protégées d'odonates suggèrent l'importance de l'eau stagnante (prairies humides et plans d'eau). Enfin, la présence d'*Oedipoda caerulescens* suggèrent la présence de milieux pionniers, habitats abritant d'autres espèces typiques et protégées. Toutefois, ces observations doivent être interprétées avec prudence, car elles résultent d'un cumul de données acquises à l'échelle de l'ensemble de la commune entre 2009 et 2024.

Flore :

Des espèces patrimoniales végétales (Annexe 2, page 128) se retrouvent dans tous les types d'habitats. Les espèces forestières se composent, par exemple, de la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), une espèce caractéristique de la hêtraie neutrophile atlantique ; l'Anémone des bois (*Anemone nemorosa*), présente dans les variantes de sous-bois plus clairs ; la Listère à feuilles ovales (*Neottia ovata*), une orchidée des hêtraies neutrophiles ; la Jonquille (*Narcissus pseudonarcissus*), qui est inféodée aux chênaies-frênaies neutrophiles et témoignent de l'ancienneté des boisements. Dans les milieux ouverts, il est possible de retrouver la Petite Ratoncule (*Myosurus minimus*), ancienne plante messicole aujourd'hui retrouvée dans les prairies humides piétinées ; le Sedum sexangulaire (*Sedum sexangulare*), protégé par

la Loi sur la Conservation de la Nature et retrouvé dans les pelouses sèches sur l'ancien terroir d'Hermoye. Enfin, certaines de ces espèces patrimoniales sont des adventices de nos cultures céréalières, telle que l'ivraie annuelle (*Lolium temulentum*), une graminée en danger critique d'extinction.

Flore protégée et menacée (2009-2024)

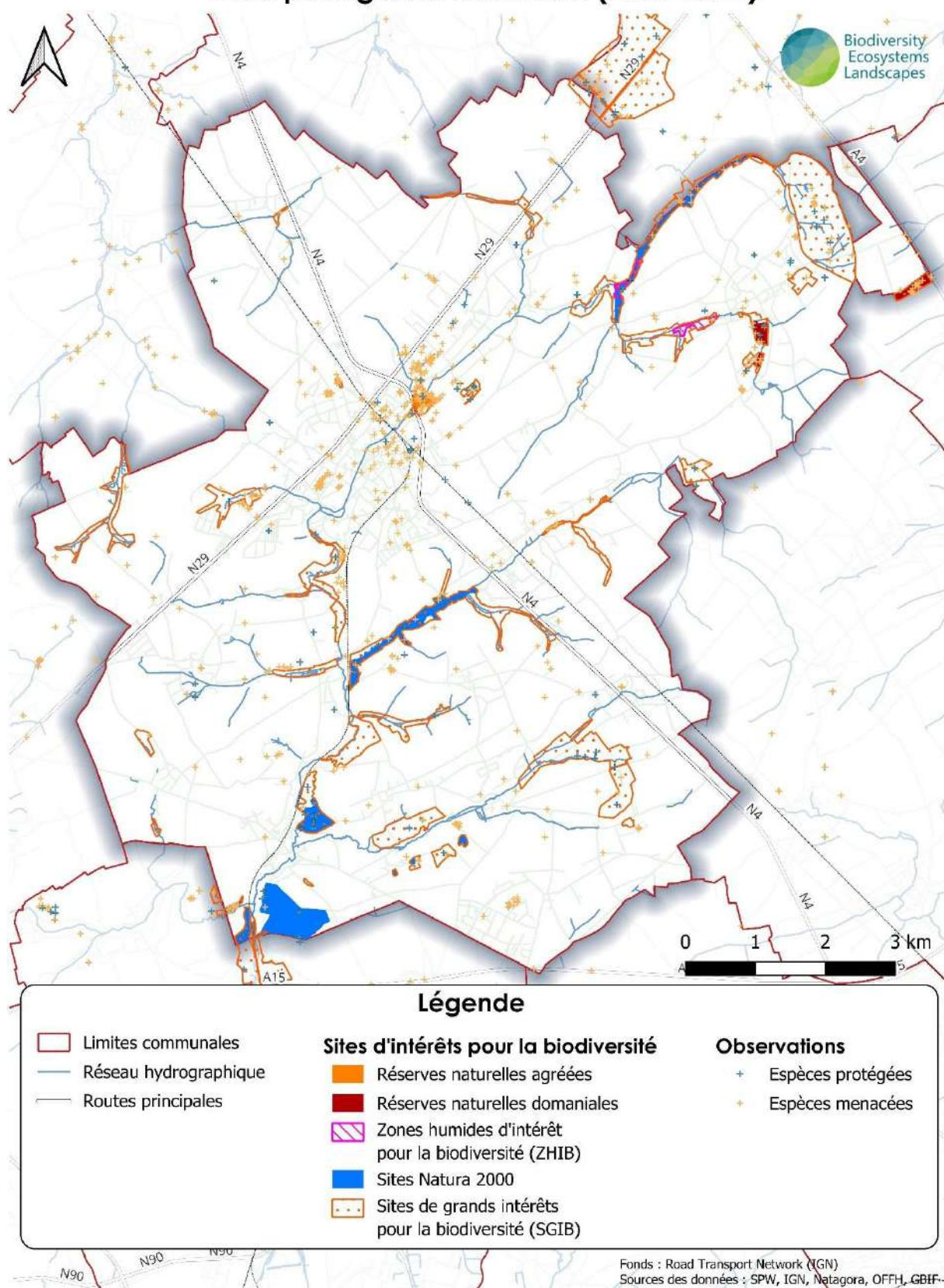


Figure 14 : Carte de la spatialisation des espèces végétales protégées et menacées observées sur la commune de Gembloux

Faune protégée et menacée (2009-2024)

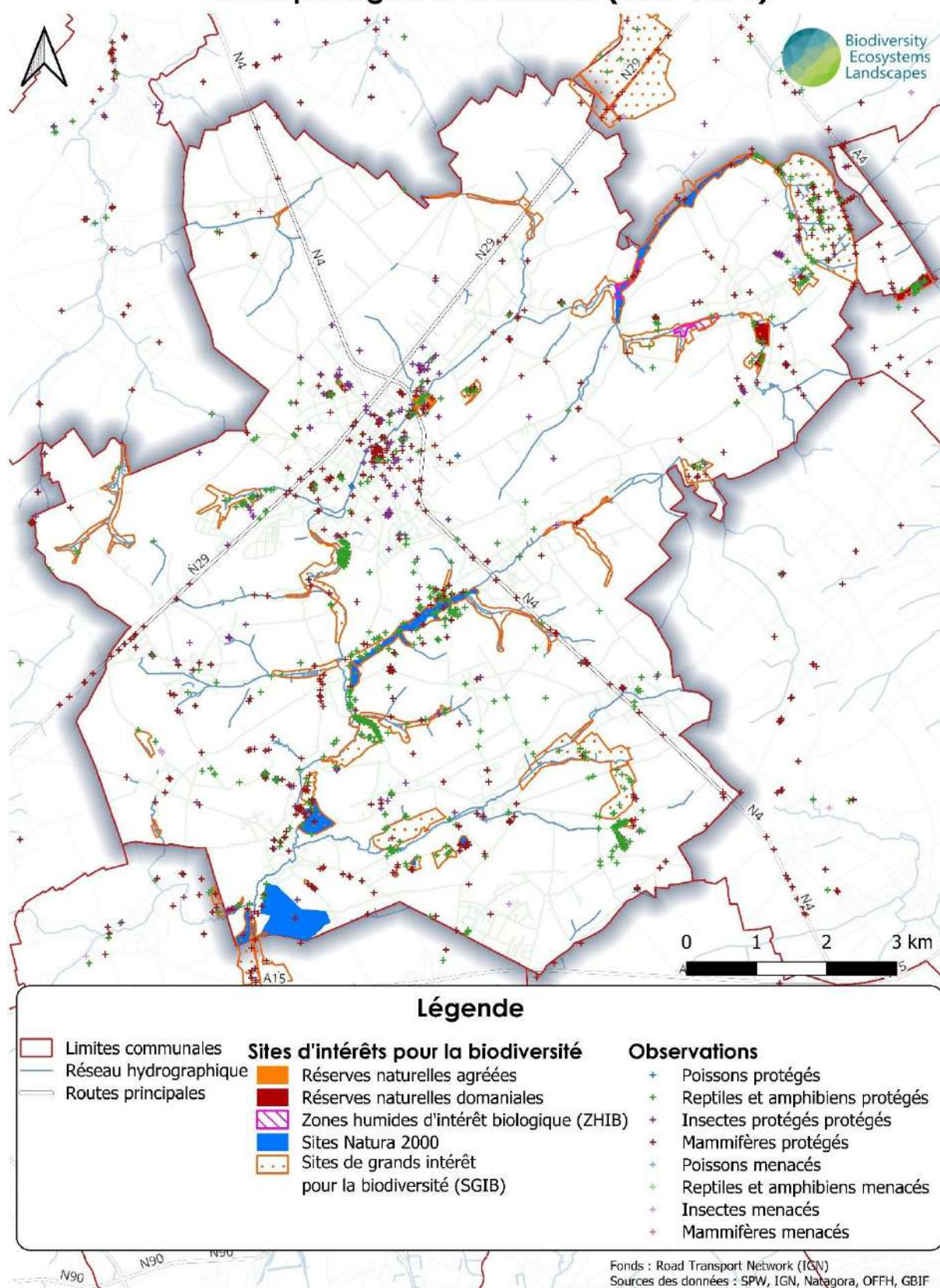


Figure 15 : Carte de la spatialisation des espèces animales (hors avifaune) protégées et menacées observées sur la commune de Gembloux

Biodiversité ordinaire du territoire

En dehors des zones cœurs de biodiversité, les **espaces ruraux (agricoles et forestiers)** mais aussi les **espaces urbains et périurbains accueillent** de nombreuses espèces animales et végétales, considérées comme **biodiversité ordinaire**. En effet, la biodiversité n'est pas cloisonnée dans des réserves mais est aussi retrouvée sur des sites faiblement à fortement artificialisés (ex. ville, infrastructures de transport, champs, etc.).

Sur ces espaces s'exercent différentes pratiques et usages des acteurs locaux, ayant un impact direct sur **la qualité et la richesse de l'habitat**.

La commune de Gembloux est engagée dans la **convention « Bords de route »** qui invite les gestionnaires de voiries à pratiquer une gestion par un fauchage annuel tardif, autorisé après le 1^{er} août. **68 km de bords de route** sont répertoriés comme **en fauchage tardif** sur le territoire communal.

La commune compte aussi de nombreuses **haies**. Leur importance écologique est liée à leur rôle de **connectivité dans le paysage, d'abris et de ressources alimentaires pour la faune**, mais vient aussi des **nombreux services écosystémiques** qu'elles rendent (ombrage, lutte contre le ruissellement, coupe-vent, etc.). Leur intérêt pour la biodiversité dépend des espèces qui les composent, de leur gestion et de leur localisation.

L'engagement d'agriculteurs dans un programme agroenvironnemental permet d'améliorer la capacité d'accueil de la biodiversité de la matrice agricole, fortement présente dans le paysage gembloutois. La mise en place de **Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** avec l'aide de Natagriwal permet à la fois la restauration d'habitats d'intérêt pour la biodiversité extraordinaire, mais également le soutien de la biodiversité ordinaire, par des bandes fleuries ou des tournières enherbées par exemple.

Évolution de l'état de la biodiversité sur base de l'évolution des sites d'intérêts

En 2009, un ensemble de 51 sites d'intérêt biologique avait été identifié. Principalement situés dans les fonds de vallées épargnés par l'agriculture, ces sites regroupent une diversité d'habitats humides : mares, étangs, roselières, prairies humides, forêts alluviales et marécageuses. D'autres habitats remarquables y sont également retrouvés tels que des boisements - des chênaies-frênaies neutrophiles atlantiques et des hêtraies neutrophiles dans les parties les mieux conservées -, des prairies de fauche ainsi que d'anciennes carrières et sablières abritant des habitats souvent pionniers.

Les visites de terrain ont permis de mettre en évidence que la plupart des sites avait gardé un état de conservation relativement stable depuis 2009. Toutefois, plus d'un quart des sites montrent des signes de régression écologique tandis que 18 % d'entre eux ont été améliorés (Figure 16).

Évolution de l'état de conservation des
51 sites d'intérêt biologique à
Gembloux

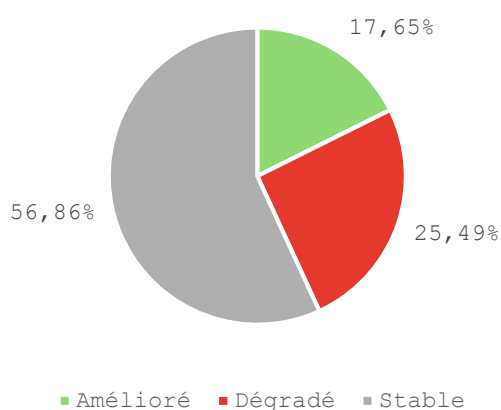


Figure 16 - Évolution de l'état de conservation des 51 sites d'intérêt biologique présents sur la commune de Gembloux.

Les tendances pour les 51 sites ainsi que les raisons de celles-ci sont spécifiées dans le Tableau 4, tandis que la description des sites et les évolutions observées depuis 2009 sont disponibles en Annexe 4 (page 135).

Tableau 4 : Tendances et évolutions observées dans les 51 sites d'intérêt biologique présents sur la commune de Gembloux.

Site	Nom du site	Évolution	Dégradations	Améliorations
1	Zone humide d'Ernage	Stable	Tonte d'une partie du milieu ouvert d'intérêt ; Développement des espèces exotiques envahissantes	Remplacement de résineux par des feuillus indigènes dans la plantation
2	Prairie et forêt alluviale au Nord-Est d'Ernage	Dégradé	Conversion de la prairie humide (pâturage)	
3	Sart Ernage	Stable		Mise en place de MAEC
4	Bois de Buis	Amélioré		Développement de la régénération naturelle à la suite d'une mise à blanc
5	Beaudecet	Dégradé	Développement des espèces exotiques envahissantes ; Eutrophisation des plans d'eau à cause du nourrissage	
6	Laid Culot	Stable	Fermeture de milieux ouverts d'intérêt	
7	Campagne d'Enée	Stable		
8	Friche humide ND du Buisson	Stable	Développement des espèces exotiques envahissantes	
9	Escaille	Amélioré	Développement des espèces exotiques envahissantes	Conversion de cultures en centre pédagogique sur les techniques de gestion douces de l'environnement avec pâture ovine extensive et verger hautes tiges ; Mise en place de MAEC
10	Sablière de Sauvenière	Dégradé	Végétalisation de la falaise sableuse ; Développement des espèces exotiques envahissantes ; Pollutions et dépôts	
11	Laid Mâle	Stable		
12	Long Pont	Stable		
13	Bois de Grand-Leez	Amélioré		Remplacement de peupliers par des feuillus indigènes, drains rebouchés (?) lors de la plantation d'aulnes glutineux
14	Etang de Grand-Leez	Dégradé	Végétalisation de la falaise sableuse ; Développement des espèces exotiques envahissantes	
15	Fond des nues	Stable		
16	Sources de l'Orneau	Amélioré		Développement de la régénération naturelle à la suite d'une mise à blanc de résineux
17	Zone humide entre Petit-Leez et Grand-Leez	Stable		
18	Fond Gatot	Stable		
19	Zone humide de La Motte et Liroux	Stable		
20	Sablière des « Sept Voleurs »	Amélioré		Réhabilitation du site et mise en place de zones humides

21	Zone humide à Lonzée en amont de la Goyette et Argenton	Dégradé	Destruction du milieu ouvert humide par la construction de bassins de collecte	
22	Zone humide à Lonzée en aval de la Goyette	Stable		
23	Vallée de l'Arton en aval de Lonzée	Stable	Plantations d'exotiques (chêne rouge) en zone humide	
24	Bois de Chénémont	Dégradé	Plantations d'exotiques	
25	La Poudrière	Stable		
26	Bois de Vieilles Ferrières	Amélioré		Développement d'une zone marécageuse à la suite d'une mise à blanc
27	Vichenet	Stable	Développement des espèces exotiques envahissantes	
28	Bois d'Alloy	Dégradé	Agrandissement de la plantation de résineux	
29	Bois de Bordeaux	Dégradé	Plantations d'exotiques (chêne rouge)	
30	Terril d'Hermoye dans la vallée du Repjoux	Stable	Conversion de carrière (maraîchage)	
31	Vallée de l'Ourchet	Stable		
32	Source de l'Ourchet	Stable		
33	Huit Bonniers	Dégradé	Mise en place d'une seconde installation de captage ; Remblaiement de la zone ouverte d'intérêt ; Développement des espèces exotiques envahissantes	
34	Forêt de ravin aux Isnes	Stable		
35	Carrière souterraine du Ranil	Stable		
36	Bois de Mièlmont	Stable		
37	Talus calcaire de Falnuée	Amélioré		Restauration d'une plus grande surface de pelouses calcaires
38	Bois de Serrée	Stable		
39	Prieuré de Bothey	Dégradé	Dégradation de la prairie humide (intensification)	
40	Ruisseau de Corroy	Stable		
41	« Pucet »	Stable		
42	Sources de l'Orne	Stable		Creusement de mares, mais fortement eutrophisées
43	Sources du Poncia	Dégradé	Conversion de prairie mésophile (zone urbanisée et cultures) ; Végétalisation des falaises sableuses ; Fermeture et eutrophisation de milieux ouverts humides d'intérêt	
44	Orneau sous le « Domaine de l'Orneau »	Stable	Développement des espèces exotiques envahissantes	
45	Zone alluviale au Nord-Ouest d'Ernage	Stable		

46	Zone humide au Sud du lieu-dit « Haie Nicolas »	Amélioré		Ajout d'une zone tampon enherbée pour préserver le milieu
47	Agasse	Dégradé	Canalisation et mise en place d'un plan d'eau à la place de la zone humide	
48	Zone humide de Corninsart	Stable		
49	Etang de la faculté	Amélioré		Mise en place d'un régime de fauche tardive en rotation
50	Zone au Bailor	Dégradé	Détérioration des berges du cours d'eau ; Développement des espèces exotiques envahissantes	
51	Zone de l'étang du Moulin à Sauvenière	Stable	Développement des espèces exotiques envahissantes (rat musqué et grenouille rieuse) ; Mauvaise gestion du plan d'eau privé	

Constations générales

Progression globale des espèces exotiques envahissantes

Avant de rentrer dans les raisons plus spécifiquement à l'origine de ces tendances, il est nécessaire de pointer la progression de l'invasion par les espèces exotiques envahissantes sur l'ensemble des sites, menant à une dégradation générale de leur état de conservation. Non seulement plus de sites sont touchés par cette problématique mais la diversité des espèces présentes, leur densité et le nombre de leurs populations ont également augmenté. Les espèces végétales invasives les plus fréquemment rencontrées sont la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), le Buddleia (*Buddleja davidii*), la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), le Séneçon du cap (*Senecio inaequidens*), et le Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*) bien qu'une population de Jussie rampante (*Ludwigia peploides*) ait aussi été observée. Du côté de la faune, ce sont principalement les espèces inféodées aux plans d'eau qui sont observées, notamment l'Ouette d'Égypte (*Alopochen aegyptiaca*), la Bernache du Canada (*Branta canadensis*), le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) et la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*).

Facteurs de régression écologique des sites

Manque d'une gestion adéquate

La principale cause de dégradation des sites réside dans l'absence ou l'insuffisance de gestion de certains habitats. En l'absence d'intervention, les milieux ouverts d'intérêt, tels que les roselières, les mégaphorbiaies et les prairies humides, sont progressivement colonisés par des espèces ligneuses pionnières comme les saules et les bouleaux. Cette dynamique naturelle entraîne la fermeture progressive du milieu, réduisant la diversité écologique et compromettant le maintien de certaines espèces inféodées à ces milieux ouverts.

De manière similaire, les falaises sableuses présentes sur le territoire sont sujettes à une végétalisation progressive sous l'effet de la colonisation par les herbacées. Or, la présence de zones de sable nu est essentielle au maintien d'un cortège d'espèces sabulicoles, incluant notamment l'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) et plusieurs abeilles solitaires spécialisées.

Conversion de l'occupation du sol

Outre l'évolution naturelle des milieux, certaines zones ont été affectées par des changements d'usage du sol. Plusieurs habitats ont été convertis en pâtures, en terres agricoles ou en plantations sylvicoles, tandis qu'une zone a même été urbanisée. Conformément aux tendances observées à l'échelle de la commune, ce sont principalement des prairies mésophiles ou humides qui ont été converties.

Remplacement d'espèces arborées indigènes par des exotiques

Les plantations d'espèces exotiques à des fins sylvicoles sur des parcelles précédemment peuplées d'espèces indigènes constituent une autre source de dégradation. Certaines zones d'intérêt ont été plantées, en mélanges ou en peuplements monospécifiques, avec diverses essences de résineux exotiques, des peupliers (*Populus sp.*), ou encore du Chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*), une espèce exotique envahissante. Or, les essences exotiques, surtout lorsqu'elles sont en peuplements monospécifiques, offrent un habitat beaucoup moins favorable à la biodiversité locale qu'une forêt indigène diversifiée.

Pollutions diverses

Finalement, certains sites sont affectés par la pollution, notamment par le ruissellement des intrants agricoles depuis les parcelles avoisinantes et par des dépôts de déchets.

Facteurs d'amélioration écologique des sites

Changement des pratiques d'exploitation ou de gestion

La principale source d'amélioration des sites vient d'un changement de sylviculture. En effet, à la suite de l'exploitation d'un peuplement, souvent de résineux, par une mise à blanc, la zone est ensuite replantée avec des espèces indigènes - souvent en mélange - ou laissée en régénération naturelle. Ces pratiques augmentent fréquemment la valeur écologique d'un milieu puisqu'il offre alors davantage de diversité et de résilience.

D'autres changements de gestion peuvent aussi être observés dans les milieux ouverts grâce à l'adoption de pratiques plus favorables à la biodiversité. Par exemple, la mise en place d'un régime de fauche tardive et en rotation permet aux espèces herbacées d'accomplir leur cycle reproductif tout en évitant l'enrichissement du sol, maintenant ainsi une flore diversifiée. De plus, en laissant certaines zones non fauchées, ces zones de refuges permettent le maintien de la faune, notamment des insectes pollinisateurs, des oiseaux nicheurs et des petits mammifères.

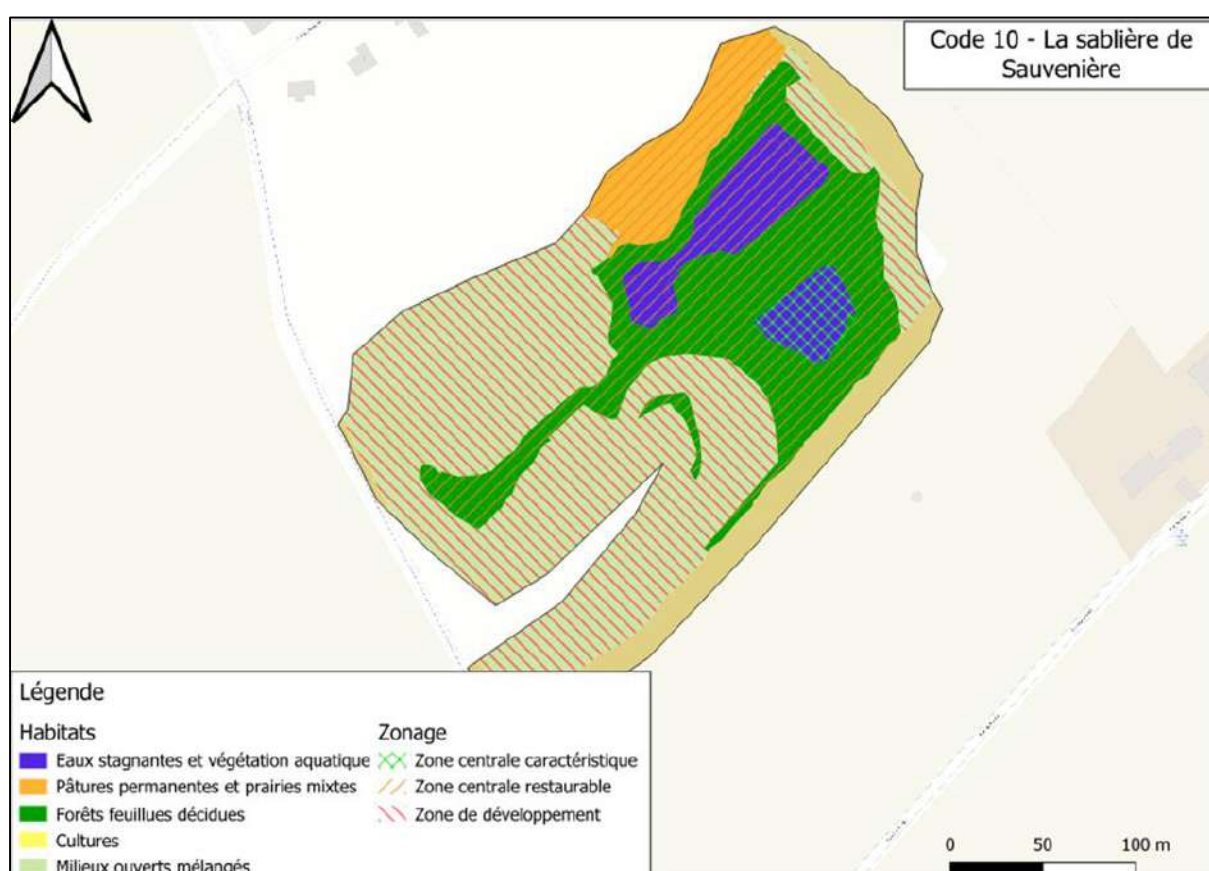
D'autres projets, en plus d'appliquer des pratiques de gestion écologiques, ont une vocation pédagogique et démonstrative, comme le centre de démonstration sur les techniques de gestion douces de l'environnement, développé dans le cadre du PCDN.

Projets de restauration

La plupart du temps, ces conversions se font par le biais de projets organisés. Ces initiatives visent soit à restaurer des habitats dégradés, soit à valoriser des espaces peu intéressants écologiquement en leur attribuant de nouvelles fonctions en faveur de la biodiversité. Par exemple, la restauration de la pelouse calcaire de Falnuée a permis de recréer un habitat propice aux espèces inféodées aux milieux ouverts secs, favorisant ainsi la flore typique des pelouses calcaires et la faune associée, comme certains papillons et insectes spécialisés.

Exemples de sites dégradés

La sablière de Sauvenière (Code 10)

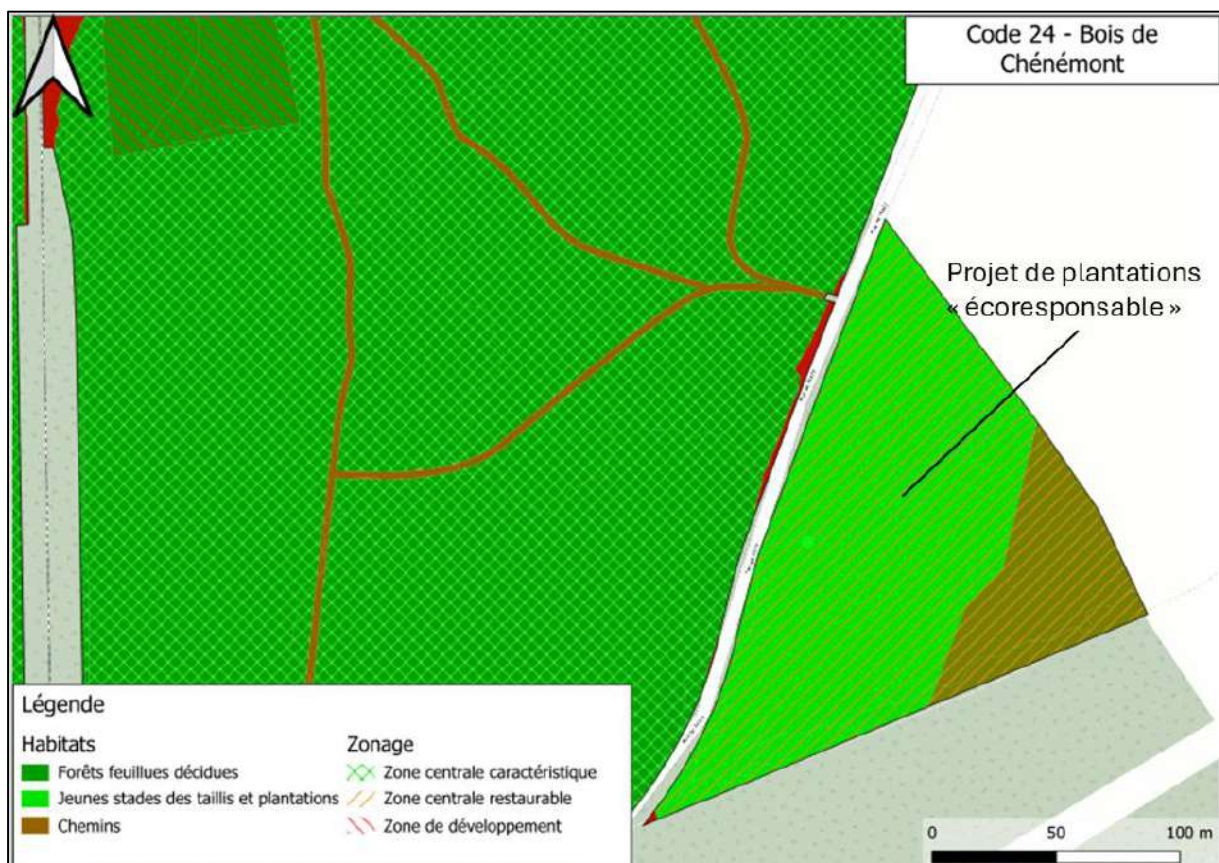


Anciennement, ce site abritait une sablière de sables du Bruxelliens (partie Sud-Ouest). La zone a ensuite été utilisée comme décharge puis fait l'objet d'un remblaiement sur lequel s'est depuis développé une flore herbacée composée d'espèces rudérales et prairiales, certaines zones présentant un faciès plus humide. Plus au Nord s'étend une zone boisée feuillue hébergeant deux plans d'eau utilisés pour la pêche.

Cependant, ce site a été considéré comme en régression écologique puisque la falaise sableuse anciennement présente sur le site est désormais complètement colonisée par la végétation arborée. Cela correspond donc à une perte d'un habitat d'intérêt et des espèces sabulicoles, particulièrement les oiseaux et les insectes, qui y sont inféodées. A côté de cela, des terres de remblais mélangées à de nombreux déchets

ont récemment été entreposés au bout du chemin d'entrée. De plus, la progression des espèces exotiques envahissantes est particulièrement marquée sur le site. En effet, en 2009, seule la partie Sud-Est présentait de la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) tandis qu'elle s'est désormais implantée dans toutes les zones, herbacées et boisées. Sa présence en buissons denses le long du chemin en bordure de site favorise également son expansion, menaçant particulièrement la zone prairiale en face ou elle est déjà abondante. L'état de conservation de la zone boisée semble également avoir diminué en raison de la progression des espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon – *Reynoutria japonica*, Robinier faux acacia – *Robinia pseudoacacia* – et Sénéçon du Cap – *Senecio inaequidens*) mais également à cause de l'abondance de déchets.

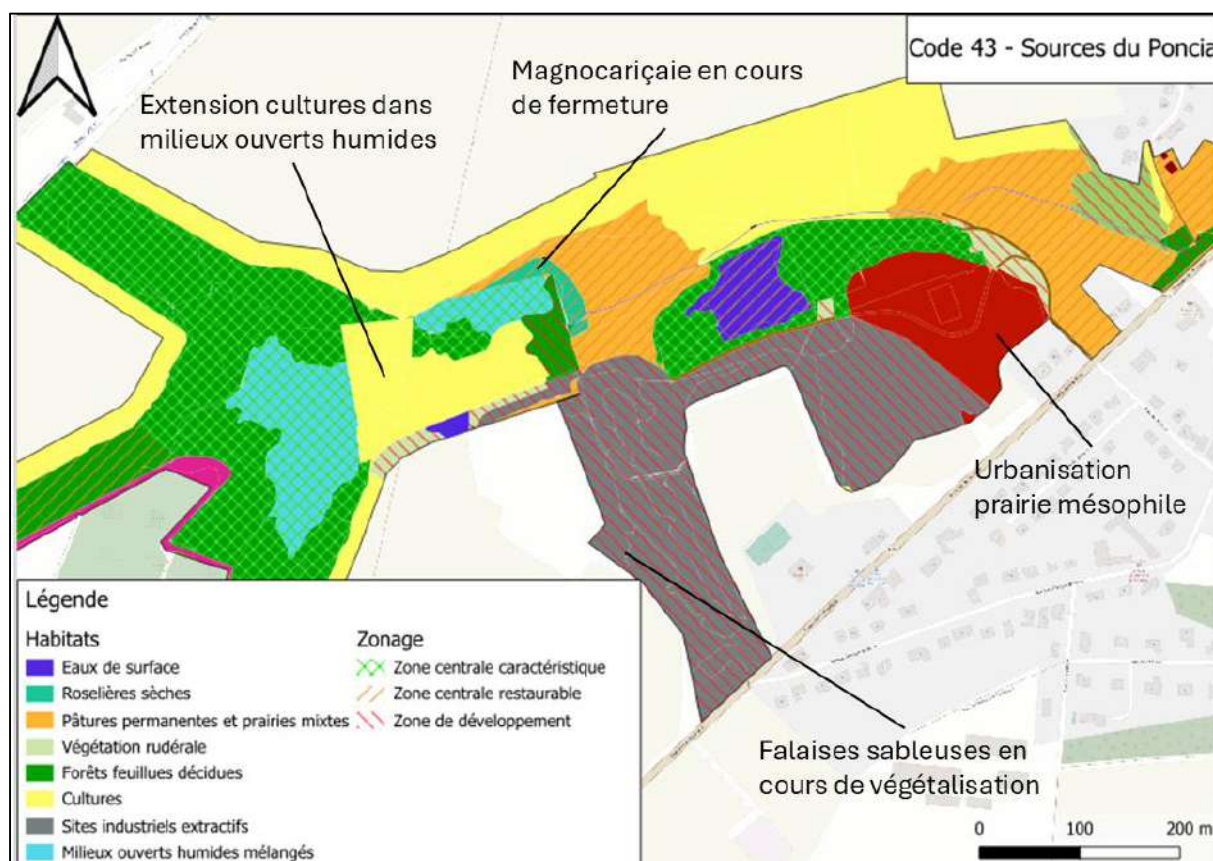
Bois de Chénémont (Code 24)



Ce site, presque entièrement boisé, abrite des forêts de versants et des forêts alluviales en bon état de conservation.

Il a cependant été considéré comme en régression écologique. En effet, une zone d'environ 1,5 ha présente à l'Est du site a récemment fait l'objet de « plantations écoresponsables » comme le mentionne un panneau. Celles-ci ont vraisemblablement un objectif d'adaptation au changement climatique puisqu'elles sont composées de plusieurs espèces de feuillus résilientes. Cependant, une bonne partie des plants sont du Chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*), une espèce exotique placée sous surveillance dans la liste des espèces exotiques envahissantes en Belgique ([IAS in Belgium](#)). En plus, celle-ci a tendance à créer des conditions peu propices au soutien de la biodiversité indigène. La dénomination « plantations écoresponsables » peut également participer à une mauvaise information des citoyens sur les enjeux de biodiversité.

Les sources du Poncia (Code 43)



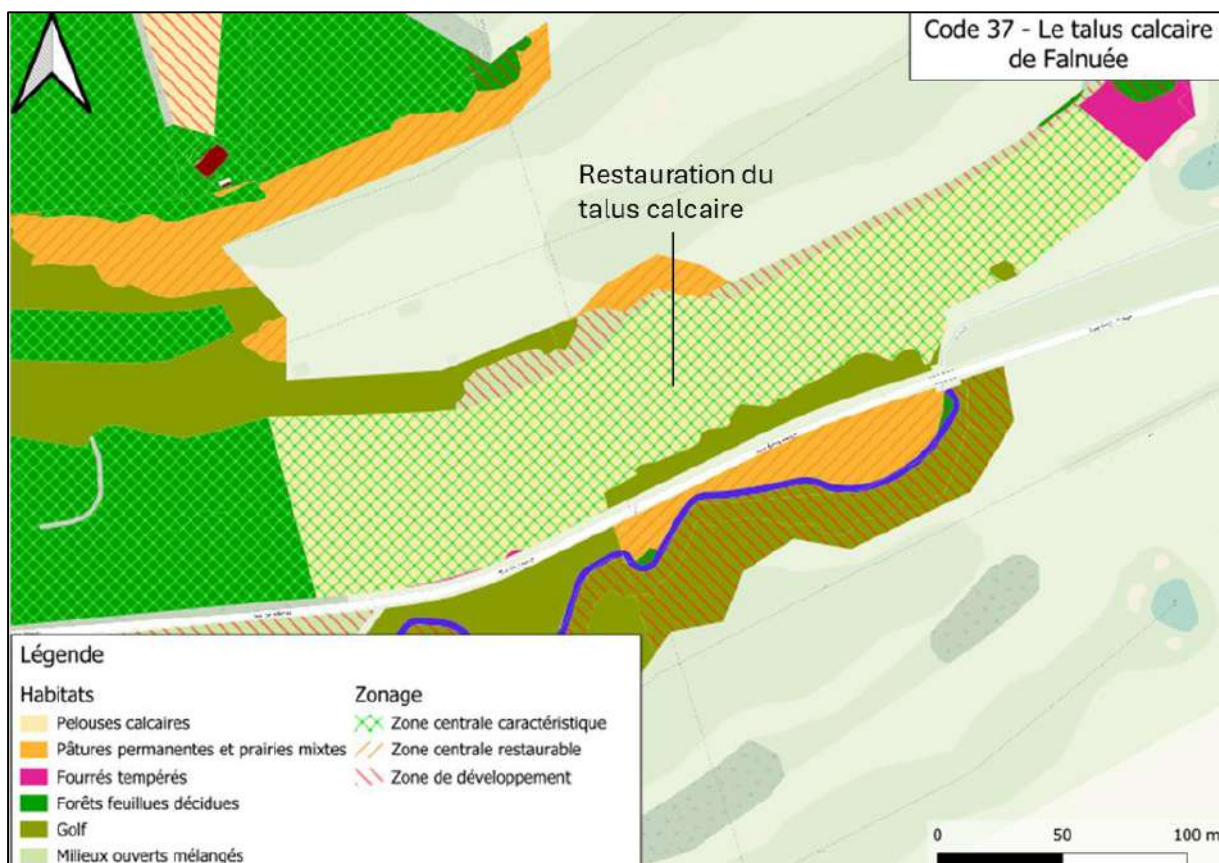
Le site du Poncia abrite une zone humide d'intérêt composée de magnocariçaies, de roselières sèches, de typhaies, de prairies humides, de plans d'eau temporaires et permanents et d'une aulnaie-frênaie alluviale. Une zone de carrière récemment abandonnée est également présente et offre un habitat d'intérêt pour la faune entomologique et ornithologique. Le fond de la carrière est partiellement engorgé et permet le développement d'une flore pionnière humide.

Le site est catégorisé comme en régression écologique en raison de la perte de surface d'habitat naturel. En effet, environ 0,7 ha d'habitats humides d'intérêt, à savoir une mosaïque de roselière sèche, magnocariçaie et prairie de fauche humide, ont été convertis afin d'étendre la zone de culture au sein du site. La situation de cette parcelle agricole, développée sur un sol particulièrement humide et entouré de milieux humides sensibles, exerce une pression conséquente sur les habitats. En effet, les intrants agricoles ruissellent aux alentours, faisant évoluer les habitats humides vers des variantes enrichies comme c'est le cas de la magnocariçaie adjacente envahie par l'ortie. Au Sud du site, une parcelle de plus d'1,5 ha de prairie mésophile est en cours d'urbanisation. Ces processus de conversion de l'occupation du sol illustrent particulièrement bien les pressions qui existent à l'échelle de la commune sur les milieux prairiaux. Pour finir, deux autres zones ont vu leur intérêt écologique diminuer au cours du temps par manque de gestion. Il s'agit, d'une part, de la falaise sableuse présente dans la zone d'extraction qui, bien qu'ayant un fort potentiel pour les espèces sabulicoles, est actuellement largement colonisée par les herbacées. D'autre part, la

magnocariçaie au Nord du site a tendance à se refermer progressivement à la suite du développement de la strate arborée.

Exemples de sites améliorés

Pelouse calcaire Falnuée (Code 37)

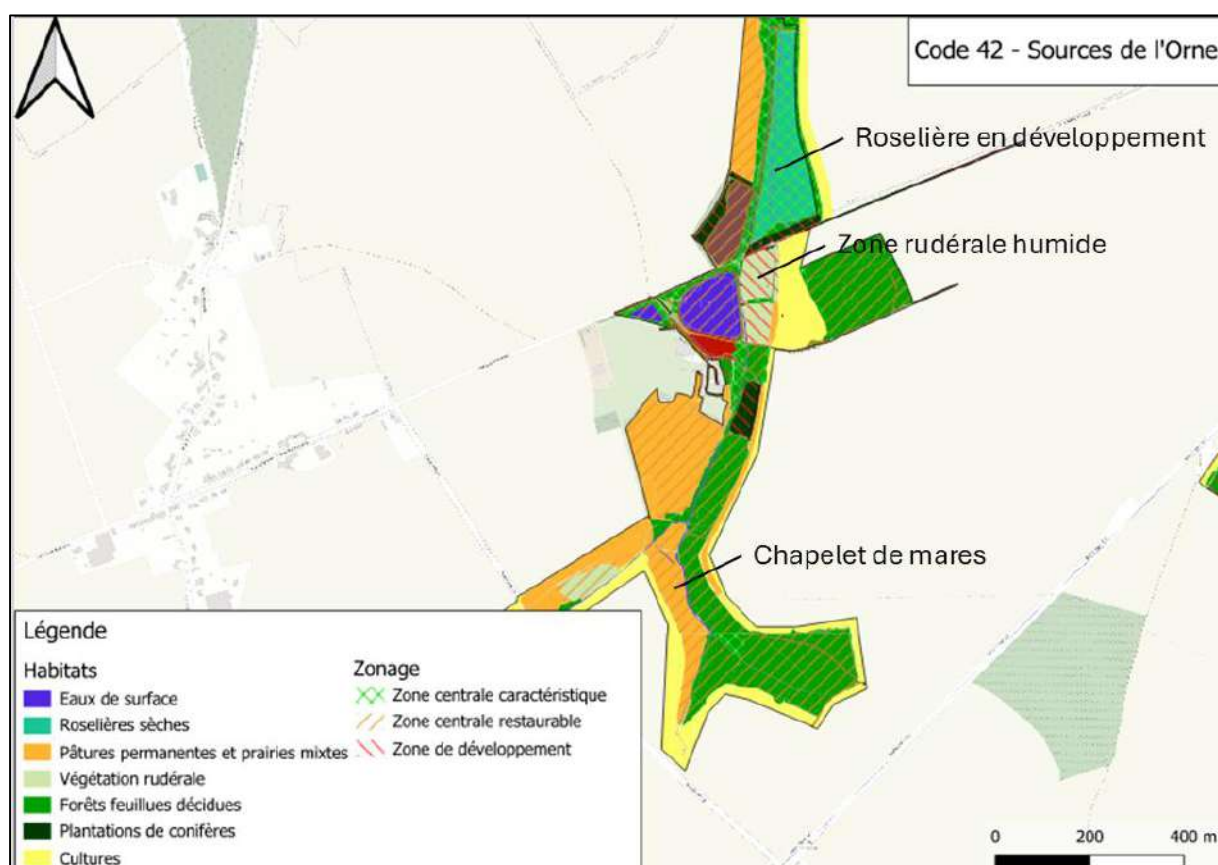


Ce site présente 1,7 ha de pelouse calcaire, habitat particulièrement remarquable dans cette zone géographique.

Il est considéré en amélioration écologique grâce à l'agrandissement de la surface de pelouse calcaire et aux efforts de restauration et de gestion qui y ont été mis en place. En effet, en 2009, seuls 10 ares de pelouse calcaire étaient encore présents. Ainsi, une première action de restauration a été entreprise lors de l'hiver 2009-2010 afin de couper la strate arborée qui s'était développée sur le talus calcaire et retrouver un milieu ouvert. Depuis, une gestion adéquate a été mise en place pour maintenir le milieu ouvert sans l'enrichir. Ainsi, la pelouse est pâturée par des chèvres présentes en rotation sur les différentes zones de la pelouse afin de garder des zones de refuge pour la biodiversité. A cela s'ajoute une fauche annuelle avec export de matière et du débroussaillage lorsque cela est nécessaire. Bien que certaines zones soient encore riches en fourrés, la restauration a permis de remettre en place un habitat favorable à de nombreuses espèces de faune et de flore calcicole. Ainsi, entre autres, les espèces herbacées suivantes y ont été retrouvées : le *Brachypode penné* (*Brachypodium*

pinnatum), la Violette hérissée (*Viola hirta*), l'Oeillet armérie (*Dianthus armeria*), l'Amourette commune (*Briza media*), l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*) et l'Erythrée petite centaurée (*Centaureum erythraea*). La faune, principalement représentée par les papillons, se compose d'espèces telles que le Demi-deuil (*Melanargia galathea*), l'Azuré commun (*Polyommatus icarus*) ou le Petit Nacré (*Issoria lathonia*). D'autres insectes d'intérêt sont observés sur le site tels que le Criquet à ailes bleues (*Oedipoda caerulescens*) et des abeilles solitaires.

Sources de l'Orne (Code 42)



Ce site se caractérise par une grande diversité d'habitats humides d'intérêt. Il comprend des roselières, des magnocariçaies, ainsi que des aulnaies-frênaies alluviales en bordure de cours d'eau. La partie Sud-Ouest est la mieux conservée. Plus en aval, une aulnaie-frênaie alluviale accompagne le ruisseau jusqu'à un étang eutrophisé. À proximité de Bertinchamps, un second plan d'eau est bordé de laîches, de zones de massettes et d'une petite zone humide en voie d'assèchement. Enfin, au nord du site, une vaste magnocariçaie et une roselière sont visibles.

L'amélioration écologique du site a été favorisée par la récente mise à blanc de plantations de résineux et de feuillus sur sol humide. D'une part, l'abattage de près de 3 hectares de peupliers a permis le développement d'une roselière, enrichissant ainsi la diversité des habitats humides. De l'autre côté de la rue Bertinchamps, l'élimination

d'environ 1 hectare de résineux a conduit à l'apparition d'une zone rudérale humide. Ces zones sont colonisées par des espèces herbacées caractéristiques de ces milieux, telles que la Salicaire commune (*Lythrum salicaria*), le Panic pied-de-coq (*Echinochloa crus-galli*), la Potentille ansérine (*Potentilla anserina*) et le Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*). La réouverture de ces espaces a favorisé le retour d'espèces inféodées aux milieux humides et offre un potentiel d'évolution vers des habitats d'intérêt écologique, à condition d'une gestion adaptée. Ces deux zones viennent compléter la mosaïque d'habitats humides déjà présents sur le site, en apportant, d'une part, une roselière ouverte, en complément de celle en cours de colonisation forestière présente au Sud du site, et, d'autre part, une zone pouvant évoluer vers une prairie humide d'intérêt, renforçant ainsi la valeur écologique du site. Cependant, l'abattage des arbres étant récent, les intentions du propriétaire ne sont pas encore claires et ces zones pourraient être perdues au profit de nouvelles plantations sylvicoles. Il est également important de rester attentif au développement d'espèces exotiques envahissantes dans la zone rudérale puisque de la Renouée du japon (*Reynoutria japonica*) et des onagres (*Oenothera sp.*) sont déjà présentes. A côté de cela, une série de mares de petites tailles a été creusée dans la prairie humide au Sud du site. Bien que celles-ci soient eutrophisées et que certaines présentent des berges raides peu favorables aux amphibiens, elles représentent tout de même des zones de relais pour certaines espèces.

Étangs de la fac (Code 49)



Le site comprend un étang et une roselière entourés d'essences arborées. Le reste du site se compose d'un milieu herbacé.

Son amélioration écologique vient de la mise en place d'une gestion adaptée du milieu prairial par la fauche tardive de la strate herbacée. Celle-ci est également opérée en plusieurs fois sur les différentes parties du site afin de garder des zones de refuge pour la faune. Le produit de la fauche est entreposé en tas. Cette approche permet aux espèces végétales de compléter leur cycle de reproduction et d'éviter l'enrichissement de la prairie afin de maintenir la présence d'une flore diversifiée. Plusieurs dispositifs d'accueil de la faune ont également été mis en place avec la présence de tas de bois,



4

Cartographie et description des trames thématiques

Le chapitre 4 présente l'organisation opérationnelle du réseau écologique de la commune de Gembloux et les enjeux associés à chacune de ses composantes. Après l'analyse de l'état de la biodiversité et des pressions qui s'exercent sur le territoire, il s'agit ici de décrire comment les différents milieux — forêts, milieux ouverts secs et humides, milieux aquatiques, bocage, matrice agricole et milieux urbains — s'articulent pour former un système écologique cohérent.

Ce chapitre vise à montrer comment ces trames thématiques structurent l'écologie du paysage, identifient des noyaux biologiques à préserver ou restaurer, et définissent des corridors fonctionnels pour améliorer la connectivité. Pour chaque trame, sont décrits :

- Les éléments constitutifs du réseau (zones centrales, zones restaurables, zones de développement),
- Les habitats et espèces qui y sont associés,
- Les pressions qui compromettent leur fonctionnalité,
- Et les actions envisageables pour renforcer leur état écologique.

L'objectif est d'établir une vision intégrée du réseau écologique communal, afin de guider la planification territoriale, les interventions directes de la commune, et les partenariats à mobiliser pour renforcer la résilience écologique du territoire. Ce cadre servira ensuite de base pour la priorisation des actions à mener dans les années à venir.

Organisation générale du réseau écologique communal

Les trames du réseau écologique de la commune de Gembloux

Le réseau écologique communal de Gembloux repose sur six grandes trames, c'est-à-dire des ensembles de milieux naturels ou semi-naturels qui jouent un rôle complémentaire dans le maintien de la biodiversité locale (Figure 17). Ces trames structurent la lecture écologique du territoire et permettent d'identifier les milieux les plus importants pour la conservation ou la restauration.

La trame forestière regroupe les massifs feuillus, qu'ils soient anciens ou issus de boisements récents. Elle rassemble les habitats forestiers les plus riches en naturalité, jouant le rôle de réservoirs de biodiversité et d'éléments structurants du réseau. Elle est relayée dans les espaces agricoles par **la trame bocagère**, constituée de haies,

talus, alignements, lisières et bosquets, qui assurent la continuité fine et facilitent les déplacements de nombreuses espèces.

Les **trames des milieux ouverts** se déclinent en **milieux secs** (prairies mésophiles, pelouses calcaires, friches xériques) et **milieux humides** (prairies hygrophiles, roselières, fonds de vallée). Elles rassemblent des habitats spécialisés hébergeant des communautés souvent sensibles aux changements d'usage ou aux pressions hydrologiques.

À ces milieux s'ajoute la **trame des eaux de surface**, qui comprend les cours d'eau, plans d'eau, mares et roselières. Elle constitue un axe écologique transversal et dynamique, essentiel à la dispersion des espèces aquatiques et semi-aquatiques ainsi qu'au bon fonctionnement hydrologique du territoire.

Enfin, la **trame agricole des grandes cultures**, qui occupe la majorité du territoire, représente la matrice au sein de laquelle s'insèrent les autres trames. Dominée par les cultures intensives, elle représente principalement un obstacle au déplacement des espèces sur le territoire. Cependant, elle peut tout de même jouer un rôle pour l'avifaune des plaines ouvertes, tels que le Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*), l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), la Caille des blés (*Coturnix coturnix*), la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*) ou encore le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*).

Les **zones urbanisées**, bien qu'elles ne constituent pas une trame thématique en tant que telle, interviennent aussi dans la fonctionnalité du réseau écologique. Les espaces verts urbains, jardins, parcs, alignements d'arbres, friches, jardins privés, coulées vertes ou infrastructures végétalisées peuvent agir comme zones de développement pour plusieurs trames, en particulier la trame bocagère, la trame humide ou encore participer à la continuité arborée liée à la trame forestière. Dans un tissu bâti dense, ces éléments contribuent à maintenir une certaine perméabilité écologique et à renforcer la reconnexion des différents milieux avec la périphérie de la ville.

Ensemble, ces six trames — et les espaces urbanisés qui s'y connectent — forment la base de la structure du réseau écologique communal. Elles permettent d'identifier les zones centrales, les zones restaurables et les zones de développement, ainsi que

les axes de continuité à renforcer, notamment en lien avec la liaison forestière feuillue du CoDT qui constitue l'un des fils conducteurs du réseau à l'échelle intercommunale.

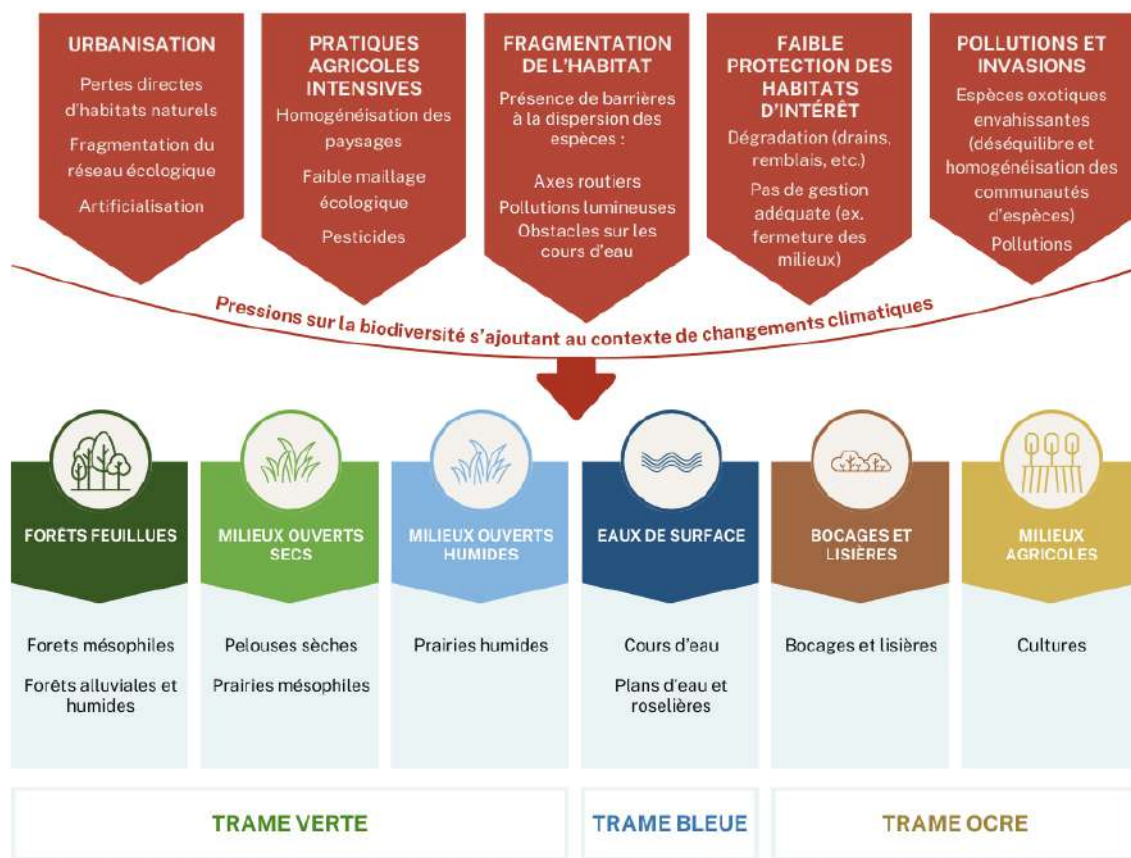


Figure 17 : Trames du réseau écologique de Gembloux et pressions sur le patrimoine naturel. Source : Axe BEP, GxABT, ULiège.

Zonage du réseau écologique

Le réseau écologique communal de Gembloux vise à identifier, maintenir et restaurer les continuités écologiques à l'échelle du territoire. Il s'inscrit dans la dynamique régionale du **Réseau Écologique Wallon (REW)** et s'articule avec les orientations du **Code du Développement Territorial (CoDT)**, notamment la **liaison forestière feuillue**, qui traverse le territoire en lien à la vallée de l'Orneau.

Le réseau s'appuie sur une approche en trois niveaux hiérarchisés :

Zones centrales (ZC) : zones dans lesquelles la **conservation de la nature est prioritaire** par rapport aux autres fonctions :

- Zones centrales caractéristiques (ZCc) abritant des populations d'espèces et/ou des habitats de grande valeur patrimoniale et en bon état de conservation,
- Zones centrales restaurables (ZCr) dans lesquelles les espèces et/ou les habitats cibles sont encore présents, parfois à l'état de reliques, et où une

restauration est envisageable afin de retrouver, à terme, des zones centrales caractéristiques.

Zones de développement (ZD) : zones où **un équilibre entre les activités humaines et la capacité d'accueil de la biodiversité est recherché**. Elles permettent de développer des actions pour la biodiversité et la nature au sein des zones d'activité socio-économique.

Concrètement, le zonage des différentes trames est basé sur des critères fonctionnels et structurels (types d'habitats WalEUNIS, superficie et localisation des taches, etc.) appliqués à l'analyse cartographique et est ensuite adapté, par avis d'experts, en fonction de la pertinence globale de la trame et de l'état de conservation des tâches, à partir des données biologiques, des observations lors des visites de terrain et d'autres informations à disposition (WalOnMap, SEP de 2009, etc.).

Maillage écologique : ensemble d'éléments linéaires et ponctuels pouvant densifier la capacité du paysage à soutenir la biodiversité et/ou jouer un rôle de liaison entre zones centrales et de développement ou de zones-relais favorables aux déplacements des individus. Le maillage écologique peut également constituer des habitats spécifiques dans le cas de paysage de bocage, par exemple ;

Contrairement à certains réseaux plus anciens, le dispositif communal n'a pas retenu la notion de « zones de liaison » distinctes, la connectivité étant assurée par la combinaison spatiale des **zones centrales et de développement densifiant les éléments du réseau en lien aux vallées**. Cette approche reflète la structure du paysage gembloutois, où les vallées et les massifs boisés constituent les principaux axes de circulation écologique.

Le réseau écologique communal ne se limite pas à un ensemble d'espaces naturels isolés ; il vise au contraire à renforcer la **cohérence fonctionnelle** entre les différentes trames - forestière, ouverte sèche/humide, agricole ou urbaine. L'objectif est d'intégrer la biodiversité comme une composante à part entière de l'aménagement du territoire et de la planification communale.

Mise en œuvre de la liaison forestière feuillue du CoDT

La liaison écologique régionale inscrite sur les « massifs forestiers feuillus » constitue un des axes structurants du réseau écologique communal de Gembloux. Conçue pour relier ces forêts de haute valeur biologique, elle s'appuie sur l'ensemble des éléments arborés présents dans le paysage afin d'assurer une continuité fonctionnelle entre les noyaux forestiers. Cette liaison joue un rôle majeur dans l'organisation du réseau écologique, sans toutefois structurer l'ensemble des trames : chacune d'elle possède ses propres dynamiques, ses espèces cibles et ses enjeux spécifiques. Néanmoins, la mise en œuvre effective de la liaison forestière nécessite d'intervenir dans différents

types de milieux — bocagers, humides, agricoles ou urbains — car ceux-ci abritent des structures qui contribuent à maintenir la connectivité forestière.

La liaison CoDT renforce en premier lieu la trame forestière de Gembloux, dont elle constitue la colonne vertébrale. Les massifs feuillus anciens (ZCc) et les forêts à haute valeur restaurable (ZCr) forment les noyaux écologiques structurants. Autour d'eux, les bosquets, jeunes boisements et secteurs de colonisation naturelle identifiés en ZD assurent la continuité spatiale, créant une mosaïque arborée qui permet la circulation des espèces forestières spécialisées entre les massifs du Sud (Bossière, Corroy-le-Château, Lonzée) et ceux du Nord-Est (Grand-Leez).

Dans les zones où les boisements sont discontinus, l'efficacité de la liaison forestière dépend fortement de la trame bocagère, qui apporte la connectivité fine. Les haies multistrates, alignements d'arbres, lisières diversifiées et talus boisés prolongent la couverture arborée dans la matrice agricole, réduisant les distances fonctionnelles entre noyaux forestiers. Dans plusieurs secteurs (Lonzée, Sauvenière, Grand-Leez), ces éléments bocagers constituent les relais indispensables assurant la cohésion du corridor forestier.

Les cours d'eau et les fonds de vallée, en particulier ceux de l'Orneau et de ses affluents, contribuent fortement à structurer la trame forestière. En effet, la mosaïque de milieux ouverts humides associés aux éléments du bocage (couvert arboré diffus, arbres têtard, haies, alignements, lisières élargies) et des ripisylves et boisements alluviaux jouent ici un rôle de corridors linéaires arborés, qui permettent de maintenir une continuité.

La trame agricole, bien qu'elle accueille des communautés spécifiques (oiseaux des grandes cultures, flore messicole), a principalement pour effet de fragmenter la trame forestière. Ainsi, la restauration de certaines parcelles pourrait permettre d'étoffer la connectivité de cette trame, C'est particulièrement le cas pour celles moins favorables à l'agriculture, telles que sur les versants pentus, les sols marginaux, les friches ou les bords de champs arborés, qui ont donc été identifiés en zones de développement restaurable. Ces secteurs offrent des opportunités de renaturation, de restauration de corridors ou de création de bosquets relais, améliorant la cohérence forestière là où la matrice agricole crée un frein à la continuité arborée.

Enfin, à proximité des zones urbanisées, la liaison forestière interagit avec la trame urbaine et urbanisable. Si le milieu bâti représente une rupture structurelle pour de nombreuses espèces forestières, les coulées vertes, parcs arborés, alignements d'arbres et connexions avec les vallées humides constituent des relais permettant de conserver une continuité écologique périphérique, en particulier lorsque la pollution lumineuse est maîtrisée.

Stratégie de mise en œuvre du réseau écologique

La mise en œuvre du réseau écologique communal repose sur une articulation entre les actions que la commune peut mener directement, les outils dont elle dispose dans l'aménagement du territoire, et la collaboration indispensable avec l'ensemble des acteurs de terrain. Cette diversité de leviers reflète la variété des milieux concernés et la nécessité d'impliquer à la fois les gestionnaires fonciers, les secteurs économiques, les partenaires institutionnels et les citoyens.

La commune dispose d'abord d'un levier d'action direct sur les terrains qu'elle maîtrise : bois communaux, zones humides, espaces verts, prairies publiques, bords de voiries, zones centrales publiques (ZCc/ZCr). Sur ces sites, elle peut mettre en œuvre des actions exemplaires de gestion écologique : restauration d'habitats, gestion différenciée, création de mares, renforcement du bocage, amélioration de la trame noire, ou encore gestion sylvicole adaptée. À cela s'ajoutent les outils de l'aménagement du territoire — permis, règlements, schémas directeurs, suivis environnementaux — qui permettent d'intégrer la trame écologique dans les projets urbains, d'éviter la fragmentation, et de préserver ou restaurer les continuités écologiques dans les zones de développement (ZD, ZDr).

Une grande partie du réseau écologique se situe toutefois en dehors du foncier communal, dans des milieux agricoles, forestiers et semi-naturels privés. Dans ces secteurs, la commune agit principalement en coordination avec les acteurs clés du territoire : agriculteurs engagés dans des MAEC, propriétaires forestiers, SPW/DGO3, Contrat de rivière Sambre, intercommunale BEP, associations naturalistes, gestionnaires d'infrastructures (Infrabel, SPW Routes, Sofico), etc. La coordination de ces acteurs nécessite des outils structurants : conventions, projets territoriaux, contractualisations, prescriptions paysagères, ou encore intégration de la trame écologique dans les outils de planification. Ces mécanismes sont essentiels pour mobiliser les gestionnaires de grandes surfaces.

Les citoyens sont des acteurs importants du réseau écologique, tant par leur capacité d'action locale (plantation de haies, jardins favorables à la biodiversité, chantiers nature, initiatives de reconquête écologique) que par leur rôle dans le soutien social aux politiques environnementales. Le PCDN, dans ce contexte, apporte un cadre permettant d'accompagner ces initiatives volontaires, de fédérer les énergies locales et de renforcer l'appropriation citoyenne du projet. Il constitue un levier d'action complémentaire aux outils techniques et réglementaires, avec un impact précieux à l'échelle locale.

Enfin, la commune doit définir des priorités transversales, cohérentes avec les enjeux identifiés dans le diagnostic biodiversité :

- Protéger, restaurer et gérer les noyaux biologiques (ZCc, ZCr, SGIB),
- Consolider la surface d'habitats naturels protégés,
- Renforcer les continuités écologiques structurantes (liaison forestière, bocage, vallées humides),

- Réduire les pressions majeures (artificialisation, drainage, fragmentation, disparition des habitats marginaux).

Ces priorités constituent le cadre stratégique du réseau écologique communal et guideront, dans les trames thématiques, la déclinaison des mesures adaptées à chaque milieu.

Trame des forêts feuillues

Sous-trame des forêts feuillues mésophiles

Superficies concernées par la sous-trame des forêts feuillues mésophiles sur le territoire communal, par zonage :

- ✓ ZCc = 162 ha
- ✓ ZCr = 250 ha
- ✓ ZD = 410 ha

La trame des forêts feuillues mésophiles constitue l'un des éléments structurants du réseau écologique gembloutois. Elle couvre environ **820 ha**, soit **8,5 %** du territoire communal, et forme une mosaïque de massifs situés principalement au **sud et au sud-est** de la commune (Bossière, Corroy-le-Château, Lonzée), ainsi que le long des vallées humides (Mazy, Ernage). Ces milieux jouent un rôle écologique majeur : **réservoirs de biodiversité**, zones de **régulation hydrologique**, **îlots de fraîcheur**, **stabilisation des sols**, et **continuités arborées** essentielles pour de nombreuses espèces sensibles.

Un tiers de ces forêts correspond à des **forêts anciennes**, témoignant d'une longue continuité écologique et d'un haut niveau de naturalité, ce qui en fait des **noyaux biologiques prioritaires** du réseau. La trame forestière mésophile constitue également l'assise principale de la **liaison forestière feuillue du CoDT**, qui traverse la commune d'est en ouest et oriente une partie de la stratégie de connectivité

Critères de désignation des zones

Critères structurels et fonctionnels :

- ZCc : forêts de feuillus de taille supérieure à 10 ha (surface considérée comme minimale pour obtenir une tache fonctionnelle)
- ZCr : forêts de taille supérieure à 10 ha composées entièrement ou en partie d'espèces résineuses ou autres espèces exotiques (principalement du chêne rouge) ou zones de mises à blanc
- ZD : forêts feuillues de moins de 10 ha
- ZDr : forêts de taille inférieure à 10 ha composées entièrement ou en partie d'espèces résineuses ou autres espèces exotiques ou zones de mises à blanc

Adaptations spécifiques :

- Seuls les massifs forestiers permettant d'assurer des connectivités fonctionnelles ont été désignés dans le réseau

Le zonage a été adapté en fonction de l'état de conservation des massifs, évalué en croisant les observations de terrain, les données de la SEP de 2009, les informations biologiques disponibles et l'analyse des orthophotos.

Description de la structure de la sous-trame

- Représente 8,53% du territoire
- La trame est constituée à près de 79 % de forêts feuillues décidues (G1) relevant des typologies :
 - G1.A en grande majorité – *Forêts méso- et eutrophes à Quercus, Carpinus, Fraxinus, Acer, Tilia, Ulmus*
 - G1.9 (*Forêts avec Bouleau tremble, Sorbier des oiseleurs, Coudrier ou Saule*), G1.6 (*Hêtraies*), G1.B (*Aulnaies non rivulaires*), G1.C (*Plantations forestières feuillues*)
 - G5.6 – *jeunes stades des forêts naturelles*
- Les formations mélangées feuillus/résineux (G3) représentent 6,21 %, les résineux (G4) 4,96 %, et les clairières/mises à blanc (G5.8) environ 1 %.
- La composition floristique est typique des hêtraies-chênaies du Brabant : Hêtre commun (*Fagus sylvatica*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Charme commun (*Carpinus betulus*) et, localement, l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*). Le sous-bois, bien développé dans les forêts anciennes, accueille des espèces caractéristiques telles que l'Anémone sylvie (*Anemone nemorosa*), Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), Sceau-de-Salomon (*Polygonatum multiflorum*) et Sanicle d'Europe (*Sanicula europaea*).
- Forêts anciennes : parmi les 822 ha de trame de forêts mésophiles, 272 ha correspondent à des forêts anciennes, soit 33%. C'est là que se concentrent les noyaux de biodiversité les plus riches. Elles abritent une faune forestière spécialisée, notamment plusieurs espèces protégées de chauves-souris, ainsi que des oiseaux cavicoles et indicateurs de naturalité. La présence d'arbres sénescents, de cavités et de bois mort favorise également les coléoptères saproxyliques.
- Statut de protection : 0,55% des forêts mésophiles (2,8 ha en RNA pour l'Escaille, 0,7 ha en RND pour Les mottes et fonds des nues, 1 ha en ZHIB pour les Fonds Gatot et Laid Mâle). La trame forestière mésophile dispose d'un faible niveau de protection avec statut fort, et aucune ZCc ne se trouve dans ces zones protégées.
- Autres statuts : 10,47% des forêts mésophiles sont en Natura2000 (dont presque la moitié des ZCc) et 39,75% sont à l'intérieur de SGIB.

Intérêt pour les espèces patrimoniales

Les massifs de feuillus en bon état de conservation abritent une flore patrimoniale typique des forêts anciennes. De plus, ils jouent un rôle majeur pour de nombreuses espèces de chiroptères, d'oiseaux cavicoles, d'insectes saproxyliques mais également

de mousses et de lichens. Voici une liste - non exhaustive - des espèces associées à cette trame et observées sur le territoire de Gembloux entre 2009 et 2024 :

- Chiroptères : Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), Murin de Brandt (*Myotis brandtii*), Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), Oreillard roux (*Plecotus auritus*, présomption)
- Oiseaux forestiers d'intérêt : Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*), Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*), Mésange nonnette (*Poecile palustris*), Pic mar (*Dendrocoptes medius*) et la Chouette hulotte (*Strix aluco*), qui est indicatrice de présence de cavités
- Mammifères : Blaireau (*Meles meles*), Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*)
- Coléoptères saproxyliques ou forestiers : Prion tanneur (*Prionus coriarius*), Calosome inquisiteur (*Calosoma inquisitor*), Féronie noire (*Abax parallelepipedus*), Poécile cuivré (*Poecilus versicolor*)
- Flore protégée ou menacée : If commun (*Taxus baccata*), Orme lisse (*Ulmus laevis*), Hellébore vert (*Helleborus viridis*), Orchis mâle (*Orchis mascula*), Orchis pourpre (*Orchis purpurea*), Épipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*), Pyrole à feuilles rondes (*Pyrola rotundifolia*), *Cryphaea heteromalla* (mousse patrimoniale).

Menaces et enjeux

Les principales menaces sur cette sous-trame sont la fragmentation des massifs du Nord, la banalisation des peuplements récents, la disparition des lisières étagées et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes : Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), Érable negundo (*Acer negundo*), Cerisier tardif (*Prunus serotina*).

Les enjeux prioritaires consistent à :

- Préserver les forêts anciennes comme réservoirs biologiques ;
- Restaurer la connectivité forestière à travers les zones de développement ;
- Renforcer les continuités écologiques par la création de bosquets relais et lisières étagées, particulièrement dans les zones de maillage identifiées par la cartographie ;
- Promouvoir une gestion sylvicole proche de la nature dans les massifs communaux ; renforcer la diversité structurelle (lisières, clairières, bois mort).

Actions recommandées

La mise en œuvre de la trame forestière repose sur une combinaison d'interventions directes, d'outils urbanistiques, de partenariats structurants et d'implication citoyenne. Cette articulation est essentielle : les forêts sont des milieux complexes, largement situés hors du foncier communal, et dont la fonctionnalité dépend autant de leur état interne que de leur insertion dans un paysage connecté.

Actions directes de la commune (mise en œuvre opérationnelle)

Sur les bois communaux et les terrains qu'elle gère, la commune peut agir de manière exemplaire et immédiate.

Elle peut d'abord renforcer la gestion forestière écologique : privilégier un couvert continu, diversifier les essences feuillues locales, conserver les arbres sénescents et maintenir du bois mort en quantité suffisante (sur pied et au sol). Cette gestion crée des habitats de haute valeur pour les chiroptères, les insectes saproxyliques et les oiseaux cavicoles.

La commune peut également restaurer la qualité écologique des lisières, en développant des marges forestières larges, irrégulières et structurées en plusieurs strates. Ces interfaces sont parmi les zones les plus riches en biodiversité du milieu forestier.

L'amélioration de la trame noire constitue un autre levier direct : réduction de l'éclairage en lisière, installation de luminaires à faible impact, ou extinction nocturne dans les secteurs sensibles. Cette action bénéficie directement aux espèces forestières nocturnes.

Enfin, la commune peut intervenir dans la gestion des espèces exotiques envahissantes (reconnue légalement et pressenties comme telles - [IAS in Belgium](#)), mais également par des actions de sensibilisation auprès des citoyens. Elle peut en outre renforcer les continuités arborées en plantant bosquets et haies indigènes sur le foncier public.

Objectif stratégique : la mise en protection des noyaux forestiers

Pour les secteurs à très haute valeur écologique, la commune peut viser une montée en protection des ZC actuellement hors réserves naturelles par les outils de la Loi sur la Conservation de la Nature :

- **Réserves naturelles domaniales (RND)** lorsque le foncier est public et géré par le DNF ;
- **Réserves naturelles agréées (RNA)** lorsque la gestion peut être confiée à une association ;
- Et, dans ces réserves, la mise en place de **réserves forestières intégrales (RFI)**, zones en libre évolution totale reconnues comme modèle régional pour la conservation de la naturalité forestière.

Ces statuts renforcent durablement la fonction de **noyaux écologiques** des ZC forestières.

Actions encadrées par les outils d'aménagement du territoire

L'action de la commune ne se limite pas à son foncier : elle peut orienter le développement territorial et encadrer l'évolution des projets privés.

Planification territoriale (niveau stratégique)

Les outils de planification – Schéma de Développement Communal, Schémas d'orientation, PCA, RCU – permettent d'inscrire la trame forestière dans la vision à long terme du territoire.

À ce niveau, la commune peut :

- Identifier les **massifs à préserver strictement** (forêts anciennes, SGIB boisés, grands noyaux ZC) ;
- Cartographier les **corridors forestiers prioritaires**, en cohérence avec la *liaison forestière feuillue du CoDT* ;
- Intégrer des objectifs de **trame noire** dans les documents stratégiques ;
- Orienter les ZD forestières vers la **restauration et la reforestation indigène** ;
- Limiter l'ouverture ou l'extension de voiries en bordure forestière ;
- Veiller à la cohérence écologique des aménagements dans les ZACC ou zones en mutation.
- Densifier le maillage et les corridors écologique entre les massifs d'intérêt suivant les recommandations présentées en Annexe 3 (page 135).

La planification territoriale agit donc comme **le cadre structurant** qui sécurise les continuités écologiques sur le long terme.

Permis et prescriptions au niveau des projets (niveau opérationnel)

Au cas par cas, via les permis d'urbanisme et d'environnement, la commune peut imposer ou négocier des mesures favorisant la continuité forestière ou réduisant les pressions :

- Maintien ou restauration de haies indigènes, arbres isolés ou alignements structurants ;
- Gestion prescrite des clôtures pour garantir la perméabilité ;
- Recul imposé des constructions par rapport aux lisières ;
- Encadrement des coupes et conversions forestières sensibles ;
- Exigences d'éclairage limité ou orienté ;
- Intégration de lisières ou d'arbres de haut jet dans les projets résidentiels.

Ici, l'action est chirurgicale, ciblant les projets pouvant modifier durablement la structure forestière.

Actions de partenariat structurant

La majorité des forêts gembloutoises ne relève pas du domaine communal. Il est donc essentiel que la commune joue un rôle de coordination, facilitant des actions qui ne peuvent être menées seules.

Propriétaires forestiers privés

- Accompagnement vers des pratiques proches des processus naturels (Prosilva),
- Conversion progressive des résineux,
- Lutte coordonnée contre les exotiques envahissantes,
- Information sur les possibilités de mise en protection volontaire (RNA, zones de libre évolution).

Agriculteurs en bordure de forêt

- Installation de bosquets relais,
- Restauration de lisières agricoles arborées,
- Plantations via MAEC ou conventions.

Partenaires institutionnels et techniques

- **DNF / DGO3** : gestion concertée, restauration de ripisylves, suivi des chiroptères ;
- **Contrat de rivière Sambre** : actions intégrées en vallée forestière ;
- **BEP, Sofico, SPW Routes, Infrabel** : traitement des ruptures, gestion de la lumière, plantations compensatoires.

Ce niveau permet de **réparer, étendre ou consolider le réseau**, au-delà des seules limites administratives.

Sensibilisation et participation citoyenne

Même si la conservation forestière repose souvent sur les grands gestionnaires, les citoyens jouent un rôle essentiel pour améliorer l'environnement direct des massifs et soutenir l'action publique.

Initiatives locales

- Chantiers nature collaboratifs (plantation de haies, lutte contre les invasives),
- Jardins favorables aux chauves-souris,
- Appui aux inventaires naturalistes.

Sensibilisation et communication

- Valorisation des forêts anciennes et des SGIB,

- Mise en lumière des enjeux de trame noire,
- Ateliers thématiques, balades guidées, panneaux pédagogiques.

Cette dynamique contribue à **l'appropriation sociale du réseau écologique**, condition indispensable à sa pérennité.

Sous-trame des forêts feuillues alluviales et humides

Superficies concernées par la sous-trame des forêts feuillues alluviales et humides sur le territoire communal, par zonage :

- ✓ ZCc = 75 ha
- ✓ ZCr = 168 ha
- ✓ ZD = 111 ha

La trame des forêts alluviales représente une composante indispensable du réseau écologique gembloutois. Elle occupe environ 3,67 % du territoire et forme un ensemble de boisements hygrophiles liés aux vallées de l'Orneau, de l'Orne et des ruisseaux secondaires. Dominées par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et l'Orme lisse (*Ulmus Laevis*), ces forêts accueillent une flore et une faune spécialisées des milieux humides, et jouent un rôle majeur dans la régulation hydrologique, l'épuration des eaux, la stabilisation des berges, et la création d'un microclimat frais et humide indispensable aux amphibiens et aux insectes aquatiques.

Elles constituent également des habitats refuges pour des mammifères tels que le Castor d'Europe (*Castor fiber*), la Crossope aquatique (*Neomys fodiens*), ou pour des chauves-souris liées aux milieux rivulaires comme le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*).

Bien que très localisées, ces forêts représentent des réservoirs de biodiversité à forte valeur patrimoniale, intégrées à plusieurs SGIB et ponctuellement protégées par des statuts de réserve naturelle.

Critères de désignation des zones

- Critères structurels et fonctionnels : ZCc : forêts feuillues de taille supérieure à 0,22 ha (domaine vitale de la salamandre tachetée, espèce parapluie)
- ZCr : forêts feuillues de taille supérieure à 0,22 ha mais présentant des exotiques et zones de mises à blanc
- ZD : forêts feuillues de taille inférieure à 0,22 ha

- ZDr : forêts feuillues de taille inférieure à 0,22 ha mais présentant des exotiques et zones de mises à blanc

Adaptations spécifiques :

- Seuls les massifs forestiers permettant d'assurer des connectivités fonctionnelles ont été désignés dans le réseau
- Le zonage a été adapté en fonction de l'état de conservation des massifs, évalué en croisant les observations de terrain, les données de la SEP de 2009, les informations biologiques disponibles et l'analyse des orthophotos.

Description de la structure de la sous-trame

- Représente 3,67% du territoire
- Composée :
 - À 85,17 % de forêts feuillues hygrophiles dominées par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et l'Orme lisse (*Ulmus laevis*) ;
 - À 3,06 % de forêts mélangées ;
 - À 1,30 % de résineux ;
 - Le reste étant composé de clairières, mises à blanc ou jeunes stades successionnels.
- Les habitats typiques incluent :
 - G1.2 (aulnaies-frênaies alluviales),
 - G1.4 (forêts feuillues marécageuses),
- Ces forêts sont dominées par *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior* et *Ulmus laevis*, accompagnés d'une strate herbacée dense comprenant la Reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*), le Populage des marais (*Caltha palustris*), la Laïche des marais (*Carex acutiformis*) et la Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*).
- Forêts anciennes : parmi les 354 ha de forêts alluviales, 48 ha correspondent à des forêts anciennes, soit 13,43%
- Statut de protection : 3,50% des forêts alluviales (1,16 ha en RNA (Escaille) ; 3,93 ha en RND (Les mottes et fonds des nues), 7,31 ha en ZHIB (Fonds Gatot et Laid Mâle))
- Autres statuts : 5,41% en Natura2000 et 65,88% font partie de SGIB

Intérêt pour les espèces patrimoniales

La trame de forêts alluviales joue un rôle important pour plusieurs espèces de chauves-souris spécialisées et plusieurs espèces d'amphibiens.

- Flore : Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*), Véronique mouron-d'eau (*Veronica anagallis-aquatica*)
- Insectes (odonates) : Libellule fauve (*Libellula fulva*)

- Mammifères : Castor d'Europe (*Castor fiber*), Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*)
- Amphibiens & reptiles : Triton crêté (*Triturus cristatus*), Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), Grenouille rousse (*Rana temporaria*), Crapaud commun (*Bufo bufo*).

Menaces et enjeux

Menaces principales :

- Drainage sylvicole et abaissement des nappes,
- Rectification ou curage des cours d'eau,
- Eutrophisation,
- Piétinement par le bétail dans les fonds de vallée,
- Plantations résineuses perturbant les fonctionnements hydrologiques,
- Fragmentation par les voiries et chemins stabilisés en zone humide.

Enjeux prioritaires :

- Restaurer la dynamique hydrologique naturelle (connectivité latérale, zones d'expansion de crue),
- Préserver et reconstituer les ripisylves boisées,
- Développer des zones refuges pour les amphibiens,
- Renforcer la continuité forestière humide avec les prairies alluviales.

Actions recommandées

Actions directes de la commune (mise en œuvre opérationnelle)

- Gestion écologique des bois communaux alluviaux : libre évolution sur certains secteurs, maintien d'arbres sénescents et bois mort (sur pied et au sol), diversification des essences hygrophiles, bouchage des drains.
- Restauration des ripisylves : plantation d'aulnes, frênes, saules locaux ; fermeture ou canalisation de sentiers dégradant les berges.
- Renouvellement ou ouverture de zones humides : mares forestières, bras morts, ornières amphibies.
- Réduction de l'éclairage nocturne le long des vallées sensibles (trame noire riparienne).
- Restauration de la connectivité et du maillage écologique, en suivant les recommandations présentées en Annexe 3 (page 135), entre les massifs de forêt alluviale et avec prairies humides (ouverture de haies, recul de fauchage, gestion différenciée).

Objectifs de mise en protection

Comme pour la trame forestière mésophile, les noyaux ZC alluviaux sont candidats naturels pour une mise en : RND (libre évolution pilotée par le DNF), RNA, RFI (libre évolution totale au sein d'une réserve).

Actions encadrées par les outils d'aménagement du territoire

Planification territoriale

- Inscrire les vallées alluviales dans le SDC comme axes écologiques prioritaires.
- Identifier les fonds de vallée et zones humides comme secteurs à préserver strictement.
- Protéger les zones d'expansion de crue et empêcher leur urbanisation.
- Intégrer les objectifs hydrologiques (& trame noire rivulaire) dans les documents stratégiques.
- Orienter les vallées agricoles vers des pratiques compatibles avec la dynamique alluviale.

Prescriptions via permis

- Interdire l'imperméabilisation ou le drainage supplémentaire en zone inondable.
- Exiger des bandes tampons non fauchées le long des cours d'eau en cas de projets.
- Encadrer la gestion des berges (interdiction de curage mécanique non justifié).
- Prescrire la restauration de ripisylves ou de mares en cas d'impact.

Partenariats structurants

Avec les propriétaires forestiers

- Conversion des résineux anciens en peuplements hygrophiles indigènes.
- Gestion concertée des ripisylves (DNF & propriétaires).

Avec les agriculteurs

- Contrats prairies humides, MAEC pour zones d'expansion de crue.
- Création de mares isolées servant de relais pour triton alpestre et triton crêté.

Avec DNF, CR Sambre, SPW

- Actions coordonnées de restauration des vallées alluviales.
- Suivi des espèces aquatiques et des amphibiens.
- Gestion du castor et de ses impacts positifs (reméandrage spontané).

Sensibilisation et participation citoyenne

- Chantiers nature : nettoyage doux de mares, plantation de ripisylve, enlèvement d'espèces envahissantes.
- Signalétique pédagogique sur le rôle des forêts alluviales et de la dynamique hydrologique.

- Implication des écoles dans le suivi des amphibiens.

Trame des milieux forestiers de Gembloux

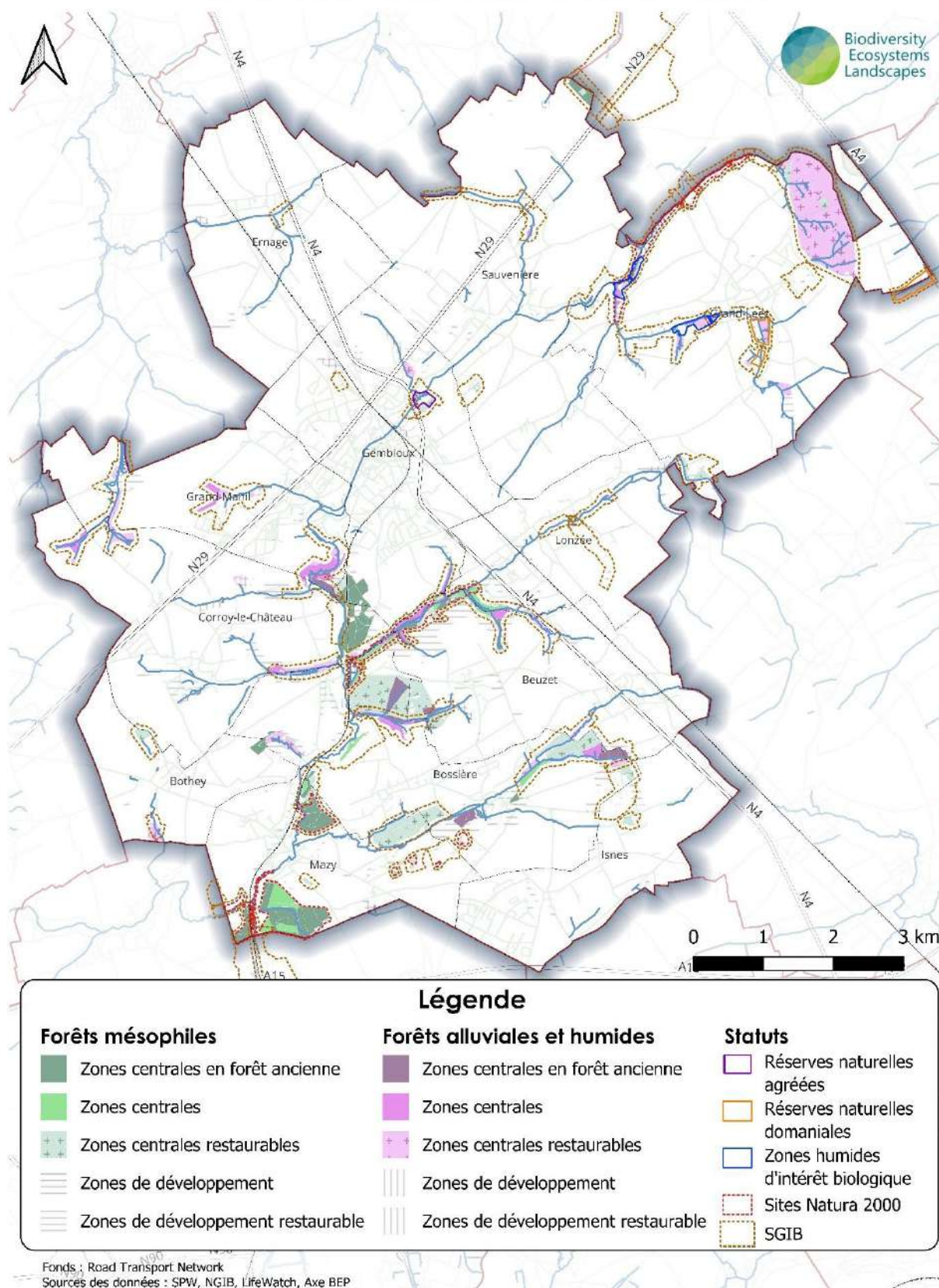


Figure 18 : Trame des milieux forestiers

Trame des milieux ouverts secs

La trame des milieux ouverts secs rassemble deux grands types d'habitats complémentaires :

- Les **pelouses sèches calcaires**, rares, très localisées et à très haute valeur patrimoniale,
- Les **prairies mésophiles**, plus étendues mais largement dégradées par le pâturage intensif.

Sur le territoire gembloutois, ces habitats couvrent au total **environ 8,45 % du territoire**, mais les zones réellement remarquables (ZCc) représentent des surfaces très modestes : **0,86 ha pour les pelouses sèches** et **0,45 ha pour les prairies mésophiles**.

Ces milieux accueillent une biodiversité spécialisée (flore calcicole, orthoptères thermophiles, papillons de prairies, amphibiens pionniers, avifaune des milieux ouverts) et jouent un rôle paysager important, notamment dans les versants calcaires et les zones agricoles.

La trame des milieux ouverts secs doit aussi intégrer une **dimension urbaine** : parcs urbains, friches, talus ferroviaires, cimetières, toitures végétales, zones pionnières ou prairies fleuries urbaines contribuent de manière significative à la continuité écologique des milieux ouverts en contexte urbanisé.

Sous-trame des pelouses sèches

Superficies concernées par la trame des milieux ouverts secs de type pelouses sèches sur le territoire communal, par zonage :

- ✓ ZCc = 0,86 ha
- ✓ ZCr = 7,64 ha
- ✓ ZD = 3,22 ha

Critère de désignation des zones

Critères fonctionnels :

- ZCc : pelouses calcaires (E1.2) en bon état ou identifiées comme ZCc dans la SEP 2009
- ZCr : sablières, carrières (J3.2, J3.3) ou pelouses sèches dégradées
- ZD : petits fragments, friches sèches, talus thermophiles

Adaptations spécifiques :

- Le zonage a été adapté en fonction de l'état de conservation des pelouses, évalué en croisant les observations de terrain, les données de la SEP de 2009 et les informations biologiques disponibles.

Description de la structure de la sous-trame

- Représente 0,12% du territoire
- Statut de protection : 0%
- Autres statuts : 15,01% en Natura2000 et 66,25% font partie de SGIB
- Globalement il s'agit d'une trame très localisée, correspondant principalement au **site de Falnuée** et à des **sablières / anciennes carrières**.

Intérêt pour les espèces patrimoniales

Les pelouses sèches abritent une flore et une faune hautement spécialisées, notamment :

- Flore : *Dianthus armeria*, *Centaurea erythraea*, *Cotoneaster integerrimus*,
- Orthoptères thermophiles : *Oedipoda caerulescens*
- Abeilles sauvages : *Osmia bicolor*
- Lépidoptères : *Colias alfacariensis*, *Thymelicus lineola*

- Odonates pionniers : *Ischnura pumilio*, *Libellula depressa*, *Sympetrum striolatum* et *Crocothemis erythraea*
- Chiroptères : *Pipistrellus nathusii*, *Eptesicus serotinus*
- Amphibiens des milieux pionniers : *Alytes obstetricans*, *Epidalea calamita*
- Oiseaux caractéristiques : Alouette lulu (*Lullula arborea*) : espèce prioritaire régionale, très dépendante des milieux ouverts secs

Sous-trame des prairies mésophiles

Superficies concernées par la trame des milieux ouverts secs de type prairies mésophiles sur le territoire communal, par zonage :

- ✓ ZCc = 0,45 ha
- ✓ ZCr = 24,93 ha
- ✓ ZD = 778,33 ha

Critère de désignation des zones

Critères structurels et fonctionnels :

- ZC : Prairies de fauche (E2.2) ou en pâture extensive (E2.1)
- ZD : Pâtures intensives (E2.1)

Adaptations spécifiques :

- La distinction des ZC en ZCc ou ZCr a été fait en fonction de l'état de conservation des prairies, évalué en croisant les observations de terrain, les données de la SEP de 2009, les informations biologiques disponibles et l'analyse des orthophotos.

Description de la structure de la sous-trame

- Représente 8,33% du territoire
- Composée à 83,77% de E2.1 (« Pâtures permanentes et prairies mixtes »)
- Statut de protection : 0,11% (2,44 ha en RND (Les mottes et fonds des nues))
- Autres statuts : 2,59% en Natura2000 et 2,50% font partie de SGIB

Intérêt pour les espèces patrimoniales

- Flore remarquable : *Althaea officinalis*, *Geranium sanguineum*, *Epipactis helleborine*, *Myosurus minimus*, *Galanthus nivalis*...
- Papillons et insectes associés : *Erynnis tages*, *Colias alfacariensis*, *Thymelicus lineola*, *Cetonia aurata*, *Poecilus cupreus*, *Mantis religiosa*
- Chiroptères et petits mammifères : *Nyctalus noctula*, *Plecotus auritus*, *Erinaceus europaeus*
- Reptiles et amphibiens : *Anguis fragilis*
- Oiseaux caractéristiques : Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) : espèce prioritaire des paysages agricoles ouverts.

Menaces et enjeux

Menaces principales :

- Intensification (surpâturage, fertilisation, rythme de fauche élevé),
- Abandon au profit d'un passage en culture sarclée,
- Urbanisation,
- Réseau naturellement fragmenté et tâches généralement de petites surfaces,
- Embroussaillage en absence de gestion.

Enjeux prioritaires :

- Diminution du cheptel
- Réduction de la fertilisation et du rythme de fauche (2 fauches maximum),
- Renforcer la connectivité des tâches,
- Gestion adaptée pour maintenir le milieu.

Actions recommandées

La trame des milieux ouverts secs occupe une position singulière dans le réseau écologique :

- Elle repose en grande partie sur des pratiques agricoles extensives (MAEC),
- Elle nécessite la protection ciblée de quelques noyaux calcaires,
- Et elle pourrait mobiliser fortement les espaces urbains pour maintenir une continuité écologique.

Elle constitue ainsi l'une des trames où l'action communale (gestion différenciée, urbanisme), l'action agricole (MAEC) et l'action citoyenne convergent le plus clairement.

Actions directes de la commune (mise en œuvre opérationnelle)

Pour les pelouses sèches

- Gestion active de la **fermeture** : débroussaillage, maintien de zones pionnières, réouverture localisée.
- Restauration des pelouses dans les anciennes carrières communales.

Pour les prairies urbaines et espaces verts

La commune peut intégrer un réseau de milieux ouverts secs en zone urbanisée par :

- **Fauche tardive** dans les parcs et espaces verts,
- **Prairies fleuries** (mélanges de fauche, non horticoles),
- **Gestion différenciée** des accotements,
- **Végétalisation des cimetières** (gestion extensive sans pesticides, zones de graviers/sable favorables aux thermophiles),
- **Toitures végétalisées** sur bâtiments publics et projets dont la superficie est supérieure à un seuil défini,
- **Valorisation des friches urbaines** comme habitats pionniers temporaires.

Actions encadrées par les outils d'aménagement du territoire

Planification (SDC, PCA, RCU)

- Identifier les **versants calcaires** et pelouses sèches comme zones à préserver strictement.
- Inscrire la restauration des **prairies mésophiles** dans les objectifs agricoles communaux.
- Intégrer la **continuité des milieux secs** dans les zones urbanisées (trame urbaine favorable).

Permis d'urbanisme / environnement

- Conditions sur la gestion des espaces verts dans les lotissements (fauche tardive, zones refuges, bans des pesticides)
- Obligation de toitures végétales pour certains projets
- Restrictions sur le remblayage, la mise en culture ou la destruction d'habitats E1/E2 identifiés.

Partenariats structurants

En collaboration avec les agriculteurs le développement des MAEC constitue un levier essentiel pour la préservation des prairies mésophiles. En partenariat avec Natagriwal, la commune peut soutenir :

- En zone centrale : la création, la conservation ou la restauration des prairies de haute valeur biologique,
- En zone de développement : les MAEC de gestion extensive (fauche tardive, limitation d'apports azotés, zéro pesticide), le maintien ou la création de jachères mellifères, ainsi que l'installation de bandes tampons le long des parcelles.

Autres partenaires

- DNF (gestion des pelouses et carrières),
- Associations naturalistes (soutien pour la mise en réserve naturelle agréée),
- BEP et services voiries pour les bords de routes.

Participation citoyenne

- Mise en place de **réseaux de jardins mellifères** en lien avec les pollinisateurs (flore indigène et typiques de ces milieux),
- Chantiers nature : fauche participative, réouverture de pelouses, retrait d'espèces exotique envahissantes,
- Implication des écoles dans la création de micro-pelouses urbaines,
- Sensibilisation sur les événements existants (*En mai tonte à l'arrêt, ...*).

Trame des milieux ouverts secs de Gembloux

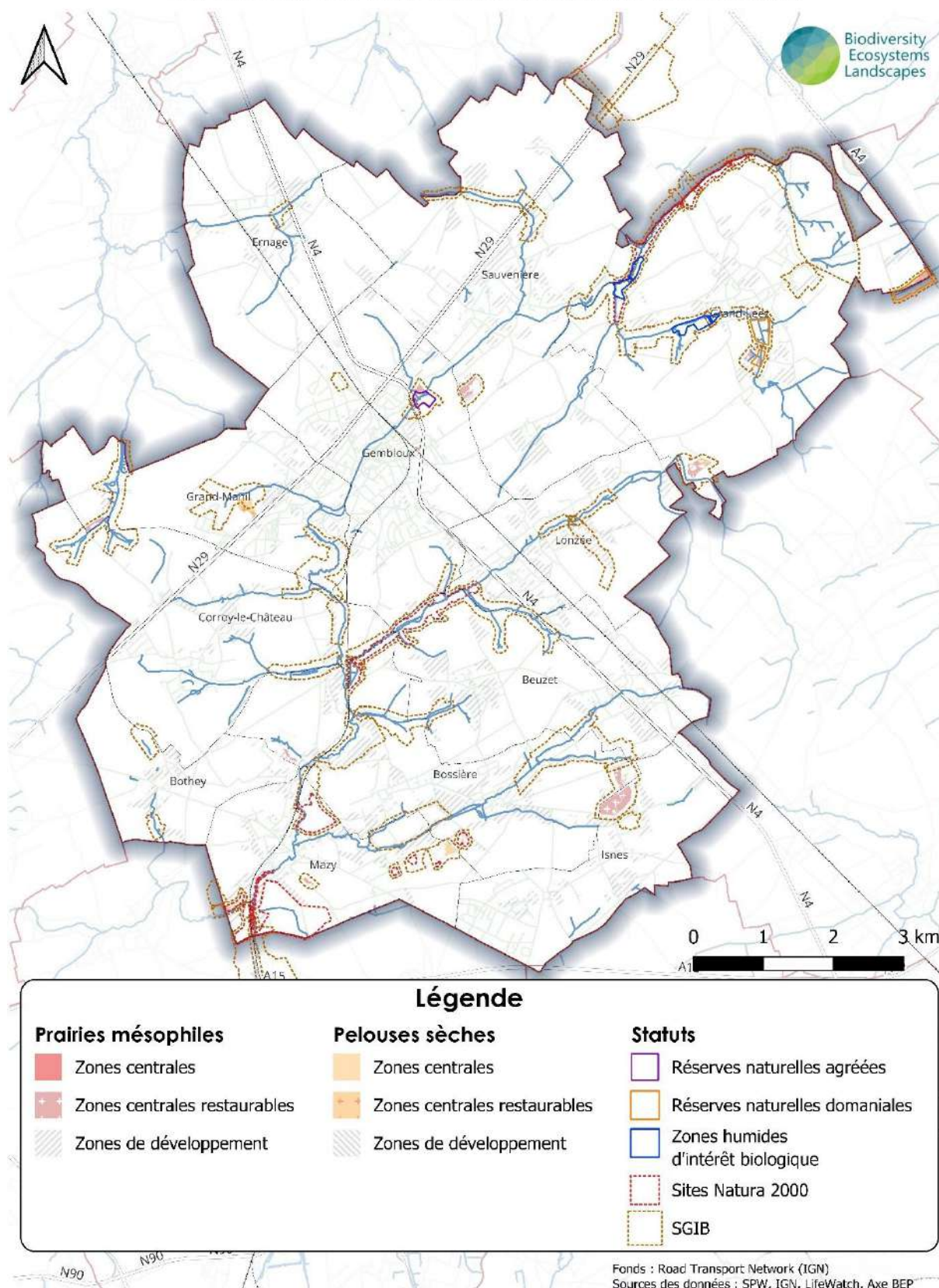


Figure 19 : Trame des milieux ouverts secs

Trame des milieux ouverts humides

Superficies concernées par la trame des milieux ouverts humides sur le territoire communal, par zonage :

- ✓ ZCc = 18,37 ha
- ✓ ZCr = 80,36 ha
- ✓ ZD = 183,63 ha

La trame des milieux ouverts humides rassemble les habitats liés aux zones inondables, aux nappes affleurantes et aux sols hydromorphes du territoire. Elle représente **2,93 % du territoire communal**, mais constitue un réseau écologique essentiel pour la **trame bleue**, la **connectivité hydrologique**, les **amphibiens**, les **odonates**, les **oiseaux des zones humides** et une flore spécialisée souvent menacée.

Cette trame inclut :

- Les **prairies humides mésotrophes et eutrophes** (E3.4),
- Les **roselières et magnocariçaies** (D5),
- Les **mégaphorbiaies et ourlets humides** (E5.4),
- Les **prairies mésophiles en contexte hydromorphe**,
- Les **friches humides**.

Elle joue un rôle fondamental dans :

- La **régulation hydrique** des bassins versants,
- La **dépollution naturelle** par filtration,
- Le maintien de la **diversité floristique et faunistique**,
- La continuité écologique entre les **vallées alluviales**,
- La résilience du territoire face au **changement climatique**.

Critères de sélection des zones

Critères structurels et fonctionnels :

- ZC : Prairies humides (E3.4) et autres habitats humides tels que des mégaphorbiaies (E5.4) et des magnocariçaies ou roselières sèches (D5)
- ZD : Autres types de prairies (E2) en zones de drainage faible - provoquant des sols humides à engorgés (à partir des données de la couche ecotopes 2022 du LifeWatch) – ou à très faible pente à proximité immédiate de cours d'eau.

Adaptations spécifiques :

- La distinction des ZC en ZCc ou ZCr a été fait en fonction de l'état de conservation des prairies, évalué en croisant les observations de terrain, les données de la SEP de 2009, les informations biologiques disponibles et l'analyse des orthophotos.

Description de la structure de la trame

- Représente 2,93% du territoire
- Les milieux humides du territoire se répartissent principalement entre :
 - Prairies mésophiles à tendance humide → habitats agricoles hydromorphes, souvent intensifiés, mais stratégiques pour une restauration à grande échelle.
 - Prairies humides mésotrophes / eutrophes (E3.4) → zones de fauche extensives, riches en insectes.
 - Roselières, magnocariçaies (D5) → habitats rares, fortement dépendants de niveaux d'eau stables.
 - Mégaphorbiaies et ourlets humides (E5.4, E5.6) → bandes riveraines structurantes pour amphibiens, odonates et avifaune.
- Ces habitats constituent la matrice écologique essentielle de la vallée de l'Orneau, de l'Orne, du Fossé d'Emines, ainsi que des zones humides du plateau.
- Statut de protection : 6,60% (1,30ha en RNA (Escaille) ; 9,43 ha en RND (Les mottes et fonds des nues), 7,90 ha en ZHIB)
- Autres statuts : 3,43% en Natura2000 et 35,48% font partie de SGIB

Intérêt pour les espèces patrimoniales

- Odonates : *Lestes dryas*, *Lestes virens*, *Libellula fulva*, *Sympecma fusca*
- Mammifères : *Castor fiber*, *Meles meles*, *Erinaceus europaeus*
- Chauves-souris : *Myotis daubentonii* (spécialiste des milieux rivulaires), *Nyctalus noctula*, *Pipistrellus pipistrellus*
- Reptiles et amphibiens : Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), Triton palmé (*Lissotriton vulgaris*), Grenouille rousse (*Rana temporaria*), Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*), Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*)
- Oiseaux des milieux humides : Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*), Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) et Râle des genêts (*Crex crex*) → indicateurs de la qualité des prairies humides.

Menaces et enjeux

Menaces majeures :

- Drainage agricole et abaissement des nappes,
- Mise en culture et fertilisation des prairies humides,

- Curage et recalibrage des cours d'eau,
- Fragmentation de la trame bleue,
- Piétinement par le bétail,
- Comblement ou artificialisation des dépressions humides.

Enjeux prioritaires :

- Restaurer et préserver le **régime hydrique naturel**,
- Reconnecter les **zones humides fragmentées**,
- Restaurer les **prairies alluviales**,
- Réduire les intrants agricoles dans les **bassins versants sensibles**,
- Réhabiliter des mares, suintements et réseaux hydrologiques secondaires.

Actions recommandées

La trame des milieux humides constitue l'un des piliers fonctionnels du réseau écologique communal. Son bon état dépend directement :

- De la **protection des noyaux humides (ZCc, ZCr)**,
- De la **restauration de la trame bleue**,
- De la massification des **MAEC hydriques**,
- Et d'une **coordination supra-communale** pour reconnecter les vallées.

C'est la trame où les enjeux **hydrologiques, agricoles et écologiques** convergent le plus fortement, et où l'action communale peut jouer un rôle décisif en articulant urbanisme, foncier, partenariats et restauration écologique.

Actions directes de la commune

Gestion et restauration des zones humides communales

- Création de mares, roselières et zones de suintement dans les parcs et vallées,
- Gestion hydrologique douce : laisser les zones inondables jouer leur rôle, mise en place de zone d'immersion temporaire (ZIT),
- Gestion différenciée des **bords de cours d'eau** sur terrains communaux.

Mise en protection des ZCc / ZCr

Objectif : **augmenter les surfaces protégées**.

Priorité aux noyaux suivants :

- ZCc → **potentielles réserves naturelles agréées ou domaniales**,

- ZCr → restauration puis **mise en réserve** (RNA/RND/RFI si forêt humide).

Trame bleue et trame noire

- Extinction ou adaptation de l'éclairage en fond de vallée,
- Maintien de corridors ripariens continus et densification du maillage de la trame bleu en suivant les recommandations présentées en Annexe 3 (page 135).

Outils d'aménagement du territoire

Planification (SDC, PCA, RCU)

- Intégration claire des **zones inondables** comme secteurs à préserver,
- Encadrement strict des ZACC en fond de vallée,
- Inscription des zones humides comme **espaces à haute valeur écologique**,
- Orientation des vallées vers une gestion compatible avec la trame bleue.

Permis d'urbanisme / environnement

- Interdiction des remblaiements et drainages non justifiés,
- Exigence de **bandes tampons non fauchées** le long des cours d'eau,
- Prescriptions pour restaurer ripisylves, mares ou prairies humides en cas d'impact.

Partenariats structurants

MAEC hydriques et prairies extensives

Les agriculteurs sont les acteurs centraux de la trame humide.

La commune peut :

- Promouvoir les **MAEC prairies humides** (fauche tardive, pas d'engrais, bandes refuges),
- S'appuyer sur **Natagriwal** pour l'accompagnement technique,
- Identifier les prairies humides prioritaires pour contractualisation,
- Soutenir des projets de restauration à grande échelle dans les fonds de vallée.

Contrat de rivière Sambre

- Gestion concertée des ripisylves,
- Renaturation de tronçons,
- Restauration de zones d'expansion de crue,

- Projets supra-communaux avec Chastre, Éghezée, Sombreffe.

Propriétaires privés

- Sensibilisation à la mise en réserve naturelle (RNA),
- Accompagnement à la renaturation de mares, sources, suintements.

Participation citoyenne

- Création de mares privées,
- Actions PCDN sur mares communales,
- Sensibilisation aux zones inondables et à leur rôle écologique,
- Chantiers participatifs : débroussaillage doux, plantations riveraines, suivi de reproduction des amphibiens.

Trame des milieux ouverts humides de Gembloux

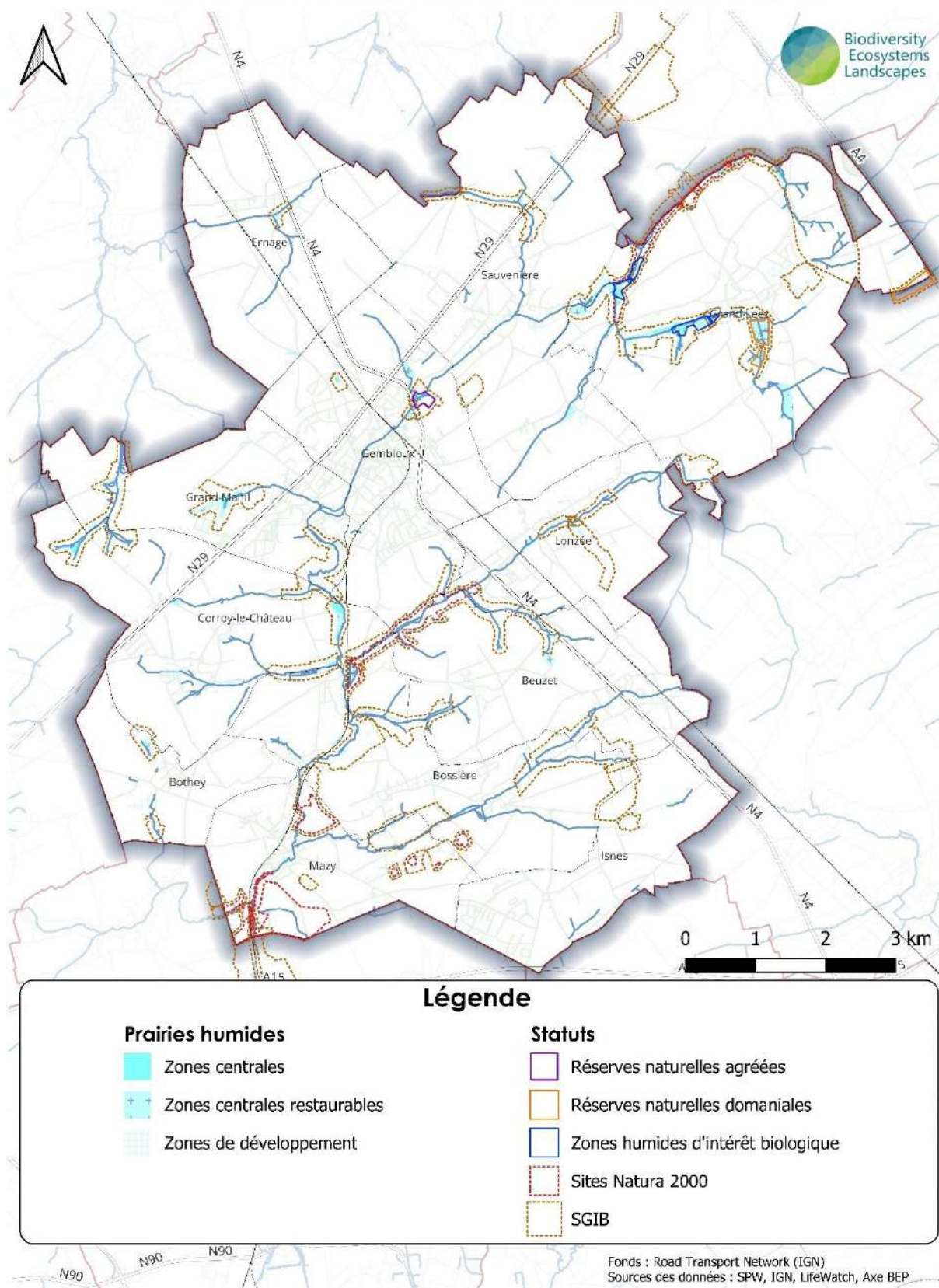


Figure 20 : Trame des milieux ouverts humides

Trame des eaux de surface (milieux aquatiques)

La trame des milieux aquatiques constitue l'un des piliers majeurs du réseau écologique communal. Elle regroupe **tous les habitats directement dépendants de l'eau**, qu'elle soit courante, stagnante, temporaire ou permanente. Pour refléter la diversité écologique et fonctionnelle de ces milieux, elle est structurée en **deux sous-frames complémentaires**, qui jouent des rôles écologiques distincts mais interdépendants :

La sous-trame des cours d'eau

Elle comprend l'ensemble des eaux courantes du territoire :

- l'**Orneau**, axe hydrologique majeur,
- L'Orne,
- Le **Fossé d'Émines**,
- Les ruisseaux secondaires, biefs, drains ouverts et leurs marges rivulaires.

Ces milieux assurent :

- La **connectivité longitudinale**,
- La dynamique sédimentaire et l'oxygénation des eaux,
- Un rôle essentiel pour les **poissons, odonates, chiroptères et amphibiens**,
- L'articulation fonctionnelle entre **trames humide** et **trame forestière alluviale**.

Ils constituent l'ossature de la **trame bleue**, indispensable à la résilience hydrologique du territoire.

La sous-trame des plans d'eau et zones stagnantes

Elle inclut tous les habitats d'eau calme ou faiblement courante :

- **Étangs**, anciennes sablières ou plans d'eau d'origine anthropique,
- **Mares**, gouilles, fossés stagnants,
- **Roselières**, magnocariçaies et ceintures de végétation hélophyte.

Ces milieux accueillent :

- La reproduction des **amphibiens**,
- Des populations riches d'**odonates** (libellules, demoiselles),
- Des zones de chasse pour **chiroptères**,
- Des noyaux essentiels de biodiversité aquatique (macroinvertébrés, oiseaux d'eau).

Ils jouent également un rôle majeur dans :

- La **régulation hydrique locale**,
- La **filtration** et l'épuration naturelle,
- La création de **micro-habitats variés** à haute valeur écologique.

La trame aquatique couvre environ **4,7 %** du territoire, mais sa fonctionnalité dépend fortement de l'état écologique des cours d'eau, de la trame des plans d'eau et roselières et de leur connexion à la trame des milieux ouverts humide et aux forêts alluviales.

Sous-trame des **plans d'eau** et roselières

Superficies concernées par la trame des eaux de surface de type plans d'eau et roselières sur le territoire communal, par zonage :

- ✓ ZCc = 2,72 ha
- ✓ ZCr = 14,71 ha
- ✓ ZD = 19,47 ha

Critères de sélection des zones

Adaptations spécifiques :

- ZC : Sites connus, sans enjeux économiques ou autres types de pressions. La distinction entre les ZCc et les ZCr se fait en tenant compte des observations de terrain (qualité des berges, présence d'espèces intéressantes ou d'exotiques envahissantes, de poissons), des données de la SEP de 2009, des informations biologiques disponibles et de l'analyse des orthophotos.
- ZD : Sites non visités ou avec un enjeu économique – mares privées, étangs de pêche, plan d'eau très artificialisé, etc.

Caractéristiques écologiques de la trame des eaux de surfaces

Cours d'eau

Les cours d'eau gembloutois présentent :

- Une hétérogénéité des substrats (graviers, sables, limons),
- Une présence de nombreux micro-habitats : mouilles, radiers, radeaux de végétation,

- Des tronçons de ripisylves d'aulnes et saules (parfois dégradées),
- Une alternance d'états écologiques selon les tronçons,
- Un réchauffement estival important sur les tronçons exposés,
- Une fragmentation locale par ouvrages hydrauliques.

Cette trame joue un rôle majeur pour la dispersion des poissons, amphibiens, chiroptères et odonates.

Plans d'eau et roselières

Les plans d'eau (anciennes sablières, étangs, zones humides artificielles) constituent des habitats précieux :

- Roselières (*Phragmites australis*), magnocariçaies,
- Zones d'eau stagnante importantes pour la réalisation du cycle de vie de nombreux odonates,
- Habitats pour amphibiens (reproduction),
- Zones de chasse pour chiroptères.

Certains étangs présentent un fort potentiel de restauration après enlèvement d'espèces envahissantes (notamment poissons exotiques).

Intérêt pour les espèces patrimoniales

- Odonates (libellules & demoiselles) : *Lestes dryas*, *Lestes virens*, *Libellula fulva*, *Sympetrum sanguineum*, *Boyeria irene* (cours d'eau forestiers), *Calopteryx splendens* (ruisseaux et petites rivières).
- Amphibiens Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), Triton crêté (*Triturus cristatus*, espèce prioritaire), Crapaud commun (*Bufo bufo*), Grenouille rousse (*Rana temporaria*), Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*).
- Poissons et invertébrés aquatiques : *Gobio gobio*, *Phoxinus phoxinus*, *Cottus gobio* (cours d'eau oxygénés),
- Chiroptères : *Myotis daubentonii* (spécialiste des eaux stagnantes), *Plecotus auritus*, *Nyctalus noctula* (zones ripariennes et étendues d'eau).
- Avifaune des milieux aquatiques : Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*), Rousserolle effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*), Héron cendré (*Ardea cinerea*), Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*).

Espèces exotiques envahissantes à surveiller : Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*), Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*), Elodée dense (*Egeria densa*).

Menaces principales

- Recalibrage et curage excessif des cours d'eau,
- Artificialisation des berges (bétonnage, enrochement),
- Eutrophisation (ruissellements agricoles),
- Espèces exotiques envahissantes,
- Mauvaise gestion des étangs (poissons exotiques introduits),
- Drainage important des fonds de vallée,
- Éclairage nocturne le long des cours d'eau,
- Pollution diffuse ou ponctuelle,
- Fragmentation de la continuité écologique des cours d'eau.

Actions recommandées

La trame aquatique constitue l'artère principale de la trame bleue du territoire. Sa restauration conditionne :

- La fonctionnalité de la trame humide,
- La dispersion des poissons, amphibiens, odonates et chiroptères,
- La résilience hydrologique à long terme,
- La qualité écologique des vallées.

Elle repose sur un équilibre entre actions directes, urbanisme, protection, et partenariats structurants — particulièrement avec le Contrat de rivière Sambre, la SPGE, et le DNF.

Actions directes de la commune

Restauration des cours d'eau

- Reméandrage de tronçons rectifiés lorsque possible,
- Restauration de la ripisylve (aulnes, saules),
- Création de zones-tampons enherbées sur berges communales,
- Gestion différenciée (pas de fauche systématique des bords),
- Stabilisation douce des berges par génie végétal.

Plans d'eau communaux

- Enlever les espèces exotiques envahissantes (végétales et animales),
- Créer des zones de faible profondeur pour amphibiens,
- Développer les roselières et magnocariçaies,

- Préserver une zone non perturbée pour la reproduction.

Mares communales

- Création de mares dans les parcs et vallées,
- Gestion en alternance (entretien 1 mare sur 3/an),
- Mise en réseau des mares pour les amphibiens.

Trame noire rivulaire

- Extinction ciblée en bord de cours d'eau,
- Luminaires orientés, bas spectre (↓ impact chiroptères et insectes).

Outils d'aménagement du territoire

Planification stratégique (SDC, PCA, RCU)

- Inscrire les **axes hydrologiques** comme zones à préserver strictement,
- Limiter les ZACC en fond de vallée,
- Interdire les nouvelles infrastructures en zones inondables,
- Intégrer un réseau de mares dans les plans urbanistiques,
- Préserver les bandes tampons hydriques.

Permis d'urbanisme et d'environnement

- Interdiction des remblaiements dans les zones humides,
- Obligation de zones tampons végétalisées le long des projets,
- Conditions d'éclairage (limitation) près des rivières,
- Restaurations obligatoires (ripisylve, mares) en cas d'impact.

Partenariats structurants

Contrat de rivière Sambre

Partenaire majeur pour :

- Restauration des berges et reméandrage,
- Lutte contre les invasives,
- Suivi de la qualité des eaux,
- Identification et élimination autant que possible des obstacles des cours d'eau,
- Actions supra-communales.

SPGE / AIDE

- Réduction des pollutions diffuses,
- Travaux sur réseaux d'égouttage,
- Amélioration des rejets en petite hydraulique.

DGO3 – Nature & Forêt

- Gestion des ripisylves,
- Suivis piscicoles,
- Mise en réserve potentielle dans les vallées.

Associations naturalistes

- Expertise pour restaurations de mares et roselières,
- Soutien à la mise en zone protégée et à la gestion des zones protégées,
- Suivi des odonates, amphibiens, chiroptères, oiseaux d'eau.

Participation citoyenne

- Programme de création de mares privées,
- Suivi participatif des amphibiens et libellules,
- Chantiers nature : plantation de saules, lutte contre invasives,
- Sensibilisation à la trame bleue (eaux pluviales, ruissellement).

Trame des eaux de surfaces de Gembloux

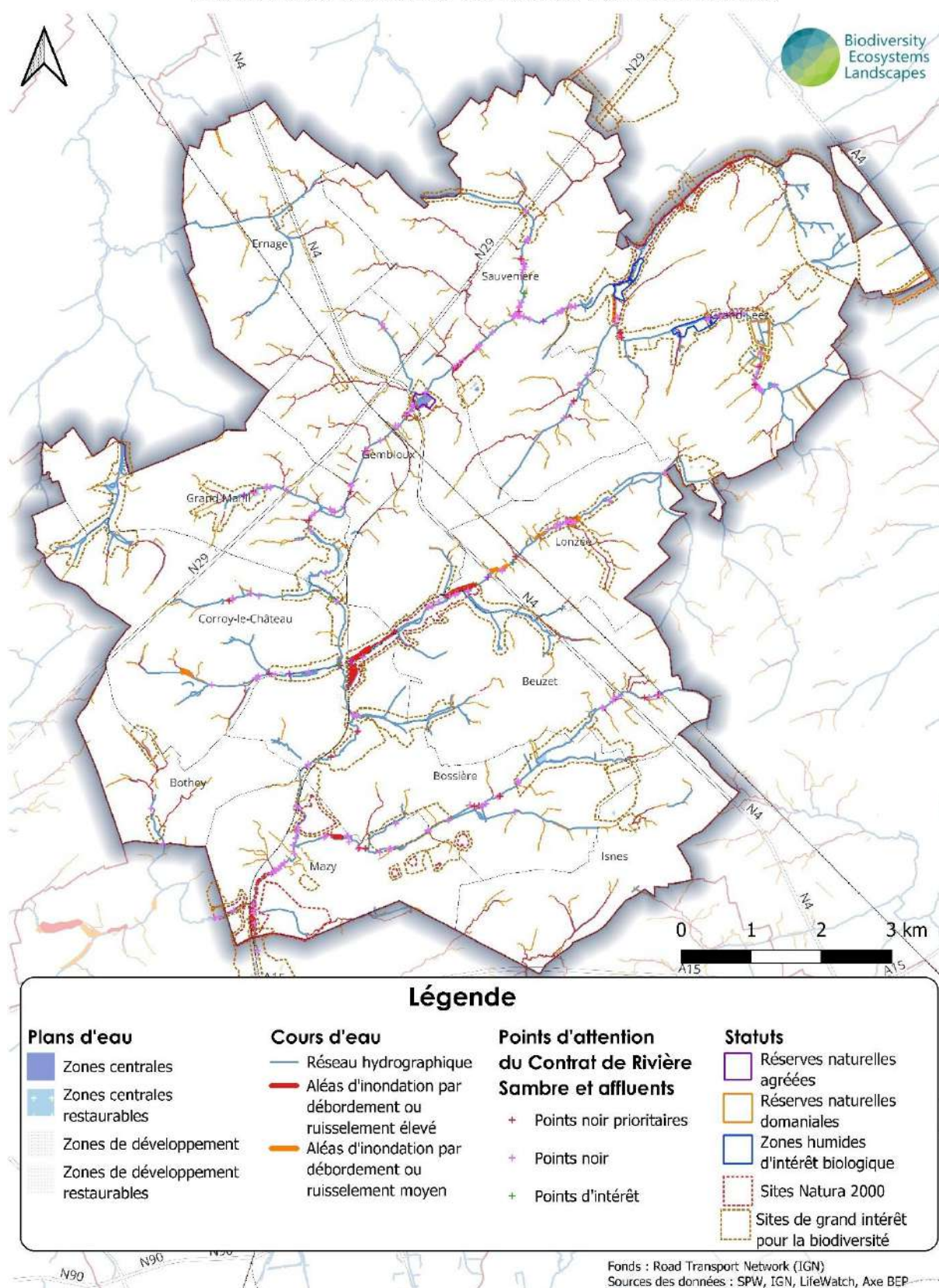


Figure 21 : Trame des eaux de surface

Trame des bocages et lisières

La trame bocagère regroupe l'ensemble des **éléments arborés linéaires** et des **interfaces écologiques** entre milieux agricoles, prairiaux et naturels. Elle repose sur deux sous-ensembles complémentaires :

1. **Les haies** : éléments structurants du maillage écologique, supports de biodiversité, corridors pour mammifères, chiroptères, reptiles et insectes.
2. **Les lisières** : interfaces entre cultures, prairies, boisements ou haies, jouant un rôle clé pour de nombreuses espèces liées aux milieux ouverts, semi-ouverts ou forestiers.

Bien que ces deux sous-trames soient distinctes dans leur fonctionnement écologique, elles forment **un continuum bocager unique**, essentiel à la connectivité du territoire. Leur rôle est crucial pour relier :

- La **trame forestière**,
- La **trame humide**,
- Et les **corridors inter-trames** (oiseaux, chiroptères, insectes, reptiles).

La commune de Gembloux dispose d'un réseau bocager important mais **fragmenté**, nécessitant une stratégie de restauration, de densification et de gestion adaptée.

La trame bocagère constitue l'un des leviers les plus efficaces pour restaurer la continuité écologique du territoire. Sa fonction est **transversale** : elle connecte les milieux secs, humides, forestiers, agricoles et urbains. L'enjeu principal n'est pas seulement de conserver les haies existantes, mais de **densifier, diversifier et reconnecter** un réseau bocager cohérent, en particulier entre :

- Les vallées humides (Orneau, Orne),
- Les massifs forestiers,
- Les zones agricoles,
- Les noyaux de biodiversité (SGIB, ZCc, ZCr),
- Les corridors intercommunaux.

Description de la trame bocagère

Haies

Le recensement des haies sur le territoire communal de Gembloux met en évidence un linéaire total d'environ 132 km (Figure 22). Une grande majorité d'entre elles se situe en milieu urbanisé, où elles servent principalement de limites entre les jardins privés. Ces linéaires, généralement courts, n'ont pas été intégrés à la trame bocagère,

car ils ne se situent pas à l'interface avec des milieux ouverts. Bien qu'elles offrent des zones d'habitats et de refuges à certaines espèces urbanophiles, leur contribution au fonctionnement du réseau écologique reste limitée en raison de la diversité limitée des essences utilisées, généralement sélectionnées pour des raisons esthétiques.

Les haies en milieux bocagers présentent également des linéaires relativement courts, avec seulement 5% d'entre elles faisant plus de 100m. Cependant, certaines s'étendent sur plusieurs kilomètres et leur structuration permet de constituer des corridors écologiques en reliant les zones centrales entre elles. C'est particulièrement le cas dans la moitié sud de la commune, comme le montre la Figure 22.

Par ailleurs, les haies peuvent également jouer un rôle d'habitat pour les espèces bocagères, surtout si elles sont composées d'espèces indigènes, sont diversifiées et qu'elles se structurent en plusieurs strates et sur plusieurs rangs. Sur la commune de Gembloux, 5,5 km de haies considérées comme particulièrement favorables à la biodiversité ont été identifiées, auxquels s'ajoutent 2 km de haies « à améliorer » (Figure 22). Ces dernières présentent un potentiel intéressant mais manque généralement de diversité spécifique ou structurelle.

Fonction écologique du bocage

Haies

Les haies assurent :

- Un **corridor fonctionnel** pour les mammifères (hérisson, blaireau, chat forestier),
- Un refuge pour chiroptères (pipistrelles, noctules, oreillards),
- Un habitat pour les orthoptères, coléoptères et papillons des milieux semi-ouverts,
- Une ressource pour les oiseaux nicheurs et hivernants,
- Une régulation hydrique et anti-érosive (ombrage, ralentissement des eaux).

Lisières

Les lisières sont des milieux de transition riches en espèces :

- Elles concentrent une flore plus variée que les milieux adjacents,
- Elles servent de zones de chasse pour les chiroptères,
- Elles accueillent des insectes thermophiles (papillons, coléoptères, orthoptères),
- Elles structurent les déplacements de l'avifaune spécialisée des milieux semi-ouverts.

Intérêt pour les espèces patrimoniales

- Bruant jaune – *Emberiza citrinella*
- Chevêche d'Athéna – *Athene noctua*
- Hypolaïs ictérine – *Hippolais icterina*
- Perdrix grise – *Perdix perdix*
- Pipit des arbres – *Anthus trivialis*

Mammifères : Hérisson (*Erinaceus europaeus*), Blaireau (*Meles meles*), Chat forestier (*Felis silvestris*) ; Chiroptères : *Pipistrellus pipistrellus*, *Nyctalus noctula*, *Myotis nattereri*, *Eptesicus serotinus*, *Plecotus auritus*

Reptiles et amphibiens : Orvet fragile (*Anguis fragilis*), Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*), Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), Triton crêté (*Triturus cristatus*), Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), Triton palmé (*Lissotriton vulgaris*), Crapaud commun (*Bufo bufo*).

Menaces et enjeux

Menaces identifiées

- Arasement ou suppression des haies,
- Simplification des lisières,
- Intensification agricole,
- Disparition des haies multistrates au profit de haies monospécifiques,
- Banalisation des interfaces cultures/boisements,
- Manque de gestion (haies laissées à dépérir),
- Fragmentation du bocage.

Enjeux prioritaires

- Densifier le réseau de haies pour reconnecter la trame forestière avec la trame ouverte, particulièrement dans le Sud de la commune
- Restaurer les haies dégradées ou monospécifiques,
- Maintenir certaines zones ouvertes – particulièrement dans la moitié Nord de la commune – pour préserver la diversité des milieux (Alouette des champs, Perdrix grise),
- Renforcer la trame bocagère dans les vallées humides et pour connecter les taches de ZC – particulièrement dans la moitié Sud de la commune,
- Créer des “corridors de liaison” entre :

- Les noyaux forestiers,
- Les prairies humides,
- Les mares et petits plans d'eau,
- Intégrer le bocage dans les zones d'urbanisation via des haies hautes et arbustives.

Actions recommandées

Actions directes (commune)

Restaurer et planter des haies diversifiées

- Haies mixtes feuillues locales (aubépine, prunellier, noisetier, érable champêtre...),
- Plantation en **multistrates** : buissons – arbustes – arbres,
- Objectif : **maillage continu** entre vallées, zones de cultures et noyaux naturels.

Gestion écologique

- Taille en rotation (1/3 chaque année pour préserver ressources alimentaires et gîtes),
- Arrêt du broyage linéaire annuel,
- Gestion douce en pied de haie (bande refuge 1–2 m).

Création de lisières écologiques

- Élargissement progressif des lisières boisées,
- Création de **lisières prairiales irrégulières** (mosaïque de strates),
- Gestion de la transition vers les cultures (bande enherbée non traitée).

Urbanisme et aménagement du territoire

Planification (SDC, PCA, RCU)

Intégrer la trame bocagère comme **structure territoriale** :

- Identifier les **corridors bocagers prioritaires**,
- Prévoir des haies obligatoires dans les lotissements,
- Protéger les **haies anciennes** dans les documents de planification,
- Prévoir des bassins de gestion végétalisés bordés de haies.

Permis d'urbanisme / environnement

- Prescrire des **haies indigènes** dans les projets résidentiels,

- Imposer des **zones tampons non traitées** en bord de haies,
- Exiger le maintien de haies existantes lors des projets,
- Limiter les clôtures imperméables à la faune,
- Prescriptions pour éviter l'éclairage direct des haies (trame noire).

Partenariats structurants

Avec les agriculteurs – rôle crucial

- MAEC « haies » : plantation – gestion – non-recours au broyage annuel,
- Bandes enherbées favorables à lisière des cultures,
- Conventions pour restaurer ou étendre le bocage.

Avec les propriétaires forestiers

- Création de lisières élargies autour des boisements,
- Gestion des bords forestiers en transition douce.

SPW – DNF – BEP – Contrats de rivière

- Plantation de haies en bord de voies communales et régionales,
- Projets de continuité écologique le long des vallées (liaison forêt – humides),
- Interventions concertées pour corridors intercommunaux.

Participation citoyenne

- Projets « **plantation de haies citoyennes** »,
- Soutien aux **jardins favorables aux oiseaux du bocage**,
- Chantiers nature : haies, lisières, lutte contre envahissantes,
- Sensibilisation à l'importance du bocage dans le paysage.

Synthèse opérationnelle (ZCc–ZCr–ZD)

ZCc : haies d'intérêt + lisières naturelles riches

- Protection forte via urbanisme,
- Connexion prioritaire vers zones forestières et humides.

ZCr : haies à améliorer, lisières banalisées

- Réhabilitation par plantation / diversification,
- Intégration dans des projets MAEC.

ZD : haies simples en cultures/prairies, lisières agricoles

- Cibles prioritaires pour densifier le réseau bocager
- Actions légères mais massives pour créer un **maillage continu**.

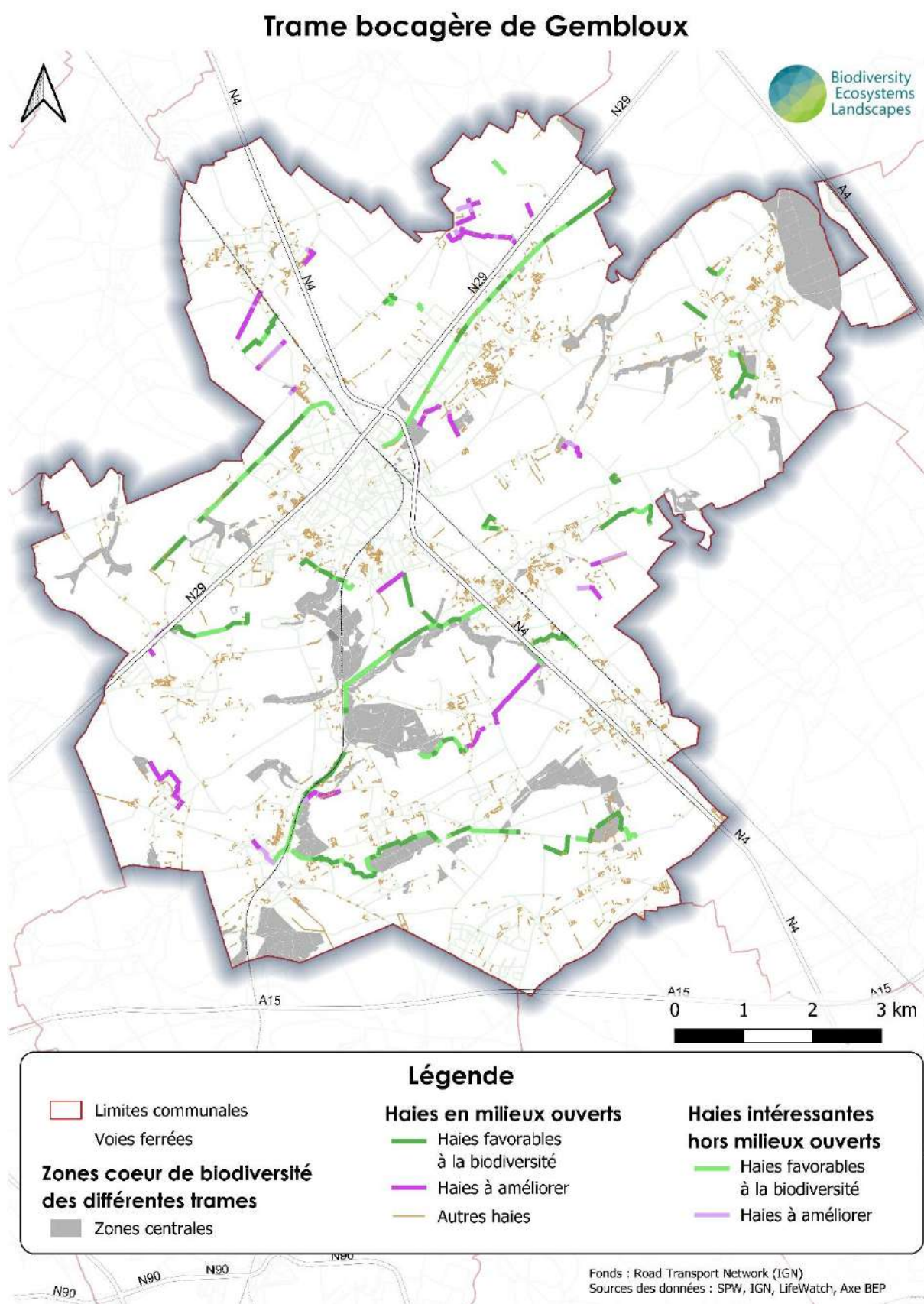


Figure 22 : Trame bocagères de la commune de Gembloux.

Trame agricole des grandes cultures

La trame agricole couvre la majorité du territoire communal (≈ 5.840 ha), constituant une vaste matrice de **cultures intensives** au sein de laquelle s'insèrent les autres trames écologiques (bocage, milieux humides, milieux secs, forêts). Bien qu'elle présente une biodiversité intrinsèque relativement limitée, cette trame joue un rôle essentiel pour plusieurs espèces d'oiseaux emblématiques des grandes cultures, dont les populations sont en déclin marqué en Wallonie.

Contrairement aux autres trames, il n'existe pas de **zonage ZCc-ZCr-ZD** : la trame agricole se caractérise par une homogénéité d'usage et une forte intensification. Les enjeux se concentrent donc sur :

- Le **maintien de plaines agricoles ouvertes**,
- L'intégration d'**éléments semi-naturels**,
- La mise en œuvre de **pratiques agricoles extensives**,
- Et le soutien à certains **oiseaux spécialistes des milieux ouverts**.

Enjeux biologiques et espèces d'intérêt

Les données d'observation d'espèces identifient plusieurs oiseaux des plaines agricoles en déclin, dont la présence à Gembloux est avérée et constitue un enjeu écologique prioritaire

Espèce	Nom français	Statut / Enjeu
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Forte régression – dépend des mosaïques de cultures ouvertes
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Espèce observée mais non nicheuse. Niche discrètement dans les grands champs de blé et les grandes roselières
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Espèce observée mais non nicheuse. Niche discrètement dans les champs de blé et au cœur de bosquets au milieu des plaines.
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	Niche discrètement dans les cultures
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	Liens étroits avec élevage extensif et parcelles ouvertes
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Prioritaire en Wallonie – niche au sol dans grandes cultures

Espèce	Nom français	Statut / Enjeu
(Indirect) <i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	Indicateur efficace des plaines agricoles ouvertes

Ces espèces sont caractéristiques des paysages **ouverts, peu fragmentés**, avec :

- Peu d'arbres ou de boisements,
- Une mosaïque de cultures diversifiées,
- Des zones extensives ou peu perturbées au printemps,

Localisation des zones agricoles à enjeu

Les cartes d'observation permettent de distinguer deux secteurs principaux :

Zone Nord-Ouest (NO)

- Forte concentration d'observations récentes (5 dernières années),
- Présence régulière du vanneau huppé, de la caille des blés et de l'alouette,
- Paysage encore ouvert, peu urbanisé, à préserver comme plaine agricole prioritaire.

Zone Nord-Est (NE)

- Moins centrale mais également intéressante pour le pluvier doré,
- Intérêt potentiel comme aire de gagnage hivernal et couloir migratoire.

L'analyse des données biologiques enregistrées dans ces zones pousse ainsi à favoriser un maintien de plaines agricoles ouvertes pour garder des paysages qui leur sont favorables. Stratégiquement, il faudrait donc plutôt concentrer les actions pour développer le bocage en dehors de ces secteurs.

Menaces principales

- Intensification des pratiques culturales (ensilage, fertilisation, pesticides),
- Avancement précoce des travaux agricoles au printemps (fauchage / roulage),
- Urbanisation progressive des plaines agricoles périphériques,
- Fragmentation par plantations inadaptées (boisements, haies monospécifiques),
- Disparition des jachères traditionnelles et des cultures extensives,
- Modification structurelle du paysage agricole (maïs, colza, ensilage).

Actions recommandées

La trame agricole constitue une matrice dominante, pauvre en habitats mais essentielle pour certaines espèces d'oiseaux en régression. L'enjeu majeur est de préserver des plaines agricoles ouvertes, particulièrement dans le NO et NE de la commune, et de soutenir la transition agroécologique via :

- Les MAEC,
- La collaboration avec Natagriwal,
- Des orientations d'aménagement adaptées.

Bien que la commune ait peu de prises directes, elle conserve un rôle crucial de facilitateur, de planificateur et de coordination des acteurs, en cohérence avec les trames adjacentes (bocage, zones humides, forêts).

Rôle direct et actions possibles sur le territoire communal

Même si la commune gère peu de terres agricoles, elle peut :

Maintenir et protéger les plaines agricoles ouvertes

Via le SDC et les orientations d'aménagement :

- Éviter le morcellement des espaces agricoles à fort enjeu ornithologique,
- Limiter l'urbanisation dans les zones NO et NE identifiées,
- Éviter l'implantation d'infrastructures lourdes dans ces secteurs.

Encourager des micro-aménagements favorables

Sur ses parcelles ou les voies communales :

- Bandes fleuries,
- Jachères mellifères,
- Bandes tampons non traitées,
- Fauches tardives le long des chemins agricoles.

Urbanisme et planification territoriale

Dans le SDC (Schéma de Développement Communal)

- Identifier les **plaines agricoles prioritaires** comme zones à maintenir ouvertes,
- Éviter toute réduction ou fragmentation de ces espaces,
- Assurer la cohérence avec les trames bocagères et humides (éviter conflits d'objectifs).

Dans les permis d'urbanisme

- Limiter les bâtiments agricoles massifs dans les secteurs à enjeu ornithologique,
- Exiger des zones tampons écologiques autour des projets,
- Prévoir l'intégration de friches temporaires ou bandes non cultivées.

Partenariats structurants : rôle central de Natagriwal

La trame agricole dépend **quasi entièrement des pratiques agricoles**, ce qui rend le rôle de Natagriwal essentiel :

Mesures Agro-Environnementales (MAEC)

La commune peut soutenir activement l'adoption de MAEC :

- Jachères faune,
- Bandes mellifères,
- Cultures à faible intrants,
- Couverts hivernaux favorables aux insectes.

Actions de coordination

- Organisation de séances d'information en collaboration avec Natagriwal,
- Identification des parcelles prioritaires en lien avec les agriculteurs volontaires,
- Valorisation des agriculteurs engagés.

Actions avec les acteurs locaux

- Collaboration avec les **chasseurs** pour maintenir des mosaïques favorables,

Participation citoyenne (complémentaire)

Même si indirecte, la commune peut soutenir :

- Des programmes de suivis participatifs (STOC, oiseaux des jardins, etc.),
- Des actions de sensibilisation à l'importance des plaines agricoles,
- Des projets pédagogiques en lien avec l'agroécologie.

Observations de Pluvier doré à Gembloux (2009-2024)

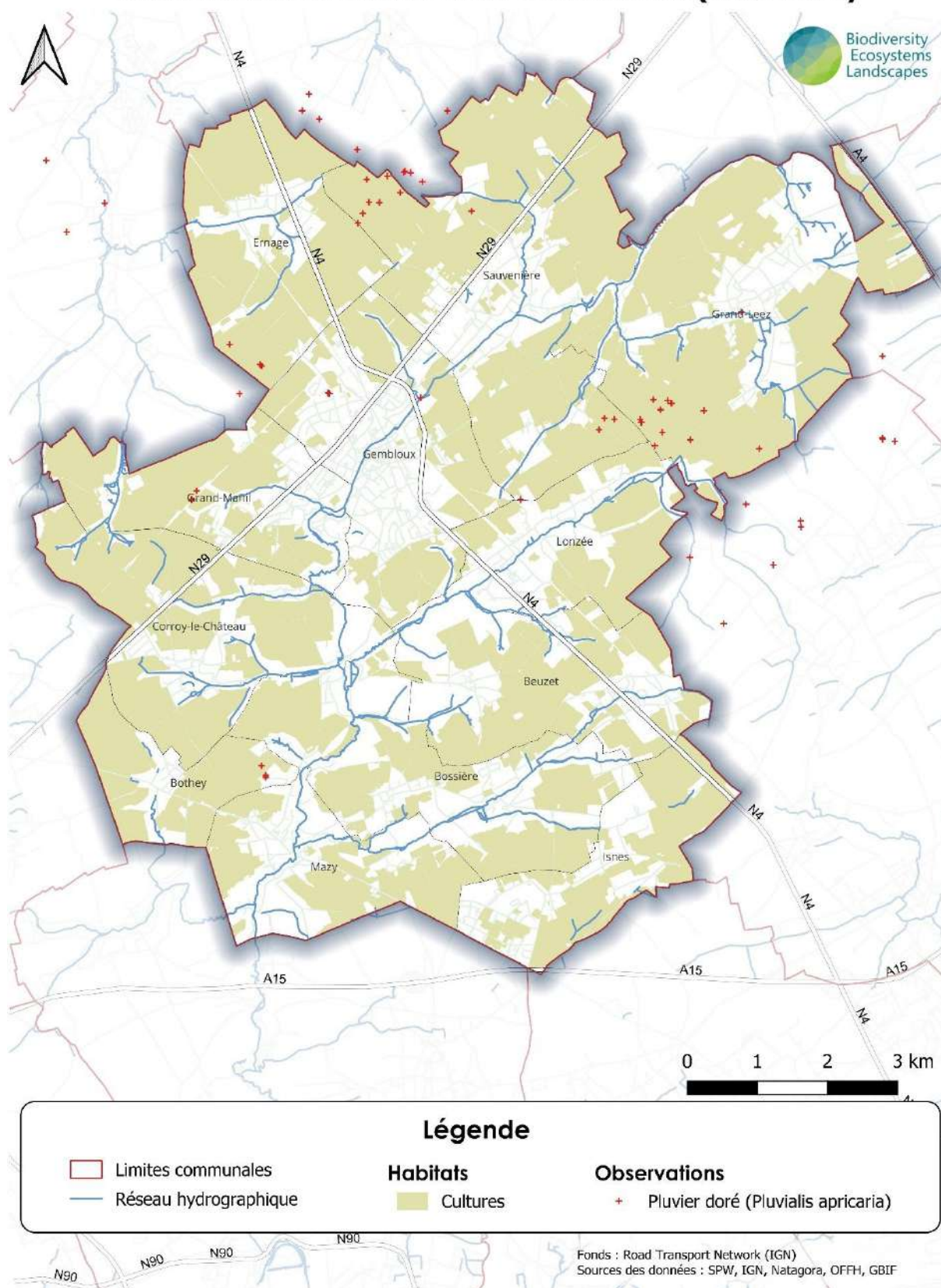


Figure 23 : Observations de Pluvier doré entre 2009 et 2024 à Gembloux

Observations des oiseaux des plaines agricoles (2009-2024)

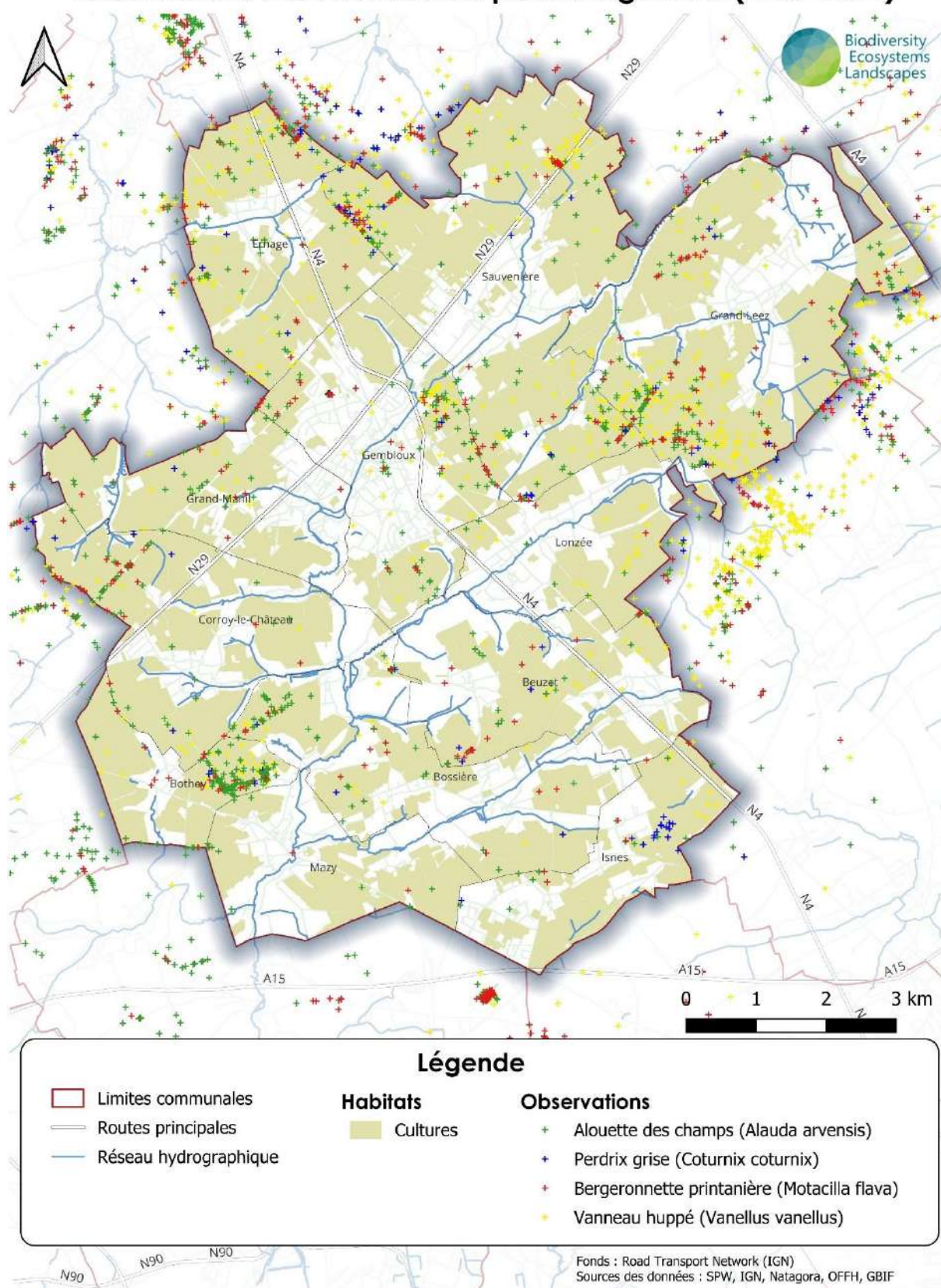


Figure 24 : : Observations des oiseaux des plaines agricoles entre 2009 et 2024 à Gembloux

Milieux urbanisés et urbanisables

Les milieux urbains regroupent l'ensemble des zones bâties, des espaces publics, des jardins privés, des infrastructures routières et ferroviaires, ainsi que les ZACC et zones urbanisables en développement. Même si ces espaces présentent une **biodiversité initialement faible**, ils peuvent jouer un rôle essentiel dans la **fonctionnalité du réseau écologique** lorsqu'ils sont aménagés ou gérés de manière favorable à la nature.

À Gembloux, l'urbanisation est concentrée autour du centre-ville et des villages satellites. Cette trame occupe une part croissante du territoire et constitue une **matrice fragmentante**, mais elle offre aussi un potentiel important pour :

- Restaurer des continuités locales,
- Aménager des micro-habitats (mares, prairies, haies),
- Réduire la pression de fragmentation,
- Servir de relais entre les trames bocagère, humide ou des milieux secs.

La commune a, dans ce domaine, **plus de leviers directs** que pour les trames agricoles ou forestières, notamment via la gestion de ses espaces publics, l'aménagement urbain, la planification territoriale et la trame noire.

Enjeux écologiques des milieux urbanisés

Fragmentation et artificialisation

L'expansion urbaine, la densification, les zones commerciales et les infrastructures routières créent des barrières à la mobilité de nombreuses espèces, en particulier :

- Les amphibiens,
- Les petits mammifères,
- Les insectes,
- L'avifaune tolérante aux conditions urbaines,
- Les chiroptères.

Perte de continuité écologique

Les espaces urbanisés interrompent souvent :

- Les corridors bocagers,
- Les lisières forestières,
- Les bandes rivulaires,
- Et les continuités entre milieux humides.

Cependant, grâce à des aménagements ciblés, il est possible d'améliorer la perméabilité de la trame urbaine à la faune et même accueillir des espèces urbanophiles.

Espèces typiques de la trame urbaine

Bien que simplifiée, cette trame abrite des espèces qui peuvent jouer un rôle écologique important :

- Oiseaux nicheurs urbains : merle noir, rougequeue noir, moineau domestique,
- Chiroptères utilisant les bâtiments comme gîtes : pipistrelles, sérotines,
- Pollinisateurs profitant des prairies urbaines et jardins,
- Batraciens utilisant mares et bassins de rétention

Actions recommandées

La trame urbaine est un levier d'action fort pour la mise en œuvre du réseau écologique, car :

1. La commune y maîtrise une grande partie du foncier (espaces verts, rues, parcs, cimetières).
2. Les projets d'urbanisation sont encadrés par la commune, qui peut intégrer des prescriptions favorables à la biodiversité.
3. Les habitants et associations peuvent largement contribuer à une amélioration rapide de la biodiversité urbaine.

La trame urbaine est donc essentielle pour :

- Créer des continuités écologiques locales,
- Relier les noyaux biologiques périphériques,
- Mobiliser les citoyens autour de projets visibles et valorisants.

Actions directes de la commune

Gestion écologique des espaces verts

- Passage en fauche tardive ;
- Création de prairies fleuries ou mellifères ;
- Plantation d'arbres et d'arbustes indigènes ;
- Gestion différenciée des parcs et bords de voiries ;
- Réduction des tontes ;

- Installation d'hôtels à insectes, abris à chauves-souris, nichoirs diversifiés.

Désimperméabilisation

- Transformation de surfaces minérales en espaces végétalisés ;
- Verdissement des trottoirs, îlots et parkings ;
- Jardins de pluie.

Aires de vie et cimetières

- Gestion écologique des cimetières ;
- Réduction de la minéralisation ;
- Création de bandes fleuries ;
- Zones refuges pour pollinisateurs.

Trame noire urbaine

- Adaptation ou extinction nocturne dans les quartiers proches des trames forestières, humides ou bocagères ;
- Luminaires bas spectre ;
- Prescriptions pour les lotissements.

Gestion des plans d'eau urbains

- Création ou restauration de mares dans les parcs ;
- Gestion des bassins de rétention comme milieux diversifiés ;
- Lutte contre les exotiques envahissantes.

Urbanisme et aménagement du territoire

Dans le Schéma de Développement Communal (SDC)

- Inscrire clairement les corridors urbains à restaurer ;
- Intégrer la végétalisation et les solutions fondées sur la nature comme principes directeurs ;
- Prévoir la continuité entre parcs, voiries, jardins publics et vallées humides.

Dans les permis d'urbanisme

- Obligation de plantations indigènes ;
- Maintien ou création de haies dans les nouveaux lotissements ;
- Intégration de toitures végétales et façades vertes ;
- Préservation d'arbres anciens ;

- Mesures pour réduire l'éclairage ;
- Création de bandes tampons végétalisées autour des zones naturelles.

Dans les projets de mobilité

- Gestion écologique des accotements ;
- Corridors verts le long des pistes cyclables ;
- Création de passages faune sur ou sous les infrastructures.

Partenariats structurants

Des partenariats peuvent être mis en place avec des associations environnementales et naturalistes qui développent des projets de renaturation en ville

- Adalia 2.0 : gestion différenciée, zéro phyto, formation des services techniques.
- Natagora : inventaires, conseils pour la végétalisation, projets de quartiers nature.

En complément du rôle joué par les structures associatives, la mise en œuvre du réseau écologique en milieu urbain nécessite également l'appui de sociétés privées spécialisées en ingénierie écologique urbaine qui disposent de compétences avancées en diagnostic écologique, analyse de trames urbaines, modélisation des continuités, et conception de solutions fondées sur la nature adaptées aux contraintes techniques de la ville. Leur intervention permet à la commune d'intégrer, dès la phase de conception, des solutions qui renforcent la fonctionnalité écologique de la trame urbaine, assurent la cohérence avec les trames forestière, bocagère ou humide, et garantissent une mise en œuvre techniquement maîtrisée et scientifiquement fondée.

Synthèse transversale des enjeux et des leviers d'action du réseau écologique communal

L'analyse des trames écologiques de Gembloux met en évidence quatre enjeux majeurs et pleinement transversaux, qui conditionnent la capacité du territoire à maintenir et restaurer sa biodiversité à long terme. Le premier enjeu concerne la **préservation et la restauration des noyaux de biodiversité**. Les zones centrales caractéristiques (ZCc) et zones centrales restaurables (ZCr) concentrent l'essentiel des habitats remarquables — forêts anciennes, zones humides, pelouses, roselières, mares ou haies anciennes. Ces nuclei constituent le cœur biologique du territoire et doivent, en priorité, être protégés durablement, restaurés lorsque nécessaire, et gérés avec des pratiques adaptées. Pour certains d'entre eux, en particulier dans les trames

forestières et humides, la montée en statut de protection (réserves naturelles agréées ou domaniales, ou réserves forestières intégrales) représente un levier déterminant.

Le deuxième enjeu transversal réside dans la **reconnexion des habitats et la réduction de la fragmentation écologique**. Les grandes infrastructures, les monocultures céréalières, les éclairages nocturnes, les zones urbanisées ou les cours d'eau artificialisés constituent autant de barrières à la dispersion des espèces. Restaurer des corridors fonctionnels passe par la consolidation du maillage bocager, la reconstitution des ripisylves, l'amélioration de la trame bleue, la multiplication de mares relais, l'application d'une trame noire cohérente au niveau communal, ou encore le maintien de vastes plaines agricoles ouvertes pour les oiseaux spécialisés des milieux cultivés.

Le troisième enjeu concerne la nécessité d'**agir sur les deux grandes matrices dominantes** du territoire : les milieux agricoles et les espaces urbanisés. Ces matrices représentent la majeure partie de la surface communale et ne sont pas intrinsèquement favorables à la biodiversité. Pourtant, elles jouent un rôle structurant : elles peuvent amplifier la fragmentation ou, au contraire, devenir des vecteurs de connectivité écologique. Dans les milieux agricoles, les enjeux portent sur la transition agroécologique (diversification, MAEC, jachères, bandes mellifères, maintien de mosaïques d'habitats). Dans les espaces urbanisés, la gestion écologique des espaces publics, la végétalisation des projets, la réduction de l'éclairage et l'intégration de solutions fondées sur la nature influencent directement la fonctionnalité du réseau écologique.

Enfin, un quatrième enjeu transversal tient à la nécessité de **structurer une gouvernance écologique territoriale**. La biodiversité ne se gère pas seulement avec des outils techniques : elle dépend d'une coordination étroite entre de nombreux acteurs — agriculteurs, services communaux, DNF, SPGE, Contrat de Rivière, associations naturalistes, écoles, propriétaires privés — et de la capacité de la commune à orchestrer ces contributions autour d'une vision partagée avec l'appui d'acteurs professionnels spécialisés.

Les leviers d'action directs de la commune

Malgré ses compétences limitées sur certaines trames (notamment agricoles), la commune dispose de leviers internes importants. Elle peut d'abord intervenir à travers des **actions directes** sur son patrimoine : mise en œuvre d'une gestion écologique différenciée (fauche tardive, prairies mellifères, gestion des ripisylves), création de mares, plantation de haies indigènes, restauration de lisières écologiques, renaturation ponctuelle de cours d'eau, réduction de l'éclairage nocturne dans les zones sensibles, ou encore actions de désimperméabilisation. La commune peut également soutenir ou promouvoir la **mise en protection** d'espaces à haute valeur biologique situés sur son territoire.

La commune dispose ensuite d'un levier majeur à travers ses **outils d'urbanisme et de planification**. Le Schéma de Développement Communal (SDC) lui permet d'identifier les corridors écologiques prioritaires, d'encadrer les ZACC, de préserver les plaines agricoles ouvertes à enjeu ornithologique, de protéger les vallées hydrologiques, et d'intégrer des solutions fondées sur la nature dans les grandes orientations d'aménagement. Les permis d'urbanisme constituent un autre levier puissant : ils peuvent imposer le maintien ou la plantation de haies dans les projets, la préservation de zones humides, l'intégration de bandes tampons, la limitation de l'éclairage, ou des mesures d'adaptation favorables à la biodiversité. Les permis d'environnement permettent quant à eux d'encadrer les activités ayant un impact sur les habitats sensibles, notamment sur les cours d'eau, les zones humides et les sols.

Les partenaires-clés à mobiliser

La mise en œuvre effective du réseau écologique dépend d'une coalition d'acteurs spécialisés. **Les associations naturalistes** jouent un rôle fondamental. Natagora, très active à Gembloux, intervient dans la gestion et la création de réserves, les inventaires d'espèces, la restauration de zones humides ou bocagères, et l'accompagnement des projets de la commune. Aves apporte une expertise essentielle pour l'avifaune agricole et bocagère. Les groupes herpétologiques contribuent à la restauration et au suivi des mares et corridors humides. Le réseau universitaire (ULiège) enrichit l'expertise et les capacités de suivis.

Un acteur clé de la transition écologique des espaces publics est **Adalia 2.0**, spécialisé dans la gestion différenciée, les alternatives aux pesticides et l'accompagnement des communes vers le zéro-phyto. Adalia intervient sur les parcs, les cimetières, les bords de voirie, mais aussi auprès des services techniques et du public, ce qui en fait un partenaire essentiel pour les trames urbaine, bocagère et humide.

D'autres partenaires jouent un rôle structurant : **Natagriwal**, pour la mise en œuvre des MAEC et l'accompagnement des agriculteurs ; les agriculteurs eux-mêmes, partenaires incontournables de la trame agricole et des corridors bocagers ; le **DNF**, compétent pour la gestion des forêts et des ripisylves ; la **SPGE** et l'**AIDE**, pour la gestion des eaux, l'assainissement et la lutte contre les pollutions diffuses ; le **Contrat de Rivière Sambre**, acteur central pour les interventions sur les cours d'eau et la lutte contre les invasives ; ainsi que des institutions telles que le BEP, le SPW Mobilité ou Infrabel, responsables de corridors linéaires d'importance régionale.

5

Sources et bibliographie

Boeraeve, F., Dufrêne M., Mahy G., Bourdouxhe, A., Pairon, M. & Harchies M., 2020. Guide méthodologique provisoire de la cartographie du réseau écologique à l'échelle locale. SPW, Direction des Espaces verts.

Delescaille, L.-M., Wibail, L., Claessens, H., Dufrene, M., Mahy, G., Peeters, A. et Sérusiaux, E. (éditeurs) (2021). Les Habitats d'Intérêt Communautaire de Wallonie. Publication du Département de l'Étude du Milieu Naturel et Agricole (SPW ARNE), Série « Faune – Flore – Habitat » n° 10, Gembloux : 1011 p.

Duhayon, G. and Woué, L., 1995. *Structure, réseau et maillage*, in *Le grand livre de la nature en Wallonie*, Casterman, p.215-219.

Fichefet, V., Branquart, E., Claessens, H., Delescaille, L.-M., Dufrêne, M., Graitson, E., Paquet, J.-Y. & Wibail, L., 2011. Milieux ouverts forestiers, lisières et biodiversité. De la théorie à la pratique. Publication du Département de l'Étude du Milieu Naturel et Agricole (SPW-DGARNE), Série « Faune – Flore – Habitat » n° 7, Gembloux, 184 p.

Millennium Ecosystem Assessment, 2005. *Ecosystems and Human Well-being: Synthesis*.

Administration communale de Gembloux : <https://www.gembloux.be>

European Environment Agency, [Infrastructure verte: mieux vivre grâce à des solutions fondées sur la nature](#) (consulté le 28/03/24)

Géoportail de Wallonie. Disponible sur : <https://geoportail.wallonie.be/home.html>

Institut géographique national : <https://topomapviewer.ngi.be>

IUCN. Disponible sur : <https://iucn.org/fr>

Invasive species in Belgium. Disponible sur : <https://ias.biodiversity.be/species/all>

Loi de conservation de la nature, 12 juillet 1973. Disponible sur : <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/1973/07/12/1973071207/1973/09/21?doc=6927>

Plateforme belge de la Biodiversité aussi appelée liste Harmonia des espèces exotiques envahissantes de Belgique : <https://ias.biodiversity.be/species/all> (consulté le 07/02/24)

Portail Biodiversité Wallonie. Disponible sur : <http://biodiversite.wallonie.be/>



6

Annexes

Annexe 1 - Matrice de transition de l'occupation du sol entre 2010 et 2022 dans la commune de Gembloux

Les surfaces sont données en hectares.

La somme des lignes donne la répartition de l'occupation du sol en 2010 et la somme des colonnes celle de 2022.

Ces données sont basées sur la couche land cover du LifeWatch de 2010 et de 2022, qui est une couche raster de résolution 2x2m. Les catégories d'occupation du sol décrites sont :

- Eau libre, inclut les rivières, mares, lacs et étangs ;
- Sol nu ou avec une couverture de sol de moins de 10%, incluant les dunes, falaises et carrières ;
- Les surfaces imperméabilisées et artificialisées incluant les routes, rails et parking ;
- Les constructions d'une hauteur supérieure à 1m ;
- Les terres arables (labourées au moins une fois par an) ;
- Les prairies incluant les prairies agricoles intensives mais aussi les jardins et les parcs (prairies avec gestion) ;
- La végétation ouverte sèche avec un intérêt biologique, incluant les prairies gérées de manière extensives, les prairies naturelles et les landes ;
- La végétation ouverte humide avec un intérêt biologique, incluant les roselières et marais ;
- Les zones forestières récemment perturbées (moins de 5 ans), comprenant les jeunes plantations et mises à blanc ;
- Les résineux supérieurs à 3m ;
- Les résineux inférieurs à 3m ;
- Les feuillus supérieurs à 3m ;
- Les feuillus inférieurs à 3m.

		2022													
		Eau libre	Sol nu	Surfaces imperméabilisées	Bâti	Terres arables	Prairie	Végétation ouverte sèche avec intérêt biologique	Végétation ouverte humide avec intérêt biologique	Zone forestière récemment perturbée (5 ans)	Résineux (>3m)	Résineux (<3m)	Feuillus (>3m)	Feuillus (<3m)	Total
2010	Eau libre	29,62	0,10	0,45	0,01	0,10	1,05	0,37	0,00	0,05	0,00	0,07	0,27	0,06	32,16
	Sol nu	0,07	2,69	1,67	9,30	0,42	17,78	0,51	0,00	0,20	0,00	0,01	0,35	0,96	33,96
	Surfaces imperméabilisées	0,00	0,36	581,70	2,54	0,00	0,04	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	584,69
	Bâti	0,00	0,00	0,02	215,92	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215,95
	Terres arables	0,22	0,59	12,79	3,81	5254,59	191,85	0,00	0,00	1,81	0,00	0,75	0,30	1,04	5467,75
	Prairie	7,22	10,45	79,73	15,19	246,84	1405,68	0,01	0,00	3,48	0,08	1,92	3,82	3,16	1777,58
	Végétation ouverte sèche avec intérêt biologique	0,94	0,59	1,34	0,19	0,22	0,47	68,33	0,00	0,74	0,03	0,10	0,66	0,22	73,84
	Végétation ouverte humide avec intérêt biologique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Zone forestière récemment perturbée (5 ans)	0,82	0,06	0,75	0,12	4,02	17,60	0,77	0,00	21,80	0,72	13,28	1,11	9,51	70,57
	Résineux (>3m)	0,00	0,00	0,02	0,00	0,01	0,04	0,00	0,00	1,21	21,76	0,05	0,34	0,06	23,48
	Résineux (<3m)	0,01	0,00	0,01	0,04	0,02	0,13	0,00	0,00	0,05	0,98	0,38	0,04	0,06	1,72
	Feuillus (>3m)	1,17	0,03	2,23	0,72	2,14	10,56	1,19	0,00	12,97	1,56	2,35	1135,04	32,92	1202,88
	Feuillus (<3m)	0,27	0,05	1,64	0,25	3,92	4,09	0,34	0,00	1,94	1,92	0,86	73,23	74,68	163,18
	Total	40,33	14,91	682,36	248,09	5512,27	1649,31	71,55	0,00	44,24	27,06	19,79	1215,17	122,68	

Annexe 2 - Liste des espèces protégées et à statut de conservation défavorable observées sur le territoire de la commune de Gembloux

Ces données sont issues des bases de données d'observations du DEMNA et comprennent les espèces du territoire communal de Gembloux ainsi que des 2km alentours. Leurs statuts de protection et de conservation sont issus de la Loi sur la Conservation de la Nature et des listes de l'IUCN.

FAUNE

Groupes	Annexe LCN	IUCN RW	Nom scientifique	Nom commun
Insectes - Autres	IIb	-	<i>Andrena labialis</i>	Andrène à lèvres jaunes
			<i>Anisosticta novemdecimpunctata</i>	Coccinelle des roseaux
			<i>Aromia moschata</i>	Capricorne musqué
			<i>Astata boops</i>	Astate
			<i>Bombus jonellus</i>	Bourdon des landes
			<i>Cetonia aurata</i>	Cétoine dorée
			<i>Chilocorus bipustulatus</i>	Coccinelle à deux points rouges
			<i>Coelioxys aurolimbatus</i>	Abeille coucou dorée
			<i>Colletes cunicularius</i>	Collète des sables
			<i>Dasypoda hirtipes</i>	Abeille à pattes velues
			<i>Formica polyctena</i>	Fourmi rousse des bois
			<i>Formica rufa</i>	Fourmi rousse
			<i>Hippodamia tredecimpunctata</i>	Coccinelle à treize points
			<i>Macropis europaea</i>	Abeille oligolectique européenne
			<i>Macropis fulvipes</i>	Abeille oligolectique fulvipes
			<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse
			<i>Meloe proscarabaeus</i>	Méloé noir
			<i>Oedipoda caerulescens</i>	Criquet à ailes bleues
			<i>Osmia bicolor</i>	Osmie bicolore
			<i>Panurgus calcaratus</i>	Panurge épineux
			<i>Prionus coriarius</i>	Prioné tanneur
	-	VU	<i>Ophonus ardosiacus</i>	Carabe ardoisé
		NT	<i>Calosoma inquisitor</i>	Calosome sycophante
			<i>Demetrias atricapillus</i>	Carabe à tête noire
			<i>Diachromus germanus</i>	Carabe bigarré
Insectes - Lépidoptères	IIa		<i>Proserpinus proserpina</i>	Sphinx de l'épilobe
	IIb	LC	<i>Issoria lathonia</i>	Petit nacré
			<i>Satyrus w-album</i>	Thécla de l'orme
		VU	<i>Boloria eunomia</i>	Nacré de la bistorte
			<i>Clossiana euphrosyne</i>	Nacré de la petite violette
			<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré
			<i>Erebia medusa</i>	Moiré franconien
		CR	<i>Lysandra bellargus</i>	Azuré bleu céleste
		-	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée
	-	NT	<i>Cyaniris semiargus</i>	Azuré des anthyllides

Insectes - Odonates	IIb	LC	<i>Erynnis tages</i>	Hespérie du sainfoin
			<i>Cupido minimus</i>	Argus frêle
			<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du dactyle
		VU	<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale
			<i>Fabriciana adippe</i>	Tabac d'Espagne
			<i>Hamearis lucina</i>	Lucine
			<i>Lysandra coridon</i>	Azuré de la croisetie
			<i>Pyrgus malvae</i>	Hespérie de la mauve
		LC	<i>Ceragrion tenellum</i>	Agrion délicat
			<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve
			<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthétrum bleuissant
			<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun
Mammifères	IIa	VU	<i>Lestes dryas</i>	Leste des bois
			<i>Lestes virens</i>	Leste verdoyant
			<i>Sympetrum vulgatum</i>	Sympétrum vulgaire
		LC	<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches
			<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer
			<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune
			<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux
		NT	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune
			<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein
			<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton
			<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées
			<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler
Oiseaux	I	LC	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius
			<i>Myotis dasycneme</i>	Murin des marais
			<i>Myotis myotis</i>	Grand murin
			<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune
			<i>Plecotus austriacus</i>	Oeillard gris
		EN	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe
			<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe
			<i>Felis silvestris</i>	Chat sauvage
		-	<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt
			<i>Neomys fodiens</i>	Musaraigne aquatique
Oiseaux	III	-	<i>Crocidura russula</i>	Musaraigne couronnée
			<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot
			<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe
			<i>Meles meles</i>	Blaireau européen
			<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux
			<i>Sorex araneus</i>	Musaraigne carrellet
			<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée
		LC	<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes
			<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte
			<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe
			<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres
			<i>Bubo bubo</i>	Hibou grand-duc
			<i>Buteo buteo</i>	Buse variable
			<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant
			<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins
			<i>Certhia familiaris</i>	Grimpereau des bois
			<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti
Oiseaux	I	LC	<i>Cinclus cinclus</i>	Cincle plongeur
			<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux
			<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue
			<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre
			<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche
			<i>Dendrocoptes medius</i>	Pic mar

	<i>Dryocopus martius</i> <i>Erithacus rubecula</i> <i>Falco peregrinus</i> <i>Falco tinnunculus</i> <i>Ficedula hypoleuca</i> <i>Hippolais polyglotta</i> <i>Hirundo rustica</i> <i>Lanius collurio</i> <i>Linaria cannabina</i> <i>Lophophanes cristatus</i> <i>Loxia curvirostra</i> <i>Luscinia megarhynchos</i> <i>Luscinia svecica</i> <i>Motacilla alba</i> <i>Motacilla cinerea</i> <i>Motacilla flava</i> <i>Oriolus oriolus</i> <i>Parus major</i> <i>Periparus ater</i> <i>Pernis apivorus</i> <i>Phoenicurus ochruros</i> <i>Phoenicurus phoenicurus</i> <i>Phylloscopus collybita</i> <i>Phylloscopus sibillatrix</i> <i>Picus viridis</i> <i>Poecile palustris</i> <i>Prunella modularis</i> <i>Regulus ignicapilla</i> <i>Regulus regulus</i> <i>Saxicola rubicola</i> <i>Sitta europaea</i> <i>Strix aluco</i> <i>Sylvia atricapilla</i> <i>Sylvia communis</i> <i>Tachybaptus ruficollis</i> <i>Troglodytes troglodytes</i> <i>Turdus viscivorus</i> <i>Tyto alba</i>	Pic noir Rougegorge familier Faucon pèlerin Faucon crécerelle Gobemouche noir Hypolaïs polyglotte Hirondelle rustique Pie-grièche écorcheur Linotte mélodieuse Mésange huppée Bec-croisé des sapins Rossignol philomèle Gorgebleue à miroir Bergeronnette grise Bergeronnette des ruisseaux Bergeronnette printanière Loriot d'Europe Mésange charbonnière Mésange noire Bondrée apivore Rougequeue noir Rougequeue à front blanc Pouillot véloce Pouillot siffleur Pic vert Mésange nonnette Accenteur mouchet Roitelet triple-bandeau Roitelet huppé Tarier pâtre Sittelle torchepot Chouette hulotte Fauvette à tête noire Fauvette grisette Grèbe castagneux Troglodyte mignon Grive draine Effraie des clochers
NT	<i>Accipiter nisus</i> <i>Acrocephalus palustris</i> <i>Acrocephalus schoenobaenus</i> <i>Asio otus</i> <i>Charadrius dubius</i> <i>Chloris chloris</i> <i>Ciconia nigra</i> <i>Dryobates minor</i> <i>Egretta garzetta</i> <i>Emberiza citrinella</i> <i>Falco subbuteo</i> <i>Milvus milvus</i> <i>Podiceps nigricollis</i> <i>Riparia riparia</i> <i>Spinus spinus</i> <i>Sylvia borin</i> <i>Acanthis flammea</i> <i>Athene noctua</i> <i>Ciconia ciconia</i> <i>Circus aeruginosus</i>	Epervier d'Europe Rousserolle verderolle Phragmite des joncs Hibou moyen-duc Petit Gravelot Verdier d'Europe Cigogne noire Pic épeichette Aigrette garzetta Bruant jaune Faucon hobereau Milan royal Grèbe à cou noir Hirondelle de rivage Tarin des aulnes Fauvette des jardins Sizerin flammé Chevêche d'Athéna Cigogne blanche Busard des roseaux

		<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux
		<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier
		<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée
		<i>Milvus migrans</i>	Milan noir
		<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris
		<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris
		<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis
		<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale
		<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon
EN		<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse
		<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré
		<i>Hippolais icterina</i>	Hypolaïs icterine
		<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise
		<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés
CR		<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé
		<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe
		<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin
		<i>Haematopus ostralegus</i>	Huîtrier pie
		<i>Picus canus</i>	Pic cendré
		<i>Serinus serinus</i>	Serin cini
EX		<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette
		<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline
		<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux
		<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur
		<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée
-		<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette
		<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais
		<i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonnette
		<i>Cygnus cygnus</i>	Cygne chanteur
		<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale
		<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe
		<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche
		<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée
XI	LC	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu
	EN	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver
	CR	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais
		<i>Spatula querquedula</i>	Sarcelle d'été
	EX	<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan
		<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré
Article 2	LC	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue
		<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré
		<i>Coloeus monedula</i>	Choucas des tours
		<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin
		<i>Corvus corax</i>	Grand Corbeau
		<i>Corvus corone</i>	Corneille noire
		<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux
		<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés
		<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres
		<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes
		<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique
		<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran
		<i>Pica pica</i>	Pie bavarde
		<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé
		<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine
		<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque
		<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet
		<i>Turdus merula</i>	Merle noir
		<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne

		NT	<i>Alauda arvensis</i> <i>Apus apus</i> <i>Rallus aquaticus</i> <i>Turdus pilaris</i>	Alouette des champs Martinet noir Râle d'eau Grive litorne
		VU	<i>Chroicocephalus ridibundus</i> <i>Larus canus</i>	Mouette rieuse Goéland cendré
		EN	<i>Cuculus canorus</i> <i>Passer montanus</i> <i>Streptopelia turtur</i>	Coucou gris Moineau friquet Tourterelle des bois
		CR	<i>Emberiza calandra</i> <i>Turdus torquatus</i>	Bruant proyer Merle à plastron
		EX	<i>Numenius arquata</i> <i>Cygnus olor</i> <i>Larus argentatus argenteus</i> <i>Netta rufina</i> <i>Remiz pendulinus</i>	Courlis cendré Cygne tuberculé Goéland argenté Nette rousse Rémiz penduline
	-	NT	<i>Mareca strepera</i> <i>Scolopax rusticola</i>	Canard chipeau Bécasse des bois
		VU	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin
		EN	<i>Perdix perdix</i> <i>Spatula clypeata</i> <i>Vanellus vanellus</i>	Perdrix grise Canard souchet Vanneau huppé
Poissons	-	NT	<i>Leuciscus idus</i> <i>Perca fluviatilis</i>	Ide mélanote Perche commune
		VU	<i>Abramis brama</i> <i>Tinca tinca</i>	Brème commune Tanche
Reptiles et amphibiens	Ila	LC	<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur
		NT	<i>Podarcis muralis</i> <i>Triturus cristatus</i>	Lézard des murailles Triton crêté
		VU	<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite
		EN	<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse
	Iib	LC	<i>Ichthyosaura alpestris</i> <i>Lissotriton helveticus</i> <i>Lissotriton vulgaris</i> <i>Salamandra salamandra</i>	Triton alpestre Triton palmé Triton ponctué Salamandre tachetée
		-	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte
	III	LC	<i>Anguis fragilis</i> <i>Bufo bufo</i> <i>Zootoca vivipara</i>	Orvet fragile Crapaud commun Lézard vivipare
		-	<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse

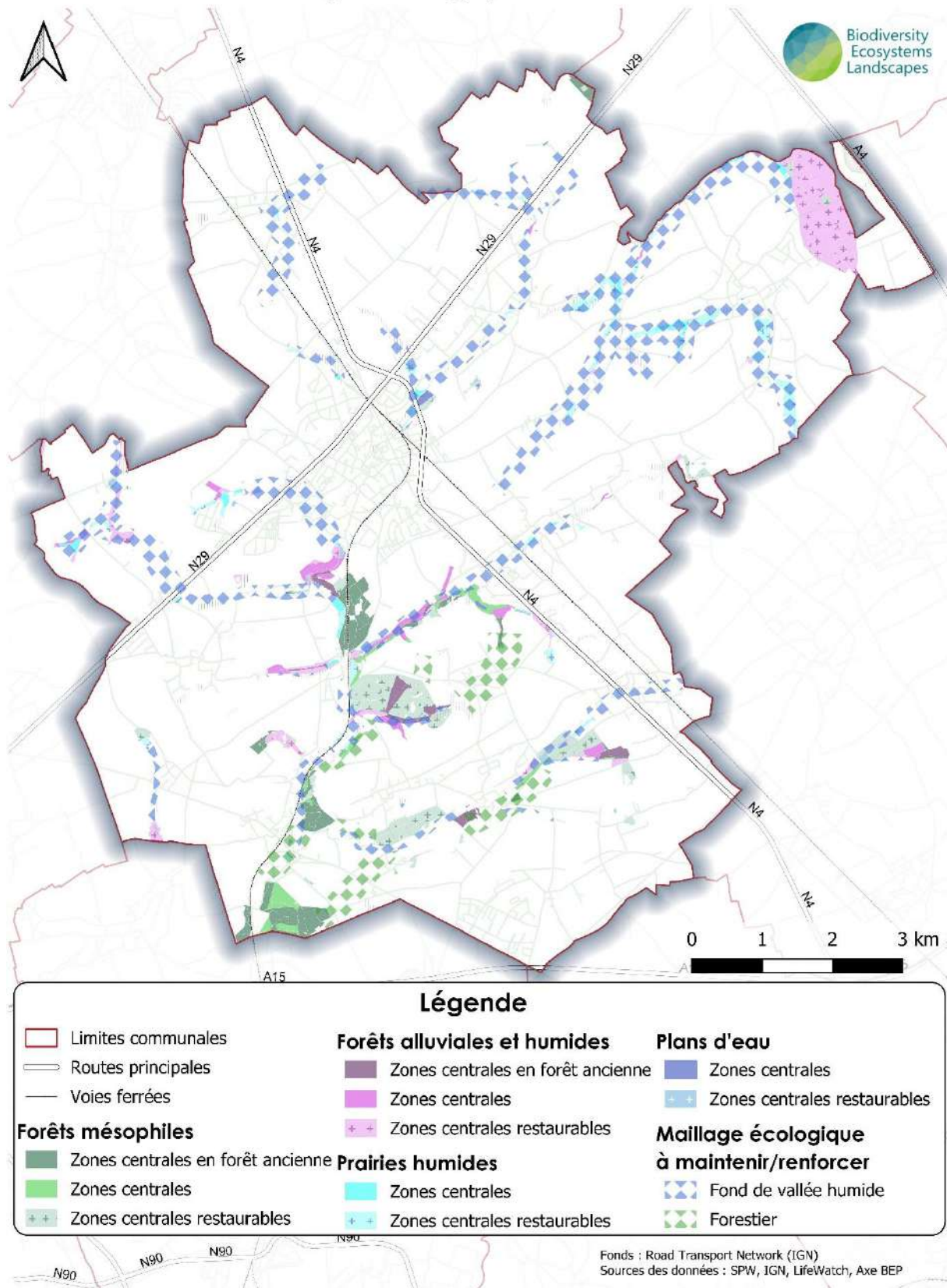
FLORE

Annexes LCN	IUCN RW	Nom scientifique	Nom commun
VIb	VU	<i>Cotoneaster integerrimus</i>	Cotonéaster des haies
		<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille
		<i>Sedum sexangulare</i>	Orpin à six angles
	EN	<i>Dactylorhiza incarnata</i>	Orchis incarnat
		<i>Geranium sanguineum</i>	Géranium sanguin
		<i>Malva alcea</i>	Mauve alcée
		<i>Orchis purpurea</i>	Orchis pourpre
		<i>Platanthera bifolia</i>	Platanthère à deux feuilles
		<i>Rosa spinosissima</i>	Rosier pimprenelle
		<i>Sanguisorba officinalis</i>	Grande pimprenelle
		<i>Stachys germanica</i>	Épiaire de Germanie
		<i>Taxus baccata</i>	If commun
		<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse
	CR	<i>Alisma lanceolatum</i>	Plantain d'eau lancéolé
		<i>Althaea officinalis</i>	Guimauve officinale
		<i>Blackstonia perfoliata</i>	Chlorette perfoliée
		<i>Campanula patula</i>	Campanule étalée
		<i>Dianthus deltoides</i>	Œillet en delta
		<i>Euphorbia brittingeri</i>	Euphorbe de Brittinger
		<i>Euphorbia dulcis</i>	Euphorbe douce
		<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	Morène, Hydrocharis grenouillette
		<i>Hypericum androsaemum</i>	Millepertuis androsème
		<i>Lathraea clandestina</i>	Lathrée clandestine
		<i>Leucojum aestivum</i>	Nivéole d'été
		<i>Myosotis stricta</i>	Myosotis raide
		<i>Orobanche hederæ</i>	Orobanche du lierre
		<i>Parnassia palustris</i>	Parnassie des marais
		<i>Pulsatilla vulgaris</i>	Anémone pulsatille
		<i>Sisymbrium austriacum austriacum</i>	Vélar d'Autriche
	EX	<i>Carex distans</i>	Laîche distante
	-	<i>Armeria maritima</i>	Armérie maritime
		<i>Dactylorhiza majalis</i>	Orchis de mai
		<i>Daphne mezereum</i>	Bois joli
VII	VU	<i>Centaurea montana</i>	Centaurée des montagnes
		<i>Menyanthes trifoliata</i>	Trèfle d'eau
		<i>Nuphar lutea</i>	Nénuphar jaune
	EN	<i>Rosa rubiginosa</i>	Églantier odorant
		<i>Schoenoplectus lacustris</i>	Scirpe lacustre
	-	<i>Ranunculus lingua</i>	Renoncule à feuilles de langue
		<i>Campylopus introflexus</i>	Campylopus introfléchi
		<i>Centaureum erythraea</i>	Petite centaurée commune
		<i>Centaureum pulchellum</i>	Petite centaurée délicate
		<i>Cryphaea heteromalla</i>	Cryphaea hétéromalle
		<i>Ephemerum serratum</i>	Éphémère denté
		<i>Epipactis helleborine</i>	Épipactis à larges feuilles
		<i>Fissidens viridulus</i>	Fissidens vert
		<i>Galanthus nivalis</i>	Perce-neige
		<i>Gemmabryum ruderales</i>	Bryum rudéral
		<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe des bois
		<i>Nyholmiella obtusifolia</i>	Nyholmiella à feuilles obtuses
		<i>Nymphaea alba</i>	Nénuphar blanc
		<i>Orchis mascula</i>	Orchis mâle
		<i>Orthotrichum stramineum</i>	Orthotric des pailles

		<i>Pellia neesiana</i> <i>Physcomitrium patens</i> <i>Platygyrium repens</i> <i>Riccia warnstorffii</i> <i>Zygodon conoideus</i>	Pellia de Nees Physcomitre étalé Platygyrium rampant Riccia de Warnstorff Zygodon conique
-	VU	<i>Agrimonia procera</i> <i>Ceratophyllum demersum</i> <i>Crepis capillaris</i> <i>Dianthus armeria</i> <i>Lonicera xylosteum</i> <i>Lunaria rediviva</i> <i>Pyrola minor</i> <i>Pyrola rotundifolia</i> <i>Rumex maritimus</i> <i>Stuckenia pectinata</i>	Aigremoine élevée Cératophylle immergé Crépide capillaire Œillet des dunes Chèvrefeuille des haies Lunaire vivace Pyrole mineure Pyrole à feuilles rondes Patience maritime Potamot pectiné
	EN	<i>Alopecurus aequalis</i> <i>Anthemis cotula</i> <i>Aphanes australis</i> <i>Centaurea cyanus</i> <i>Conium maculatum</i> <i>Cota tinctoria tinctoria</i> <i>Geranium lucidum</i> <i>Helleborus viridis occidentalis</i> <i>Lycopsis arvensis arvensis</i> <i>Trifolium fragiferum</i>	Vulpin égal Anthémis fétide Alchémille d'Angleterre Bleuet des champs Ciguë tachetée Camomille des teinturiers Géranium luisant Hellébore vert Buglosse des champs Trèfle fraise
	CR	<i>Arctium tomentosum</i> <i>Brassica nigra</i> <i>Bromus secalinus</i> <i>Filago germanica</i> <i>Fumaria capreolata</i> <i>Hippuris vulgaris</i> <i>Hyoscyamus niger</i> <i>Lathyrus aphaca</i> <i>Lathyrus hirsutus</i> <i>Lemna gibba</i> <i>Lophiolepis eriophora</i> <i>Marrubium vulgare</i> <i>Myosurus minimus</i> <i>Myriophyllum verticillatum</i> <i>Onopordum acanthium</i> <i>Silene vulgaris humilis</i> <i>Stellaria apetala</i> <i>Verbascum phlomoides</i> <i>Veronica anagallis-aquatica</i>	Bardane tomenteuse Moutarde noire Brome des seigles Filago d'Allemagne Fumeterre grimpante Pesse d'eau Jusquame noire Gesce aphyllé Gesce hérissée Lentille d'eau bossue Cirse aranéeux Marrube blanc Queue-de-rat naine Myriophylle verticillé Onopordon acanthe Silène enflé Stellaire sans pétales Molène faux-phlomis Véronique mouron d'eau
	EX	<i>Agrostemma githago</i> <i>Chenopodium vulvaria</i> <i>Fritillaria meleagris</i> <i>Mentha pulegium</i>	Nielle des blés Chénopode fétide Fritillaire pintade Menthe pouliot

Annexe 3 - Maillage écologique de Gembloux

Maillage écologique de Gembloux



Annexe 4 - Fiches descriptives des sites d'intérêts

Remarques

Les fiches descriptives des 51 sites d'intérêts sur la commune de Gembloux présentées ci-après ont été adaptées à la suite des observations de terrains de 2024. Cependant, le niveau de détails des inventaires étant moindre que celui de 2009, les données d'observation d'alors ont généralement été conservées. Ainsi, les listes d'espèces viennent des observations de 2009 ou de 2024, par le biais d'une analyse non exhaustives du site. Elles sont donc à prendre à titre indicatif de la qualité du milieu et ne se substituent pas à un rapport d'incidence.

De même, la méthodologie utilisée afin d'établir le zonage au sein du réseau écologique n'est pas similaire à celle appliquée en 2009. L'évolution des données surfaciques pour les différents types de zones (centrales caractéristiques et restaurables ainsi que de développement) depuis 2009 ne peut pas être utilisée directement pour évaluer l'amélioration ou la dégradation écologique d'un site. Pour ce faire, il faut se référer au paragraphe explicitant les tendances observées et, pour plus de détails, aux commentaires présents dans la table d'attributs de la couche cartographique du réseau écologique gembloutois.

Code	Nom du SGIB
62	Fond des Nues
2916	Vallée de l'Orneau dans le Bois de Mielmont
2914	La Poudrière
2920	Vallée du Ruisseau de Corroy
814	Sablière des Sept Voleurs
2919	Vallée du Ruisseau du Rombu
2343	Les Mottes
2909	Sources du Poncia et argillère de Grand-Manil
2921	Vallée de l'Orneau au Pucet
1249	Laid-Mâle
2636	Bois de Bordeaux
1371	Sablière des Huit Bonniers
2922	Sources de l'Orne
797	Fond Gatot
2824	Bois d'Hermoye
273	Le Long-Pont
2913	Vallée de l'Arton en aval de Lonzée
1319	Bois de Grand-Leez
1984	Bois de Buis
2825	Ancienne carrière de La Fausse Cave
2826	Anciennes carrières du Château d'Hermoye
2976	Vallée de l'Ourchet et étangs de Golzinne
3386	Sources de la Jette

3449	Les Mautiennes
1873	Zone humide du Buisson Saint-Guibert
1149	Carrière souterraine du Ranil
2908	Zone humide du centre d'Ernage
2912	Vallée de l'Arton en amont de Lonzée
2915	Ancienne carrière du Raidi
2917	Bois de Serrée
1150	Ancienne Carrière de la C.I.B.E.
2910	Le Beaudecet
1366	Pelouse calcaire du golf de Falnuée
2911	Le Laid Culot
816	Sablière de Sauvenière
2918	Prieuré de Bothey
902	Terril d'Hermoye
112	L'Escaille
3561	Etang de Grand-Leez

La zone humide du centre d'Ernage - Code 1

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	0 ha	X : 172078
	ZCr	1,07 ha	Y : 142918
	ZD	0,42 ha	

Située entre le centre du village d'Ernage et la nationale N4, cette zone est un site de grand intérêt biologique (SGIB 2908) présentant des communautés végétales intéressantes. En effet, le site comporte un complexe formé de magnocariçaies à laîche des marais (*Carex acutiformis*) ainsi que des plantes telles que le populage des marais (*Caltha palustris*) et la reine des prés (*Filipendula ulmaria*) témoins de l'ancienne occupation du sol, une prairie humide. Le groseillier rouge (*Ribes rubrum*) est actuellement en progression dans cette zone. On retrouve également une mégaphorbiaie nitrophile fortement envahie par les orties. La zone la plus proche des habitations est tondue à ras. Plus au sud, un terrain marécageux sur lequel des saules se sont installés abrite en sous-bois notamment de l'iris jaune (*Iris pseudacorus*), des laîches (*Carex sp.*) et de la scrofulaire ailée (*Scrophularia umbrosa*). En bordure de l'aulnaie, de la morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*) est retrouvée et plus au sud encore, des peupliers sont plantés. Le ruisseau d'Ernage qui traverse la zone, voit cependant son parcours entravé par des branches à hauteur du chemin bétonné traversant le site. Des déchets organiques sont également déposés par les habitants le long de ce dernier. La limite entre le site et le champ à l'Est est marquée par une large rangée d'herbe à éléphant (*Miscanthus sp.*) qui remplace la zone enherbée précédemment en place. Une bonne partie du site, dont la partie accueillant des habitats humides, est actuellement considérée comme zone d'aménagement communal concerté (ZACC) au plan de secteur.

Évolution 2009-2024 – Stable

Aucun changement majeur n'a été opéré sur le site, seule une partie de la zone humide ouverte est désormais tondue, faisant partie des jardins tandis qu'une petite zone à l'époque plantée en résineux est désormais composée de feuillus (frêne commun – *Fraxinus excelsior*) et que la bande enherbée servant de zone tampon en bordure du champ a été remplacée par de l'herbe à éléphant (*Miscanthus sp.*).

Espèces remarquables

Populage des marais (*Caltha palustris*)

Laîche des marais (*Carex acutiformis*)

Reine des prés (*Filipendula ulmaria*)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Alnus glutinosa*, *Callitriche sp.*, *Caltha palustris*, *Carex acutiformis*, *Epilobium hirsutum*, *Filipendula ulmaria*, *Fraxinus excelsior*, *Iris pseudacorus*, *Galium aparine*, *Heracleum sphondylium*, *Lonicera periclymenum*, *Populus sp.*, *Ribes rubrum*, *Rumex sp.*, *Salix alba*, *Salix sp.*, *Solanum dulcamara*, *Urtica dioica*, *Veronica beccabunga*, ...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude relatives aux magnocariçaies, aux aulnaies-frênaies alluviales (en remplaçant la peupleraie) et aux aulnaies marécageuses ;

- Maintenir la mesure agro-environnementale protégeant le site ;
- Enlever les déchets formant des entraves au niveau du sentier en plaques de béton ;
- Restaurer la mégaphorbiaie et la magnocariçaie suivant les principes développés précédemment ;
- Protéger l'aulnaie marécageuse et éviter sa valorisation par des plantations de peupliers ;
- A l'extrémité sud du site, remplacer la plantation de peupliers par de l'aulne glutineux, du frêne ou des saules ;
- Favoriser l'extension spatiale de la magnocariçaie et de la mégaphorbiaie du côté sud vers les jardins domestiques.

Illustrations



© Dagnelie C.

Figure 1 : Magnocariçaie



© Launoy S.

Figure 2 : Cours d'eau bordé par la magnocariçaie et mégaphorbiaie nitrophile



© Launoy S.

Figure 3 : Aulnaie marécageuse

Pairie et forêt alluviale au Nord-Est d'Ernage - Code 2

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	0 ha	X : 172078
	ZCr	0,15 ha	Y : 142918
	ZD	8,25 ha	

En amont de la magnocariçaie située au centre du village d'Ernage, de l'autre côté de la nationale N4, ce site abrite une prairie humide et une aulnaie-frênaie. Cette aulnaie-frênaie présente par endroits une physionomie typique mais malheureusement fortement dégradée dans l'ensemble. Quelques mètres carrés de mégaphorbiaie y sont observés dans une trouée plus lumineuse. L'invasion par la renouée du Japon (*Fallopia sp.*) tant en bordure nord que sud est problématique. De plus, la partie ouest, utilisée par la commune comme site de dépôts de matériaux, est envahie sur une surface très importante, ce qui laisse pressentir à l'avenir un faciès monospécifique de renouée.

Évolution 2009-2024 – Dégradé

La mégaphorbiaie a entièrement disparu tandis que les prairies humides sont utilisées comme pâtures. La problématique des espèces exotiques envahissantes s'est probablement amplifiée, du buddleia (*Buddleja davidii*) est désormais présent au niveau du site de dépôt.

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior*, *Juncus effusus*, *Populus sp.*, *Rubus sp.*, *Sorbus aucuparia*, *Stellaria holostea*, *Urtica dioica*, *Vinca minor*, ...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude ;
- Extensifier la prairie humide en aval de la zone boisée afin de conserver cette formation végétale relique ;
- Restaurer une partie des pâture humides en mégaphorbiaie à reine des prés ;
- Envisager l'exploitation des peupliers en bordure sud de la zone boisée ainsi que des résineux présents en zone humide à l'Est du site et penser à replanter de l'aulne (*Alnus glutinosa*) ou du frêne (*Fraxinus excelsior*) ;
- Enrayer la progression de *Fallopia sp.* et du buddleia (*Buddleja davidii*)

Illustrations



© Launoy S.

Figure 4 : Zone humide au sein de la prairie



© Dagnelie C.

**Figure 25 : Prairie humide utilisée comme
pâturage**

Le Sart Ernage – Code 3

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	0 ha	X : 171155
	ZCr	0 ha	Y : 141123
	ZD	10,79 ha	

Le Sart Ernage est un ensemble de bois formé autour de la ferme du même nom ainsi que de zones agricoles extensives. Elle est connue pour avoir été le témoin d'une bataille meurtrière dénommée « Manœuvre de la Dyle » durant la Seconde Guerre mondiale. Les peuplements forestiers sont situés à l'emplacement d'anciens « marais et prairies marécageuses » désormais ceinturant un ruisseau de source fortement pollué. La sylviculture qui y prend place est basée sur des coupes à blanc et des plantations d'espèces principalement exotiques et de résineux dont bon nombre sont en mauvais état sanitaire, probablement à cause de l'aspect humide des sols. Une espèce exotique envahissante, le cerisier tardif (*Prunus serotina*) a été observé dans la zone forestière Est.

Évolution 2009-2024 – Stable

Pas de changement majeur. La sylviculture appliquée se base toujours principalement sur des espèces exotiques puisque des plantations de chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*) ont été faites dans les trouées laissées par des mises à blanc tandis que d'autres parties sont composées de jeunes peupliers et résineux. De nouvelles mises à blanc ont été effectuées dans les plantations à l'Ouest du corps de ferme. Des MAEC ont cependant été mises en place le long du Sud-Est de la parcelle forestière.

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Crataegus monogyna*, *Fagus sylvatica*, *Fraxinus excelsior*, *Papaver somniferum*, *Populus sp.*, *Prunus serotina*, *Quercus rubra*, *Ribes rubrum*, *Sorbus aucuparia*, *Urtica dioica*,...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude ;
- Après exploitation des nombreux peupliers et résineux en zone alluviale, penser à favoriser un milieu forestier de type aulnaie-frênaie alluviale ;
- Remplacer les jeunes plantations de chêne rouge (*Quercus rubra*) et de peupliers (*Populus sp.*) par des essences indigènes alluviales
- Améliorer la qualité du cours d'eau ;
- Enlever les cerisiers tardifs (*Prunus serotina*) ;
- Refermer les « trous » à la base des haies existantes ;

Illustrations



© Launoy S.

Figure 6 : Ferme du Sart Ernage



© Dagnelie C.

Figure 7 : Plantations de chêne rouge d'Amérique

Le Bois de Buis – Code 4

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 114,73 ha	X : 176623
	ZCr 1,95 ha	Y : 144464
	ZD 4,69 ha	

Le Bois de Buis est un site de grand intérêt biologique (SGIB 62) caractérisé par une hêtraie à jacinthe des bois (*Hyancintoides nos-scripta*). Au même titre que le Bois de Grand-Leez, il représente un vestige de la forêt de plateau historique à la différence près que la hêtraie à jacinthe est ici bien mieux conservée. Ce type d'habitat est visé par la directive européenne « Habitat ». Ce bois mérite donc une attention particulière autant d'un point de vue patrimonial qu'écologique.

Évolution 2009-2024 – Amélioré

Plusieurs zones anciennement plantées en résineux ont été laissées en régénération naturelle ou ont été replantées en hêtre (*Fagus sylvatica*). Dans cette dernière, de nombreuses jacinthes des bois (*Hyancintoides nos-scripta*) sont présentes.

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Anemone nemorosa*, *Betula pendula*, *Carex remota*, *Carpinus betulus*, *Fagus sylvatica*, *Fraxinus excelsior*, *Hyancintoides non-scripta*, *Lamium galeobdon*, *Narcissus pseudonarcissus*, *Polygonatum multiflorum*, *Quercus robur*, *Urtica dioica*, ...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude ;
- Retirer les essences exotiques telles que le chêne rouge d'Amérique présent en mélange dans la forêt ;
- Enlever les déchets présents dans les bois le long de la chaussée de Tirlemont.

Illustrations



© Dagnelie C.

Figure 8 : Plantations de hêtres

Le Beaudecet – Code 5

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 0,01 ha	X : 174283
	ZCr 3,66 ha	Y : 142837
	ZD 6,12 ha	

Cette zone est en partie considérée comme un site de grand intérêt biologique (SGIB 2910). Le ruisseau du Beaudecet prend sa source à quelques centaines de mètres de la frontière communale, sur le territoire de Wahlain. Après une courte traversée de zone agricole très intensive, il s'élargit dans un plan d'eau, terrain de chasse de nombreuses hirondelles rustiques, pour entamer un bref parcours sous le réseau routier. Le ruisseau arrive ensuite sur le territoire communal de Gembloux, au lieu-dit « Beaudecet ». Il traverse une prairie permanente. Le ruisseau devient alors écologiquement plus intéressant. Cette zone comprend des communautés de grandes laîches (magnocariçaises), du scirpe des bois (*Scirpus sylvestris*), de la véronique des ruisseaux (*Veronica beccabunga*) et de la renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*). Plus en aval, des typhaies, des plans d'eau eutrophes (artificiels et à destination cynégétique) et des saulaies de colonisation se succèdent le long du Beaudecet. Sur la carte de Ferraris (ca 1770), cette zone était occupée par des « prairies marécageuses ». Actuellement, le Beaudecet semble faire office de station d'épuration par lagunage.

Plus en aval, en bordure de la nationale N29, une ancienne prairie humide comporte encore des espèces reliques telles que le lychnide fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le populage des marais (*Caltha palustris*) et même l'iris jaune (*Iris pseudacorus*) et abrite notamment de nombreux odonates. Elle est actuellement « colonisée » par l'ortie. Le site présente également de nombreuses espèces exotiques telles que le bambous, l'herbe à éléphant ou encore le nénuphar.

Évolution 2009-2024 – Dégradé

La prairie permanente semble être moins intensive que par le passé mais le site a vu ses effectifs d'espèces exotiques augmenter. Par ailleurs, un nourrissage intensif des canards colverts eutrophise les plans d'eau et impacte très négativement la qualité de l'eau, menant à une dégradation globale du site.

Espèces remarquables

Laîche des marais (<i>Carex acutiformis</i>)	Renoncule scélérate (<i>Ranunculus sceleratus</i>)
Laîche distique (<i>Carex disticha</i>)	Véronique des ruisseaux (<i>Veronica beccabunga</i>)
Epipactis à larges feuilles (<i>Epipactis helleborine</i>)	Cresson des fontaines (<i>Nasturtium officinale</i>)

Espèces végétales présentes sur le site

Callitriche sp., *Caltha palustris*, *Carex acutiformis*, *Carex disticha*, *Carex riparia*, *Carpinus betulus*, *Crataegus monogyna*, *Cynosurus cristatus*, *Epilobium hirsutum*, *Equisetum arvense*, *Equisetum palustre*, *Fallopia* sp., *Fraxinus excelsior*, *Iris pseudacorus*, *Juncus effusus*, *Lycopus europaeus*, *Lychnis flos-cuculi*, *Mentha aquatica*, *Phragmites australis*, *Populus* sp., *Prunus avium*, *Ranunculus sceleratus*, *Rubus caesius*, *Rumex* sp., *Salix alba*, *Salix* sp., *Salix viminalis*, *Scirpus sylvestris*, *Scrophularia umbrosa*, *Solanum dulcamara*, *Typha latifolia*, *Urtica dioica*, *Veronica beccabunga*, ...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude ;

- Améliorer la qualité des plans d'eau (berges et qualité de l'eau) en diminuant la pression exercée sur le milieu par le nourrissage intensif des canards colverts ;
- Créer une zone tampon (bande enherbée) le long de l'ensemble du site permettrait d'augmenter fortement le potentiel écologique du site ;
- Envisager la création d'un bassin de décantation des eaux usées avant leur arrivée dans le ruisseau,
- Eviter l'introduction intentionnelle de végétaux et d'animaux. Eliminer les poissons fouisseurs tels que les carpes et les espèces exotiques ;
- Faucher l'ancienne prairie humide au sud du site pour éviter son atterrissement ;
- Gérer les superficies importantes de clones de renouée du Japon (*Fallopia sp.*) le long du Beaudécet et de la nationale N29.

Illustrations



© Launoy S.

Figure 9 : Typhaie en bordure de plan d'eau



© Dagnelie C.

Figure 10 : Typhaie



© Dagnelie C.

Figure 11 : Plan d'eau avec nourrissage de colverts



© Dagnelie C.

Figure 12 : Prairie humide et faciès monospécifique d'ortie en avant-plan

Le Laid Culot – Code 6

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	0,63 ha	X : 175315
	ZCr	0,59 ha	Y : 142392
	ZD	4,60 ha	

Traversé par le tronçon nord du RAVel, le site du Laid-Culot est en partie repris comme site de grand intérêt biologique (SGIB 2911) enclavé dans une matrice agricole et villageoise. Il est composé de deux parties, de part et d'autre du RAVel.

A l'ouest, le site comporte des mégaphorbiaies nitrophiles et hygrophiles ainsi qu'une zone prairiale abritant des espèces telles que la vipérine (*Echium vulgare*) et la fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*). Les mégaphorbiaies présentent à certains endroits un faciès monospécifique d'orties (*Urtica dioica*).

Le site abrite de nombreuses espèces d'intérêt au sein des mégaphorbiaies, des aulnaies-frênaies et des saulaies de colonisation de mégaphorbiaies aux abords du ruisseau. La reine des prés (*Filipendula ulmaria*), la scrofulaire ailée (*Scrophularia umbrosa*), le populage des marais (*Caltha palustris*) et l'épilobe hérissé (*Epilobium hirsutum*) s'y développent. En bord de cours d'eau, l'ache faux-cresson (*Apium nodiflorum*) et la véronique des ruisseaux (*Veronica beccabunga*) sont observées. Une gestion appropriée devrait être mise en place afin d'atténuer l'effet d'enclavement au sein d'une zone agricole assez intensive et améliorer la qualité du cours d'eau.

Évolution 2009-2024 – Stable

Pas de changement majeur sur le site. Les mégaphorbiaies ont continué à se refermer en l'absence de gestion et la renouée du Japon (*Fallopia japonica*) s'y développe désormais.

Espèces remarquables

Renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*)

Scrofulaire ailée (*Scrophularia umbrosa*)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Aegopodium podagraria*, *Alnus glutinosa*, *Anthriscus sylvestris*, *Apium nodiflorum*, *Callitriche* sp., *Caltha palustris*, *Echium vulgare*, *Epilobium hirsutum*, *Fallopia* sp., *Filipendula ulmaria*, *Fraxinus excelsior*, *Glechoma hederacea*, *Iris pseudacorus*, *Lemna minor*, *Lychnis flos-cuculi*, *Mentha aquatica*, *Milium effusum*, *Populus* sp., *Ranunculus sceleratus*, *Rumex* sp., *Salix alba*, *Salix* sp., *Scirpus sylvestris*, *Scrophularia umbrosa*, *Solanum dulcamara*, *Stachys sylvatica*, *Urtica dioica*, *Veronica beccabunga*, ...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude ;
- Limiter les intrants agricoles et les diverses pollutions en direction de la zone centrale ;
- Gérer l'espèce exotique envahissante *Fallopia japonica*
- Partie ouest du RAVel :
 - Rouvrir une partie de la mégaphorbiaie et limiter le développement des saules tout en conservant une partie de la saulaie de colonisation, notamment pour son intérêt ornithologique ;

- Extensifier et favoriser le développement spontané de la végétation au sein de la zone prairiale en bordure du cours d'eau ;
- Envisager la création de mares ;
- Partie est du RAVel, éliminer les essences exotiques de l'aulnaie-frênaie alluviale ;

Illustrations



© Launoy S.

Figure 13 : Frênaie alluviale en bordure de cours d'eau



© Launoy S.

Figure 14 : Saules blancs (*Salix alba*) colonisant la mégaphorbiaie

Campagne d'Enée – Code 7

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 0 ha	X : 173284
	ZCr 0 ha	Y : 140777
	ZD 6,38 ha	

Le site de campagne d'Enée comprend des peuplements forestiers alluviaux. Ceux-ci sont en majorité exotiques (peupliers, merisiers, résineux, chêne rouge) et sont situés sur des sols eutrophisés et drainés. De grands plans d'eau sont également présents sur le site mais à but principalement ornemental. Ils sont utilisés par les bernaches du Canada (*Branta canadensis*).

Évolution 2009-2024 – Stable

Pas de changement majeur.

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Alnus glutinosa*, *Equisetum arvense*, *Equisetum palustre*, *Fraxinus excelsior*, *Geum urbanum*, *Glechoma hederacea*, *Heracleum sphondylium*, *Iris pseudacorus*, *Phalaris arundinacea*, *Pseudotsuga menziesii*, *Quercus robur*, *Quercus rubra*, *Ranunculus ficaria*, *Rubus* sp., *Salix alba*, *Salix caprea*, *Salix* sp., *Sambucus nigra*, *Scrophularia umbrosa*, *Stachys sylvatica*, *Symphytum officinale*, *Urtica dioica*,...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude ;
- Envisager le remplacement des espèces arborées exotiques ;
- Favoriser la création d'une mosaïque de milieux humides ouverts et fermés ;

Illustrations



© Dagnelie C.

Figure 15 : Étang ornemental



© Dagnelie C.

Figure 1626 : Plantation de peupliers dans une prairie humide en voie de colonisation par l'aulne

Friche humide ND du Buisson – Code 8

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	0,37 ha	X : 172097
	ZCr	0 ha	Y : 139051
	ZD	0,55 ha	

Enclavé dans une zone de grandes cultures et située en bordure du parking de la gare de Gembloux, ce site de grand intérêt biologique (SGIB 1873) comprend notamment une magnocariçaie à laîche aiguë (*Carex acuta*). Des espèces telles que la fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le cresson de fontaine (*Nasturtium officinale*), la prêle des marais (*Equisetum palustre*), la reine des prés (*Filipendula ulmaria*) et le cirse des marais (*Cirsium palustre*) y sont également observées. De la renouée du Japon (*Fallopia japonica*) est présente le long du chemin cycliste.

Les pressions agricoles et urbanistiques pesant sur le site sont importantes. Cette zone, relativement isolée, pourrait être connectée avec la zone humide, dénommée « l'Agasse », située à l'intersection de la chaussée romaine et de la rue du sart Ernage, par l'intermédiaire d'une gestion adéquate de l'actuelle peupleraie plantée située au nord de la magnocariçaie, dont une partie a récemment été mise à blanc.

Évolution 2009-2024 – Stable

La magnocariçaie évolue vers une mégaphorbiaie bien que certaines plages de laîches (*Carex sp.*) soient encore présentes. La renouée du Japon (*Fallopia japonica*) est désormais présente sur le site.

Espèces remarquables

Laîche aiguë (*Carex acuta*)

Cresson de fontaine (*Nasturtium officinale*)

Cirse des marais (*Cirsium palustre*)

Laîche à bec (*Carex rostrata*)

Prêle des marais (*Equisetum palustre*)

Espèces végétales présentes sur le site

Carex acuta, *Cirsium palustre*, *Equisetum palustre*, *Filipendula ulmaria*, *Lychnis flos-cuculi*, *Nasturtium officinale*, *Urtica dioica*, ...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude ;
- Faucher certaines parties du site pour maintenir la magnocariçaie.
- Gérer la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)

Illustrations



© Dagnelie C.

Figure 17 : Magnocariçaie



© Dagnelie C.

Figure 18 : Reine des prés dans la mégaphorbiaie

L'Escaille – Code 9

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 3,14 ha	X : 173759
	ZCr 4,55 ha	Y : 139908
	ZD 0,81 ha	

Située en bordure de la nationale N4, la réserve naturelle agréée de l'Escaille (gérée par Natagora), également reprise comme site de grand intérêt biologique (SGIB 112), est située à l'emplacement d'un ancien décanteur de l'ancienne sucrerie de Gembloux, utilisé jusqu'en 1976. Le nom de la réserve provient d'une ancienne carrière de schistes ardoisiers actuellement comblée et située dans la zone agricole.

L'ancien décanteur correspond à un plan d'eau d'environ un hectare, le plus important de la réserve en superficie. Hormis les zones de mégaphorbiaies nitrophiles de faciès monospécifique d'orties, des zones de source et de la colonisation forestière (saulaie), le site abrite des roselières et typhaies. Des espèces floristiques d'intérêt y sont observées telles que la patience maritime (*Rumex maritimus*) et la cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*). La présence d'exotiques envahissantes telles que la renouée du Japon (*Fallopia japonica*) et le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) est aussi à noter. Le cours d'eau en bordure de forêt semble eutrophisé par les champs aux alentours. Les parties situées de l'autre côté de celui-ci reprennent une zone forestière humide composée de nombreuses zones de clairières et des zones herbacées. Celles-ci sont principalement composées d'espèces des milieux humides formant une mosaïque d'habitats humides tels que des roselières, des mégaphorbiaies, ...

L'intérêt écologique, principalement ornithologique, du site est reconnu par les naturalistes locaux et régionaux. De nombreuses espèces d'oiseaux y sont observées, qu'ils soient sédentaires ou migrateurs. Notons la nidification de la sarcelle d'été (*Anas querquedula*) en situation critique en Wallonie ainsi que celle du grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*) et du bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*).

Évolution 2009-2024 – Amélioré

Plus d'un hectare de terres agricoles ont été acquises par la commune en vue d'y développer un centre de démonstration dynamique et pédagogique sur les techniques de gestions douces de l'environnement. Dans ce but, un verger hautes tiges y a été implanté en 2012, de même qu'une bande enherbée fleurie l'entourant, une bande culturale et deux haies. La zone de vergers est en pâture ovine extensive et diverses autres installations didactiques ont été mises en place (hôtel et spirale à insectes, panneau, ...). En 2018, un toit végétalisé a été installé au Rucher, composé de mousses et de sedums et en 2019, une bande butineurs a été ajoutée entre le verger et les parcelles agricoles.

Espèces remarquables

Patience maritime (<i>Rumex maritimus</i>)	Cardamine impatiente (<i>Cardamine impatiens</i>)
Sarcelle d'été <i>Anas querquedula</i>	Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>)
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	Aromie musquée (<i>Aromia moschata</i>)
	Cossus gâte-bois (<i>Cossus cossus</i>)

Espèces présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Achillea millefolium*, *Aegopodium podagraria*, *Agrostis capillaris*, *Agrostis stolonifera*, *Alliaria petiolata*, *Alnus glutinosa*, *Alopecurus myosuroides*, *Alopecurus pratensis*,

Anagallis arvensis arvensis, Angelica sylvestris, Anthriscus sylvestris, Arctium lappa, Arenaria serpyllifolia, Arrhenatherum elatius, Artemisia vulgaris, Atriplex patula, Atropa bella-donna, Avena sativa, Ballota nigra nigra, Barbarea vulgaris, Betula pendula, Bidens tripartita, Brassica napus napus, Bromus sterilis, Brunella vulgaris, Bryonia dioica, Callitriche sp., Calystegia sepium, Caltha palustris, Capsella bursa-pastoris, Cardamine hirsuta, Carduus crispus, Carex disticha, Cerastium fontanum triviale, Cerastium tomentosum, Chaerophyllum temulum, Chenopodium album, Chenopodium rubrum, Cirsium arvense, Cirsium palustre, Cirsium vulgare, Clematis vitalba, Convolvulus arvensis, Corylus avellana, Crataegus laevigata, Crataegus monogyna, Crepis biennis, Crepis capillaris, Crucjata laevipes, Cymbalaria muralis, Dactylis glomerata, Daucus carota, Deschampsia cespitosa, Dryopteris filix-mas, Echinochloa crus-galli, Echium vulgare, Elymus repens, Epilobium angustifolium, Epilobium hirsutum, Epilobium parviflorum, Epilobium roseum, Epipactis helleborine, Equisetum palustre, Conyza canadensis, Erodium cicutarium cicutarium, Eupatorium cannabinum, Euonymus europaeus, Festuca arundinacea arundinacea, Festuca pratensis, Filipendula ulmaria, Fraxinus excelsior, Galanthus nivalis nivalis, Galeopsis tetrahit, Galinsoga ciliata, Galium aparine, Galium verticillatum, Geranium dissectum, Geranium pratense, Geranium robertianum, Glechoma hederacea, Glyceria declinata, Glyceria maxima, Gnaphalium uliginosum, Hedera helix, Heracleum sphondylium, Holcus lanatus, Holcus mollis, Hypericum perforatum, Iris pseudacorus, Juncus acutiflorus, Juncus bufonius bufonius, Juncus conglomeratus, Juncus effusus, Juncus inflexus, Lamium purpureum, Lathyrus pratensis, Ligustrum vulgare, Linaria vulgaris, Lolium perenne, Lonicera periclymenum, Lotus corniculatus corniculatus, Lycopsis arvensis, Lycopodium europaeus, Lythrum salicaria, Malus sylvestris sylvestris, Malva sylvestris, Matricaria discoidea, Matricaria maritima inodora, Matricaria recutita, Medicago lupulina, Melampyrum pratense, Melilotus alba, Melilotus officinalis, Mentha aquatica, Mentha arvensis, Mentha x villosa, Mespilus germanica, Myosotis scorpioides, Myosoton aquaticum, Origanum vulgare, Papaver dubium, Papaver rhoeas, Petasites hybridus, Phalaris arundinacea, Phleum pratense, Phragmites australis, Picris hieracioides, Plantago lanceolata, Plantago major major, Poa annua, Poa pratensis, Poa trivialis, Persicaria amphibia, Polygonum aviculare, Fallopia japonica, Persicaria lapathifolia, Persicaria maculosa, Populus nigra pyramidalis, Populus sp., Potamogeton pectinatus, Potentilla anserina, Prunella vulgaris, Prunus avium, Prunus cerasifera, Prunus domestica, Prunus padus, Prunus spinosa, Quercus petraea, Quercus robur, Ranunculus ficaria bulbifer, Ranunculus repens, Ranunculus sceleratus, Ribes nigrum, Rorippa palustris, Rosa arvensis, Rosa canina, Rubus sp., Rumex conglomeratus, Rumex crispus, Rumex maritimus, Rumex obtusifolius, Rumex sanguineus, Salix alba, Salix caprea, Salix cinerea, Salix viminalis, Salix x multinervis, Salix x rubens, Salix x sericans, Sambucus nigra, Scirpus sylvaticus, Scrophularia umbrosa, Senecio jacobaea, Senecio vulgaris, Sinapsis arvensis, Sisymbrium officinale, Solanum dulcamara, Sonchus arvensis, Sonchus asper, Sonchus oleraceus, Sorbus aucuparia, Sparganium erectum, Stachys palustris, Stachys sylvatica, Stellaria media media, Stellaria uliginosa, Symphoricarpos albus, Symphitum officinale, Tanacetum vulgare, Taraxacum sp., Torilis japonica, Trifolium hybridum, Trifolium pratense, Triticum aestivum, Tussilago farfara, Typha latifolia, Ulmus glabra, Ulmus minor, Urtica dioica, Veronica anagallis-aquatica, Veronica arvensis, Veronica beccabunga, Veronica hederifolia lucorum, Vicia cracca, Vicia faba, Vicia hirsuta, Vicia sativa sativa, Vicia sepium, Vicia tetrasperma tetrasperma, Viola arvensis, Viola odorata

Propositions d'actions

- Par son statut de réserve naturelle agréée, l'Escaille fait déjà l'objet d'un plan de gestion ;
 - Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude en respectant le plan de gestion de la réserve ;

- Les actions proposées dans le cadre du PCDN pourraient être relatives à la meilleure intégration du site dans la matrice agricole environnante :
 - En amont de l'Escaille, la qualité de l'eau de l'Orneau et du Rabaudy devrait être améliorée puisqu'elle semble impactée par les intrants issus des cultures ;
 - La zone agricole alentour de l'Escaille pourrait faire l'objet d'une extensification qui augmenterait l'intérêt du site et améliorerait sa cohérence écologique. Par exemple,
 - Les plans d'eau temporaires pourraient être maintenus (en fond de parcelle agricole) ;
 - Des zones extensives le long de l'Orneau, en amont, pourraient faire l'objet de mesures agro-environnementales. Cette extensification en amont permettrait de plus d'augmenter la qualité de l'eau au sein de la réserve.

Gérer l'invasion de *Conyza canadensis*, de *Robinia pseudoacacia* et de *Fallopia japonica*, les différentes techniques de gestion mises au point par la Cellule d'appui à la gestion des plantes invasives.

Illustrations



© Dagnelie C.

Figure 19 : Roselière



© Dagnelie C.

Figure 20 : Mosaïque de milieux ouverts humides



© Dagnelie C.

Figure 21 : Projet PCDN 2014 – Verger hautes tiges



© Dagnelie C.

Figure 22 : Abords du plan d'eau

La sablière de Sauvenière – Code 10

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	0,16 ha	X : 174454
	ZCr	4,50 ha	Y : 140056
	ZD	0,91 ha	

Cette ancienne sablière (sables bruxelliens) a été utilisée comme décharge qui a ensuite fait l'objet d'un remblaiement sur lequel une flore herbacée s'est depuis largement développée. Ce site de grand intérêt biologique (SGIB 816) comprend notamment des plans d'eau permanents et temporaires en mauvais état (présence de nombreux déchets), actuellement utilisés pour la pêche. Le plus grand des deux présente cependant une roselière. Une falaise sableuse d'une dizaine de mètres de hauteur était anciennement présente et a pu héberger une colonie d'hirondelles de rivage (*Riparia riparia*) mais elle n'est actuellement plus visible. D'autres oiseaux sont répertoriés sur le site tels que le bruant jaune (*Emberiza citrinella*), la gallinule poule d'eau (*Gallinula chloropus*), la rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*) et le martinet noir (*Apus apus*).

On y observe le scirpe des marais (*Eleocharis palustris*) et le myriophylle en épis (*Myriophyllum spicatum*), ce dernier figurant sur la liste rouge des espèces végétales de Wallonie. Des batraciens y sont également présents tels que des tritons (*Triturus sp.*), la grenouille verte (*Rana esculenta*) et rousse (*Rana temporaria*) et du crapaud calamite (*Epidalea calamita*) ainsi que de nombreux insectes dont des odonates.

Évolution 2009-2024 – Dégradé

La falaise sableuse n'est plus visible sur le site suite à sa colonisation par la strate arborée. La zone remblayée s'est recouverte de végétation herbacée commune et d'épais buissons de renouée du Japon (*Fallopia japonica*) sont présents non seulement dans la zone forestière à proximité du plan d'eau mais également dans la partie herbacée à l'ouest, à proximité du chemin bétonné qui longe le site. Le robinier faux-acacia est aussi présent dans la zone forestière tandis que plusieurs espèces exotiques se développent le long du chemin d'entrée dans le site. Des terres de remblais mélangés à des déchets ont été récemment déposées au bout de ce chemin.

Espèces remarquables

Triton alpestre (*Triturus alpestris*)

Lycoperon d'Europe (*Lycopodium europaeus*)

Grisette (*Caracharodus alcaea*)

Andrena vaga

Espèces végétales présentes sur le site

Achillea millefolium, *Agrimonia eupatoria*, *Alisma plantago-aquatica*, *Artemisia vulgaris*, *Bellis perennis*, *Betula pendula*, *Calamagrostis epigejos*, *Cerastium fontanum*, *Cirsium arvense*, *Crataegus monogyna*, *Crepis capillaris*, *Cytisus scoparius*, *Dactylis glomerata*, *Daucus carota*, *Dipsacus fullonum*, *Eleocharis palustris*, *Epilobium angustifolium*, *Epilobium hirsutum*, *Equisetum arvense*, *Eupatorium cannabinum*, *Fallopia japonica*, *Fragaria vesca*, *Heracleum sphondylium*, *Hieracium lachenalii*, *Holcus lanatus*, *Hypochoeris radicata*, *Juncus bufonius*, *Juncus effusus*, *Juncus inflexus*, *Lathyrus*

pratensis, *Lathyrus sylvestris*, *Lycopus europaeus*, *Malva moschata*, *Medicago lupulina*, *Melilotus albus*, *Myriophyllum spicatum*, *Odontites vernus*, *Phalaris arundinacea*, *Prunella vulgaris*, *Ranunculus repens*, *Rosa* sp., *Rumex* sp., *Salix caprea*, *Salix* sp., *Solidago* sp., *Tanacetum vulgare*, *Tanacetum vulgare*, *Taraxacum* sp., *Trifolium dubium*, *Trifolium pratense*, *Trifolium repens*, *Tussilago farfara*, *Typha latifolia*, *Urtica dioica*, *Vicia hirsuta*, *Vicia sativa*, ...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Assainir le site (enlèvement des déchets) afin de revaloriser les plans d'eau et leurs abords;
- Adopter une gestion cohérente de l'ensemble Escaille-Sablière en développant un meilleur accueil de la nature dans cette portion de la vallée de l'Orneau ; un réseau de haies pourrait notamment être développé ;
- Rafraîchir la falaise sableuse afin de faciliter le retour de l'hirondelle de rivage (*Riparia riparia*), ayant niché sur le site dans les années 70-80 ;
- Contrôler le développement des ligneux pionniers dans certaines parties bien exposées, au sol encore plus ou moins dénudé, notamment au niveau de la falaise sableuse ;
- Gérer la progression de la renouée du japon (*Fallopia japonica*) et du solidage (*Solidago* sp.): les différentes techniques de gestion mises au point par la Cellule d'appui à la gestion des plantes invasives ;
- Gérer la prolifération des espèces animales invasives (avifaune et grenouille rieuse).

Illustrations



© Gillet L.



© Dagnelie C.

Figures 23 et 24 : Plans d'eau



© Gillet L.

Figure 25 : Prairie humide

Le Laid Mâle – Code 11

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 1,64 ha	X : 176335
	ZCr 11,40 ha	Y : 141350
	ZD 9,01 ha	

Le Laid Mâle fait partie d'un ensemble de zones humides de grand intérêt. Une part de cet ensemble est d'ailleurs intégré au site Natura 2000 « Vallée de l'Orneau ». Au Laid Mâle, seule la partie ouest n'est pas reconnue Natura 2000. Le site est également repris comme étant de grand intérêt biologique (SGIB 1249).

Le site s'étend en rive droite de l'Orneau, au lieu-dit "Laid Mâle", en amont et en aval de la confluence de la Ghête, un ruisseau prenant sa source dans le Bois de Grand-Leez. L'ensemble du site abrite des aulnaies-frênaies alluviales et marécageuses, des mégaphorbiaies, des magnocariçaies à laiche des marais (*Carex acutiformis*) et laiche paniculée (*Carex paniculata*), des prairies humides d'intérêt. On retrouve sur le site de nombreuses autres espèces de laïches (*Carex sp.*), une grande population de populage des marais (*Caltha palustris*) ainsi que de l'ache faux-cresson (*Apium nodiflorum*) et de la petite berle (*Berula erecta*). Une bonne partie des prairies humides sont utilisées comme pâtures. Des plantations de peupliers et de résineux y ont été effectuées en bordure du site.

L'intérêt écologique et notamment ornithologique du site est important, notamment en raison du réseau de zones humides dans lequel il s'inscrit, au sein de zones agricoles intensives.

Au Laid Mâle, le martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) et la chouette chevêche ont été observés. De nombreuses espèces de libellules y sont recensées, notamment le leste brun (*Sympecma fusca*).

Le site est également une zone importante pour la reproduction de batraciens, attestée par la présence de nombreux têtards dans la Ghête et du crapaud commun (*Bufo bufo*).

Évolution 2009-2024 – Stable

Pas de changements majeurs. Certains des milieux ouverts humides semblent présenter des espèces moins typiques qu'en 2009, probablement suite au pâturage. La renouée du Japon est retrouvée sur la limite Nord du site, à proximité de la rue Repeumont.

Espèces remarquables

Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>)	Chouette chevêche (<i>Athene noctua</i>)
Petite douve (<i>Ranunculus flammula</i>)	Petite berle (<i>Berula erecta</i>)
Laïche paniculée (<i>Carex paniculata</i>)	Cirse maraîcher (<i>Cirsium oleraceum</i>)
Cresson de fontaine (<i>Nasturtium officinale</i>)	Laïche à bec (<i>Carex rostrata</i>)

Espèces végétales présentes sur le site

Alnus glutinosa, *Angelica sylvestris*, *Anthriscus sylvestris*, *Apium nodiflorum*, *Artemisia sp.*, *Callitriche sp.*, *Callitriche stagnalis*, *Caltha palustris*, *Capsella bursa-pastoris*, *Cardamine amara*, *Cardamine hirsuta*, *Carex acutiformis*, *Carex paniculata*, *Cirsium oleraceum*, *Conyza canadensis*, *Coryllus avellana*, *Datura stramonium*, *Epilobium hirsutum*, *Equisetum palustre*, *Geranium dissectum*, *Iris*

pseudacorus, *Lamium purpureum*, *Lemna minor*, *Lemna minuta*, *Lychnis flos-cuculi*, *Lycopus europaeus*, *Mentha aquatica*, *Nasturtium officinale*, *Phragmites australis*, *Plantago lanceolata*, *Populus sp.*, *Ranunculus flammula*, *Salix alba*, *Salix spp.*, *Scirpus sylvestris*, *Scrophularia umbrosa*, *Stellaria media*, *Typha latifolia*, *Urtica dioica*, *Urtica urens*, *Veronica beccabunga*,...

Propositions d'actions

- Mettre le site sous statut de réserve naturelle ;
- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude; tout en respectant les dispositions contenues dans l'arrêté de désignation du site Natura 2000 « BE35002-Vallée de l'Orneau » pour les zones concernées (la partie est du site est intégré au réseau Natura 2000) ;
- Gérer la colonisation forestière et arbustive des milieux humides ouverts, en vue du maintien d'une mosaïque de milieux ouverts et boisés ;
- Mener des actions concrètes et visibles, notamment sur les terrains appartenant à la commune de Gembloux :
 - Les déchets divers dont des inertes au Laid Mâle devraient être enlevés et le site entièrement dévolu au développement de la nature et à la cohérence du réseau écologique.
 - Une sensibilisation de la population concernant l'intérêt biologique et patrimonial du site pourrait être envisagée afin d'enrayer ou au moins limiter les apports de déchets. Le chemin « rue du Laid-Mâle » pourrait alors constituer un sentier de découverte.
- Créer une zone tampon au nord de la rue du Laid Mâle pour diminuer les apports d'intrants agricoles et le ruissellement, cause de problèmes d'embâcles et d'enrichissement excessif du site en matières azotées ;
- Remplacer l'alignement de résineux en bordure du site par une haie vive d'essences indigènes et réenvisager la présence d'une mesure agro-environnementale en bordure nord ;
- Lutter contre les espèces végétales invasives (*Conyza canadensis*, *Datura stramonium*, *Fallopia japonica*, *Lemna minuta*)
- Envisager une restauration écologique de l'ancienne sablière, située à l'est du Laid-Mâle, notamment afin d'y accueillir une population d'hirondelles de rivages ;
- Restaurer la prairie humide, située à l'extrémité ouest du site, dans laquelle des travaux de drainage ont été réalisés (en 2007, des inventaires réalisés dans le cadre des SGIB rapportent la présence d'une mégaphorbiaie) ;

Illustrations



© Launoy S.

Figure 26 : Aulnaie marécageuse



© Dagnelie C.

Figure 27 : Prairie humide à laïches



© Dagnelie C.

Figure 28 : Prairie humide à jongs



© Dagnelie C.

Figure 29 : Magnocariçaie

Le Long Pont – Code 12

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 3,59 ha	X : 177389
	ZCr 12,93 ha	Y : 142648
	ZD 12,49 ha	

Le Long Pont fait partie d'un ensemble de zones humides de grand intérêt reprises comme site de grand intérêt biologique (SGIB 273). Une part de cet ensemble est d'ailleurs intégré au site Natura 2000 « Vallée de l'Orneau ». Le Long Pont est traversé par la Ghête, qui prend sa source au bois de Grand-Leez.

L'intérêt écologique et notamment ornithologique du site est important, notamment en raison du réseau de zones humides dans lequel il s'inscrit, au sein de zones agricoles intensives. On y observe notamment des espèces peu courantes telles que le fuligule morillon (*Aythya fuligula*), le grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*) et la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*).

Le site du « Long Pont », historiquement occupé par des prairies marécageuses, renferme notamment des plans d'eau creusés dans les années 1960 dont les destinations actuelles sont la chasse et la pisciculture. Ces étangs restent cependant fort intéressants sur le plan régional pour l'avifaune aquatique et paludicole, comme les fuligules milouin et morillon, pour lesquels ceux-ci représentent un site de reproduction important. Le martin-pêcheur est par ailleurs très régulièrement observé et se reproduit certaines années.

Le site abrite également des aulnaies-frênaies alluviales et marécageuses, des mégaphorbiaies, des magnocariçaies à laîche des marais (*Carex acutiformis*) et laîche paniculée (*Carex paniculata*), des phragmitaies et des prairies humides d'intérêt. On retrouve sur le site de nombreuses autres espèces de laîches (*Carex* sp.), une grande population de populage des marais (*Caltha palustris*) ainsi que de l'ache faux-cresson (*Apium nodiflorum*) et de la petite berle (*Berula erecta*). Des plantations de peupliers et de résineux y ont été effectuées en bordure

Le martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), le grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*) ainsi que les rousserolles effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) et verderolle (*Acrocephalus palustris*) y ont été repérés.

Le site abrite des batraciens tels que la grenouille rousse (*Rana temporaria*) et la grenouille rieuse (*Rana ridibunda*). De nombreux insectes y sont présents tels que des papillons et des odonates (plus de 20 espèces recensées) comme l'orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*) et l'agrion élégant (*Ischnura elegans*). Un coléoptère protégé en Wallonie, le capricorne musqué (*Aromia moschata*) y a été observé.

Évolution 2009-2024 – Stable

Aucun changement majeur.

Espèces remarquables

Capricorne musqué (<i>Aromia moschata</i>)	Orthétrum réticulé (<i>Orthetrum cancellatum</i>)
Rousserolle verderolle (<i>Acrocephalus palustris</i>)	Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>)
Pâturin des marais (<i>Poa palustris</i>)	Sélin (<i>Selinum carvifolia</i>)
Petite berle (<i>Berula erecta</i>)	Laîche paniculée (<i>Carex acpaniculata</i>)
Cirse marâcher (<i>Cirsium oleraceum</i>)	

Espèces végétales présentes sur le site

Alnus glutinosa, Angelica sylvestris, Anthriscus sylvestris, Apium nodiflorum, Callitriche sp., Caltha palustris, Cardamine amara, Carex acutiformis, Carex paniculata, Cirsium arvense,, Chenopodium quinoa, Chenopodium rubrum, Coryllus avellana, Crataegus sp., Epilobium hirsutum, Equisetum palustre, Eupatorium cannabinum, Festuca gigantea, Glechoma hederacea, Heracleum sphondylium, Iris pseudacorus, Lathyrus pratensis, Lemna minor, Lotus pedunculatus, Lychnis flos-cuculi, Lycopus europaeus, Lysimachia vulgaris, Lythrum salicaria, Mentha aquatica, Myosoton aquaticum, Nasturtium officinale, Persicaria amphibia, Persicaria hydropiper, Persicaria lapathifolium, Phalaris arundinacea, Phragmites australis, Pimpinella major, Plantago lanceolata, Populus sp., Ranunculus sceleratus, Rumex obtusifolius, Salix alba, Salix spp., Sambucus nigra, Scirpus sylvestris, Scrophularia umbrosa, Solanum dulcamara, Sparganium erectum, Typha latifolia, Urtica dioica, Valeriana repens, Veronica anagallis-aquatica, Veronica beccabunga.

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude tout en respectant les dispositions contenues dans l'arrêté de désignation du site Natura 2000 « BE35002-Vallée de l'Orneau » ;
- Lutter contre les espèces végétales invasives (*Conyza canadensis, Datura stramonium, Fallopia japonica, Lemna minuta*) : les différentes techniques de gestion mises au point par la Cellule d'appui à la gestion des plantes invasives ;
- Favoriser une zone de liaison entre le Long Pont et la roselière (à restaurer) au nord-ouest du bois de Grand-Leez ;
- Lutter contre les espèces animales invasives (bernache du canada, ouette d'Egypte, rat musqué, grenouille rieuse) ;
- Minimiser les impacts de l'élevage intensif de colverts, entraînant la dégradation de la roselière, une pollution organique du ruisseau et une pollution génétique sur les populations de colverts « sauvages » ;
- Gérer la problématique du nourrissage (gagnage) de gibier au sein de ce site Natura 2000 ;

Illustrations



© Dagnelie C.

Figure 30 : Magnocariçaie en milieux forestier humide



© Dagnelie C.

Figure 31 : Forêt marécageuse

Le Bois de Grand-Leez – Code 13

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 1,19 ha	X : 179401
	ZCr 108,57 ha	Y : 142584
	ZD 6,90 ha	

Comme plusieurs bois de Moyenne Belgique, le Bois de Grand-Leez constitue une relique de l'antique forêt charbonnière, qui couvrait, avant les grands défrichements commencés à la préhistoire, la plus grande partie de la Moyenne Belgique. Il est d'ailleurs repris comme site de grand intérêt biologique (SGIB 1319). Situé sur la crête de partage des eaux des bassins hydrographiques de la Meuse et de l'Escaut, sa superficie est constante depuis le début du 20^{ème} siècle. Les traces des derniers défrichements sont encore visibles de nos jours dans les champs, sous la forme de taches foncées dans les labours correspondant aux anciennes aires de faude. Occupant des sols lourds et humides qui n'ont, semble-t-il, jamais été cultivés, cette propriété communale est constituée d'une chênaie-charmaie atlantique mélangée à jonquille et à jacinthe des bois (cette dernière y étant toutefois très rare, contrairement au bois de Buis). Le peuplement est traité essentiellement sous le régime de taillis sous futaie. La faune y est variée mais discrète.

Ce bois est caractérisé par la présence de deux plantes bulbeuses à floraison printanière bien connues, à savoir la jonquille (*Narcissus pseudonarcissus*), fréquente par place, et la jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) très rare ici, alors qu'elle est abondante deux kilomètres plus à l'ouest, dans le bois de Buis.

La strate arborescente est dominée par le chêne pédonculé (*Quercus robur*). Les essences secondaires les plus fréquentes sont le frêne (*Fraxinus excelsior*), l'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le merisier (*Prunus avium*), l'orme champêtre (*Ulmus minor*), le charme (*Carpinus betulus*), le bouleau verruqueux (*Betula pendula*). Le hêtre (*Fagus sylvatica*) est très rare à cause de l'humidité excessive des sols en place.

La plupart des espèces précitées se retrouvent dans la strate arbustive, avec en plus le noisetier (*Corylus avellana*), le sureau noir (*Sambucus nigra*), le sureau à grappes (*Sambucus racemosa*), la viorne obier (*Viburnum opulus*), les ronces (*Rubus sp.*), le sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), etc.

Diverses essences exotiques ont par ailleurs été plantées, comme l'épicéa commun (*Picea abies*), le sapin de Douglas (*Pseudotsuga menziesii*), les peupliers hybrides (*Populus x canadensis*), le chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*), ...

Dans le sous-bois, on rencontre diverses herbacées, suivant la topographie, le degré d'humidité et l'acidité du substrat : lierre (*Hedera helix*), lamier jaune (*Lamium galeobdolon*), lamier blanc (*Lamium album*), anémone sylvie (*Anemone nemorosa*), méringie à trois nervures (*Moerhingia trinervia*), sceau de Salomon (*Polygonatum multiflorum*), millet (*Milium effusum*), muguet (*Convallaria majalis*), circée de Paris (*Circaea lutetiana*), fougère-aigle (*Pteridium aquilinum*), pâturin des bois (*Poa nemoralis*), etc.

Les ornières des chemins accueillent une flore particulière rassemblant notamment la renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), des callitriches (*Callitriche* sp.), le poivre d'eau (*Persicaria hydropiper*), la glycérie flottante (*Glyceria fluitans*) et la véronique des ruisseaux (*Veronica beccabunga*).

Évolution 2009-2024 – Amélioré

Les drains présents dans la zone Nord ne sont plus visibles et ont probablement été rebouchés lors de la plantation des aulnes glutineux actuels. Plusieurs zones de forêts sont exploitées puis replantées en espèces indigènes feuillues, dont certaines en peupliers.

Espèces remarquables

Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*)

Jonquille (*Narcissus pseudonarcissus*)

Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Adoxa moschatellina*, *Alnus glutinosa*, *Anemone nemorosa*, *Betula pendula*, *Callitriche* sp., *Carpinus betulus*, *Circaea lutetiana*, *Convallaria majalis*, *Corylus avellana*, *Crataegus monogyna*, *Dactylis glomerata*, *Epilobium hirsutum*, *Equisetum palustre*, *Fagus sylvatica*, *Filipendula ulmaria*, *Fragaria vesca*, *Frangula alnus*, *Fraxinus excelsior*, *Galium aparine*, *Glyceria fluitans*, *Hedera helix*, *Hyacinthoides non-scripta*, *Lamium galeobdolon*, *Lonicera periclymenum*, *Luzula pilosa*, *Mentha aquatica*, *Milium effusum*, *Moerhingia trinervia*, *Narcissus pseudonarcissus*, *Persicaria hydropiper*, *Picea abies*, *Poa nemoralis*, *Polygonatum multiflorum*, *Potentilla anserina*, *Prunus avium*, *Pseudotsuga menziesii*, *Pteridium aquilinum*, *Quercus robur*, *Ulmus minor*, *Ranunculus ficaria*, *Rubus* sp., *Sambucus nigra*, *Sambucus racemosa*, *Sorbus aucuparia*, *Tilia platyphyllos*, *Veronica beccabunga*, *Viola arvensis*, *Viburnum opulus*.

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude ;
- Adapter le plan de gestion afin de mieux prendre en compte les aspects biodiversité ;
- Identifier des îlots ou des zones plus importantes dans le bois à placer en réserve forestière intégrale (zones centrales), où l'évolution naturelle du bois serait laissée à son libre cours, en vue d'atteindre un haut degré de naturalité ;
- Envisager l'élargissement de certains chemins afin de créer un maillage de zones ensoleillées intra-forestières, et maintenir, ici et là, des clairières afin de favoriser la végétation héliophile ;
- Aménager des lisières étagées en bordure du bois ;
- Apposer des panneaux explicatifs sensibilisant au grand intérêt écologique et historique du site ;
- Organiser des promenades guidées multidisciplinaires : ornithologie, botanique, sylviculture, pédologie (existence de fosses pédologiques), etc.

Illustrations



© Launoy S.

Figure 32 : Anémone sylvie (*Anemone nemorosa*) et sceau de Salomon (*Polygonatum multiflorum*)



© Dagnelie C.

Figure 33 : Chênaie mélangée au bois de Grand-Leez



© Dagnelie C.

Figure 34 : Roselière située au nord-ouest du bois de Grand-Leez



© Launoy S.

Figure 35 : Lisière nord du bois de Grand-Leez



© Dagnelie C.

Figure 36 : Plantations de feuillus

Etang de Grand-Leez – Code 14

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	0 ha	X : 179173
	ZCr	0 ha	Y : 141702
	ZD	5,57 ha	

Situé à la sortie est du village de Grand-Leez, l'étang de Grand-Leez résulte de l'extraction de sable pour la construction de l'autoroute de Wallonie. Bien que considéré comme site de grand intérêt biologique (SGIB 3561), il est actuellement largement utilisé pour la pêche. Certaines de ses berges ont un aspect néanmoins relativement naturel et permettraient la mise en place d'aménagements en faveur de la biodiversité. On y retrouve actuellement le jonc épars (*Juncus effusus*), la véronique aquatique (*Veronica beccabunga*), la flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), ...

Les falaises sableuses (berge sud) ont été stabilisées par des gabions et sont globalement colonisées par le peuplier tremble. Bien que l'épipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*) soit présente ailleurs sur le site, elle ne l'est plus dans cette zone.

Évolution 2009-2024 – Dégradé

Les falaises sableuses sont en moins bon état de conservation et plusieurs espèces exotiques envahissantes sont présentes sur le site : la vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), le robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*) et la jussie rampante (*Ludwigia peploides*), qui est en cours de gestion par le Contrat de rivière Sambre et affluents.

Espèces remarquables

Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*)

Epipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*)

Véronique aquatique (*Veronica beccabunga*)

Espèces végétales présentes sur le site

Alnus glutinosa, *Anthoxanthum odoratum*, *Cynosurus cristatus*, *Epilobium hirsutum*, *Epipactis helleborine*, *Hypericum perforatum*, *Iris pseudacorus*, *Juncus effusus*, *Lamium purpureum*, *Lonicera periclymenum*, *Poa nemoralis*, *Salix alba*, *Salix sp.*, *Sambucus nigra*, *Urtica dioica*, *Veronica beccabunga*, *Viola arvensis*, ...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Mettre en place une gestion des espèces exotiques envahissantes : *Erigeron canadensis*, *Robinia pseudoacacia* et continuer l'effort fourni pour *Ludwigia peploides*.
- Aménager une portion des berges (privilégier les berges nord) en faveur de la biodiversité ;
- Rafraîchir certaines falaises sableuses et protéger les espèces sensibles (*Epipactis helleborine*) ;

Illustrations



© Dagnelie C.

Figure 37 : Epipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*)



© Dagnelie C.

Figure 38 : Berge de l'étang de Grand-Leez



© Dagnelie C.

Figure 39 : Zone des anciennes falaises sableuses

Le Fond des nues – Code 15

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 0,49 ha	X : 180786
	ZCr 5,94 ha	Y : 141530
	ZD 0,25 ha	

Le « Fond des Nues » est un ruisseau ayant donné son nom à la réserve naturelle domaniale qu'il traverse, à cheval sur les communes de Gembloux et Eghezée. Il fait également partie d'un site de grand intérêt biologique (SGIB 62). Sa source est située dans les champs à proximité du Bois de Grand-Leez. Cette source, apparemment tarie, n'apparaît plus aujourd'hui, le ruisseau « débutant » son parcours en bordure du chemin de remembrement agricole reliant Grand-Leez à Liernu.

La zone n'a pas toujours présenté la même occupation du sol. En effet, au 18^{ème} siècle, un plan d'eau rectangulaire fut cartographié sur la carte de Ferraris ceinturé par un massif forestier dont le Bois de Grand-Leez et le Bois de Buis sont les vestiges.

Actuellement, l'autoroute E411 passe à l'extrémité est du site en traversant le vallon perpendiculairement. Le ruisseau marque la frontière entre les communes de Gembloux et d'Eghezée.

Le site est constitué de plantations en galerie d'aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*), de plans d'eau et d'un vestige de prairies de fauche abandonnées dominées par le fromental (*Arrhenatherum elatius*). Des haies d'aubépines ont été plantées et sont le siège de nombreuses nidifications telles que celles du bruant jaune (*Emberiza citrinella*) et du faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*).

Enclavé entre la matrice agricole et l'autoroute E411, le site présente un intérêt écologique important pour la faune et notamment pour les mammifères et l'avifaune. En effet, le site permet la nidification d'oiseaux mais représente également une zone relais importante pour les oiseaux migrateurs qui s'y arrêtent et parfois y passent l'hiver (la bécassine des marais, *Gallinago gallinago*, par exemple). Le chevalier cul-blanc (*Tringa ochropus*), le coucou gris (*Cuculus canorus*) et la perdrix grise (*Perdix perdix*) y ont été observés. Le busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) y a également été répertorié. La libellule agrion jouvencelle (*Coenagrion puella*) y a été observée.

Évolution 2009-2024 – Stable

Pas de changement majeur.

Espèces remarquables

Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)

Agrion jouvencelle (*Coenagrion puella*)

Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Achillea millefolium*, *Agrostis capillaris*, *Alliaria petiolata*, *Alnus glutinosa*, *Alopecurus geniculatus*, *Alopecurus pratensis*, *Apium nodiflorum*, *Arrhenatherum elatius*, *Berula erecta*, *Cardamine pratensis*, *Carex disticha*, *Carex hirta*, *Carpinus betulus*, *Coryllus avellana*, *Crataegus monogyna*, *Dactylis glomerata*, *Deschampsia cespitosa*, *Eleocharis palustris*, *Epilobium hirsutum*, *Festuca pratensis*, *Festuca rubra*, *Galium aparine*, *Galium palustre*, *Glyceria fluitans*, *Heracleum*

sphondylium, Holcus lanatus, Iris pseudacorus, Juncus effusus, Lemna minor, Lolium perenne, Lotus pedunculatus, Lychnis flos-cuculi, Lycopus europeanus, Lythrum salicaria, Mentha aquatica, Millium effusum, Myosotis scorpioides, Nasturtium officinale, Persicaria amphibia, Phragmites australis, Plantago lanceolata, Plantago major, Poa trivialis, Potentilla anserina, Prunus spinosa, Quercus robur, Ranunculus sceleratus, Rosa arvensis, Rumex acetosa, Rumex crispus, Salix alba, Salix cinerea, Salix sp., Sambucus nigra, Scirpus sylvaticus, Stachys palustris, Stellaria graminea, Stellaria media, Stellaria uliginosa, Trifolium repens, Urtica dioica, Veronica anagallis-aquatic, Veronica beccabunga,...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude ; Notons que par son statut de réserve naturelle domaniale, le « Fond des Nues » devrait déjà faire l'objet d'un plan de gestion, introuvable à l'heure actuelle ;
- (R)établir un plan de gestion ;
- En attente de la mesure précédente :
 - Créer une zone tampon entre les cultures et la réserve (mesure agro-environnementale), et notamment dans le vallon en amont du site : des indices de ruissellements importants ont été notés confirmant la nécessité de mise en place des zones tampons afin de limiter les intrants agricoles au sein de ce site déjà fortement eutrophisé.
 - Faucher la zone nord de la réserve de la manière indiquée dans les principes généraux de l'étude ;
 - Gérer la présence de la bernache du Canada (*Branta canadensis*), une espèce problématique quant à la compétition qu'elle exerce sur d'autres espèces et à l'eutrophisation du milieu ;
 - Remplacer les plantations en galerie non adéquates par une physionomie végétale plus forestière et alluviale ;

Illustrations



© Dagnelie C.

Figure 40 : Plan d'eau de la réserve naturelle du Fond des Nues

Sources de l'Orneau – Code 16

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 0 ha	X : 178996
	ZCr 17,25 ha	Y : 139780
	ZD 10,81 ha	

L'Orneau, dont les sources sont situées sur le territoire de La Bruyère, à Meux, parcourt ensuite le territoire de Gembloux. Au niveau de Petit-Leez, une importante zone de magnocariçaies à laîche des marais, *Carex acutiformis*, est enclavée dans des peuplements de peupliers. Quelques plans d'eau sont présents sur le site dont certains présentent des berges très intéressantes pour la faune et la flore des milieux riverains mais néanmoins très eutrophisés. Les zones aux alentours directs du château de Petit-Leez sont riches en espèces exotiques certaines peuvent avoir un caractère envahissant (Lézardelle penchée – *Saururus cernuus* présente en une petite population monospécifique sur la berge d'un des plans d'eau).

Évolution 2009-2024 – Amélioré

La zone plantée en résineux en 2009 a été mise à blanc en 2022 au profit d'une régénération naturelle en cours. Il y a cependant de plus nombreuses espèces exotiques sur le site, dont certaines sont à surveiller.

Espèces remarquables

Laîche des marais (<i>Carex acutiformis</i>)	Laîche distique (<i>Carex disticha</i>)
Angélique des bois (<i>Angelica sylvestris</i>)	Cirse des marais (<i>Cirsium palustre</i>)
Cresson de fontaine (<i>Nasturtium officinale</i>)	

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Alnus glutinosa*, *Angelica sylvestris*, *Athyrium filix-femina*, *Caltha palustris*, *Cardamine pratensis*, *Carex acutiformis*, *Carex disticha*, *Carpinus betulus*, *Circea lutetiana*, *Cirsium palustre*, *Cornus sanguinea*, *Crataegus monogyna*, *Deschampsia cespitosa*, *Epilobium hirsutum*, *Epipactis helleborine*, *Equisetum arvense*, *Filipendula ulmaria*, *Fraxinus excelsior*, *Galium aparine*, *Geum urbanum*, *Glechoma hederaceum*, *Heracleum sphondylium*, *Iris pseudacorus*, *Juncus effusus*, *Junglans nigra*, *Nasturtium officinale*, *Phalaris arundinacea*, *Prunus serotina*, *Pseudotsuga menziesii*, *Pteridium aquilinum*, *Quercus robur*, *Quercus rubra*, *Ranunculus ficaria*, *Ribes rubrum*, *Rubus caesius*, *Rumex sp.*, *Salix alba*, *Salix caprea*, *Salix sp.*, *Sambucus nigra*, *Scrophularia umbrosa*, *Scirpus sylvestris*, *Silene dioica*, *Stachys sylvatica*, *Symphoricarpos albus*, *Symphytum officinale*, *Typha latifolia*, *Urtica dioica*, ...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Remplacer les peuplements de peupliers (*Populus sp.*) par des espèces typiques de ces milieux alluviaux telles que l'aulne glutineux et le frêne ;
- Au sein des zones de magnocariçaies, gérer les formations végétales de sorte à maintenir un milieu ouvert ;
- Surveiller et gérer/éliminer la population de *Saururus cernuus*

Illustrations



© Dagnelie C.

Figure 41 : Zone laissée en régénération naturelle après mise à blanc du peuplement de résineux



© Launoy S.

Figure 42 : Magnocariçaie sur la commune de La Bruyère



© Dagnelie C.

Figure 43 : Population de Lézardelle penchée (*Saururus cernuus*)



© Dagnelie C.

Figure 44 : Cours d'eau en zone marécageuse

La zone humide entre Petit-Leez et Grand-Leez - Code 17

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 0 ha	X : 178488
	ZCr 10,61 ha	Y : 140718
	ZD 14,33 ha	

La zone humide située entre les villages de Grand-Leez et de Petit-Leez est partiellement reprise dans un site de grand intérêt biologique (SGIB 2343). Elle est constituée principalement de deux roselières (à phragmites, *Phragmites australis*) et de quelques peuplements alluviaux.

Les peuplements forestiers sont situés dans les parties nord et sud. D'autres éléments ligneux bordent également les zones humides ouvertes. Au nord du site, une zone ouverte comprend trois plans d'eau artificiels utilisés, entre autres, par l'ouette d'Égypte (*Alopochen aegyptiacus*) et la bernache du Canada (*Branta canadensis*). L'un d'entre eux comporte une végétation dont l'intérêt pourrait être valorisé.

La première roselière, au nord, est fortement marquée par des travaux de drainage, de plantations de peupliers exotiques et est en phase de colonisation par des éléments ligneux. Certaines espèces s'y maintiennent néanmoins telles que le populage des marais (*Caltha palustris*), la reine des prés (*Filipendula ulmaria*) et des laïches (*Carex sp.*) encore nombreuses par endroits.

L'Orneau longe cette première roselière marquant la séparation avec une prairie comportant des haies d'aubépines et une zone humide de grand intérêt pour la région. Cette zone plus humide abrite des espèces telles que la fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*) ainsi que divers joncs (*Juncus sp.*) et laïches (*Carex sp.*).

Cet ensemble nord est séparé de la roselière sud par une prairie dans laquelle pâturent des chevaux.

On sera particulièrement attentif aux remblais effectués sur une parcelle agricole, à l'ouest de la zone. Ces remblais sont actuellement le siège d'une invasion, encore limitée, par la renouée du Japon, qu'il faudrait éliminer au plus vite.

Évolution 2009-2024 – Stable

Pas de changement majeur. Cependant, sans intervention, les roselières, et particulièrement celle située au centre du site, ont continué à être colonisées par les espèces arborées.

Espèces remarquables

Rousserolle verderolle (<i>Acrocephalus palustris</i>)	Laïche des marais (<i>Carex acutiformis</i>)
Prêle des marais (<i>Equisetum palustre</i>)	Phragmites (<i>Phragmites australis</i>)
Valériane officinale (<i>Valeriana officinalis</i>)	Cresson de fontaine (<i>Nasturtium officinale</i>)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Alliaria petiolata*, *Alnus glutinosa*, *Apium nodiflorum*, *Caltha palustris*, *Cardamine amara*, *Cardamine hirsuta*, *Carex acutiformis*, *Carex disticha*, *Carex sp.*, *Cirsium palustre*, *Crataegus monogyna*, *Dipsacus fullonum*, *Epilobium hirsutum*, *Equisetum arvense*, *Equisetum palustre*, *Galium aparine*, *Heracleum sphondylium*, *Filipendula ulmaria*, *Fraxinus excelsior*, *Iris pseudacorus*, *Lemna minor*, *Lychnis flos-cuculi*, *Nasturtium officinale*, *Phalaris arundinaceae*, *Phragmites australis*, *Populus sp.*, *Potentilla anserina*, *Salix alba*, *Salix sp.*, *Scirpus sylvestris*, *Scrophularia umbrosa*, *Solanum dulcamara*, *Sparganium erectum*, *Tussilago farfara*, *Typha latifolia*, *Urtica dioica*, *Valeriana officinalis*.

Propositions d'actions

- Acquérir le site et mettre sous statut de réserve naturelle ;
- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Enrayer la progression de *Fallopia sp.* – déjà présente sur les remblais au sud-ouest du site: les différentes techniques de gestion mises au point par la Cellule d'appui à la gestion des plantes invasives ;
- Eliminer les éléments ligneux (principalement des peupliers – *Populus sp.*) présents au sein des deux roselières ;
- Recréer des milieux alluviaux forestiers en périphérie des roselières ouvertes ;
- Contrer les opérations de drainage (en bouchant les drains par exemple) et de remblaiement de l'ensemble des zones humides afin de permettre au sol de reprendre un fonctionnement « naturel »;
- Protéger la zone prairiale humide de grand intérêt (par exemple par la MAE 8);
- Aménager la partie nord (zone de pelouse comportant trois plans d'eau) en faveur de la nature (qualité des berges et des abords) et étudier la possibilité de réaliser des aménagements éducatifs afin de sensibiliser la population et les enfants (partenariat avec les écoles) à la biodiversité dans les plans d'eau naturels.

Illustrations



© Launoy S.

Figure 45 : Aulnaie marécageuse drainée



© Launoy S.

Figure 46 : Prairie humide comprenant des laïches (*Carex sp.*), des joncs (*Juncus sp.*) et de nombreuses plantes des prairies humides



© Dagnelie C.

Figure 47 : Étang et typhaie



© Launoy S.

Figure 48 : Roselière drainée et plantée de peupliers (*Populus sp.*)

Le Fond Gatot - Code 18

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 3,25 ha	X : 177107
	ZCr 12,28 ha	Y : 140354
	ZD 18,52 ha	

En aval du village de Grand-Leez, le Fond Gatot est un complexe de milieux humides traversé par l'Orneau. Cette zone est largement reprise dans un site de grand intérêt biologique (SGIB 797) important à l'échelle du territoire communal. Jadis occupé par des prairies humides et des cultures, le site abrite essentiellement des roselières sèches (à *Phragmites australis*), des phalaridaies (à *Phalaris arundinaceae*), des typhaies, des magnocariçaies, des mégaphorbiaies, des saulaies de colonisation de magnocariçaie, de l'aulnaie marécageuse, des aulnaies-frênaies alluviales et des peupleraies plantées en milieu alluvial. Un groupement prairial sur sol plus sec et divers points d'eau, colonisés par la lentille d'eau (*Lemna minor*) y sont également présents.

Par leur taille imposante, les individus de laîche paniculée (*Carex paniculata*) y sont les plus impressionnants du territoire communal. Ceux-ci sont imbriqués dans une magnocariçaie à laîche des marais (*Carex acutiformis*). Des individus de laîche noire (*Carex nigra*), de saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*) et de scrofulaire aquatique (*Scrophularia umbrosa*) y ont été observés. L'épipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*), orchidée protégée, y est également présente.

La rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*), le coucou gris (*Cuculus canorus*), le hibou moyen-duc (*Asio otus*), l'hypolaïs icterine (*Hippolais icterina*), le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) et le loriot d'Europe (*Oriolus oriolus*) occupent notamment le site. De nombreux insectes y sont recensés. Le Fond Gatot, la zone humide de Petit-Leez en amont et le Laid Mâle en aval forment un ensemble cohérent de sites humides qu'il est important de préserver.

L'eutrophisation de l'Orneau, les apports agricoles et les plantations de peupliers exotiques sont des menaces importantes pour le site. La mise en place de zones tampons autour de l'ensemble de la zone doit être amplement considérée.

Évolution 2009-2024 – Stable

Pas de changement majeur.

Espèces remarquables

Massette (*Typha latifolia*)

Renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*)

Laîche noire (*Carex nigra*)

Laîche paniculée (*Carex paniculata*)

Petite berle (*Berula erecta*)

Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*)

Cresson de fontaine (*Nasturtium officinale*)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Achillea millefolium*, *Alisma plantago-aquatica*, *Alliaria petiolata*, *Alnus glutinosa*, *Angelica sylvestris*, *Anthriscus sylvestris*, *Apium nodiflorum*, *Berula erecta*, *Betula pendula*, *Calystegia sepium*, *Caltha palustris*, *Cardamine amara*, *Cardamine pratensis*, *Carex acutiformis*, *Cirsium arvense*, *Cirsium oleraceum*, *Cirsium palustre*, *Chaerophyllum temulum*, *Coryllus avellana*, *Crataegus laevigata*, *Crataegus monogyna*, *Cruciata laevipes*, *Dactylis glomerata*, *Dryopteris*

carthusiana, *Epilobium ciliatum*, *Epilobium hirsutum*, *Epilobium parviflorum*, *Equisetum fluviatile*, *Equisetum palustre*, *Eupatorium cannabinum*, *Festuca rubra*, *Filipendula ulmaria*, *Fraxinus excelsior*, *Galeopsis tetrahit*, *Galium aparine*, *Galium palustre*, *Geranium robertianum*, *Geum urbanum*, *Glechoma hederacea*, *Glyceria notata*, *Heracleum sphondylium*, *Holcus lanatus*, *Hypericum dubium*, *Iris pseudacorus*, *Juncus conglomeratus*, *Juncus effusus*, *Juncus inflexus*, *Lathyrus pratensis*, *Lemna minor*, *Lychnis flos-cuculi*, *Lycopus europaeus*, *Lythrum salicaria*, *Mentha aquatica*, *Myosotis scorpioides*, *Nasturtium officinale*, *Persicaria hydropiper*, *Phalaris arundinaceae*, *Phragmites australis*, *Plantago lanceolata*, *Poa pratensis*, *Populus sp.*, *Potentilla anserina*, *Prunus avium*, *Ranunculus repens*, *Rumex obtusifolius*, *Rumex sanguineus*, *Salix alba*, *Salix cinerea*, *Salix viminalis*, *Salix sp.*, *Sambucus nigra*, *Scirpus sylvestris*, *Scrophularia umbrosa*, *Solanum dulcamara*, *Sparganium erectum*, *Stachys sylvatica*, *Stellaria graminea*, *Tussilago farfara*, *Typha latifolia*, *Urtica dioica*, *Valeriana repens*, *Veronica beccabunga*,...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Envisager une gestion des espèces exotiques envahissantes : *Erigeron canadensis*,
- Etudier la possibilité de donner un statut de conservation adéquat au site (Réserve naturelle) ;
- Eliminer les déchets du plan d'eau situé au sein de la peupleraie (partie sud du site) et l'aménager de manière plus favorable à la biodiversité;
- Nettoyer la « source » en provenance des parcelles agricoles, au sud de la peupleraie est;
- Reboucher les drains présents au sein de la zone marécageuse forestière à l'Ouest du site et mettre en place une zone tampon avec le champ.
- Prévoir une gestion de la colonisation arborée des zones humides afin de garder une mosaïque de milieux ouverts et fermés.

Illustrations



© Launoy S.

Figure 49 : Complexe de milieux humides : laïches (*Carex* sp.) et populage des marais (*Caltha palustris*)



© Launoy S.

Figure 50 : Mégaphorbiaie nitrophile en bordure de l'Orneau



© Launoy S.

Figure 51 : Magnocariçaie à laîche des marais (*Carex acutiformis*) et laîche paniculée (*Carex paniculata*)

La zone humide de La Motte et Liroux - Code 19

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 0 ha	X : 175768
	ZCr 6,23 ha	Y : 139813
	ZD 21,45 ha	

Cette zone est constituée d'une prairie abandonnée abritant des joncs (*Juncus* sp.) et des massettes (*Typha latifolia*) au sud de la rue de la Peau de Chien, en face du château-ferme de Liroux.

Plus en aval, au nord de pâtures pour chevaux comportant des éléments arborés, le site abrite des plantations d'aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*) et des plantations d'essences exotiques en milieux alluvial, des plans d'eau eutrophes (lieux de nourrissage) et des prairies permanentes humides, dont certaines hébergent des plantes aquatiques et des joncs. De nombreux oiseaux sont observés sur le site dont le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) qui y est cantonné. Les plans d'eau sont le siège d'importantes reproductions de batraciens.

Dans le contexte agricole environnant et l'importance du réseau écologique à Grand-Leez l'intérêt écologique de la zone est élevé. Cependant, les menaces pesant sur cette zone sont liées à l'eutrophisation et à la pollution des milieux humides et du cours d'eau.

Évolution 2009-2024 – Stable

Pas de changement majeur.

Espèces remarquables

Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*)

Menthe aquatique (*Mentha aquatica*)

Cresson de fontaine (*Nasturtium officinale*)

Espèces végétales présentes sur le site

Alnus glutinosa, *Callitriche* sp., *Cardamine pratensis*, *Carex Hirt*, *Crataegus monogyna*, *Echinochloa crus-galli*, *Equisetum arvense*, *Fallopia japonica*, *Iris pseudacorus*, *Juncus effusus*, *Lamium purpureum*, *Lemna minor*, *Linaria vulgaris*, *Lycopus europaeus*, *Lythrum salicaria*, *Mentha aquatica*, *Myosotis scorpioides*, *Nasturtium officinale*, *Pragmites australis*, *Populus* sp., *Prunus avium*, *Quercus robur*, *Rumex* sp., *Salix* sp., *Scirpus sylvestris*, *Scrophularia umbrosa*, *Silene vulgaris*, *Taraxacum* sp., *Typha latifolia*, *Urtica dioica*, *Veronica beccabunga*, *Zea mais*, ...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Gérer l'invasion de la renouée du Japon (*Fallopia* sp.) dont les clones à proximité de La Motte sont d'une grande superficie; les différentes techniques de gestion mises au point par la Cellule d'appui à la gestion des plantes invasives ;
- A proximité du site, rue du Lombart, deux mares privées abritent deux plantes invasives: l'hydrocotyle fausse renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*) et le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*);

- Remplacer les plantations exotiques en bordure de cours d'eau (à proximité de la ferme de la Motte) par des peuplements alluviaux ou de la végétation spontanée;
- Enlever les déchets du cours d'eau au niveau de la ferme de La Motte;
- Inventorier les espèces de batraciens se reproduisant sur le site ;
- Envisager la pose de panneaux de sensibilisation aux rôles joués par les agriculteurs au sein du réseau écologique en prenant en exemple la gestion et la création d'une mare dans la prairie située au nord du site.

Illustrations



© Launoy S.

Figure 52 : Prairie humide



© Dagnelie C.

Figure 53 : Plan d'eau d'élevage



© Dagnelie C.

Figure 54 : Plan d'eau



© Dagnelie C.

Figure 55 : Typhaie



© Dagnelie C..

Figure 56 : Prairie humide au nord du site

La sablière des « Sept Voleurs » - Code 20

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	0 ha	X : 175992
	ZCr	9,15 ha	Y : 138261
	ZD	18,45 ha	

L'ancienne sablière des « Sept Voleurs », largement reprise comme site de grand intérêt biologique (SGIB 814), se situe à la limite du plateau cultivé s'étendant entre Gembloux et Grand-Leez et de la vallée peu profonde du ruisseau du Tri qui passe au sud et à l'ouest du site. Ce ruisseau prend sa source sur la commune de La Bruyère. Elle fut exploitée pour ses sables bruxelliens et reconvertie en décharge jusqu'en 1992. Elle est donc actuellement écologiquement fort dégradée. Les divers plans d'eau sont colonisés par des éléments ligneux, principalement des saules (*Salix sp.*), le bouleau verruqueux (*Betula pendula*) et l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*).

Cette sablière, propriété de la commune de Gembloux, remblayée en grande partie, comprend néanmoins plusieurs mares séparées par des zones irrégulières au sable très peu apparent, colonisées par de nombreux ligneux. Localisé dans une région de grande culture, appauvrie sur le plan biologique, ce site conserve toutefois un intérêt biologique non négligeable (entomofaune, avifaune et herpétofaune) dont il conviendrait de tenir compte lors de sa réhabilitation.

Le site accueille une faune diverse. Plusieurs batraciens sont présents tels que le crapaud calamite (*Bufo bufo*), la grenouille rousse (*Rana temporaria*), le triton ponctué (*Triturus vulgaris*). La grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*), espèce exotique, est également présente. De nombreux odonates sont retrouvés sur les plans d'eau et le criquet à ailes bleu (*Oedipoda caerulea*) a été observé sur le site. L'avifaune est remarquable également avec les rousserolles verderolle (*Acrocephalus palustris*) et effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*), le martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), le bruant jaune (*Emberiza citrinella*) et le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), la bondrée apivore (*Pernis apivorus*), l'épervier d'Europe (*Accipiter nisus*) et la bécassine des marais (*Gallinago gallinago*).

A proximité du site de la sablière, une peupleraie abrite des zones de sources et des espèces végétales telles que des joncs épars (*Juncus effusus*), de la scrofulaire ailée (*Scrophularia umbrosa*), de la valériane officinale (*Valeriana repens*) et de la laîche hérissée (*Carex hirta*).

Évolution 2009-2024 – Amélioré

Anciennement utilisé comme décharge, le site a fait l'objet d'une réhabilitation lancée en 2011. Celle-ci a permis d'enlever les déchets en surface et de poser un complexe d'étanchéité pour éviter la pollution des sols et des eaux souterraines par ceux restés en place. Les travaux avaient pour objectifs de mettre en place des zones humides permanentes et temporaires, ainsi que de replanter des espèces arbustives indigènes. Ainsi, le large plan d'eau déjà présent a été réouvert et un second a été creusé. L'un et l'autre abritent des habitats humides d'intérêt tels que des roselières et des typhaies qui soutiennent de nombreuses espèces de la faune locale. Les berges des plans d'eau sont progressivement colonisées par des éléments ligneux, principalement des saules (*Salix sp.*), le bouleau verruqueux (*Betula pendula*) et l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*).

Espèces remarquables

Laîche des marais (*Carex acutiformis*)

Laîche hérissée (*Carex hirta*)

Lycopée d'Europe (*Lycopus europaeus*)

Valériane officinale (*Valeriana repens*)

Plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Agrostis capillaris*, *Alisma plantago-aquatica*, *Alnus glutinosa*, *Anemone nemorosa*, *Arrhenatherum elatius*, *Artemisia vulgaris*, *Betula pendula*, *Callitriche* sp., *Carex acutiformis*, *Carex hirta*, *Carex sylvatica*, *Cirsium arvense*, *Cirsium palustre*, *Convolvulus arvensis*, *Crepis capillaris*, *Cytisus scoparius*, *Dactylis glomerata*, *Dryopteris carthusiana*, *Dryopteris filix-mas*, *Epilobium hirsutum*, *Euphorbia amygdaloides*, *Fallopia japonica*, *Galium aparine*, *Geranium pyrenaicum*, *Glechoma hederacea*, *Holcus lanatus*, *Hypericum* sp., *Impatiens glandulifera*, *Inula conyzae*, *Iris pseudacorus*, *Juncus effusus*, *Lemna minor*, *Lotus pedunculatus*, *Lycopus europaeus*, *Mentha aquatica*, *Oxalis acetosella*, *Papaver somniferum*, *Phragmites australis*, *Plantago lanceolata*, *Populus* sp., *Ranunculus sceleratus*, *Rubus* sp., *Rumex acetosella*, *Rumex cf crispus*, *Salix alba*, *Salix* sp., *Sambucus nigra*, *Silene dioica*, *Scrophularia umbrosa*, *Trifolium repens*, *Typha latifolia*, *Urtica dioica*, *Valeriana repens*, *Vicia hirsuta*,...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Gérer la colonisation ligneuse autour des zones humides afin de maintenir un complexe d'habitats ouverts et fermés
- Gérer les espèces exotiques envahissantes présentes sur le site : Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), Renouée du Japon (*Fallopia japonica*), Vergerette (*Erigeron* sp.).
- Remettre certaines zones sableuses en état afin de permettre à l'entomofaune spécialisées de survivre (particulièrement des Hyménoptères sabulicoles) ;

Illustrations



© Dagnelie C.

Figure 57 : Plateau enfriché en haut du site



© Dagnelie C.

Figure 58 : Plan d'eau au sommet du site

La zone humide à Lonzée en amont de la Goyette et Argenton - Code 21

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 0,63 ha	X : 176205
	ZCr 0,49 ha	Y : 138015
	ZD 23,10 ha	

En aval de la sablière, dans la vallée de l'Arton, deux zones humides d'intérêt font partie d'un site de grand intérêt biologique (SGIB 2912) bien qu'elles soient distantes d'environ 600 mètres et séparées par le lieu-dit « Goyette ». Elles sont toutes deux situées le long de l'Arton.

La première zone humide est constituée d'un cordon rivulaire dominé par le frêne (*Fraxinus excelsior*), une mégaphorbiaie dans laquelle la fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), l'iris jaune (*Iris pseudacorus*), la scrofulaire ailée (*Scrophularia umbrosa*), l'ache faux-cresson (*Apium nodiflorum*) et la menthe aquatique (*Mentha aquatica*) sont observées. Quelques lâches des marais (*Carex acutiformis*) bordent des points d'eau.

Le bouvreuil pivoine y a été entendu et la sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) observée.

Evolution 2009-2024 – Dégradé

La majorité du site est resté dans un état similaire à celui observé en 2009. Cependant, proximité du corps de ferme, la prairie humide a subi une dégradation importante liée à l'aménagement de trois bassins de collecte, captant l'ensemble des eaux issues de la zone humide.

Espèces remarquables

Laîche des marais (<i>Carex acutiformis</i>)	Scrofulaire ailée (<i>Scrophularia umbrosa</i>)
Cresson de fontaine (<i>Nasturtium officinale</i>)	Véronique des ruisseaux (<i>Veronica beccabunga</i>)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Alliaria petiolata*, *Alnus glutinosa*, *Apium nodiflorum*, *Arrhenatherum elatius*, *Callitriche* sp., *Caltha palustris*, *Cardamine amara*, *Carex acutiformis*, *Carpinus betulus*, *Corylus avellana*, *Crataegus monogyna*, *Dipsacus fullonum*, *Epilobium hirsutum*, *Filipendula ulmaria*, *Fraxinus excelsior*, *Galium aparine*, *Geum urbanum*, *Glechoma hederacea*, *Heracleum sphondylium*, *Iris pseudacorus*, *Juncus effusus*, *Lemna minor*, *Lonicera periclymenum*, *Mentha aquatica*, *Nasturtium officinale*, *Ranunculus ficaria*, *Ranunculus repens*, *Rubus* sp., *Sambucus nigra*, *Scrophularia umbrosa*, *Stellaria holostea*, *Urtica dioica*, *Veronica beccabunga*, ...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Envisager la réparation de l'ancienne digue de l'étang jadis situé dans la prairie de l'abbaye d'Argenton et créer une zone humide. Celle-ci ne pourrait se faire qu'en envisageant la création en amont d'une zone de décantation afin d'éviter l'atterrissement rapide du au ruissellement trop important sur la prairie ;
- Restaurer et étendre la zone centrale aux fonds de prairies, le long de l'Arton ;
- Maintenir une mesure de protection du cours d'eau de type agro-environnementales et l'envisager en rive droite également

Illustrations



© Launoy S.

Figure 59 : Milieux marécageux



© Dagnelie C.

Figure 60 : Prairie

La zone humide à Lonzée en aval de la Goyette - Code 22

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 0,28 ha	X : 177001
	ZCr 0,27 ha	Y : 141244
	ZD 2,47 ha	

En aval de la sablière, dans la vallée de l'Arton, deux zones humides d'intérêt font partie d'un site de grand intérêt biologique (SGIB 2912) bien qu'elles soient distantes d'environ 600 mètres et séparées par le lieu-dit « Goyette ». Elles sont toutes deux situées le long de l'Arton.

Entre ces deux zones, notons la présence d'une zone de source et de quelques joncs épars (*Juncus effusus*) dans la prairie en aval de l'abbaye d'Argenton. Le ruisseau de source, actuellement canalisé abrite de l'âche faux cresson (*Apium nodiflorum*), de la véronique aquatique (*Veronica beccabunga*) et du cresson de fontaine (*Nasturtium officinale*).

En aval, la zone humide est très peu étendue. Le site abrite des points d'eau, site de reproduction de batraciens, une prairie humide et une mégaphorbiaie, avec des zones de magnocariçaie, colonisées par des saules (*Salix sp.*). On y observe notamment de la reine des prés (*Filipendula ulmaria*), du lycophe d'Europe (*Lycopus europaeus*), de la scrofulaire ailée (*Scrophularia umbrosa*) et du populage des marais (*Caltha palustris*).

Cette dernière semble malheureusement drainée et menacée par la présence en amont (environ 50 mètres) d'un imposant fourré de renouée du Japon (*Fallopia japonica*).

La prairie située en aval de ce site abrite également de grands saules.

Évolution 2009-2024 – Stable

Pas de changement majeur.

Espèces remarquables

Cresson de fontaine (<i>Nasturtium officinale</i>)	Lycophe d'Europe (<i>Lycopus europaeus</i>)
Scrofulaire ailée (<i>Scrophularia umbrosa</i>)	Ache faux cresson (<i>Apium nodiflorum</i>)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Achillea millefolium*, *Alliaria petiolata*, *Alnus glutinosa*, *Apium nodiflorum*, *Arrhenatherum elatius*, *Callitriche sp.*, *Caltha palustris*, *Cardamine amara*, *Carex acutiformis*, *Cirsium palustre*, *Scirpus sylvestris*, *Corylus avellana*, *Crataegus monogyna*, *Dipsacus fullonum*, *Epilobium hirsutum*, *Equisetum arvense*, *Fallopia sp.*, *Filipendula ulmaria*, *Fraxinus excelsior*, *Galium aparine*, *Geranium pyrenaicum*, *Geum urbanum*, *Glechoma hederacea*, *Heracleum sphondylium*, *Iris pseudacorus*, *Juncus effusus*, *Lemna minor*, *Lonicera periclymenum*, *Lycopus europaeus*, *Lythrum salicaria*, *Mentha aquatica*, *Myosotis scorpioides*, *Nasturtium officinale*, *Phragmites australis*, *Plantago lanceolata*, *Potentilla anserina*, *Ranunculus ficaria*, *Ranunculus repens*, *Ribes rubrum*, *Rubus sp.*, *Sambucus nigra*, *Scrophularia nodosa*, *Scrophularia umbrosa*, *Stachys sylvatica*, *Symphoricarpos albus*, *Urtica dioica*, *Valeriana repens*, *Veronica beccabunga*, ...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude ;
- Enrayer la progression de *Fallopia sp.* et éviter sa propagation dans la zone centrale : **les différentes techniques de gestion mises au point par la Cellule d'appui à la gestion des plantes invasives** ;
- Enrayer le processus de drainage d'une partie de la zone afin de pouvoir étendre la zone centrale à sa superficie « initiale » ;
- Gérer la colonisation ligneuse (principalement des saules) afin de maintenir une zone humide ouverte ;
- Maintenir les saules plantés dans la prairie au sud du site ;
- Faire en sorte que d'éventuels projets situés en rive gauche, de l'autre côté du cours d'eau, permettent de maintenir ou d'améliorer la qualité de l'eau et du biotope environnants cette zone centrale isolée ;

Illustrations



© Dagnelie C.

Figure 61 : Prairie humide à joncs



© Dagnelie C.

Figure 62 : Magnocariçaie

La vallée de l'Arton en aval de Lonzée, le "Tri Coleau" et le ruisseau du bois Henry – Code 23

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 34,45 ha	X : 174172
	ZCr 13,49 ha	Y : 136730
	ZD 130,92 ha	

La vallée de l'Arton représente une surface écologiquement importante de grande ampleur. D'ailleurs une partie de ce site fait partie du site Natura 2000 « vallée de l'Orneau » et d'un site de grand intérêt biologique (SGIB 2913). Les aulnaies-frênaies alluviales et les aulnaies marécageuses y sont typiques. Au sein du site, en bordure de la zone Natura 2000, des étangs à vocation cynégétique manifeste ont été creusés. Ceux-ci pourraient faire l'objet d'aménagements en faveur de la biodiversité sans compromettre les objectifs du propriétaire.

La jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) y forme de belles stations et l'aspérule odorante (*Galium odoratum*) ainsi que la mélisse uniflore (*Melica uniflora*) y est présente.

La migration des batraciens à cet endroit est particulièrement importante et fait l'objet d'opérations de « sauvetages » par des bénévoles.

Dans la plaine alluviale de l'Arton, une forêt alluviale comprenant la cardamine amère (*Cardamine amara*), la dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*) et la renoncule ficaria (*Ranunculus ficaria*) est située en aval d'une aulnaie marécageuse dans laquelle cette même espèce forme de très larges stations. Ces forêts humides présentent également de nombreuses et petites clairières, dont certaines ont fait l'objet de plantations de chênes indigènes et exotiques.

Le versant sud de l'Arton comprend des forêts de chênes et des hêtraies atlantiques dans leurs variantes acidophiles notamment dans la forêt dite « les Marronniers ». Cette forêt a d'ailleurs fait l'objet de plantations de marronniers (*Aesculus hippocastanum*) et abrite de grandes plages de fougères aigles (*Pteridium aquilinum*), de la jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) et quelques myrtilles communes (*Vaccinium myrtillus*). Ces forêts sont visées par la Directive « Habitats » comme étant d'intérêt communautaire.

Plus en amont, une zone centrale d'intérêt a été repérée le long du ruisseau du Bois Henry. Elle est constituée d'un complexe de mégaphorbiaies hygrophiles, de magnocariçaies, d'aulnaies-frênaies alluviales et d'aulnaies marécageuses colonisées par des saules. L'ache faux-cresson (*Apium nodiflorum*) y constitue une impressionnante station.

Évolution entre 2009 et 2024 - Stable

Depuis 2009, le site n'a pas connu de transformations majeures. Toutefois, il y a lieu de noter la plantation de chênes rouges d'Amérique dans les clairières de la forêt humide.

Espèces remarquables

Dorine à feuilles opposées (<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>)	Cardamine amère (<i>Cardamine amara</i>)
Jacinthe des bois (<i>Hyacinthoides non-scripta</i>)	Myrtille commune (<i>Vaccinium myrtillus</i>)
Ache faux-cresson (<i>Apium nodiflorum</i>)	Maianthème à deux feuilles (<i>Maianthemum bifolium</i>)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, Alnus glutinosa, Anemone nemorosa, Apium nodiflorum, Athyrium filix-femina, Caltha palustris, Cardamine amara, Carex remota, Carex sylvatica, Carpinus betulus, Chrysosplenium oppositifolium, Corylus avellana, Digitalis purpurea, Dryopteris filix-mas, Epilobium hirsutum, Euphorbia amygdaloides, Fagus sylvatica, Filipendula ulmaria, Fraxinus excelsior, Galium aparine, Galium odoratum, Geranium pyrenaicum, Geranium robertianum, Geum urbanum, Glechoma hederacea, Hyacinthoides non-scripta, Iris pseudacorus, Juncus effusus, Lonicera periclymenum, Lycopodium europaeus, Maianthemum bifolium, Melica uniflora, Mentha aquatica, Miliun effusum, Nasturtium officinale, Oxalis acetosella, Paris quadrifolia, Phragmites australis, Polygonatum multiflorum, Primula eliator, Prunus avium, Prunus serotina, Pteridium aquilinum, Quercus robur, Ranunculus ficaria, Ranunculus repens, Ribes rubrum, Rubus sp., Salix alba, Salix caprea, Salix sp., Silene dioica, Scirpus sylvestris, Scrophularia umbrosa, Solanum dulcamara, Stellaria holostea, Teucrium scorodonia, Ulmus minor, Urtica dioica, Veronica beccabunga, Viburnum opulus, Vinca minor, ...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude ;
- Eviter les plantations d'essences non indigènes telles que le chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*) ;
- Mettre en place des mesures en faveur des batraciens tant au niveau de la migration des individus (crapauds communs, tritons) que dans l'habitat qu'ils occupent :
 - Limitation de la vitesse des véhicules entre la rue de Mazy et la rue des Grands ha ;
 - Gestion du milieu d'accueil pour la reproduction : amélioration de la qualité et éviter une nouvelle diminution de sa superficie
 - Enrayer le remblaiement et enlever les déchets au sein d'une mare de très grand intérêt pour l'herpétofaune (au nord du site, dans une prairie, à quelques mètres en aval du croisement du chemin provenant d'« A Tous vents »)

Illustrations



© Launoy S.

Figure 63 : Aulnaie marécageuse à cardamine amère (*Cardamine amara*)



© Launoy S.

Figure 64 : Aulnaie marécageuse dans laquelle se reproduisent des milliers de batraciens tous les ans (principalement des crapauds communs)



© Launoy S.

Figure 65 : Zone centrale au niveau du ruisseau du bois Henry



© Launoy S.

Figure 66 : Station de jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*)- versant nord de la vallée de l'Arton, à proximité des « Trois Ponts »

Le Bois de Chénémont – Code 24

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 45,42 ha	X : 172718
	ZCr 4,01 ha	Y : 136980
	ZD 16,17 ha	

Le Bois de Chénémont est séparé en deux parties par le chemin de fer reliant Gembloux à Jemeppe-sur-Sambre. Il est constitué, à l'ouest de forêts de versants à sols superficiels et sur sols plus profonds (forêts à jacinthe des bois et taillis) dont certaines zones tendent vers des érablières de ravin, ainsi que de milieux humides ouverts et de forêts alluviales en bordure de l'Orneau. A l'est, le bois est composé de taillis de noisetiers (*Corylus avellana*) ainsi que d'une forêt mélangée et mixte (présence de résineux) ponctuée par quelques clairières résultant de l'exploitation forestière. Plusieurs parties de la forêt sont plantées avec des essences de feuillus dont du chêne rouge d'Amérique sur les versants de l'Orneau. Au Nord du site, une prairie humide est présente bien qu'elle soit majoritairement composée de rumex. Elle présente par ailleurs une lisière étagée intéressante vers l'Orneau.

Évolution 2009 et 2024 – Dégradé

Une zone au Sud-Est du site a été l'objet d'un projet « écoresponsable » pour lequel la zone a été replantée en espèces feuillues en y intégrant des espèces telles que du chêne rouge d'Amérique. Du chêne rouge d'Amérique a également été planté sur les versants de l'Orneau tandis que du robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) est désormais présent sur le site.

Espèces remarquables

Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*)

Corydale solide (*Corydalis solida*)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Alnus glutinosa*, *Arum maculatum*, *Betula pendula*, *Caltha palustris*, *Cardamine amara*, *Carpinus betulus*, *Corydalis solida*, *Corylus avellana*, *Cytisus scoparius*, *Deschampsia cespitosa*, *Fagus sylvatica*, *Filipendula ulmaria*, *Heracleum sphondylium*, *Hyacinthoides non-scripta*, *Juncus effusus*, *Lonicera periclymenum*, *Pinus sylvestris*, *Populus sp.*, *Primula elatior*, *Primula veris*, *Pseudotsuga menzeii*, *Pteridium aquilinum*, *Quercus robur*, *Ranunculus ficaria*, *Ribes rubrum*, *Rubus sp.*, *Salix sp.*, *Sambucus nigra*, *Urtica dioica*, *Veronica persica*, *Vinca minor*, ...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude ;
- Gérer la zone en bordure d'Orneau (depuis le nord du site jusqu'à la Poudrière) de manière ouverte en créant une mosaïque de milieux humides ouverts et fermés, réouvrir une partie de la ripisylve par la coupe des saules en têtard ;
- Préserver le faciès d'érablière de ravin ;
- Restaurer la prairie humide.

Illustrations



© Launoy S.

Figure 67 : Forêt rivulaire le long de l'Orneau



© Launoy S.

Figure 68 : Station d'anémone sylvie (*Anemone nemorosa*)



© Launoy S.

Figure 69 : Tapis de géophytes printaniers



© Launoy S.

Figure 70 : Primevère officinale (*Primula veris*)



© Dagnelie C.

Figure 71 – Érablière de ravin

La Poudrière– Code 25

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	3,70 ha	X : 172553
	ZCr	2,60 ha	Y : 136724
	ZD	4,77 ha	

La prairie de la Poudrière, reprise dans un site de grand intérêt biologique (SGIB 2914), est située le long de l'Orneau en amont de la station d'épuration des Trois Ponts. Elle a fait l'objet de tentatives de drainage. Cependant, ces opérations de drainage n'ont pas eu le « succès » escompté sur l'ensemble de la zone ; Ainsi, la prairie est d'une très grande richesse écologique. Hormis les nombreux joncs (*Juncus effusus* et *Juncus inflexus*) retrouvés dans les parties drainées, la zone la plus humide abrite une magnocariçaie et des plantes d'intérêt patrimonial caractéristiques des prairies humides telles que le pâturin des marais (*Poa palustris*), espèce figurant sur la liste rouge wallonne comme espèce vulnérable. Les principales espèces d'intérêt identifiées sont la laïche des marais (*Carex acutiformis*), la laïche distique (*Carex disticha*), la fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le scirpe des marais (*Eleocharis palustris*), la stellaire des fanges (*Stellaria uliginosa*), la renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*), la renoncule rampante (*Ranunculus repens*), le cresson de fontaine (*Nasturtium officinale*), la véronique des ruisseaux (*Veronica beccabunga*), le lycophe d'Europe (*Lycopus europaeus*) et la petite douve (*Ranunculus flammula*).

L'intérêt faunistique y est aussi important. Citons en guise d'exemple la présence de nombreux odonates et de batraciens tels que le triton ponctué (*Triturus vulgaris*) et la grenouille rousse (*Rana temporaria*). L'entomofaune y est également particulièrement présente. Un insecte peu commun sur la commune de Gembloux a été observé, la nêpe (*Nepa cinerea*).

Le drainage de cette prairie, exceptionnelle à Gembloux, devrait être complètement évité à l'avenir et les intrants agricoles réduits grâce à l'implantation d'une zone tampon.

Évolution 2009-2024 – Stable

Pas de changement majeur. Des traces de pollution aux hydrocarbures sont présentes dans la zone humide de la prairie, à proximité du cours d'eau.

Espèces remarquables

Pâturin des marais (<i>Poa palustris</i>)	Stellaire des fanges (<i>Stellaria alsine</i>)
Cresson de fontaine (<i>Nasturtium officinale</i>),	Laïche des marais (<i>Carex acutiformis</i>)
Laïche distique (<i>Carex disticha</i>)	Triton ponctué (<i>Triturus vulgaris</i>)
Nêpe (<i>Nepa cinerea</i>)	

Espèces végétales présentes sur le site

Anthriscus sylvestris, *Anthoxanthum odoratum*, *Apium nodiflorum*, *Callitriche stagnalis*, *Caltha palustris*, *Carex acutiformis*, *Carex disticha*, *Carex hirta*, *Cerastium fontanum*, *Cirsium palustre*, *Coryllus avellana*, *Cynosurus cristatus*, *Eleocharis palustris*, *Epilobium hirsutum*, *Equisetum palustre*, *Glyceria notata*, *Holcus lanatus*, *Juncus effusus*, *Juncus inflexus*, *Lemna minor*, *Lotus uliginosus*, *Lychnis flos-cuculi*, *Lycopus europaeus*, *Mentha aquatica*, *Nasturtium officinale*, *Phragmites australis*, *Poa palustris*, *Poa trivialis*, *Ranunculus flammula*, *Ranunculus repens*, *Scirpus sylvestris*, *Scrophularia umbrosa*, *Stellaria alsine*, *Stellaria uliginosa*, *Veronica arvensis*, *Veronica beccabunga*,...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude ;
- Ne plus entretenir les drains déjà colmatés et dans le cas contraire, reboucher les drains toujours fonctionnels ;
- S'assurer que la source de pollution aux hydrocarbures est écartée du site (présence de flaques huileuses dans les drains).
- Prévoir la mise en place d'une zone tampon entre le site et le champ adjacent.
- Attribuer un statut de conservation fort à ce site abritant une espèce figurant sur la liste rouge des espèces de Wallonie (*Plantes protégées et menacées de Wallonie*).

Illustrations



© Piquera J.

Figure 72 : Magnocariçaie à Laîche des marais (*Carex acutiformis*)



© Dagnelie C.

Figure 73 : Jonc épars (*Juncus effusus*)



© Dagnelie C.

Figure 74 : Aperçu du site

Le Bois de Vieilles Ferrières – Code 26

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 17,24 ha	X : 173528
	ZCr 55,74 ha	Y : 135580
	ZD 22,48 ha	

Le Bois de Vieilles Ferrières, relique de l'ancienne forêt ceinturant Gembloux au même titre que le Bois de Grand-Leez, présente un intérêt patrimonial et écologique et est d'ailleurs repris dans un site de grand intérêt biologique (SGIB 2919). Ce site est à la fois forestier, avec une chênaie à luzule des bois (*Luzula sylvatica*), à jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) et des forêts alluviales, mais également concerné par des milieux ouverts, notamment au sud, certaines zones humides plus ouvertes abritant notamment le cresson de fontaine (*Nasturtium officinale*), la menthe aquatique (*Mentha aquatica*), le populage des marais (*Caltha palustris*), la renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*) et la véronique aquatique (*Veronica beccabunga*).

Au sein du massif forestier, hormis la présence en grand nombre de la luzule des bois, de nombreux clones de fougère aigle sont présents. L'intérêt du bois réside également dans la présence d'un ruisseau prenant sa source en forêt et relativement bien conservé ainsi que quelques larges plans d'eau qui pourraient être aménagés de manière favorable à la biodiversité. Notons également la présence de myrtille (*Vaccinium myrtillus*) au nord du site et de falaises plus sableuses à l'ouest, le long de la rue des Grands Ha.

Évolution 2009-2024 – Amélioré

Une zone marécageuse mise à blanc en 2009 au Sud-Ouest du site présente désormais de larges plages de lâches et du cresson des fontaines (*Nasturtium officinale*) dans le lit d'un ruisseau en bon état de conservation tandis que l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) est en cours de colonisation.

Espèces remarquables

Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) Myrtille commune (*Vaccinium myrtillus*)
Renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Alnus glutinosa*, *Alopecurus pratensis*, *Anemone nemorosa*, *Betula pendula*, *Caltha palustris*, *Capsella bursa-pastoris*, *Carex remota*, *Carex sylvatica*, *Circea lutetiana*, *Cornus sanguinea*, *Coryllus avellana*, *Euphorbia amygdaloides*, *Fagus sylvatica*, *Filipendula ulmaria*, *Fraxinus excelsior*, *Galium aparine*, *Geum urbanum*, *Geranium pyrenaicum*, *Glechoma hederacea*, *Hedera helix*, *Hyacinthoides non-scripta*, *Juncus effusus*, *Lonicera periclymenum*, *Luzula sylvatica*, *Mentha aquatica*, *Nasturtium officinale*, *Populus* sp., *Prunus avium*, *Prunus serotina*, *Pteridium aquilinum*, *Quercus robur*, *Ranunculus sceleratus*, *Rubus* sp., *Sambucus nigra*, *Silene dioica*, *Stachys sylvatica*, *Stellaria media*, *Teucrium scorodonia*, *Tussilago farfara*, *Urtica dioica*, *Vaccinium myrtillus*, *Veronica beccabunga*,...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Enrayer la progression d'espèces exotiques invasives présentes sur le site (par exemple : *Prunus serotina* le long de la Rue des Grands Ha) : les différentes techniques de gestion mises au point par la Cellule d'appui à la gestion des plantes invasives ;
- Maintenir des zones humides ouvertes ;
- Protéger les ruisseaux de sources forestiers ;

Illustrations



© Dagnelie C.

Figure 75 : Sous-bois de la forêt marécageuse



© Launoy S.

Figure 76 : Chênaie en bordure de ruisseau forestier de source

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	0 ha	X : 172507
	ZCr	0 ha	Y : 135751
	ZD	24,00 ha	

Le site de Vichenet est principalement composé de prairies présentant des zones de fourrés, des arbres isolés et entourées de haies vives, d'une forêt de chênes (*Quercus robur*), d'érables sycomores (*Acer pseudoplatanus*) et de sureau noir (*Sambucus nigra*) ainsi que d'un plan d'eau. Le site compte aussi quelques pieds de chênes rouges et de pin ainsi qu'une espèce exotique envahissante : le buddleia (*Buddleja davidii*).

Évolution 2009-2024 – Stable

Pas d'évolution majeure en dehors de l'arrivée du buddleia (*Buddleja davidii*).

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Carex sylvatica*, *Circea lutetiana*, *Dactylis glomerata*, *Fraxinus excelsior*, *Galium aparine*, *Geum urbanum*, *Geranium pyrenaicum*, *Glechoma hederacea*, *Iris pseudacorus*, *Polygonatum multiflorum*, *Quercus robur*, *Salix alba*, *Sambucus nigra*, *Ribes rubrum*, *Teucrium scorodonia*, *Thalictrum aquilegifolium*, *Tussilago farfara*, *Urtica dioica*,...

Propositions d'action

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude ;
- Éviter de planter des espèces exotiques et les remplacer plutôt par des espèces indigènes.

Illustrations



© Launoy S.

Figure 77 : Plan d'eau de Vichenet

Le Bois d'Alloy – Code 28

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	3,41 ha	X : 171740
	ZCr	7,20 ha	Y : 134954
	ZD	10,27 ha	

Le Bois d'Alloy est occupé par des peuplements résineux exotiques (douglas, mélèzes) mais abrite également une chênaie surplombant un clone de fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) et des plans d'eau. Cette forêt est potentiellement une forêt acidophile atlantique à jacinthe des bois au vu du nombre de jacinthes et de luzules des bois (*Luzula sylvatica*) encore présentes sur le site. On retrouve sur le site des espèces telles que le muguet (*Convallaria majalis*), la laîche pâle (*Carex pallescens*), la laîche des bois (*Carex sylvatica*) et la laîche espacée (*Carex remota*). Le bois est actuellement exploité pour la sylviculture autant dans les parties plantées en résineux que dans les zones de feuillus et la chasse y est largement pratiquée. Des installations d'élevage cynégétique sont d'ailleurs présents.

Évolution 2009-2024 – Dégradé

Il y a eu un léger agrandissement de la zone plantée en résineux. Certaines zones forestières sont utilisées pour l'élevage cynégétique.

Espèces remarquables

Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*)

Laîche pâle (*Carex pallescens*)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Alnus glutinosa*, *Anemone nemorosa*, *Betula pendula*, *Carex pallescens*, *Carex remota*, *Carex sylvatica*, *Carpinus betulus*, *Circea lutetiana*, *Cirsium* sp., *Convallaria majalis*, *Crataegus monogyna*, *Fagus sylvatica*, *Galium aparine*, *Glechoma hederacea*, *Hedera helix*, *Heracleum sphondylium*, *Holcus lanatus*, *Hyacinthoides non-scripta*, *Larix decidua*, *Lonicera periclymenum*, *Luzula sylvatica*, *Milium effusum*, *Phragmites australis*, *Primula eliator*, *Pseudotsuga menziesii*, *Pteridium aquilinum*, *Ribes rubrum*, *Rubus* sp., *Sambucus nigra*, *Stellaria holostea*, *Teucrium scorodonia*, *Urtica dioica*.

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Restaurer la qualité des berges et de l'eau des plans d'eau localisés dans le bois ;
- Restaurer la zone forestière enrésinée dont le potentiel de restauration en forêt feuillue acidophile atlantique est important ;

Illustrations



© Dagnelie C.

Figure 78 : Lisière forestière du bois d'Alloy



© Launoy S.

Figure 79 : Ptéridaie sous chênaie-boulaie



© Launoy S.

Figure 80 : Ptéridaie sous chênaie



© Launoy S.

Figure 81 : Peuplement résineux et stations de luzule des bois (*Luzula sylvatica*)

Le Bois de Bordeaux – Code 29

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 16,77 ha	X : 172177
	ZCr 2,42 ha	Y : 134048
	ZD 4,86 ha	

Le site du Bois de Bordeaux, situé à Mazy et inclus dans le site Natura 2000 « Vallée de l'Orneau » et dans le site de grand intérêt biologique (SGIB 2636), abrite une forêt de chênes sessiles (*Quercus petrea*), frênes (*Fraxinus excelsior*), charmes (*Carpinus betulus*) et érables sycomores (*Acer pseudoplatanus*) neutrophile voire légèrement acidophile. Quelques beaux hêtres (*Fagus sylvatica*) y sont encore présents. Un bel affleurement de schistes rouges de Mazy y est observable.

Les espèces herbacées observées sont notamment l'anémone sylvie (*Anemone nemorosa*), la ficaria fausse-renoncule (*Ranunculus ficaria*), le sceau de Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*), l'ail des ours (*Alium ursinum*), le gouet tacheté (*Arum maculatum*).

Les jonquilles (*Narcissus pseudonarcissus*), mercuriales vivaces (*Mercurialis perennis*) et la violette de Reichenbach (*Viola Reichenbachiana*) y sont nombreuses. De larges zones de ptéridaies sont également présentes.

La sitelle torchepot (*Sitta europaea*) et le pic épeiche (*Dendrocopos major*) sont deux oiseaux cavernicoles observés sur le site.

On observe en bordure de l'Orneau un ancien four à chaux qui héberge notamment une population hivernante de chauves-souris (notamment le vespertilion à moustaches – *Myotis mystacinus*).

Évolution 2009-2024 – Dégradé

Pas d'évolution majeure sur la majorité du site mais certaines zones ont été récemment plantées avec des jeunes plants de chêne rouge d'Amérique.

Espèces remarquables

Hibou Grand-duc (*Bubo bubo*)

Vespertilion à moustaches (*Myotis mystacinus*)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Aegopodium podagraria*, *Aliaria petiolata*, *Alium ursinum*, *Anemone nemorosa*, *Arum maculatum*, *Betula pendula*, *Carex sylvatica*, *Carpinus betulus*, *Corylus avellana*, *Euphorbia amygdaloides*, *Fagus sylvatica*, *Fragaria vesca*, *Fraxinus excelsior*, *Glechoma hederacea*, *Hedera helix*, *Melica uniflora*, *Mercurialis perennis*, *Narcissus pseudonarcissus*, *Polygonatum odoratum*, *Pteridium aquilinum*, *Quercus petrea*, *Quercus robur*, *Ribes rubrum*, *Urtica dioica*, *Viola reichenbachiana*, ...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Mettre en valeur la discordance d'Al Vau, représentant l'important patrimoine géologique la commune de Gembloux ;
- Mettre les anciens fours à chaux sous statut de CSIS (Cavité souterraine d'intérêt scientifique) et procéder à des aménagements en faveur des chauves-souris ;
- Remplacer les espèces exotiques par des espèces indigènes après exploitation

- Renaturaliser les berges du cours d'eau.

Illustrations



© Launoy S.

Figure 82 : Goutet tacheté (*Arum maculatum*)



© Launoy S.

Figure 83 : Discordance d'Al Vau dans le bois de Bordeaux



© Dagnelie C.

Figure 84 : Plantation de chêne rouge d'Amérique



© Dagnelie C.

Figure 85 : Ptéridaie

Le terril d'Hermoye dans la vallée du Repjoux – Code 30

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	4,69 ha	X : 174115
	ZCr	26,98 ha	Y : 133832
	ZD	87,57 ha	

D'une dizaine de mètres de haut, le terril d'Hermoye est à cheval sur quatre sites de grand intérêt biologique (SGIB 902, 2824, 2825 et 2826) et est composé de déchets de marbre noir (Frasnien). L'intérêt du site a été grandement affecté par la réexploitation du terril bien qu'une des deux zones ait récemment été abandonnée. Cependant, le site abrite encore des espèces telles que le lézard vivipare (*Zootoca vivipara*), l'alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) et le crapaud calamite (*Bufo calamita*). Ces zones sont également colonisées par plusieurs espèces exotiques envahissantes, le buddleia (*Buddleja davidii*), le séneçon du cap (*Senecio inaequidens*) et la vergerette du Canada (*Conyza canadensis*), et utilisées pour l'élevage de volatiles.

La vallée est occupée par une forêt de chêne, d'érable sycomore et de frêne. La strate arbustive est composée de noisetier (*Corylus avellana*) et de sureau noir (*Sambucus nigra*) alors que le sous-bois est marqué par quelques stations de mercuriales vivaces (*Mercurialis perennis*) et de violettes de Reichenbach (*Viola Renchenbachiana*). Des prairies sont localisées dans le fond de la vallée. Une zone de sources, au nord du site, abrite de la scrophulaire aquatique (*Scrophularia auriculata*) et de l'angélique sauvage (*Angelica sylvestris*).

Évolution 2009-2024 – Stable

L'activité d'extraction dans la partie Ouest de la carrière semble avoir été abandonnée au profit du développement d'espèces rudérales et pionnières. Du buddleia (*Buddleja davidii*) est également présent. Deux zones ont cependant récemment été converties en parcelles maraîchères. L'Orpin de Bologne (*Sedum sexangulare*) qui était anciennement retrouvé sur les sites carriers n'a pas été revu.

Espèces remarquables

Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*)

Crapaud calamite (*Bufo calamita*)

Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*)

Espèces végétales présentes sur le site (hors terril)

Acer campestre, *Acer pseudoplatanus*, *Aesculus hippocastanum*, *Ajuga reptans*, *Alliaria petiolata*, *Allium ursinum*, *Anemone nemorosa*, *Angelica sylvestris*, *Arum maculatum*, *Athyrium filix-femina*, *Carex sylvatica*, *Carex remota*, *Carpinus betulus*, *Circaea lutetiana*, *Corylus avellana*, *Crataegus monogyna*, *Deschampsia cespitosa*, *Epipactis helleborine*, *Euphorbia amygdaloides*, *Fagus sylvatica*, *Fraxinus excelsior*, *Geum urbanum*, *Glechoma hederacea*, *Glyceria* cf. *maxima*, *Hedera helix*, *Iris pseudacorus*, *Juncus effusus*, *Mercurialis perennis*, *Milium effusum*, *Myosotis scorpioides*, *Oxalis acetosella*, *Polygonatum multiflorum*, *Primula elatior*, *Quercus robur*, *Ribes rubrum*, *Ribes ulva-crispa*, *Sambucus nigra*, *Scirpus sylvestris*, *Scrophularia auriculata*, *Scrophularia umbrosa*, *Stachys sylvatica*, *Urtica dioica*.

Propositions d'actions

Le statut Natura 2000 implique le respect des objectifs du régime de gestion active défini pour la pelouse, des unités de gestion, des interdictions particulières et autres mesures préventives fixées par l'arrêté de désignation du site. L'établissement d'un plan de gestion adéquat du site doit se faire en collaboration avec les propriétaires.

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude ;
- Gérer les espèces exotiques envahissantes présentes sur le site
- Eviter l'utilisation d'herbicides en bordure du cours d'eau ;
- Eviter de cultiver les zones d'extraction du marbre noir (risque de pollution ?)
- Envisager l'aménagement du lieu-dit « Fausse Cave » pour les chiroptères ;

Illustrations



© Dagnelie C.



© Dagnelie C.

Figures 86 et 87 : Végétation rudérale et pionnière dans les carrières après l'arrêt de l'exploitation de « marbre frasnien » dans la vallée de l'Ourchet



© Launoy S.

Figures 88 et 89 : Vallée du Repjoux



© Launoy S.

Figure 90 : Lieu-dit « Fausse Cave »

La vallée de l'Ourchet – Code 31

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	13,53 ha	X : 175848
	ZCr	27,36 ha	Y : 134802
	ZD	34,69 ha	

La vallée de l'Ourchet est un site de grand intérêt biologique (SGIB 2976) composé d'une chênaie à mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*) où se retrouvent également des primevères officinales (*Primula elatior*). De la forêt alluviale est également retrouvée le long de l'Ourchet ainsi qu'une aulnaie marécageuse plantée d'aulnes blancs (*Alnus incana*). Plusieurs plans d'eau sont aussi présents sur le site, le principal étant peu intéressant pour soutenir la faune et la flore (berges artificielles, présences de nénuphar et de capres, ...).

Évolution 2009-2024 – Stable

Deux petites zones de plantations forestières ont été converties en une pépinière, le long de la rue de l'étoile, et en une zone de plantations maraîchères sous serre ainsi que de pâturage, à proximité de la rue Chainisse. Plusieurs zones de la forêt ont été exploitées par des mises à blanc successives.

Espèces remarquables

Laîche des marais (*Carex acutiformis*)

Laîche espacée (*Carex remota*)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer campestre, *Acer pseudoplatanus*, *Ajuga reptans*, *Alliaria petiolata*, *Alnus glutinosa*, *Anemone nemorosa*, *Angelica sylvestris*, *Arum maculatum*, *Athyrium filix-femina*, *Betula pendula*, *Caltha palustris*, *Carex acutiformis*, *Carex sylvatica*, *Carex remota*, *Carpinus betulus*, *Circaea lutetiana*, *Corylus avellana*, *Crataegus monogyna*, *Deschampsia cespitosa*, *Euphorbia amygdaloides*, *Fagus sylvatica*, *Filipendula ulmaria*, *Fraxinus excelsior*, *Geranium robertianum*, *Geum urbanum*, *Glechoma hederacea*, *Glyceria cf. maxima*, *Hedera helix*, *Hypericum hirsutum*, *Ilex aquifolium*, *Juncus effusus*, *Lythrum salicaria*, *Mentha aquatica*, *Mercurialis perennis*, *Milium effusum*, *Myosotis scorpioides*, *Oxalis acetosella*, *Paris quadrifolia*, *Polygonatum multiflorum*, *Primula elatior*, *Prunus avium*, *Quercus robur*, *Ranunculus ficaria*, *Ranunculus repens*, *Ribes rubrum*, *Rubus caesius*, *Sambucus nigra*, *Scirpus sylvestris*, *Scrophularia nodosa*, *Stachys sylvatica*, *Symphytum officinale*, *Urtica dioica*, *Veronica beccabunga*, ...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Eradiquer l'aulne blanc (*Alnus incana*),
- Dans le bois, à proximité de la chapelle Saint-Pierre, éviter le piétinement de la source par du bétail ;
- Dans les étangs à proximité du bois, s'assurer que des espèces végétales invasives ne colonisent l'entièreté des plans d'eau ;
- Déblayer les emballages de détritiques situés dans le cours d'eau, dans la forêt ;

- Protéger les forêts alluviales au sein de la forêt et maintenir des zones humides ouvertes (en priorité, les zones centrales) ;
- Privilégier une sylviculture moins intensive.

Illustrations



© Dagnelie C.

Figure 91 : Plages de mercuriales dans la chênaie



© Dagnelie C.

Figure 92 : Plan d'eau recouvert de nénuphars



© Dagnelie C.

Figure 93 : Zone de mise à blanc



© Launoy S.

Figure 94 : Aulnaie frênaie alluviale



© Launoy S.

Figure 95 : Cours d'eau



© Launoy S.

Figure 96 : Cours d'eau

Source de l'Ourchet – Code 32

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	0 ha	X : 177671
	ZCr	0 ha	Y : 135592
	ZD	5,32 ha	

Le site des sources de l'Ourchet comprend la source de l'Ourchet actuellement située au sein d'un peuplement de peupliers exotiques et des premières centaines de mètres du ruisseau sur la commune de Gembloux. L'Ourchet est bordé d'arbres tels que le charme, le bouleau verruqueux, le sorbier des oiseleurs, le peuplier, sa rive droite est protégée par une mesure agro-environnementale. La rive gauche est quant à elle ceinturée par un verger basses-tiges. Les intrants et pollutions en provenance de ce verger sont relativement importants.

Évolution 2009-2024 – Stable (Dégradé ?)

Des travaux sont en cours au niveau des berges du cours d'eau à l'Ouest du site. Une des deux berges a été mise à nu très récemment sans que l'objectif final ne soit clair.

Espèces végétales présentes sur le site

Betula pendula, *Carpinus betulus*, *Equisetum arvense*, *Juglans nigra*, *Heracleum sphondylium*, *Populus* sp., *Pteridium aquilinum*, *Sorbus aucuparia*, *Urtica dioica*, ...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Gérer *Fallopia japonica* présente dans la plantation de peupliers au Sud du site ;
- Sensibiliser les propriétaires et exploitants des zones situées en bordure de ruisseau de l'importance de restaurer la qualité de la source et du ruisseau de source pour l'ensemble de la vallée ;
- Après exploitation des peupliers, envisager le maintien d'une zone ouverte ou de plantations d'essences indigènes (saules, aulnes glutineux).

Illustrations



© Launoy S.

Figure 97 : Rive droite de l'Ourchet



© Launoy S.

Figure 98 : verger basse-tige en rive gauche de l'Ourchet

Les Huit Bonniers – Code 33

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 0 ha	X : 176540
	ZCr 15,37 ha	Y : 134280
	ZD 25,08 ha	

Situé au nord du village des Isnes, le site des Huit Bonniers est en partie repris dans le site de grand intérêt biologique (SGIB1371). Cette zone historiquement boisée a été exploitée pour ses sables bruxelliens et fut ensuite utilisée comme décharge communale pendant plus de 10 ans. Durant les années 90, une réhabilitation a été mise en place par la SPAQUE qui a procédé à un nivellement du terrain et au captage du méthane issu de la décomposition des déchets.

En 2015, le Nord-Est du site, et plus particulièrement à proximité du bâtiment, a également fait l'objet de remblaiement et présente une mosaïque de milieux pionniers et prairiaux. De nombreuses espèces exotiques, dont certaines envahissantes (*buddleia* – *Buddleja davidii*, vergerette du Canada – *Erigeron canadensis*, robinier faux acacia – *Robinia pseudoacacia*), s'y développent.

Les zones non remblayées sont situées au niveau du bassin d'orage situé dans la partie sud du site et dans la partie forestière de l'extrême Nord-Est du site, qui montre un certain intérêt écologique. Cette dernière présente une forêt de colonisation, largement composée de saules (*Salix sp.*). Les milieux plus humides soutiennent aussi plusieurs espèces d'amphibiens : le crapaud calamite (*Bufo calamita*), l'alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*).

Les pentes sablonneuses et certains chemins (principalement à l'est du site) sont colonisés par des bouleaux (*Betula pendula*) et de la végétation pionnière avec des espèces telles que le tussilage (*Tussilago farfara*).

De nombreuses espèces d'intérêt avaient été observées en 2009 sans qu'elles soient observées sur le terrain en 2024. Cependant, des inventaires plus poussés seraient nécessaires pour établir l'état biologique actuel du site. A titre d'exemples le leste barbare (*Lestes barbarus*), l'agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) et la piéride de la moutarde (*Leptidea sinapis*) peu commune au nord du sillon sambro-mosan étaient observés. Des individus de rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*), de perdrix grise (*Perdix perdix*), de fauvette grisette (*Sylvia communis*), de pigeon colombin (*Columba oenas*) et de linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) y étaient présents tout comme l'épipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*).

Évolution 2009-2024 – Dégradé

Une installation de captage a été mise en place sur une seconde zone au Nord de la première. Le Nord-Est du site, qui était considéré comme écologiquement intéressant en 2009 grâce à la présence d'une mosaïque d'habitats (mares temporaires, milieux pionniers et prairiaux, zones de recolonisation par le saule, ...), a été remblayé et présente actuellement beaucoup d'espèces exotiques dont certaines sont envahissantes.

Espèces remarquables

Epipactis à larges feuilles (<i>Epipactis helleborine</i>)	Millepertuis hirsute (<i>Hypericum hirsutum</i>)
Trèfle intermédiaire (<i>Trifolium medium</i>)	Erythrée petite centaurée (<i>Centaurea erythraea</i>)

Espèces végétales présentes sur le site

Alnus glutinosa, *Anemone nemorosa*, *Betula pendula*, *Calamagrostis epigejos*, *Carex remota*, *Carex sylvatica*, *Carpinus betulus*, *Centaureum erythraea*, *Circea lutetiana*, *Cirsium arvense*, *Corylus avellana*, *Crataegus monogyna*, *Cytisus scoparius*, *Deschampsia cespitosa*, *Digitalis purpurea*, *Dipsacus fullonum*, *Eleocharis palustris*, *Epipactis helleborine*, *Euphorbia amygdaloides*, *Fagus sylvatica*, *Fraxinus excelsior*, *Galium aparine*, *Glechoma hederacea*, *Gnaphalium uliginosum*, *Holcus lanatus*, *Hypericum hirsutum*, *Juncus articulatus*, *Juncus bufonius*, *Juncus conglomeratus*, *Juncus effusus*, *Larix decidua*, *Leucanthemum vulgare*, *Lotus corniculatus*, *Lotus pedunculatus*, *Marchantia polymorpha*, *Matricaria maritima* subsp. *inodora*, *Milium effusum*, *Polygonum aviculare*, *Plantago major*, *Populus* sp., *Potentilla anserina*, *Prunus avium*, *Pulicaria dysenterica*, *Ranunculus sceleratus*, *Rubus* sp., *Salix caprea*, *Salix* sp., *Sambucus nigra*, *Senecio inaequidens*, *Stachys sylvatica*, *Tilia platyphyllos*, *Trifolium medium*, *Trifolium repens*, *Tussilago farfara*, *Typha latifolia*, *Vicia hirsuta*, *Vicia tetrasperma*,...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Gérer l'invasion par les différentes espèces invasives présentes sur le site : Renouée du Japon (*Fallopia japonica*), séneçon sud-africain (*Senecio inaequidens*), vergerette annuelle (*Erigeron annuus*), berce du Caucase, (*Heracleum mantegazzianum*);
- Entretenir les zones sableuses qui sont actuellement colonisées par les herbacées ;
- Recreuser des pièces d'eau permanentes disparues avec les remblaiements.

Illustrations



© Dagnelie C.

Figure 99 : Zone remblayée au sein de la zone anciennement exploitée

La forêt de ravin aux Isnes – Code 34

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 0 ha	X : 176707
	ZCr 1,38 ha	Y : 133872
	ZD 0,15 ha	

Ce site de grand intérêt biologique (SGIB 2915) comporte plusieurs anciennes fosses d'extraction de « marbre noir » du Frasnien dont la principale abrite une forêt de pente à scolopendre. Cette forêt de pente est située au sud du site des « Huit Bonniers », aux Isnes. Ce type de forêt est intrinsèquement rare à l'échelle européenne et particulièrement en Région wallonne.

L'enjeu sur le site est la préservation et la restauration des forêts de ravin, notamment dans les autres fosses d'extraction. En effet, celles-ci sont actuellement le siège de dépôts de déchets divers (domestiques, matériaux de construction, etc.) et déchets organiques (tontes de pelouses, déchets ménagers, etc.).

Évolution 2009-2024 – Stable

Pas de changement majeur.

Espèces remarquables

Scolopendre (*Asplenium scolopendrium*)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Anemone nemorosa*, *Arum maculatum*, *Asplenium trichomanes*, *Asplenium scolopendrium*, *Betula pendula*, *Brachypodium sylvaticum*, *Carex sylvatica*, *Carpinus betulus*, *Crataegus monogyna*, *Corylus avellana*, *Dryopteris filix-mas*, *Fraxinus excelsior*, *Geranium robertianum*, *Geum urbanum*, *Glechoma hederacea*, *Lamium galeobdolon*, *Milium effusum*, *Polygonum multiflorum*, *Prunus avium*, *Sambucus nigra*, *Stachys sylvatica*, *Symphytum officinale*, *Urtica dioica*.

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Attribuer un statut de protection fort à ce site abritant un habitat d'intérêt communautaire prioritaire;
- Enlever les divers déchets présents sur le site et ensuite interdire l'accès au public afin d'éviter de nouveaux dépôts ;
- Apposer un panneau explicatif le long de la route ce qui pourrait sensibiliser la population à l'importance écologique du site.

Illustrations



© Launoy S.

Figure 100 : Zone d'éboulis de l'ancienne fosse d'extraction



© Dagnelie C.

Figure 101 : Scolopendre (*Asplenium scolopendrium*)



© Dagnelie C.

Figure 102 : Déchets présents dans le fond de forêts à scolopendre

La carrière souterraine du Ranil – Code 35

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	0 ha	X : 172114
	ZCr	0,54 ha	Y : 133016
	ZD	0,23 ha	

Situé au sud-est du village de Mazy, ce site de grand intérêt biologique (SGIB 1149) est une ancienne carrière de « marbre noir » (Frasnien). En surface, le site peut être décomposé en deux parties, de part et d'autre de la Rue de Spy. En provenance de Mazy, le site est occupé respectivement sur la droite et sur la gauche de la voirie par des grandes cultures et de la végétation rudérale et arborée. Au sein de la végétation rudérale des blocs de marbre sont présents et abritent la fougère fausse capillaire (*Asplenium trichomanes*) et l'épipactis à feuilles larges (*Epipactis helleborine*). L'intérêt principal du site réside dans la partie souterraine, qui serait probablement inondée⁴, abritant notamment des espèces de chauves-souris telles que le vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentoni*).

Évolution 2009-2024 – Stable

Pas de changement majeur sur le site.

Espèces remarquables

Fougère fausse capillaire (*Asplenium trichomanes*)

Vespertilion à moustache (*Myotis mystacinus*)

Oreillard (*Plecotus* sp.)

Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)

Épipactis à feuilles larges (*Epipactis helleborine*)

Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentoni*)

Vespertilion de Brandt (*Myotis brandti*)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Allium ursinum*, *Arctium* sp., *Betula pendula*, *Cirsium arvense*, *Clematis vitalba*, *Dipsacus fullonum*, *Fraxinus excelsior*, *Galium aparine*, *Geum urbanum*, *Glechoma hederacea*, *Epipactis helleborine*, *Heracleum sphondylium*, *Lamium album*, *Malva moschata*, *Populus tremula*, *Prunus avium*, *Prunus spinosa*, *Ribes uva-crispa*, *Salix caprea*, *Sambucus nigra*, *Scrophularia nodosa*, *Symphoricarpos albus*, *Symphytum officinale*, *Tanacetum vulgare*, *Ulmus* sp., *Urtica dioica*, *Veronica hederifolia*, ...

Propositions d'actions à envisager :

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude ;
- Nettoyer le site des nombreux déchets et protéger le site contre les dérangements et des dépôts clandestins de déchets ;
- Gérer le site de manière à conserver les arbres surplombant la carrière afin de garder l'atmosphère ombragée actuelle mais éclaircir le prolongement de l'ancienne rampe d'accès afin de faciliter le passage des chauves-souris.

⁴ Selon la description fournie par le Système d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie.

Illustrations



© Launoy S.

Figure 103 : Entrée de la cavité



© Dagnelie C.

**Figure 104 : Blocs de marbre dans la végétation
rudérale**

Le bois de Mièlmont – Code 36

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 71,40 ha	X : 171672
	ZCr 14,06 ha	Y : 132321
	ZD 15,84 ha	

Le bois de Mièlmont, en partie dominé par le château de Mièlmont, au sud de Gembloux est intégré au site Natura 2000 « Vallée de l'Orneau » tandis qu'une petite partie est considérée comme site de grand intérêt biologique (SGIB 2916). Il est composé d'une forêt neutrophile à calciphile de chênes pédonculés (*Quercus robur*), d'érables sycomores (*Acer pseudoplatanus*) et de frênes (*Fraxinus excelsior*) dans laquelle des lambeaux de hêtraie neutrophile à calcicole sont dispersés. Des forêts de pentes à scolopendre (*Asplenium scolopendrium*) abritant également la fausse capillaire (*Asplenium trichomanes*) y sont présentes.

Au sein de la chênaie de très larges stations d'ail des ours (*Alium ursinum*) et de mercuriales vivaces (*Mercurialis perennis*) forment un tapis herbacé au printemps. On y observe également le maintème à deux feuilles (*Maianthemum bifolium*) et le gouet tacheté (*Arum maculatum*), la parisette (*Paris quadrifolia*), ainsi que la laîche glauque (*Carex flacca*) sur certains sentiers pas trop ombragés.

Traversant le site, l'Orneau est bordé par une forêt alluviale hébergeant notamment le polypode vulgaire (*Polypodium vulgare*) et la circée de Paris (*Circaea lutetiana*).

Évolution 2009-2024 – Stable

Il n'a pas été possible d'accéder au site pour y faire des observations de terrain et l'analyse se base sur les images orthophotos du site entre 2009 et 2023. Sur celles-ci, aucun changement majeur n'a été détecté.

Espèces remarquables

Laîche glauque (<i>Carex flacca</i>)	Parisette (<i>Paris quadrifolia</i>)
Maïanthème à deux feuilles (<i>Maianthemum bifolium</i>)	scolopendre (<i>Asplenium scolopendrium</i>)
Dorine à feuilles opposées (<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>)	Polypode vulgaire (<i>Polypodium vulgare</i>)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Aegopodium podagraria*, *Alium ursinum*, *Arum maculatum*, *Asplenium scolopendrium*, *Asplenium trichomanes*, *Athyrium filix-femina*, *Betula pendula*, *Carex flacca*, *Carex sylvatica*, *Carpinus betulus*, *Circaea lutetiana*, *Chrysosplenium oppositifolium*, *Corylus avellana*, *Euphorbia amygdaloides*, *Fagus sylvatica*, *Fraxinus excelsior*, *Galium aparine*, *Glechoma hederacea*, *Hedera helix*, *Hypericum* sp., *Juncus effusus*, *Luzula sylvatica*, *Maianthemum bifolium*, *Paris quadrifolia*, *Polypodium vulgare*, *Pteridium aquilinum*, *Quercus robur*, *Ranunculus ficaria*, *Ranunculus repens*, *Ribes uva-crispa*, *Rubus caesius*, *Salix caprea*, *Salix* sp., *Sambucus nigra*, *Symphytum officinale*, *Tilia platyphyllos*, *Urtica dioica*, ...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude sachant que le statut Natura 2000 implique le respect des objectifs du régime de gestion active défini pour la pelouse, le respect des unités de gestion, des interdictions

particulières et autres mesures préventives fixées par l'arrêté de désignation du site. L'établissement d'un plan de gestion adéquat du site doit se faire en collaboration avec les propriétaires ;

- Nettoyer l'Orneau en aval du golf de Falnuée ;
- Maintenir les chemins forestiers ouverts, voire faire reculer les lisières afin d'améliorer l'ensoleillement ; ceux-ci abritent à l'heure actuelle une biodiversité propre aux milieux calcaires ouverts s'étant « réfugiée » dans les zones de lisière ;
- Aménager les plans d'eau du golf de manière plus favorable à la biodiversité tel qu'envisagé dans les principes généraux de l'étude.

Illustrations



© Launoy S.

Figure 105 : Hêtre à ail des ours (*Allium ursinum*)



© Launoy S.

Figure 106 : Chênaie-charmaie à ail des ours (*Allium ursinum*)



© Launoy S.

Figure 107 : Drève de tilleul à larges feuilles (*Tilia platyphyllos*)



© Launoy S.

Figure 108 : L'Orneau sous le château de Miélmont



© Launoy S.

Figure 109 : Laîche glauque (*Carex flacca*)

Le talus calcaire de Falnuée - Code 37

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	1,92 ha	X : 170678
	ZCr	0,46 ha	Y : 132717
	ZD	9,08 ha	

Le talus calcaire de Falnuée, situé à proximité de la confluence de l'Orneau avec la Ligne, constitue un habitat remarquable au nord du sillon sambro-mosan et est intégré au site Natura 2000 « Vallée de l'Orneau » ainsi qu'au site de grand intérêt biologique (SGIB 1366). Il est également intégré dans le périmètre du golf de Falnuée qui s'étend au sud du village de Mazy. Suite à une restauration menée en 2009-2010, le talus occupant un versant argilo-calcaire exposé au sud-est abrite désormais une pelouse calcaire mésophile d'une superficie d'environ 1,7 hectares. La partie Est est encore largement colonisée par les fourrés mais sa gestion vers un faciès plus caractéristique est en cours. Le talus est géré par pâturage de caprins/ovins en alternance sur plusieurs zones. Si besoin, des fauches avec export de matière sont aussi effectuées.

Le site abrite de nombreuses espèces floristiques et faunistiques retrouvées en cet unique endroit de la commune. En effet, la strate herbacée est dominée par le brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), une graminée rare au nord du sillon sambro-mosan. La pelouse renferme également d'autres plantes que l'on rencontre très occasionnellement en Hesbaye, comme la violette hérissée (*Viola hirta*), le trèfle intermédiaire (*Trifolium medium*), l'œillet des sables (*Dianthus armeria*) et l'amourette commune (*Briza media*).

Au niveau régional, la présence d'un tel habitat et du Demi-deuil (*Melanargia galathea*), un papillon très rare au nord du sillon sambro-mosan, est remarquable. D'autres insectes d'intérêt sont observés sur le site tels que le Criquet à ailes bleues (*Oedipoda caerulescens*), le petit nacré (*Issoria lathonia*) et des abeilles solitaires.

Évolution 2009-2024 - Amélioré

Le site a fait l'objet d'une importante restauration d'1,7 ha de la pelouse calcaire. Une première action de déforestation a été mise en place à l'hiver 2009-2010, ensuite suivie par des actions de fauchage et de débroussaillage les années suivantes. La gestion mise en place depuis suit les recommandations faites, c'est-à-dire la mise en place de pâturage caprin et de fauchage.

Espèces remarquables

Amourette commune (<i>Briza media</i>)	Œillet velu (<i>Dianthus armeria</i>)
Demi-deuil (<i>Melanargia galathea</i>)	Brachypode penné (<i>Brachypodium pinnatum</i>)
Brome dressé (<i>Bromus erectus</i>)	Laîche glauque (<i>Carex flacca</i>)
Polygala commun (<i>Polygala vulgaris</i>)	Potentille printanière (<i>Potentilla neumanniana</i>)
Erythrée petite centaurée (<i>Centaurea erythraea</i>)	Criquet à ailes bleues (<i>Oedipoda caerulescens</i>)
Orchis pourpre (<i>Orchis purpurea</i>)	
Orchis mâle (<i>Orchis mascula</i>)	

Espèces végétales présentes sur le site

Achillea millefolium, *Aegopodium podagraria*, *Agrimonia eupatoria*, *Agrostis capillaris*, *Anthoxanthum ododratum*, *Arrhenatherum elatius*, *Brachypodium pinnatum*, *Bromus erectus*, *Bryonia dioica*, *Campanula* sp., *Carex flacca*, *Centaurea jacea*, *Centaurea nigra*, *Centaureum erythraea*, *Cytisus*

scoparius, Cirsium arvense, Cirsium vulgare, Clematis vitalba, Clinopodium vulgare, Cornus sanguinea, Crataegus monogyna, Cytisus scoparius, Dactylis glomerata, Daucus carota, Dianthus armeria, Euphorbia amygdaloides, Festuca rubra, Fragaria vesca, Fraxinus excelsior, Glechoma hederacea, Holcus lanatus, Humulus lupulus, Hypericum perforatum, Knautia arvensis, Leucanthemum vulgare, Linum catharticum, Lotus corniculatus, Luzula campestris, Malus sylvestris, Matricaria inodora, Medicago lupulina, Melilotus albus, Mercurialis perennis, Myosotis arvensis, Origanum vulgare, Papaver rhoeas, Pimpinella saxifraga, Plantago lanceolata, Plantago media, Polygala vulgaris, Potentilla neumanniana, Primula veris, Prunus avium, Prunus spinosa, Quercus robur, Reseda luteola, Rosa canina, Rubus fruticosus, Rumex crispus, Rumex obtusifolius, Sanguisorba minor, Sedum sp., Senecio inaequidens, Senecio jacobaea, Silene vulgaris, Sonchus asper, Symphytum officinale, Sysimbrium officinale, Taraxacum vulgare, Trifolium dubium, Trifolium medium, Viburnum opulus, Vicia hirsuta, Vicia sativa subsp. nigra, Vicia tetrasperma, Viola hirta,...

Propositions d'actions

- Le statut Natura 2000 implique le respect des objectifs du régime de gestion active défini pour la pelouse, des unités de gestion, des interdictions particulières et autres mesures préventives fixées par l'arrêté de désignation du site (en cours d'adoption). L'établissement d'un plan de gestion adéquat de la pelouse doit se faire en collaboration avec les propriétaires. La mise sous statut de réserve naturelle de ce site devrait être encouragée ;
- Créer une zone tampon sur le replat dominant le talus au sein du golf de Falnuée afin de prévenir tout intrant chimique lié à l'entretien des pelouses. De même sur les bords de cours d'eau pour le préserver.
- Continuer la gestion mise en place pour faire évoluer vers/maintenir le milieu de pelouse calcaire en bon état de conservation. Les actions à favoriser sont :
 - Un fauchage annuel en rotation avec export de matière pour éviter l'enrichissement du sol tout en laissant des zones de refuge pour la faune. Il est à mettre en place après le 15 juillet et idéalement en septembre. Si le milieu a tendance à s'embroussailler, l'élimination des éléments ligneux peut également être mise en place, plutôt en automne ou en hiver. Certains arbres d'intérêt biologique, peuvent cependant être conservés, comme c'est le cas du pommier sauvage (*Malus sylvestris*) sur la pelouse actuelle. Ces arbres, présentant si possible des cavités, serviront notamment d'abri pour de nombreux insectes.
 - Le pâturage ovin ou caprin de la zone peut être intéressant, d'autant plus si les bêtes pâturent d'autres pelouses calcaires, favorisant la dispersion zoochore de la flore.

Illustrations



© Launoy S.

Figure 110 : Pelouse calcaire au printemps



© Piqueray J..

Figure 111: Demi-deuil (*Melanargia galathea*)



© Dagnelie C.

Figure 112 : Talus et pelouse calcaire



© Dagnelie C.

Figure 113 : Forêt à mercuriales vivaces (*Mercurialis perennis*)

Le bois de Serrée – Code 38

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 0 ha	X : 169921
	ZCr 3,84 ha	Y : 133787
	ZD 5,75 ha	

Cette zone humide en partie reprise dans un site de grand intérêt biologique (SGIB 2917) est enclavée dans des peuplements forestiers exotiques (résineux et peupliers – *populus* sp.) abritant encore de larges plages de mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*) qu'il conviendrait de diriger vers une chênaie atlantique. Le bois a une vocation cynégétique manifeste. La zone humide proprement dite est principalement constituée d'une forêt alluviale, d'un plan d'eau, de peuplement de baldingères (*Phalaris arundinacea*) et diverses autres plantes hygrophiles en bordure du plan d'eau telles que des iris jaune (*Iris pseudacorus*), de la scrofulaire ailée (*Scrophularia umbrosa*) et de la reine des prés (*Filipendula ulmaria*). Un second plan d'eau ornemental est présent au Sud du site. Ses berges verticales et son aspect entretenu ne permettent pas d'en faire un lieu intéressant d'accueil de la biodiversité.

Évolution 2009-2024 – Stable

Il n'y a pas eu de changement majeur.

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Anemone nemorosa*, *Carpinus betulus*, *Corylus avellana*, *Filipendula ulmaria*, *Fraxinus excelsior*, *Galeopsis tetrahit*, *Iris pseudacorus*, *Juncus effusus*, *Mercurialis perennis*, *Milium effusum*, *Phalaris arundinacea*, *Picea abies*, *Populus* sp., *Quercus robur*, *Ribes rubrum*, *Rubus* sp., *Salix alba*, *Sambucus nigra*, *Scrophularia nodosa*, *Scrophularia umbrosa*, *Urtica dioica*.

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Dégager les entraves dans le cours d'eau
- Replanter des espèces indigènes à la suite de l'exploitation des espèces exotiques

Illustrations



© Dagnelie C.

Figure 114 : Prairie située au nord du site



© Launoy S.

Figure 115 : Peuplement de baldingère ou phalaridaie (*Phalaris arundinaceae*)



© Launoy S.

Figure 116 : Plan d'eau et phalaridaie



© Dagnelie C.

Figure 117 : Plages de mercuriales vivaces (*Mercurialis perennis*)

Le prieuré de Bothey - Code 39

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 0 ha	X : 169858
	ZCr 3,87 ha	Y : 134960
	ZD 6,18 ha	

Le site du prieuré à Bothey est en partie repris dans un site de grand intérêt biologique (SGIB 2918) et se compose d'une prairie bocagère, dont la partie nord est plus humide, ainsi que d'un reliquat de chênaie à jacinthes des bois, refuge de nombreux chevreuils.

La partie humide était à l'origine une prairie humide dont la pente permettait l'existence d'un gradient hydrologique intéressant. Cette partie fait d'ailleurs l'objet de mesures agro-environnementales « prairie de haute valeur biologique » et « prairie naturelle ». Elle abritait en avril 2009 une espèce peu courante, le millepertuis maculé (*Hypericum maculatum*) ainsi que des espèces telles que le populage des marais (*Caltha palustris*), la laïche distique (*Carex disticha*), la menthe aquatique (*Mentha aquatica*), le scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*), la véronique aquatique (*Veronica beccabunga*) et le jonc épars (*Juncus effusus*). On doit néanmoins regretter que dans le courant de l'été 2009, cette prairie ait fait l'objet de travaux de drainage. Actuellement, la zone la plus humide ne se différencie plus de l'autre partie de la prairie. Une zone est cependant clôturée au sein de la prairie et semble être gérée différemment mais elle se compose principalement d'espèces communes.

Évolution 2009-2024 – Dégradé

La prairie humide d'intérêt a disparu, laissant à la place une prairie bocagère semblable à l'autre partie. Les espèces d'intérêt ne semblent plus présentes sur le site.

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Anemone nemorosa*, *Asplenium scolopendrium*, *Cardamine pratensis*, *Carex hirta*, *Carpinus betulus*, *Circaea lutetiana*, *Crataegus monogyna*, *Epilobium hirsutum*, *Equisetum arvense*, *Euonymus europaeus*, *Fraxinus excelsior*, *Juncus effusus*, *Hyancynthoides non-scripta*, *Polygonatum multiflorum*, *Populus sp.*, *Quercus robur*, *Rubus sp.*, *Rumex acetosa*, *Salix alba*, *Salix sp.*, *Sambucus nigra*, *Scirpus sylvaticus*, *Scrophularia nodosa*, *Scrophularia umbrosa*, *Senecio inaequidens*, *Silene dioica*, *Stachys sylvatica*, *Stellaria uliginosa*, *Urtica dioica*, *Veronica beccabunga*.

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Stopper les travaux de drainage (voire supprimer le drainage mis en place) ;
- Stopper l'élevage intensif de faisans de Colchide au sein de la zone forestière ;
- Restaurer la prairie humide de grand intérêt biologique qui était présente.

Illustrations



© Dagnelie C.

Figure 118 : Prairie bocagère



© Launoy S.

**Figure 119 : Forêt atlantique à jacinthe des bois
(*Hyacinthoides non-scripta*) ici en fruit**

Le ruisseau de Corroy - Code 40

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 4,40 ha	X : 171556
	ZCr 5,57 ha	Y : 136029
	ZD 37,17 ha	

La vallée du ruisseau de Corroy, reprise en site de grand intérêt biologique (SGIB 2920), prend sa source dans les alentours du château de Corroy. Une fontaine y est d'ailleurs mentionnée, la fontaine aux Corbeaux. Après avoir traversé le site dont il est question ici, le ruisseau se jette dans l'Orneau non loin du lieu-dit « Aux Trois Ponts ».

L'ensemble des zones humides et forestières de ce site est bordé par de grandes cultures. Le massif forestier est constitué pour partie par des plantations résineuses en lieu et place d'une chênaie atlantique acidophile qui augmenterait l'intérêt global de la zone. En effet, de nombreuses luzules des bois (*Luzula sylvatica*), la laïche des bois (*Carex sylvatica*) et la jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) y sont encore observées.

L'enjeu principal du site réside dans les milieux humides ouverts et forestiers qu'il héberge. Ainsi, une superbe mégaphorbiaie dominée par la reine des prés (*Filipendula ulmaria*), des magnocariçaies en complexe avec des aulnaies marécageuses, des aulnaies-frênaies alluviales et des points d'eau constituent un ensemble humide de très grande valeur.

Notons qu'une petite zone forestière et une prairie bocagère sont situées plus au sud. La zone forestière abrite des espèces telles que l'angélique (*Angelica sylvestris*), le gouet tacheté (*Arum maculatum*) et une plage de mégaphorbiaie à reine des prés (*Filipendula ulmaria*).

Les mégaphorbiaies jouent ici un rôle de régulateur important du régime hydrique de l'Orneau après la station d'épuration ainsi que de zone refuge pour une faune importante tel le chevreuil.

De nombreux insectes (tels que les abeilles solitaires) s'y retrouvent, ce qui attire de nombreux prédateurs tels que la bondrée apivore et les chauves-souris.

La zone forestière montre cependant des traces de nourrissage du gibier et est donc probablement utilisée à des fins cynégétiques.

Évolution 2009-2024 – Stable

Pas de changement majeur. Les milieux ouverts humides ont globalement eu tendance à se fermer progressivement et certains des plans d'eau sont très eutrophisés.

Espèces remarquables

Renoncule scélérate (<i>Ranunculus sceleratus</i>)	Luzule des bois (<i>Luzula sylvatica</i>)
Cardamine amère (<i>Cardamine amara</i>)	Laïche des marais (<i>Carex acutiformis</i>)
Renoncule scélérate (<i>Ranunculus sceleratus</i>)	Scrofulaire ailée (<i>Scrophularia umbrosa</i>)
Vespertilion (<i>Myotis</i> sp.)	Mélampyre des prés (<i>Melampyrum pratense</i>)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Alnus glutinosa*, *Anemone nemorosa*, *Angelica sylvestris*, *Anthriscus sylvestris*, *Apium nodiflorum*, *Asplenium scolopendrium*, *Betula pendula*, *Caltha palustris*, *Cardamine amara*, *Carex acutiformis*, *Carex sylvatica*, *Circaea lutetiana*, *Cirsium palustre*, *Chrysosplenium oppositifolium*, *Corydalis solida*, *Coryllus avellana*, *Dryopteris filix-mas*, *Epilobium hirsutum*, *Equisetum fluviatile*, *Equisetum palustre*, *Eupatorium cannabinum*, *Fagus sylvatica*, *Fraxinus excelsior*,

Iris pseudacorus, *Juncus effusus*, *Galeopsis tetrahit*, *Galium aparine*, *Heracleum sphondylium*, *Hyacinthoides non-scripta*, *Lamium galeobdolon*, *Larix decidua*, *Luzula sylvatica*, *Lychnis flos-cuculi*, *Lycopus europeanus*, *Melampyrum pratense*, *Mentha aquatica*, *Millium effusum*, *Myosotis scorpioides*, *Populus spp.*, *Potentilla anserina*, *Primula elatior*, *Pteridium aquilium*, *Sambucus nigra*, *Salix alba*, *Salix spp.*, *Scirpus sylvestris*, *Scrophularia umbrosa*, *Solanum dulcamara*, *Sorbus aucuparia*, *Stachys sylvatica*, *Typha latifolia*, *Urtica dioica*, *Veronica beccabunga*, *Viburnum opulus*.

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Envisager la reconversion des plantations résineuses en chênaie atlantique acidophile ;
- Remplacer les essences exotiques par des indigènes après exploitation (chêne rouge, ...)
- Gérer la zone centrale de manière à maintenir une mosaïque de milieux humides ouverts et fermés ;
- Enlever les déchets présents dans les zones humides et le cours d'eau.
- Améliorer la qualité de l'eau grâce à des zones tampon de part et d'autre du ruisseau de Coroy, à partir de sa source (située dans une zone de prairies intensives).

Illustrations



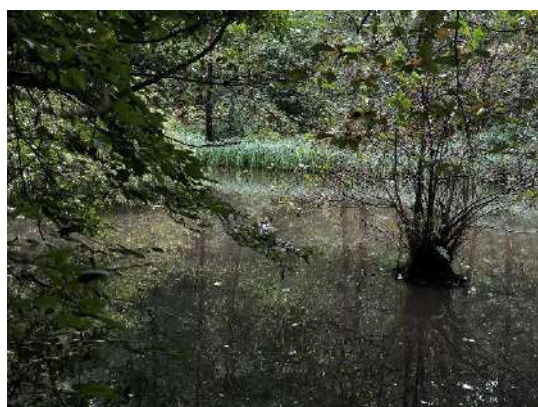
© Launoy S.

Figure 120 : Mégaphorbiaie comprenant de nombreuses reines des prés (*Filipendula ulmaria*)



© Launoy S.

Figure 121 : frênaie alluviale en bordure de cours d'eau



© Dagnelie C.

Figure 122 : Plan d'eau au sein d'une aulnaie alluviale



© Launoy S.

Figure 123 : Magnocariçaie à laïche des marais (*Carex acutiformis*) sous une aulnaie à aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)



© Dagnelie C.

Figure 124 : Forêt à Luzules (*Luzula sylvatica*)

Le « Pucet » - Code 41

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 0,29 ha	X : 171262
	ZCr 2,44 ha	Y : 137116
	ZD 32,90 ha	

Le site du Pucet comprend une zone considérée comme site de grand intérêt biologique (SGIB 2921). En outre, il se compose d'une forêt à jacinthe des bois dont une partie est une chênaie-charmaie atlantique, d'un plan d'eau piscicole, de peuplements de phragmites et de prairies bocagères. Une prairie humide abritant un peuplement de laïches (*Carex sp.*), milieu relativement rare à Gembloux est située à proximité de la ferme du Monty.

Évolution 2009-2024 – Stable

Aucun changement majeur.

Espèces végétales présentes sur le site

Achillea millefolium, *Alnus glutinosa*, *Anemone nemorosa*, *Arum maculatum*, *Athyrium filix-femina*, *Betula pendula*, *Caltha palustris*, *Cardamine pratensis*, *Carpinus betulus*, *Circaea lutetiana*, *Cornus sanguinea*, *Corylus avellana*, *Equisetum arvense*, *Filipendula ulmaria*, *Iris pseudacorus*, *Galium aparine*, *Geranium robertianum*, *Hedera helix*, *Holcus lanatus*, *Hyacinthoides non-scripta*, *Leucanthemum vulgare*, *Lycopus europeus*, *Lythrum salicaria*, *Medicago lupulina*, *Mentha aquatica*, *Milium effusum*, *Nasturtium officinale*, *Phragmites australis*, *Polygonatum multiflorum*, *Quercus robur*, *Ranunculus repens*, *Ribes rubrum*, *Rubus sp.*, *Sambucus nigra*, *Silene dioica*, *Stachys sylvatica*, *Tilia platyphyllos*, *Urtica dioica*, *Viburnum opulus*.

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Gérer *Fallopia japonica*, présente au niveau du chemin de la Gotale ;
- Créer une zone tampon afin d'éviter le ruissellement depuis les terres agricoles vers le ruisseau du Pucet au bas des pentes de Corroy ;
- Eliminer les résineux au sein de la chênaie-charmaie à jacinthe des bois ;
- Eliminer les entraves et détritiques dans le cours d'eau (déchets et béton) ;
- Accentuer le caractère bocager des prairies au sud du plan d'eau en y développant le bocage (fruitiers et/ou saules) ;
- Extensifier la prairie à l'ouest du site (zone de sources).

Illustrations



© Launoy S.

Figure 125 : Chênaie acidophile atlantique avec la jacinthe des bois en fruit en sous-bois

Les sources de l'Orne - Code 42

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 6,48 ha	X : 169295
	ZCr 15,68 ha	Y : 138417
	ZD 19,89 ha	

Depuis ses sources, reprises comme site de grand intérêt biologique (SGIB 2922), et le long de son parcours sur le territoire communal, l'Orne engendre un ensemble de milieux humides de grand intérêt. Une grande roselière, en voie de colonisation forestière, et quelques magnocariçaies bordent les sources et le tracé du ruisseau avant qu'il ne traverse un milieu forestier composé de noisetiers (coudraie). L'orchidée protégée, l'Epipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*) y a été notamment observée ainsi que de la primevère officinale (*Primula veris*). Il traverse ensuite la rue du Monty, menant à Bertinchamps et continue son parcours entre une parcelle agricole intensive et une prairie comportant une zone plus humide d'intérêt. Dans cette zone plus humide, des espèces de laïches (*Carex sp.*), de joncs (*Juncus sp.*) et la fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*) sont présentes. Le cours d'eau est à cet endroit bordé d'aulnes (*Alnus glutinosa*) et de saules (*Salix sp.*). Son cours est ponctué par des peuplements de baldingère (*Phalaris arundinacea*) où la rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) est présente. Un entretien de la ripisylve évoquée serait bienvenu. Aux alentours du ruisseau dans le milieu agricole, l'alouette des champs (*Alauda arvensis*) est régulièrement observée.

L'Orne est ensuite rejoint par un autre petit ruisseau, le ruisseau du Bois des Spèches qui prend sa source quelques dizaines de mètres plus loin. Une zone humide en amont de ce petit ruisseau est particulièrement dégradée (déchets et intrants agricoles, remblais). Les phénomènes de ruissellement y sont très importants et sont bien visibles dans les parties basses des champs de la Campagne des Spèches. Une aulnaie-frênaie alluviale borde ces deux cours d'eau jusqu'à un étang très eutrophisé.

Plus au nord, à proximité de Bertinchamps, le site comprend un plan d'eau important bordé de laïche des rives (*Carex riparia*), des zones de massettes et une zone qui était située entre deux bras du ruisseau au 18^{ème} siècle. Malgré la présence de renouée du Japon (*Fallopia japonica*), cette petite zone humide abrite des milieux humides en voie d'assèchement et de colonisation par des éléments ligneux. On y retrouve notamment de la menthe aquatique (*Mentha aquatica*), de la scrofulaire ailée (*Scrophularia umbrosa*) et des massettes (*Typha latifolia*).

Une zone particulièrement intéressante est située plus au nord hébergeant une magnocariçaie (notamment à *Carex disticha*; démontrant le caractère encore maigre de la zone), occupée par divers batraciens tels que le triton ponctué (*Triturus vulgaris*) et la grenouille rousse (*Rana temporaria*) et une roselière, à l'ouest d'une forêt alluviale, siège de nombreux ruisseaux de sources.

Évolution 2009-2024 – Stable

Les peupliers présents au Nord-Est du site ont été abattus récemment et une roselière est en train de s'y développer. Cependant, la zone sera probablement prochainement replantée pour une exploitation sylvicole future. La zone adjacente au plan d'eau a également été déboisée et des espèces rudérales et des milieux humides s'y sont développer telles que le jonc des crapauds (*Juncus bufonius*) et le panic pied-de-coq (*Echinochloa crus-galli*). Plusieurs mares de petite taille ont été creusées dans la prairie au Sud du site. Leurs berges sont particulièrement verticales et l'eau semble y être assez eutrophisée. Une

des mares est par ailleurs complètement envahie par la lentille d'eau (*Lemna minor*). La roselière présente au Sud-Ouest du site et la forêt humide qui l'entoure présente de larges zones de piétinement par le gibier. Des points de nourrissage sont également présents ainsi que des caméra-traps.

Espèces remarquables

Triton ponctué (*Triturus vulgaris*)

Petite berle (*Berula erecta*)

Saules des vanniers (*Salix viminalis*)

Laîche distique (*Carex disticha*)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Alnus incana*, *Alnus glutinosa*, *Angelica sylvestris*, *Anthriscus sylvestris*, *Apium nodiflorum*, *Callitriche* sp., *Caltha palustris*, *Carex acutiformis*, *Carex disticha*, *Carex remota*, *Carex riparia*, *Cirsium oleraceum*, *Coryllus avellana*, *Crataegus monogyna*, *Dryopteris filix-mas*, *Epilobium hirsutum*, *Epipactis helleborine*, *Equisetum fluviatile*, *Equisetum telmateia*, *Equisetum palustre*, *Eupatorium cannabinum*, *Filipendula ulmaria*, *Geum urbanum*, *Glechoma hederacea*, *Hyacinthoides non-scripta*, *Iris pseudacorus*, *Juncus inflexus*, *Juncus effusus*, *Lychnis flos-cuculi*, *Lycopus europaeus*, *Lythrum salicaria*, *Mentha aquatica*, *Milium effusum*, *Myosotis* sp., *Phalaris arundinacea*, *Phragmites australis*, *Plantago lanceolata*, *Populus* spp., *Potentilla anserina*, *Primula veris*, *Prunus avium*, *Ranunculus ficaria*, *Salix alba*, *Salix viminalis*, *Salix* spp., *Sambucus nigra*, *Scirpus sylvestris*, *Scrophularia nodosa*, *Scrophularia umbrosa*, *Solanum dulcamara*, *Stachys sylvatica*, *Tussilago farfara*, *Typha latifolia*, *Urtica dioica*, *Valeriana repens*, *Veronica beccabunga*, *Viburnum opulus*.

Propositions d'actions

- Par son intérêt majeur, le site mériterait de se voir attribuer le statut de réserve naturelle ou de ZHIB. Un plan de gestion devrait être mis en place. Des pistes d'actions prioritaires sont néanmoins listées ci-dessous;
- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Enrayer la progression de *Fallopia* sp. à proximité de la ferme de Bertinchamps dans la zone rudérale récemment réouverte : les différentes techniques de gestion mises au point par la Cellule d'appui à la gestion des plantes invasives ;
- Gérer la roselière au sud du site :
 - de manière générale, l'ensemble de cette zone (roselière-mégaphorbiaie-magnocariçaie) devrait être diversifié en créant une mosaïque de milieux ouverts ;
 - créer des mares dans les endroits plus eutrophisés, ne présentant pas une flore de grand intérêt en étant attentif à favoriser les zones de contacts entre les milieux humides ouverts et les zones de plans d'eau ;
 - la création de mares devrait être réalisée en aménageant de petites digues afin de permettre la stagnation de l'eau ; il n'est donc pas nécessaire de toujours creuser des mares à proprement parler ;
 - contrôler la colonisation forestière et limiter la plantation de peupliers (*Populus* sp.) au sein de la roselière sèche et réouvrir l'entièreté de la roselière, éventuellement en annulant les peupliers déjà présents ;
 - exploiter les résineux en bordure de roselière ;
 - sur la lisière nord de la roselière, privilégier une haie sur environ un tiers de la longueur ; cette haie ne doit pas être trop haute afin d'éviter d'ombrager la roselière ; les deux autres tiers devraient rester ouverts ;
- Limiter la pression de gibiers dans la zone de forêt humide pour éviter la dégradation des sols

- Sur les zones situées au nord de la rue du Monty :
 - le fond humide au sein d'une prairie devrait être protégé de tout intrant agricole. Ce fond est néanmoins conservé dans une certaine mesure grâce aux bonnes pratiques agricoles actuelles ;
 - au sud-est, restaurer la zone ayant fait l'objet de remblais (roselière-prairie humide) et ainsi favoriser le développement de la roselière ;
 - Protéger cette dernière zone du ruissellement en provenance de terres agricoles par l'implantation de mesures agro-environnementales ;
 - Adoucir les berges de certaines des mares pour permettre leur utilisation par la faune ;
 - Remplacer l'aulne blanc (*Alnus incana*) par de l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) au sein de la zone forestière alluviale ;
- Au niveau du plan d'eau, juste au nord de la ferme de Bertinchamps, éliminer les poissons fousisseurs (carpes) et contrôler les espèces animales invasives (bernache du canada, ouette d'Egypte et tortue de Floride) ; le contrôle des espèces d'oiseaux invasifs permettrait d'améliorer la qualité des berges du plan d'eau;
- Le second plan d'eau devrait être raclé pour éviter son atterrissement
- Au nord de la ferme de Bertinchamps, au-delà de la chaussée Brunehaut, les plantations de peupliers en milieu alluvial devraient laisser place à une aulnaie-frênaie alluviale ;
- La zone centrale caractéristique (magnocariçaie et roselière sèche) devrait être fauchée tous les 3 à 5 ans en rotation ; La colonisation forestière de la magnocariçaie devrait être limitée ;
- La création d'une mare serait bénéfique en bordure de magnocariçaie dans laquelle de nombreux amphibiens sont déjà présents (crapauds communs, grenouilles rousses et tritons) ;

Illustrations



© Gillet L.

Figure 126 : Peupleraie transformée en milieu ouvert humide avec une roselière en formation



© Launoy S.

Figure 127 : Roselière en été



© Gillet L.

Figure 128 : Ruisseau en prairie humide



© Launoy S.

Figure 129 : Magnocariçaie en été



© Dagnelie C.

Figure 130 : Magnocariçaie sous aulnaie marécageuse



© Launoy S.

Figure 131 : Aulnaie marécageuse en bordure de cours d'eau



© Launoy S.

Figure 132 : Forêt rivulaire de l'Orne

Les sources du Poncia – Code 43

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	5,58 ha	X : 171171
	ZCr	7,25 ha	Y : 138516
	ZD	17,34 ha	

Le site du Poncia est une zone humide de grand intérêt dans le contexte agricole de Gembloux. Une grande partie est d'ailleurs considérée comme site de grand intérêt biologique (SGIB 2909).

Ce complexe abrite des magnocariçaies, des roselières sèches, des typhaies, des prairies humides, des forêts de colonisation, des plans d'eau et de l'aulnaie-frênaie alluviale.

La zone centrale caractéristique comprend deux roselières sèches. A leur périphérie, une importante magnocariçaie à lâche des marais (*Carex acutiformis*) est en partie colonisée par des saules blanc (*Salix alba*), créant une zone de transition entre les zones humides ouvertes et une zone forestière plus à l'ouest du site. Ces saules constituent le refuge d'une population de chevreuils et d'oiseaux dont la buse variable qui niche sur le site. La forêt alluviale aux abords du plan d'eau présente des helléborines à larges feuilles (*Epipactis helleborine*) dans son sous-bois mais aussi de la renouée du Japon (*Fallopia japonica*).

Le potentiel faunistique de la zone est particulièrement intéressant, notamment d'ordre herpétologique et ornithologique. Le bruant des roseaux et la rousserolle verderolle y sont entre autres présents. Deux espèces animales invasives y ont néanmoins été observées, la bernache du Canada et l'ouette d'Egypte. D'un point de vue entomologique, le site présente également un grand intérêt. De nombreux odonates y sont observés dont la libellule déprimée (*Libellula depressa*), l'agrion à larges pattes (*Platycnemis pennipes*), l'agrion élégant (*Ischnura elegans*), l'agrion jouvencelle (*Coenagrion puella*). Plus remarquables, le gomphe joli (*Gomphus pulchellus*), le capricorne musqué (*Aromia moschata*) et l'Hespérie du dactyle (*Thymelicus lineola*), les deux dernières étant protégées, sont signalés sur le site.

Évolution 2009 et 2024 - Dégradé

La prairie située à gauche du chemin d'accès par la chaussée de Charleroi est en cours d'urbanisation tandis qu'une partie de la zone centrale caractéristique composées de milieux humides a été transformée pour agrandir le champ présent au Nord du site. La magnocariçaie qui se trouve juste à côté est particulièrement envahie par l'ortie, probablement à cause des intrants agricoles, et a tendance à se refermer suite à la colonisation d'espèces arborées. Les falaises sableuses présentes dans l'ancienne carrière se sont largement revégétalisées. L'activité du site d'extraction semble avoir été arrêtée depuis peu et des indices d'utilisation de la zone par les motocross sont présents.

Espèces remarquables

Capricorne musqué (<i>Aromia moschata</i>)	Gomphe joli (<i>Gomphus pulchellus</i>)
Rousserolle verderolle (<i>Acrocephalus palustris</i>)	Rubanier rameux (<i>Sparganium erectum</i>)
Jonc des crapauds (<i>Juncus bufonius</i>)	Epipactis à large feuilles (<i>Epipactis helleborine</i>)
Lâche distique (<i>Carex disticha</i>)	

Espèces végétales présentes sur le site

Alnus glutinosa, *Anthriscus sylvestris*, *Apium nodiflorum*, *Caltha palustris*, *Carex acutiformis*, *Carex disticha*, *Carex hirta*, *Coryllus avellana*, *Crataegus monogyna*, *Cynosurus cristatus*, *Dipsacus fullonum*, *Epilobium hirsutum*, *Epipactis helleborine*, *Equisetum fluviatile*, *Equisetum palustre*, *Eupatorium cannabinum*, *Fraxinus excelsior*, *Holcus lanatus*, *Iris pseudacorus*, *Juncus bufonius*, *Juncus inflexus*,

Luzula campestris, *Lychnis flos-cuculi*, *Lycopus europaeus*, *Mentha aquatica*, *Milium effusum*, *Phragmites australis*, *Plantago lanceolata*, *Populus sp.*, *Potentilla anserina*, *Rubus sp.*, *Salix alba*, *Salix sp.*, *Scirpus sylvestris*, *Scrophularia umbrosa*, *Solanum dulcamara*, *Sparganium erectum*, *Stachys sylvatica*, *Tussilago farfara*, *Typha latifolia*, *Veronica beccabunga*, *Urtica dioica*.

Propositions d'actions

- Par son intérêt majeur, le site mériterait de se voir attribuer le statut de réserve naturelle ou au minimum celui de ZHIB. Un plan de gestion devrait être mis en place. Des pistes d'actions prioritaires sont néanmoins listées ci-dessous :
 - La gestion de la zone centrale caractéristique (ZCc) devrait être réalisée par fauchage tout en luttant contre la colonisation forestière tel que largement expliqué dans les mesures de gestion « Milieux humides ouverts » précédemment ; de manière générale la roselière et la magnocariçaie devraient être fauchées tous les 3 à 5 ans en rotation en exportant les résidus de fauche afin d'éviter l'atterrissement du site. Plus à l'est, le fond humide et la zone prairiale devraient quant à eux être fauchés de manière annuelle ;
 - La zone centrale restaurable (ZCr), située à l'ouest du site, pourrait faire l'objet de creusement de quelques mares ;
 - La zone centrale restaurable (ZCr) au nord-ouest du site devrait être amenée au stade de forêt alluviale et composée d'essences indigènes telles que *Salix alba* et *Alnus glutinosa* ;
 - Les espèces végétales invasives, notamment le long du RAVel et sur les remblais entre les fosses d'extraction ancienne et actuelle devraient être éliminées: renouée du Japon (*Fallopia sp.*), cerisier tardif (*Prunus serotina*), séneçon sud-africain (*Senecio inaequidens*), robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et solidage américain (*Solidago sp.*) ; les différentes techniques de gestion mises au point par la Cellule d'appui à la gestion des plantes invasives ;
- Mettre en place des zones tampons, préservant le site de l'eutrophisation et des intrants agricoles (directs et ruissellement). Des indices importants de ruissellement témoignent d'une situation actuelle défavorable, particulièrement le long des cultures au Nord du site d'extraction ; cette mise en place est cruciale pour le bon état de l'ensemble du site ;
- Favoriser une meilleure gestion du fond humide (forêt marécageuse, typhaie) à proximité du plan d'eau en maîtrisant la colonisation forestière et favorisant les abris naturels pour la petite faune ;
- Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau du plan d'eau (ZCr) en éliminant les poissons fousisseurs (carpes) si leur présence est avérée ainsi qu'en luttant contre la présence des espèces animales invasives (bernache du Canada et ouette d'Égypte principalement) ; la qualité des berges du plan d'eau en serait également améliorée ; Éliminer les déchets présents en quantité sur les berges accessibles ; Éventuellement adoucir la pente d'une des berges pour permettre le développement de végétation aquatique ;
- Rafraîchir les falaises sableuses présentes sur le site, en faveur de l'entomofaune sabulicole et en vue de l'éventuel retour de l'hirondelle de rivage ;
- Restaurer la zone de pâture présente au Nord du site vers une prairie humide ou, si cela n'est pas possible, clôturer le long du cours d'eau pour éviter la dégradation des berges par les animaux mis en pâturage.
- La zone fait l'objet d'un Plan Communal d'Aménagement. Des aménagements de sensibilisation à la nature pourraient être envisagés (sentiers didactiques) et les fosses

d'extraction réhabilitées dans un objectif de conservation de la nature (mares, plans d'eau, falaises sableuses, etc.).

Illustrations



© Gillet L.

Figure 133 : Roselière



© Gillet L.

Figure 134 : Plan d'eau situé dans une ancienne fosse d'extraction



© Gillet L.

Figure 135 : Mare temporaire et falaises sableuses dans le fond de la carrière abandonnée



© Gillet L.

Figure 136 : Chantier d'urbanisation en cours



© Launoy S.

Figure 137 : Mosaïque de milieux humides le long du ruisseau du Poncea

L'Orneau sous le « Domaine de l'Orneau » - Code 44

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	0 ha	X : 175497
	ZCr	0 ha	Y : 141100
	ZD	5,22 ha	

Après avoir fait une boucle à hauteur du Laid Mâle, l'Orneau traverse une aulnaie-frênaie alluviale et marécageuse. A proximité en rive gauche, dans la prairie, une zone plus humide abrite des joncs épars (*Juncus effusus*). La rive droite comprend quant à elle une mégaphorbiaie colonisée par la baldingère (*Phalaris arundinaceae*). Des peupliers sont plantés dans la forêt alluviale et le long des berges du cours d'eau tandis que plusieurs espèces exotiques telles que les bambous, la spirée et plusieurs résineux en mauvais état sanitaire sont présents à proximité du petit étang.

Évolution 2009-2024 – Stable

Pas de changement majeur bien que des espèces exotiques aient été introduites.

Espèces remarquables

Iris jaune (*Iris pseudacorus*)

Ache faux-cresson (*Apium nodiflorum*)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Aegopodium podagraria*, *Alnus glutinosa*, *Apium nodiflorum*, *Caltha palustris*, *Epilobium hirsutum*, *Filipendula ulmaria*, *Fraxinus excelsior*, *Iris pseudacorus*, *Juncus effusus*, *Galeopsis tetrahit*, *Galium aparine*, *Geum urbanum*, *Lythrum salicaria*, *Phalaris arundinaceae*, *Prunus avium*, *Ranunculus ficaria*, *Ribes rubrum*, *Salix sp.*, *Scrophularia umbrosa*, *Urtica dioica*.

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude ;
- Remplacer les rangées de peupliers par des espèces indigènes des milieux humides tels que des aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*), des saules (*Salix sp.*). Enlever les espèces exotiques et particulièrement le bambou qui se développe en bosquet dense.

Illustrations



© Dagnelie C.

Figure 138 : Étang et abords



© Launoy S.

Figure 139 : Aperçu de la zone forestière sous le domaine de l'Orneau à Sauvenière

La zone alluviale au nord-ouest d'Ernage - Code 45

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 0 ha	X : 170591
	ZCr 0 ha	Y : 142463
	ZD 2,30 ha	

Ce site est situé au sein d'une propriété privée. De nombreux saules et quelques aulnes dévoilent un potentiel écologique dans le contexte agricole intensif et urbanisé du village. La zone forestière semble être utilisée comme piste de quad ou de VTT et présente des déchets. Les berges du ruisseau semblent être en mauvais état. A proximité, sur la commune de Chastre, une forêt alluviale abrite un plan d'eau. Ces deux sites intéressants d'un point de vue écologique en tant que zones refuge et relais sont séparés par une zone de pâtures.

Évolution 2009-2024 - Stable

Pas de changement majeur.

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Créer une zone de liaison écologique entre cette zone et la zone située sur la commune de Chastre.

Illustrations



© Dagnelie C.

Figure 140 : Zone forestière en bordure de ruisseau

Zone humide au sud du lieu-dit « haie Nicolas » - Code 46

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 0 ha	X : 173831
	ZCr 0 ha	Y : 141760
	ZD 0,63 ha	

Cette petite zone abrite un plan d'eau bordé par de nombreux saules et aulnes glutineux englobée dans une peupleraie plantée. De nombreux déchets sont présents. L'intérêt du site réside dans sa position relais, étant enclavé au sein d'une matrice agricole très intensive et situé à proximité du zoning industriel de Sauvenière.

Évolution 2009-2024 – Amélioré

Pas de changement majeur sur le site si ce n'est qu'une bande enherbée a été mise en place entre la zone forestière et le champ. Cependant, l'eau du plan d'eau semble encore largement polluée par les intrants du champ.

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Alnus glutinosa*, *Crataegus monogyna*, *Galium aparine*, *Lemna minor*, *Lycopus europaeus*, *Populus sp.*, *Prunus avium*, *Ranunculus repens*, *Rubus sp.*, *Salix sp.*, *Salix viminalis*, *Symphoricarpos albus*, *Urtica dioica*

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude ;
- Favoriser des essences indigènes après exploitation des peupliers ;
- Eliminer la symphorine (*Symphoricarpos albus*) ;

Illustrations



© Dagnelie C.

Figure 141 : Bande enherbée entre la zone forestière et les cultures



© Launoy S.

Figure 142 : Aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*)

L'Agasse – Code 47

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	0 ha	X : 171904
	ZCr	0,53 ha	Y : 140575
	ZD	0,52 ha	

La zone de l'Agasse est une zone humide enclavée au sein de la matrice agricole. Elle abrite de nombreux oiseaux tels que le bruant jaune (*Emberiza citrinella*) et le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) ainsi que des espèces telles que la massette (*Typha latifolia*).

Évolution 2009-2024 – Dégradé

En 2009, des travaux ont été effectués dégradant largement la prairie humide. En effet, la zone humide a été asséchée par la création d'un plan d'eau et la canalisation du cours d'eau jusqu'à celui-ci. Seule la partie la plus humide, à proximité direct du plan d'eau, a encore de l'intérêt. La zone herbacée à l'avant semble pâturée en alternance.

Espèces végétales présentes sur le site

Alopecurus pratensis, *Capsella bursa-pastoris*, *Cirsium* sp., *Convolvulus arvensis*, *Corylus avellana*, *Equisetum arvense*, *Iris pseudacorus*, *Juncus effusus*, *Galium aparine*, *Holcus lanatus*, *Ranunculus repens*, *Salix* sp., *Sambucus nigra*, *Symphytum officinale*, *Trifolium repens*, *Typha latifolia*, *Urtica dioica*.

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Laisser une zone plus grande autour de la partie humide dans laquelle la végétation des milieux humides peut se développer.
- Créer une zone tampon autour du site afin de favoriser cette zone refuge et relais pour de nombreuses espèces floristiques et faunistiques.

Illustration



© Dagnelie C.

Figure 143 : Vue de la zone de l'Agasse

Zone humide de Corninsart – Code 48

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	0 ha	X : 175553
	ZCr	0,16 ha	Y : 143324
	ZD	2,82 ha	

La zone humide en aval de la ferme de Corninsart est une zone relais pour de nombreux oiseaux notamment lors des migrations. Le site abrite un plan d'eau et un petit ruisseau, tous deux bordés par des joncs épars (*Juncus effusus*) au sein d'une prairie intensive. Le plan d'eau est en mauvais état. Il est particulièrement piétiné par les chevaux et est utilisé par divers oiseaux tels que les hirondelles, les canards et les foulques macroules. Des ouettes d'Égypte ont aussi été observées. D'autres petites mares sont présentes mais recouvertes de lentilles d'eau.

Évolution 2009-2024 – Stable

Pas de changement majeur sur le site.

Espèces végétales présentes sur le site

Alopecurus pratensis, *Juncus effusus*, *Ranunculus repens*, *Salix sp.*, *Poa annua*, *Urtica dioica*

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude ;
- Favoriser la présence d'éléments arborés ou arbustifs au sein de la prairie ;
- Eviter l'enrichissement de la prairie en diminuant les intrants agricoles ;
- Envisager de clôturer le plan d'eau au centre de la pâture pour chevaux afin de permettre aux berges de se régénérer et de se revégétaliser.

Illustration



© Dagnelie C.



© Dagnelie C

Figures 144 et 145 : Plan d'eau dans la pâture pour chevaux

Etang de la faculté – Code 49

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 0 ha	X : 173482
	ZCr 0,15 ha	Y : 139420
	ZD 0,63 ha	

L'étangs et sa petite roselière est un plan d'eau de choix pour de nombreux oiseaux et une zone relais aux abords de l'Orneau. Les oiseaux observés sont le héron cendré (*Ardea cinerea*) et la gallinule poule d'eau (*Gallinula chloropus*) qui y niche chaque année. Le reste du site se compose d'un milieu ouvert herbacé géré en fauche tardive ainsi que de plusieurs arbres dont une grande partie sont exotiques.

Le site est cependant menacé par la présence de plusieurs espèces exotiques envahissantes. La renouée du japon (*Fallopia japonica*) est très envahissante sur les bordures du site (talus du chemin de fer), l'élodée était présente pas le passé mais ne semble plus envahir le plan d'eau et le fraisier d'inde (*Duchesna indica*), une espèce à surveiller, est retrouvé autour du plan d'eau. Une gestion adéquate pourrait être mise en place en concertation avec les propriétaires.

Évolution 2009-2024 – Amélioré

Le site fait désormais l'objet d'une gestion par fauche tardive et en gardant des zones de refuge et plusieurs structures d'accueil de la faune ont été aménagées (tas de bois, ...)

Espèces remarquables

Martin-pêcheur (*Alcedo Athis*)

Ache faux-cresson (*Nasturtium officinale*)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Alnus glutinosa*, *Alopecurus pratensis*, *Apium nodiflorum*, *Arum maculatum*, *Betula pendula*, *Buxus sempervirens*, *Capsella bursa-pastoris*, *Convolvulus arvensis*, *Cornus sanguinea*, *Coryllus avellana*, *Crataegus monogyna*, *Elodea sp.*, *Epilobium hirsutum*, *Equisetum arvense*, *Fallopia sp.*, *Fraxinus excelsior*, *Galium aparine*, *Glechoma hederacea*, *Hedera helix*, *Larix decidua*, *Lycopus europaeus*, *Nasturtium officinale*, *Phalaris arundinaceae*, *Phragmites australis*, *Platanus sp.*, *Populus sp.*, *Prunus avium*, *Rubus sp.*, *Salix alba*, *Salix caprea*, *Salix sp.*, *Sambucus nigra*, *Symphytum officinale*, *Trifolium repens*, *Urtica doica*.

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;
- Enrayer la progression de *Fallopia sp.* et surveiller la présence d'*Elodea sp.* afin d'éviter l'envahissement de la mégaphorbiaie : les différentes techniques de gestion mises au point par la Cellule d'appui à la gestion des plantes invasives ;
- Promouvoir des berges de qualité et éviter leur invasion par la renouée ;
- Eliminer les essences non indigènes et particulièrement les résineux (mélèze d'Europe - *Larix decidua*).

Illustrations



© Gillet L.

Figure 146 : Etang de la faculté



© Gillet L.

Figure 147 : Zone de parc au sud de l'étang

Zone au Bailor – Code 50

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	0 ha	X : 175994
	ZCr	0 ha	Y : 136491
	ZD	4,77 ha	

Ce site comprend la zone de source du ruisseau du Bois Henry. Malgré la colonisation forestière, quelques plages de phragmites (*Phragmites australis*), d'âche faux-cresson (*Apium nodiflorum*) et de reines des prés (*Filipendula ulmaria*) sont présentes. La source en elle-même est malheureusement actuellement située au sein de terres agricoles. A ce niveau, un alignement de saules blancs remarquables marque la séparation entre deux zones de cultures. Des milieux ouverts en cours de colonisation sont également présent dans la zone Nord et présentent des espèces prairiales communes. Plusieurs espèces exotiques envahissantes sont présentes sur le site. La renouée du Japon (*Fallopia japonica*) est retrouvée en larges bosquets, la vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*) et le solidage géant (*Solidago gigantea*).

Évolution 2009-2024 – Dégradé

Des terres de remblais ont récemment été déposées sur le haut de la berge du cours d'eau où se trouvait une des roselières. La progression des espèces exotiques envahissantes leur permet de s'installer désormais dans l'ensemble des habitats présents sur le site.

Espèces remarquables

Reine des prés (<i>Filipendula ulmaria</i>)	Phragmite (<i>Phragmites australis</i>)
Âche faux-cresson (<i>Apium nodiflorum</i>)	Cresson de fontaine (<i>Nasturtium officinale</i>)
Saule des vanniers (<i>Salix viminalis</i>)	Epipactis à larges feuilles (<i>Epipactis helleborine</i>)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Aegopodium podagraria*, *Alnus glutinosa*, *Alopecurus pratensis*, *Apium nodiflorum*, *Arum maculatum*, *Calamagrostis epijeros*, *Caltha palustris*, *Campanula rapunculus*, *Capsella bursa-pastoris*, *Circaea lutetiana*, *Cirsium* sp., *Convolvulus arvensis*, *Cornus sanguinea*, *Coryllus avellana*, *Crataegus monogyna*, *Dipsacus fullonum*, *Epipactis helleborine*, *Epilobium hirsutum*, *Equisetum arvense*, *Equisetum fluviatile*, *Eupatorium cannabinum*, *Fallopia* sp., *Filipendula ulmaria*, *Fraxinus excelsior*, *Galium aparine*, *Geum urbanum*, *Glechoma hederacea*, *Hedera helix*, *Humulus lupulus*, *Juncus effusus*, *Lycopus europaeus*, *Nasturtium officinale*, *Phragmites australis*, *Populus* sp., *Potentilla anserina*, *Prunus avium*, *Pteridium aquilinum*, *Quercus robur*, *Ranunculus sceleratus*, *Rubus* sp., *Salix alba*, *Salix caprea*, *Salix* sp., *Salix viminalis*, *Sambucus nigra*, *Symphytum officinale*, *Tilia platyphyllos*, *Trifolium repens*, *Tussilago farfara*, *Urtica dioica*, *Viburnum opulus*, *Vicia* sp.

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;

- Enrayer la progression des espèces exotiques envahissantes : *Fallopia japonica*, *Erigeron canadensis* et *Solidago gigantea* - les différentes techniques de gestion mises au point par la Cellule d'appui à la gestion des plantes invasives ;
- Créer une zone tampon autour de la zone de source et à la limite de la zone Nord pour protéger les roselières ;
- Protéger et développer les zones humides ouvertes.

Illustrations



© Launoy S.

Figure 148 : Alignement remarquable de saule blanc (*Salix alba*)



© Dagnelie C.

Figure 149 : Prairie et fourrés de colonisation

Zone de l'étang du Moulin à Sauvenière – Code 51

SUPERFICIE			COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc	0 ha	X : 175182
	ZCr	0 ha	Y : 141403
	ZD	0,31 ha	

Le long du ruisseau le Beaudecet à Sauvenière, et à proximité de l'étang de l'ancien moulin, une zone assez humide comprend un plan d'eau à massettes (*Typha latifolia*) et une magnocariçaie à laîche des marais (*Carex acutiformis*). Une importante population de grenouille rieuse (*Rana ridibunda*) ainsi que des rats musqués y sont cependant localisés.

Évolution 2009-2024 – Stable

Aucun changement majeur. Plusieurs rats musqués sont présents sur le site et piégés par le propriétaire. Le plan d'eau dans la propriété privée au sud est en mauvais état, l'eau semble y être de mauvaise qualité, et ses abords sont hostiles à la biodiversité.

Espèces remarquables

Laîche des marais (*Carex acutiformis*)

Espèces végétales présentes sur le site

Alnus glutinosa, *Apium nodiflorum*, *Caltha palustris*, *Carex acutiformis*, *Epilobium hirsutum*, *Fraxinus excelsior*, *Galium aparine*, *Iris pseudacorus*, *Juncus* sp., *Lythrum salicaria*, *Salix* sp., *Sambucus nigra*, *Typha latifolia*, *Urtica dioica*, *Valeriana repens*.

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude;

Illustrations



© Dagnelie C.

Figure 150 : Plan d'eau ornemental